



L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

Un enjeu partagé – Vol.2

Expressions recueillies au cours de 17 réunions publiques

.....
Décembre 2023
.....



Contribution présentée par Xavier de la BRETESCHE au nom de la Commission
« Aménagement des territoires - Cadre de vie ».
Chargé d'études : Éric BUQUEN.

Votée à l'unanimité en session plénière le 19 décembre 2023.

Directeur de la publication
Marie-Thérèse Bonneau

Co-directeur de la publication
Marc Bouchery

Coordination et réalisation
Sylvie Boutin – Maria Bergeot

Mise en page couverture
Anima productions

Impression
Région des Pays de la Loire

Crédits photos
© Gettyimages

Sommaire

Préambule	4
1. Grands sujets abordés dans l'ensemble des débats	6
1.1 La préservation des haies.....	6
1.2 L'aménagement du territoire, un devoir de préservation.....	7
1.3 Sensibilisation, acculturation et connaissance ... Un des enjeux de notre démarche participative	9
1.4 Le volet financier et économique sans lequel aucune politique ambitieuse ne peut être menée	11
2. Et la Région dans tout cela.....	13
2.1. La politique de l'eau	13
2.2. Une nécessaire offre de formation à la hauteur des enjeux	15
2.3. L'agriculture largement concernée	20
2.4. Des propositions spécifiques	22
Structurer une filière bois énergie pour valoriser le bois bocage.....	22
Impulser auprès des collectivités un plan régional de revégétalisation des cours d'école.....	23
Action régionale de simplification pour mettre en place des initiatives de plantation de micro-forêts urbaines	23
Aide au recrutement d'animateurs territoriaux « Arbre » dans les EPCI.....	24
3. Des nouveaux enjeux.....	25
3.1. La fibre.....	25
Une problématique financière à la charge du riverain	25
Des conséquences environnementales désastreuses.....	25
3.2. Le marché du carbone	26
3.3. Maintenir et développer l'arbre en ville.....	29
4. Conclusion	31
Table des sigles	34
Remerciements.....	35
Interventions des organisations.....	36
Verbatims – Restitution des débats publics	47
10 octobre 2022 : Conseil de développement de Segré (Maine-et-Loire) / 18 novembre 2022 : Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique) / 7 décembre 2022 : Mairie de Trignac et PNR de Brière (Loire-Atlantique) / 23 janvier 2023 : Loiron – Laval Agglo (Mayenne) / 9 février 2023 : Blain (Loire-Atlantique) / 30 mars 2023 : Saint-Hilaire de Riez (Vendée) / 3 avril 2023 : Angers (Maine-et-Loire) / 5 avril 2023 : Mayenne (Mayenne) / 4 mai 2023 : Beaupréau-en-Mauges (Maine-et-Loire) / 16 mai 2024 : Saint-Aignan de Grand Lieu (Loire-Atlantique) / 23 mai 2024 : Pornic (Loire-Atlantique) / 31 mai 2023 : Château-Gontier (Mayenne) / 13 juin 2023 : La Taillée -Marais Poitevin (Vendée) / 16 juin 2023 : Saint-Mars-du-Désert (Loire-Atlantique) / 19 juin 2023 : Rouillon-Pays du Mans (Sarthe) / 5 juillet 2023 : Nantes Fibois (Loire-Atlantique) / 14 décembre 2023 : Laval (Mayenne).	

Préambule

Notre réflexion sur "l'arbre, poumon de nos vies ligériennes", entreprise depuis 2019, s'inscrit dans une démarche en deux temps.

La première phase, initiée en octobre 2019 et clôturée en juin 2022, a été rendue accessible aux autorités publiques et aux citoyens ligériens à un moment où l'arbre, en tant que symbole d'une biodiversité menacée, était fréquemment mis en avant.

La seconde phase, que nous présentons à la fin de l'année 2023, résulte d'une approche novatrice et inédite pour le CESER, s'appuyant sur la tenue de 20 débats publics auxquels environ 2 000 personnes ont participé. Ces réunions publiques ont eu lieu dans l'ensemble des territoires de la région des Pays de la Loire, qu'ils soient ruraux, péri-urbains ou urbains, en collaboration avec les intercommunalités, les communes, les parcs naturels et les conseils de développement. Ces débats ont permis de valider la pertinence de nos analyses et de nos recommandations, les enrichissant au passage.

Nos travaux de 2019 ont débuté dans un contexte exceptionnel, marqué par des périodes de confinement et deux années de mesures sanitaires strictes à l'échelle mondiale. Depuis 2020, avec une accélération en 2023, de nombreux rapports et projets se sont développés autour du sujet que nous avons exploré dans notre contribution.

Le Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a publié le 23 avril 2023 un plan national sur les haies, abordant de manière différente certaines recommandations du CESER des Pays de la Loire. Parallèlement, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires a reconnu l'impératif de s'attaquer aux effets du changement climatique, tout en maintenant la lutte contre le réchauffement climatique comme une priorité. Cet élément, mentionné dans la conclusion de notre première phase de travaux, démontre la pertinence de notre travail.

Nous tenons à souligner que l'arbre ne constitue qu'un élément parmi d'autres. Nos recommandations incluent toujours la règle fondamentale de réduire les émissions de manière impérative et de les compenser.

Lors de nos débats publics, nous avons mis en avant les avantages connexes du système bocager, tout en reconnaissant sa moindre importance en milieu urbain.

La trame bocagère ralentit le cycle de l'eau, réduit l'érosion des sols, crée des îlots de fraîcheur, stabilise et réhabilite la biodiversité.

Ces quatre effets majeurs, associés à d'autres, opèrent également en milieu urbain, sous une forme différente.

Les débats publics ont clairement montré que les collectivités et les habitants de la région attachent une grande importance à ce sujet, qu'ils le considèrent du point de vue technique, philosophique ou sociétal. Dans tous les cas, le sujet est considéré comme essentiel.

En zone rurale, le secteur agricole prend conscience des enjeux, tout en exprimant des inquiétudes quant à la responsabilité qui pèse sur ses épaules pour des avantages dont l'ensemble de la société bénéficiera.

En ville, il existe des disparités significatives entre les exigences en matière d'espaces publics et les pratiques observées chez les particuliers. Tout cela démontre que la pédagogie, l'éducation et la formation, à tous les niveaux, doivent être renforcées dès le plus jeune âge.

D'un territoire à l'autre, les préoccupations varient, comme en témoigne l'impact inégal de l'installation de la fibre optique.

Parallèlement, au fil des débats, apparaissent des initiatives « Carbone » pour récupérer la contribution volontaire d'entreprises en faveur de l'environnement, par le biais de labels bas carbone. L'évocation d'un marché régional du carbone, de coopératives locales démontrent le désir des Ligériens de financer des projets de manière différente, sans recourir exclusivement aux taxes et aux subventions.

Un phénomène nouveau, que nous n'avions pas abordé précédemment, est la nécessité d'accompagner financièrement la gestion des haies anciennes, en complément de la réimplantation de nouvelles haies.

Cette seconde contribution, issue des territoires, confirme nos premières intuitions et notre travail initial. Elle enrichit également nos connaissances grâce à de nouvelles observations et expertises. Nous constatons que la société souhaite de plus en plus intégrer des éléments naturels dans son quotidien, en augmentant ses exigences quant à la gestion des espaces naturels, tout en encourageant les acteurs clés à agir.

Cette contribution interpelle la Région des Pays de la Loire.

À la lumière de nos analyses, de nos recommandations et des échanges qui ont eu lieu, la Région dispose désormais d'une réflexion collective partagée par une grande diversité d'acteurs, constituant un véritable levier d'actions. Elle est ainsi en mesure de repenser et d'enrichir ses politiques publiques liées à la biodiversité, dans lesquelles l'arbre occupe une place centrale.

Ce nouveau travail, innovant dans sa forme, basé sur l'ensemble de nos débats, doit contribuer à cette ambition. Il se structure en trois parties :

- La première identifie à la fois les sujets qui ont émergé dans la quasi-totalité des débats et qui sont donc au cœur des préoccupations des Ligériens et Ligériennes. Cette partie reprend en illustrant par des exemples, les principales recommandations du premier tome, soumises à la discussion, largement approuvées et souvent enrichies au cours des débats.
- La seconde partie interroge la Région sur sa capacité à soutenir certaines propositions phares issues des débats, tout en évaluant l'impact des questions liées à l'arbre sur certaines grandes politiques publiques régionales, parmi lesquelles, l'eau, la biodiversité, l'agriculture et la formation.
- Enfin, ce deuxième tome s'achève en abordant des questions sensibles, comme l'impact de la fibre sur les haies, le marché carbone et la problématique spécifique de l'arbre en ville.

1. Grands sujets abordés dans l'ensemble des débats

Différents sujets sont remontés de nos débats (cf. verbatims) et si globalement, ce que nous avons écrit dans notre étude reçoit l'assentiment des personnes rencontrées, certains sujets sont au cœur des préoccupations et se sont retrouvés dans la quasi-totalité des débats.

Par ailleurs, un des objectifs de nos débats était de vérifier la pertinence des 22 préconisations émises et approuvées en septembre 2022, et structurées autour de trois axes : « connaissance, formation, sensibilisation et information », « aménagement, plantation, maintien de l'existant », « leviers financiers ».

Le constat est que cette approche en trois axes a reçu l'approbation des participant(e)s mais la nécessité de bien les articuler en montrant une cohérence d'ensemble a souvent été souligné.

Ceci est illustré par des extraits de verbatims

1.1 La préservation des haies

La préservation et la plantation des haies sont des affirmations fortes abordées dans quasiment tous les débats. On peut dire que c'est la colonne vertébrale des échanges qui ont eu lieu, illustrant ainsi la préoccupation unanime des habitants, des élus et autres acteurs des territoires.

Beaupreau (49)

« Je suis élu au SMIB, le syndicat de bassin qui couvre la quasi-totalité du territoire de Mauges Communauté. Je vais témoigner en tant qu'élu. Dans les différentes instances auxquelles j'assiste, je trouve que la question autour de l'arbre et de l'intérêt de la haie monte vraiment en puissance. Il y a un souhait de se structurer déjà à notre échelle. Comment construire les choses pour pouvoir mettre en ordre de marche une réelle évolution ? Oui, il y a encore beaucoup à faire, on se sent démunie, mais il y a beaucoup d'idées, beaucoup d'envies. À notre simple échelle de syndicat de bassin, on souhaite par exemple inscrire 10 km de haies plantées par an. Ce n'est pas grand-chose par rapport à là où l'on souhaite aller, mais ce sont les premiers pas ».

La systématisation d'un plan de gestion durable des haies passerait par deux exigences, l'une qui affirmerait de retravailler l'économie circulaire autour de la haie bocagère, l'autre qui viserait à demander une protection de la haie en tant que site classé.

Cela rejoint la préconisation 18 de notre tome 1 « Encourager les collectivités en lien avec les agriculteurs à promouvoir des plans de gestion de haies », préconisation qui a été maintes fois reprise.

Machecoul (44)

« Je traverse la région de part en part et je suis navré de voir les haies, le long des routes, dans l'état où elles sont. Il existe des solutions. Par exemple, l'Afac-Agroforesteries a développé le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) qui se traduit jusqu'à une certification qui peut être le Label Haie. Certaines Intercommunalités ou Communes ont développé des labellisations de fonds de gestion durable des haies de bord de route par exemple. Il y a beaucoup de

concertation, un travail avec les agents communaux, avec les agriculteurs et les forestiers, mais ce sont des outils qui peuvent être intéressants pour les bords de route. En tout cas, nous sommes aux côtés des Communes pour aider à mettre en place des stratégies. »

La Taillée (85)

« Les programmes de plantation de haies existent, partout, depuis plusieurs dizaines d'années. Aujourd'hui, un agriculteur peut solliciter le financement de ses haies ; les dispositifs existent. Le programme est que nous avons un déficit de demandes. À mon sens, ce ne sont pas les financements qui manquent mais l'engagement des propriétaires à planter et entretenir. Le fait que les agriculteurs soient moins nombreux aujourd'hui a pour conséquence que nous n'arrivons plus, aujourd'hui, à replanter et à entretenir suffisamment. Il y a là un vrai sujet ».

1.2 L'aménagement du territoire, un devoir de préservation

Nous avons réaffirmé dans notre précédent rapport que les outils réglementaires existaient et qu'il ne s'agissait pas d'en rajouter d'autres. De plus, l'ambition était plutôt de convaincre que de contraindre ... Cependant, il est constaté, alors même que les documents d'urbanisme existent, qu'ils ne jouent pas toujours suffisamment leur rôle.

Il s'agit donc très clairement de réaffirmer l'importance du PLU ou PLUI pour le classement et la qualification des haies, de ne pas autoriser en espaces privés des systèmes de voiries non poreux pour faciliter le ralentissement du cycle de l'eau.

Un autre sujet dont nous n'avons pas parlé dans notre rapport, qui est pourtant essentiel, est celui de l'incidence des grands travaux d'aménagement (Ligne à Grande Vitesse, routes) éléments majeurs de destruction pour lesquels nous n'avons pas de préconisations spécifiques mais qui participe d'un état d'alerte.

L'axe « aménagement, plantation, maintien de l'existant » du tome 1 a été fortement évoqué. L'arbre et la haie, au cœur des questions d'aménagement, ont été des thèmes permanents, tous territoires confondus, et ce, aussi bien en milieu rural, que péri-urbain et urbain. Au centre de ces évocations, la question de l'échelle géographique et administrative pertinente est apparue comme stratégique pour une cohérence de l'action publique et des acteurs concernés. Les EPCI ont été identifiés comme les plus aptes à mener les interventions, avec comme levier d'action, les PLUI. D'où la pertinence des quatre préconisations faites en septembre 2022.

Préconisation 11 : Impulser et coordonner la mise en place d'une démarche collective à l'échelle des EPCI et des syndicats de bassin versant sous la forme d'un lieu ressources Arbres et Haie.

Le Mans (72)

« En Bretagne, la Région a monté un programme Breizh-bocage, qui a été financé par la Région. C'était vraiment la traduction d'une volonté politique régionale. Il y a vraiment là un enjeu fort autour de la mise en place d'une politique régionale visant à travailler sur la question et à mettre les moyens financiers et d'animation sur le territoire, parce que l'une des choses qui a été mise en place dans le cadre de Breizh-bocage, c'étaient des conseillers en agroforesterie dans quasiment tous les territoires de Bretagne, qu'ils soient portés soit dans des syndicats de bassin, soit dans les communautés de communes, à des échelles différentes ».

Préconisation 12 : Intégrer des éléments d'éco-conditionnalité auprès des intercommunalités pour lesquelles ces sujets présentent un intérêt majeur.

Mayenne (53)

« Vous avez parlé d'acculturation. Et nous savons bien que nos jeunes sont demandeurs pour tout ce qui concerne les questions environnementales et écologiques. Nous parlons là de haies bocagères même s'il est vrai que nous n'avons pas des centaines d'hectares de terres agricoles sur le territoire de la communauté de communes de Mayenne. Ne serait-il pas possible néanmoins de flécher les aides pour que les jeunes gens aient accès à cette éducation ? Le besoin en arbres se ressent également dans les villes même si nous parlons là d'unités. Il est dommage que nous n'obligions pas tel ou tel promoteur à inclure un certain nombre d'arbres lorsqu'il réalise tel ou tel projet immobilier. Je pense que cette option mérite d'être étudiée ».

Préconisation 13 : Consolider un partenariat avec les syndicats de bassin versant, l'agence de l'eau et l'Europe qui financent notamment, la replantation des haies.

Blain (44)

On a besoin, tous tel que l'on est, de s'acculturer. C'est vrai sur l'arbre, c'est vrai sur l'eau et c'est vrai aussi sur les déchets. Un syndicat du bassin versant s'intéresse bien sûr à la notion de l'eau, en termes de qualité et de quantité. Clairement, le végétal, pour nous, est essentiel. Dans un syndicat du bassin versant, on travaille énormément sur les travaux sur les cours d'eau, comme vous le savez. On sensibilise, mais on a des actions autour de l'animation à l'école. On a cette chance, sur ce territoire, d'avoir une proportion d'arbres qui est très importante. On travaille avec des agriculteurs.

Préconisation 14 : Sensibiliser les gestionnaires de réseaux électriques, fibre optique, SNCF, pour mettre en œuvre un élagage respectueux des arbres et des haies et ainsi, faciliter la contractualisation entre ces gestionnaires et les propriétaires pour aller vers l'abandon de recours sur la responsabilité civile de ces derniers.

Le Mans (72)

« Je suis entrepreneur de travaux agricoles et de travaux forestiers à Louplande, dans la Sarthe. Je réagis à ce qui a été dit au sujet de la fibre. Certes, la fibre s'est développée à une vitesse grand V et avec une efficacité que je ne soupçonnais pas. Mais pour ce qui concerne la maintenance et l'entretien, j'ai toutes les peines du monde, depuis des années, maintenant, à savoir comment ce sera géré. Nous, nous entretenons 35 communes sur le territoire sarthois, où nous entretenons la berge, le fossé, le talus et le pied de haie. J'ai demandé à mes ouvriers de ne plus s'approcher de la fibre. Pour la partie haute, que nous ne traitons pas lors des entretiens annuels mais que nous faisons sur demande, lorsque les arbres et les branches prennent trop d'ampleur, jusqu'à présent, nous étions amenés à intervenir avec le lamier : on élaguait, on évacuait, et les déchets verts étaient exploités derrière. Tout allait bien dans le meilleur des mondes. Désormais, je ne veux plus que mes épaveuses approchent la fibre, pour les risques que vous évoquiez tout à l'heure. Je n'ai aucune connaissance de mes responsabilités et de ce qui se passerait si par inadvertance, une débroussailleuse venait couper la fibre ou si une branche que l'on vient de couper tombait sur la fibre. Avant, pour les réseaux, il y avait des courants faibles, on raccordait, cela repartait et personne n'y voyait rien. Avec la fibre, ce n'est pas la même chose. Je suis dans l'incapacité d'obtenir des informations sur la répartition des responsabilités et sur le coût qui serait engendré par une casse et qui

devrait l'assumer. Par conséquent, je n'entretiens plus les arbres à proximité de la fibre. Mes collègues ont à peu près le même raisonnement. À quelques collègues, nous couvrons énormément de communes sur le territoire sarthois. Jusqu'à maintenant, nous avons fait le travail préparatoire : nous avons élagué pour laisser la place à la fibre pour qu'elle puisse s'implanter. Il n'y avait pas de risques avant qu'elle soit là. Nous l'avons fait. Aujourd'hui, les arbres n'ont pas arrêté leur croissance et continuent de pousser et le problème se pose maintenant. Je ne sais pas comment nous allons entretenir tout cela ».

Préconisation 17 : Expérimenter des dispositifs de lutte contre les îlots de chaleur.

Nantes (44)

« Enfin, à propos des microforêts, je souhaite rappeler que la ville de Nantes n'a pas attendu l'émergence de ce concept, il y a cinq ou six ans, pour agir en développant, en 2006, un système qui s'appelle désormais Boisement d'avenir. Le principe est le même : il s'agit de planter de petits arbres, jeunes et divers. Un travail avait été réalisé, à l'époque, par le botaniste de la ville, lequel avait étudié les essences naturelles dans la ville et avait cherché à les reproduire en ayant préalablement travaillé le sol. Cela fonctionne très bien. Nous mettons cela en œuvre de manière régulière, ce qui fait que nous comptons désormais de multiples boisements d'avenir. Ces arbres poussent fort bien ».

Il faut aussi souligner l'initiative de Nantes Métropole qui a réalisé un Atlas des îlots de chaleur permettant à toutes les villes de l'agglomération de les visualiser.

1.3 Sensibilisation, acculturation et connaissance ... Un des enjeux de notre démarche participative

La question de l'acculturation, de la prise de conscience, de la connaissance des enjeux est essentielle. Notre démarche participe de cela, informer débattre expliquer et proposer ...

« Cela passe par la connaissance et deux propositions nouvelles ont été faites dans ce sens l'une liée à la mise place d'un barème de l'arbre, l'autre liée à la mise en place d'un inventaire cartographique complet. Cela passe également par la communication grand public mais aussi par la formation y compris dès le plus jeune âge.

Cela passe enfin par la recherche au travers par exemple du campus du végétal à Angers qui regroupe des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont l'institut de recherche INRAE ou encore le laboratoire US2B (Unité en sciences biologiques et biotechnologies), les universités de Nantes et d'Angers, le pôle de compétences Végépolys et des entreprises sur le végétal. L'objectif entre autres est d'avoir une meilleure connaissance des essences donc de types de replantations à privilégier au regard du changement climatique mais également de prévenir des maladies et des nuisibles ».

Autant de points sur lesquels nous avons insisté dans notre premier travail et qui ont trouvé écho dans nos échanges publics.

Le volet « connaissance et inventaire » premier point du Tome 1 a été plébiscité et considéré comme incontournable si on veut une véritable appropriation des enjeux autour de l'arbre comme pilier de la biodiversité. Les préconisations 1 et 2 apparaissent donc comme prioritaires.

Préconisation 1 : Recenser et confronter les études et recherches déjà réalisées, en cours ou à venir, avant même d'en relancer d'autres.

Préconisation 2 : Réaliser un audit sur l'état de l'arbre en ville et dans le bocage, pour élaborer à l'échelle régionale un répertoire des arbres remarquables, et de l'état du système de l'état bocager.

Angers (49)

« Je prends aujourd'hui la parole pour vous informer que la Sauvegarde de l'Anjou a mis en place une application mobile qui permet de recenser les arbres. Cela est le fruit d'un travail réalisé de concert avec les Angevins. En effet, plus de 500 arbres ont été répertoriés au sein de l'agglomération angevine. Il y a eu de nombreux échanges avec l'agglomération et la municipalité pour incorporer ces arbres au sein du PLU. Ainsi, alors qu'il n'y avait qu'une centaine d'arbres dans le précédent PLU, il y en a, aujourd'hui, plus de 400 ».

La mise en place sur certains territoires d'inventaires cartographiques plus complets que ceux déjà réalisés pour les arbres remarquables. Cela aide les collectivités à pouvoir protéger ces arbres de rue qui sont ceux qui sont au plus près des habitants du territoire et qui s'accompagne d'un diagnostic afin de vérifier leur état sanitaire.

Blain (44)

« Le gros avantage de faire un inventaire bocager est que vous mettez autour de la table tous les acteurs d'un territoire qui peuvent agir sur ce territoire. On est vraiment dans du dialogue territorial. C'est le gros avantage de ces inventaires bocagers. Bien sûr, cela permet de prendre une photographie, mais c'est surtout sur le coup d'après. On aura un outil précis dans le PLUi, on aura une très bonne connaissance. Ce sont surtout des actions qui vont pouvoir être entreprises à un moment donné. Dans chaque commune, dans chaque EPCI, ce n'est pas l'ingérence que l'on fait en tant que Syndicat, on propose l'accompagnement, on donne des conseils ».

Le volet « formation » a lui aussi été largement approuvé, en soulignant combien il était nécessaire d'accompagner les personnels des collectivités locales, mais aussi les autres acteurs pour une meilleure prise en compte de l'arbre. Il y a donc lieu de réaffirmer les préconisations 3 et 4.

Préconisation 3 : Envisager un focus sur les métiers du bois, de l'arbre et des paysages dans le cadre des études sur la formation et les emplois verts liés à la biodiversité.

Préconisation 4 : Encourager les projets sur la thématique de l'arbre isolé en ville ou dans la haie en campagne dans les modules d'initiative locale proposés par les lycées agricoles et intégrer la thématique dans les actions éducatives ligériennes.

Beaupreau (49)

« Je pense qu'il y a un travail très important à faire auprès des écoles d'agriculture, sachant que demain, les agriculteurs ne seront pas obligatoirement les gens qui auront fait des écoles d'agriculture. Il faut le généraliser tout simplement, parce que l'on parle aussi des jardins, on parle de la ville. Il faut absolument que le rôle de l'arbre et du végétal soit primordial dans la formation des jeunes. Je trouve qu'il y a un travail important à faire. C'est aussi la position du Conseil régional ».

Mayenne (53)

« Président du CPIE Mayenne Bas Maine et professeur d'EPS en lycée agricole, je rejoins les propos exprimés par Amélie [DEROUAULT] précédemment. Nos jeunes, même en lycée agricole, ne sont pas sensibilisés sur cette question et manque de connaissances sur le bocage. Je pensais que cela évoluerait avec le temps mais force est de constater que ce n'est pas le cas. Nos jeunes agriculteurs voient la haie comme une contrainte, une gêne. Je pense que des actions doivent être menées au niveau des lycées agricoles afin que ce sujet intègre correctement les programmes scolaires.

Ancien agriculteur, lors de ma formation, dans le courant des années 1970, il m'avait été proposé un livre de Dominique Soltner, L'arbre et la haie. Ce scientifique a mené des études approfondies sur le rôle et l'intérêt des haies, et ce autant pour le bétail que pour les céréales. Je pense que les choses avanceraient plus vite si l'on se référait à Dominique Soltner. Quel dommage de constater que les choses avancent si peu sur cette question, ceci alors que le livre de Soltner a été publié au début des années 1970 ».

Le volet sensibilisation

Préconisation 8 : Soutenir ceux qui accompagnent les actions de sensibilisation et d'information sur l'arbre et la haie en Pays de la Loire.

Préconisation 9 : Favoriser la concertation de l'ensemble de ces acteurs pour des actions coordonnées et cohérentes.

Des éléments allant dans le sens de ces préconisations autour de l'éducation et de la sensibilisation sont ressortis à l'occasion de plusieurs débats en territoires, à Mayenne, Blain, Machecoul, Loiron. Voici deux exemples :

Mayenne (53)

« Je vous remercie pour cette présentation et le travail qui a été fait. Je souhaite apporter une remarque relative aux perspectives qui ont été faites en matière d'acculturation. Je pense qu'il est important de procéder à cette acculturation dès le plus jeune âge, en proposant des temps d'éducation dès l'école maternelle. Le fait de sensibiliser les enfants sur ce sujet nous permet de toucher un public que nous ne parvenons pas à toucher suffisamment ».

Blain 44

« J'ajouterai un autre point tout à fait différent, qui concerne l'éducation. On ne l'a pas évoqué. On a parlé des entreprises qui étaient prioritaires, mais il me semble, au niveau de l'éducation, de l'école, du collège et du lycée, on a un travail à faire. On peut le faire. Notre association agit en ce sens et on avance au moins dans certains collèges ».

1.4 Le volet financier et économique sans lequel aucune politique ambitieuse ne peut être menée

La question de l'accessibilité, de l'information des aides est régulièrement posée. Le souhait est réaffirmé d'avoir un guichet unique pour les aides financières mise en œuvre par la Région qui par ailleurs gère les fonds européens.

Au-delà de la question de l'accès, il y a la question de la ressource économique. Plusieurs propositions ont émergé qui vont de la capacité des collectivités à soutenir la filière économique en accélérant la mise en place de chaudières bois, la mise en place d'un marché carbone et de compensation carbone afin de garantir la qualité de la haie, le développement et le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs en les sensibilisant à la nécessité de l'entretien des haies.

L'axe 3 « leviers financiers » a été très régulièrement abordé lors de nos débats. Il est clair qu'il y a une forte attente pour plus de lisibilité et plus de cohérence quant aux aides existantes. Mais c'est sans doute sur le stockage du carbone qu'il y a eu le plus d'interventions et d'interrogations, sur lesquelles nous revenons plus loin. Notre préconisation 20 était donc pertinente.

Préconisation 20 : Rémunérer le maintien et la gestion durable des haies et le carbone stocké dans le cadre des pratiques de l'ensemble des acteurs de cette gestion (agriculteurs, collectivités, propriétaires fonciers).

2. Et la Région dans tout cela...

Comme précisé dans notre introduction, cette partie interroge la Région à prendre la mesure de l'impact des questions relatives à l'arbre sur quelques grandes politiques publiques régionales parmi lesquelles l'eau, la biodiversité, l'agriculture, la formation et les moyens à mettre en œuvre en termes de fiscalité. Elle précise également quelques propositions phare issues des débats.

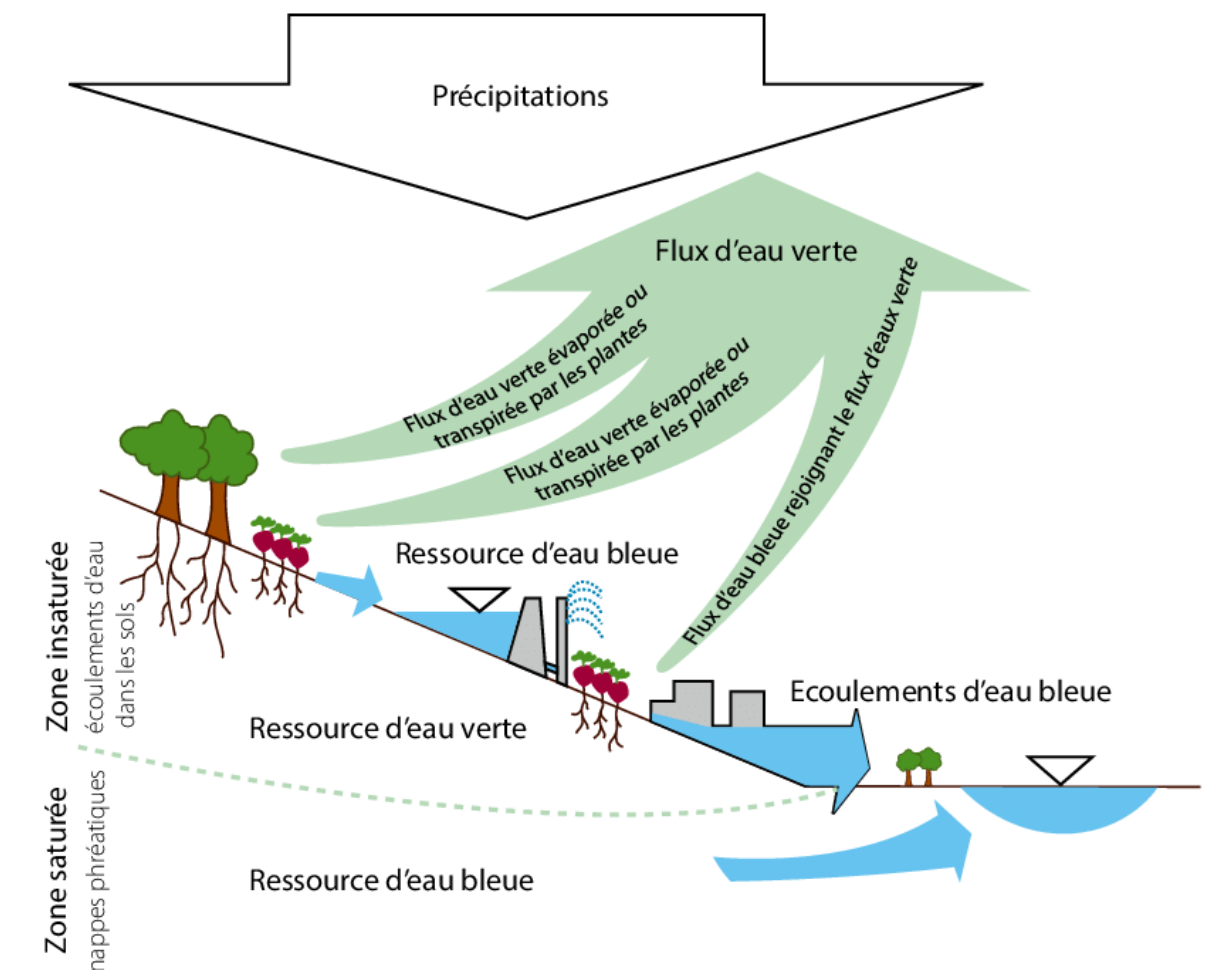
2.1. La politique de l'eau

Le cycle de l'eau et l'arbre

Nous avons indiqué à plusieurs reprises dans notre document que l'arbre et la haie jouaient un rôle essentiel dans le ralentissement du cycle de l'eau.

Nous avons par ailleurs durant ces dernières années, mené un certain nombre de réflexions sur la politique de l'eau, tant dans le cadre d'avis spécifiques que dans le cadre d'une contribution particulière lié au SRADDET.

Il ne s'agit donc pas ici de réaffirmer ce que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises mais bien d'expliquer en quoi la prise en compte de l'arbre, le maintien des haies sont indispensables pour recréer de l'eau verte. L'eau verte correspond à l'eau contenue dans les sols, seulement utilisable par les cultures, les arbres, les haies, contrairement à l'eau bleue, eau des rivières et des nappes, utilisable par l'Homme.



Référence au franchissement des limites planétaires eau verte / eau bleue

Motivation principale de la remise en état d'un système bocager pérenne, le ralentissement du cycle de l'eau au bénéfice de la quantité et de la qualité des nappes phréatique permettra demain de mieux affronter les périodes de déficit hydrique et de profiter au maximum des excès de précipitations.

La seule solution pour pouvoir être résilient face à ces sécheresses qui auront un retour d'environ une fois tous les trois ans d'ici 2050, est de maintenir l'eau sur notre territoire. Maintenir l'eau sur le territoire, ce n'est pas seulement maintenir l'eau dans des réserves, dans des cours d'eau, mais c'est maintenir l'eau via les sols – les sols qui sont associés aux haies et qui permettront aussi, à certains moments clés, de pouvoir se passer un peu plus d'arrosage parce que l'on sera obligé de faire avec cette donnée, qui sera une contrainte bien plus grande.

Motivation principale de la remise en état d'un système bocager pérenne, le ralentissement du cycle de l'eau au bénéfice de la quantité et de la qualité des nappes phréatique permettra demain de mieux affronter les périodes de déficit hydrique et de profiter au maximum des excès de précipitations.

Mais, dans ce contexte de bouleversement climatique que nous vivons, nous devons ajouter la surexploitation des ressources naturelles. Ainsi, au mois de septembre 2023, une sixième limite planétaire a été franchie, celle qui correspond à une modification du cycle de l'eau à un rythme supérieur à tout ce que nous avons connu au cours de l'ère géologique récente « holocène ».

La mesure quantitative des frontières planétaires dans lesquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer permet de connaître les limites de durabilité de notre système. En franchissant cette limite planétaire de l'eau verte et de l'eau bleue, nous limitons notre capacité à vivre sur une planète vivable.

Pour pouvoir être résilients face aux aléas et risques de sécheresses qui auront un retour d'environ une fois tous les trois ans d'ici 2050, est de maintenir l'eau sur notre territoire.

Le ralentissement du cycle de l'eau apparaît donc encore comme une urgence mais qui peut trouver ses solutions. Recréer de l'eau verte est possible en améliorant les capacités de stockage des sols et donc notamment en boisant les têtes de bassins versants.

C'est tout l'enjeu du maintien des haies. Le cycle de l'eau est un compromis entre le maintien de l'eau verte nécessaire aux écosystèmes et la présence d'eau bleue nécessaire à la société. L'adaptation au changement climatique doit anticiper la gestion d'un compromis entre eau verte et eau bleue. Pour ce faire il est nécessaire de produire de l'eau verte et permettre un ralentissement du cycle de l'eau bleue. Ainsi nos meilleurs alliés sont les arbres et haies en tête de bassin versant.

Les têtes de bassin versant correspondent aux zones amont des rivières, proches des sources, dont les Pays de la Loire sont particulièrement dotés en Mayenne, en Sarthe mais aussi en Vendée. Dans le Maine et Loire et en Loire-Atlantique, dans une moindre mesure, même s'il ne faut pas négliger la présence de petits cours d'eau dans les zones rurales.

Les secteurs amont du bocage mayennais sont de bons exemples de « têtes de bassin versant » associés à un équilibre entre eau verte et eau bleue et en conséquence de moindres effets de la sécheresse et une meilleure qualité d'eau.

Les arbres, les haies, le bocage sont ainsi aussi importants dans la lutte contre le changement climatique, que dans l'adaptation à ce dernier mais aussi comme facteurs clefs de durabilité de la gestion de la ressource en eau. Tous les plans et schémas régionaux de gestion de l'eau doivent aborder la question de l'aménagement boisé du bassin versant pour s'assurer de la cohérence du grand cycle de l'eau et de l'entièreté de ses compartiments (eau verte, eau bleue, eaux de surface, eaux souterraines etc.). Il apparaît d'autant plus important de maintenir une approche par territoire, au-delà des frontières administratives.

Par ailleurs, les formations doivent être axées sur les aspects forestiers mais aussi en établissant un lien avec le bassin versant et le cycle de l'eau et plus globalement avec l'environnement.

La Région qui revendique une politique ambitieuse pour améliorer la qualité de l'eau bleue et lutter contre l'accélération du cycle de l'eau, doit intégrer dans le cadre de son plan haie cette nécessité à la fois de produire de l'eau verte mais également des éléments de formation adaptés sur ces sujets.

2.2. Une nécessaire offre de formation à la hauteur des enjeux

Au cours de la quasi-totalité des débats, la question de la formation et/ou de la sensibilisation au sujet de l'arbre et la haie a été posée.

Sensibiliser aux bienfaits de l'arbre et de la haie, à leur nécessaire préservation concerne tous les Ligériens, à tous les âges de leur vie et même dès la maternelle a précisé un intervenant.

Mais il est nécessaire aussi d'informer les collégiens au moment de leur orientation sur les possibles métiers autour de l'arbre, de la haie, de la forêt, du bois.

Il est également important de sensibiliser les professionnels de l'orientation et du conseil en évolution professionnelle aux métiers liés à l'arbre afin d'orienter les jeunes et les salariés vers ceux-ci.

Sensibiliser n'est pas former mais est un préalable pour que des jeunes et des adultes se dirigent vers ces métiers. Se former conduit à acquérir des qualifications, des compétences, à exercer un métier, à prendre des décisions.

L'offre de formation est-elle suffisante pour répondre aux besoins en recrutement en Pays de la Loire ?

Les besoins en recrutement

Au moment de la rédaction de cette étude, de nombreuses offres d'emploi (indeed.fr, pole-emploi.fr) sont diffusées dans la région concernant :

- L'égaleage : élagueurs, chef équipe égaleage, conducteurs égaleage,
- L'agroforesterie : chef équipe agroforesterie, conseiller agroforesterie, haie agroforesterie, chef de projet bocage,
- La gestion forestière : ouvrier forestier, technicien exploitation forestière,
- L'environnement : techniciens environnement, techniciens en sciences de l'environnement, technicien environnement en charge des espaces naturels.

Par ailleurs, les débats publics ont largement montré que les besoins en recrutement, notamment de techniciens, vont s'accroître dans les domaines suivants :

- L'agroforesterie : conseil, technicien, ingénieur, biomasse arborée en système agroforesterie, scénarisation implantation agroforesterie,
- L'agri environnement et agro écologie,
- La forêt : stratégie forestière, gestion forestière, techniciens en lien avec le développement de micro forêts ou forêt urbaines ou péri urbaines,
- La filière bois durable,
- Le paysagisme : architecture et urbanisme,
- Les plantations, entretien, taille, égaleage des arbres.

Quelle offre de formation en Pays de La Loire ?

Pour répondre à ces besoins de recrutement, il convient d'analyser le paysage de la formation dans ces domaines.

L'arbre, la haie, la forêt, le bois peuvent constituer le cœur de très nombreuses formations de niveaux très différents et pour divers publics : les demandeurs d'emploi, les agriculteurs, les salariés de collectivités territoriales et d'entreprises du paysage, les techniciens agricoles, les technicien bocage, les propriétaires forestiers...

En formation continue

Différents organismes proposent des formations d'une durée allant de quelques jours à plusieurs mois. Citons :

- L'AFAC- agroforesterie permet de se former au Plan de Gestion Durables des Haies (PGDH). Mais un seul centre en Pays de la Loire dispense cette formation.
- La Chambre régionale d'agriculture propose un parcours de compétences d'une durée de 10 jours sur la valorisation de l'arbre.
- Le CNPF (Centre National des Propriétaires Forestiers) Bretagne Pays de La Loire offre aussi diverses formations courtes par exemple sur la forêt et le changement climatique, sur le choix des essences ou des cycles plus longs : base de gestion forestière durable. Ces formations s'adressent aux propriétaires et aux salariés forestiers.
- Deux organismes FDO (Formation Développement Ouest) et la MFR (Maison Familiale Rurale) de la Ferrière (85) proposent un certificat de spécialisation* (CS) en 6 mois : arboriste élagueur.
- De même d'autres organismes comme les CIVAM (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), les chambres d'agriculture dans la cadre de l'installation en agriculture, les syndicats agricoles élaborent des programmes de formation qui accordent une part plus ou moins importante à l'arbre et la haie.

Mais aucun établissement ne propose les certificats de spécialisation suivants :

- Taille et soin aux arbres, entretien et consolidation de l'arbre,
- Préparation aux opérations d'abatage, diagnostic de l'arbre,
- Travaux mécanisés de génie écologique,
- Construction paysagère,
- Pilote de machines de bûcheronnage.

** Le certificat de spécialisation est un titre de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et celui de l'Education nationale et de la Jeunesse, inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Ce titre peut être reconnu dans les conventions collectives.*

Aucun Brevet Professionnel Agricole (BPA) ne propose les spécialités suivantes : bûcheronnage, travaux forestiers, travaux de sylviculture.

Certes, d'autres formations comme celles visant le CS ouvrier paysagiste, les formations du paysage et de l'environnement, le BPREA intègrent des Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale à l'Emploi (UCARE) par exemple : agroforesterie, agroécosystème adapté à la biodynamie...

Mais tous les spécialistes soulignent que ces apports pédagogiques mériteraient plus de développement.

En Pays de la Loire, des organismes de formation proposent des formations souvent courtes et qui ne sont pas réparties sur l'ensemble du territoire.

De plus, cette offre ne permet pas de répondre à tous les besoins de formation : de la collecte des graines, en passant par les plantations, la gestion de l'existant, la valorisation, l'utilisation des matériaux...

Si la Région veut être exemplaire dans ce domaine, elle doit rapidement octroyer plus de moyens financiers via l'opérateur de compétences OCAPAT, et différents dispositifs : préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), Transition Pro pour que des organismes de formation puissent proposer plus de spécialités et ainsi accroître l'offre de formation continue sur l'ensemble du territoire.

Plus globalement, la Région doit financer une offre de formation continue qui vise des qualifications dans les différentes spécialités correspondant aux offres d'emploi notamment pour des postes de techniciens.

De même, dans sa compétence à l'aide à l'installation " Dotation Jeunes Agriculteurs", des modules de formation en agroforesterie et des rappels sur l'intérêt de la haie pour la productivité agricole (L'Arbre et la Haie, D. Soltner, travaux de l'Inrae) doivent être proposés dans le cadre des deux jours et demi de formation sur la transition écologique.

La Région pourrait aussi mettre en place un Contrat d'Objectifs Sectoriel régional -orientation formation emploi- afin de développer des synergies entre les travaux d'observation régionaux pour mieux répondre aux besoins en compétences à l'instar de ce qui existe pour le « Tourisme, sport, culture, industries créatives, médias, communication, télécommunications, loisirs et divertissement ».

La formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage

En Pays de la Loire, un seul établissement d'enseignement agricole (MFR La Ferté Bernard 72) permet à des jeunes sous statut scolaire d'obtenir un CAPA Travaux forestiers et un Bac Pro Forêt.

A ces niveaux de formation, l'offre doit répondre à un besoin de proximité ce que ne permet pas cette filière de formation présente seulement au nord de la région.

Les bacheliers peuvent obtenir, soit un BTSA Gestion forestière uniquement au Lycée agricole La Germinière- Rouillon (72), soit intégrer l'Ecole Supérieure du Bois (ESB) (44) et viser un BTS Production bois ou un BTS construction bois.

Conduites en partenariat avec l'Université de Nantes et l'IUT de St Nazaire, les licences professionnelles forment en 1 an des cadres intermédiaires pour les industries du bois dans trois grands domaines métier : construction, production et commerce.

L'ESB propose d'autres formations qui préparent divers diplômes ou titres : Bachelor chef de chantier bois et bas carbone, Diplôme d'ingénieur en sciences et technologies du Bois, Master spécialisé Médiation territoriale RSE Filière Forêt bois.

Source : <https://chlorofil.fr/>

Finalement, on pourrait considérer que l'offre de formation post bac correspond aux besoins du territoire mais elle n'anticipe pas suffisamment les besoins futurs. En revanche, très peu de collégiens s'orienteront vers cette filière de formation dans la mesure où le seul établissement présent oblige le plus souvent à opter pour l'internat ou trouver un hébergement. A ceci s'ajoutent des difficultés de mobilité qui freinent les jeunes à accepter une affectation loin de chez eux.

Une nécessaire évolution de la carte des formations

Il est donc impératif et urgent que la DRAAF via le Service régional de Formation et de Développement (SRFD) fasse évoluer la carte des formations en ouvrant au moins une filière de formation : Capa, Bac Pro travaux forestiers dans un autre département. La Région présente au Conseil régional de l'enseignement agricole (CREA) doit porter cette demande.

Une évolution des référentiels : un autre impératif

Par ailleurs, les référentiels de formation des diplômes, notamment les Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) et BTSA Gestion et protection de la nature (GPN)) et titres moins spécifiques à l'arbre et la haie, mais qui préparent aux métiers de l'agriculture, de l'environnement, du paysage, doivent aussi évoluer pour que des modules à part entière soient consacrés à ce sujet.

Ces modifications sont en effet portées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA). Toutefois la Région peut saisir la DRAAF Pays de La Loire dans le cadre des CREA ou de l'élaboration des Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) pour que :

- La carte des formations évolue avec plus de formations intégrant ces sujets de l'arbre et de la haie.
- Des modules d'initiative locales (MIL) autour de l'arbre et/ou la haie soient encouragés.

De même, la DRAAF Pays de La Loire peut interpellier la Direction Générale de l'Enseignement et la Recherche (DGER) du MASA pour demander que les formations agricoles intègrent des modules spécialisés sur ce sujet et que la carte des formations soit revue.

Certes, la Région mobilise des fonds pour la formation et vient d'annoncer un abondement du Compte Personnel de Formation (CPF) des demandeurs d'emploi se formant aux métiers de la transition écologique (35 certifications) pour 2024. Mais d'une façon générale, l'offre de formation, la lisibilité et la visibilité des formations sur l'arbre et la haie doivent être renforcées. Ceci devient un impératif au moment où le ministre de l'agriculture présente le « pacte en faveur de la haies ». Celui-ci prévoit en effet un développement des compétences nécessaire à sa réussite.

Les acteurs de la haie pourront donc être accompagnés à travers un renforcement et une professionnalisation du conseil et de l'expertise, notamment via un développement de la formation initiale et continue déclinée dans les territoires.

Les chambres d'agriculture et les associations seront associées à ces formations et porteront les activités de conseils.

La Région Pays de la Loire doit donc inscrire cette priorité dans sa feuille de route en équilibrant l'offre publique et privée.

2.3. L'agriculture largement concernée

L'agriculture et son impact déterminant sur la haie bocagère est revenue constamment dans les échanges et les débats qui ont suivi la présentation de l'étude arbres dans les territoires.

Il ne s'agit pas ici de laisser entendre que les haies disparaissent de la seule responsabilité du monde agricole d'autant plus qu'un chiffrage objectif et précis n'est pas réalisé, et en rappelant que les haies agricoles sont légalement « sanctuarisées » depuis 2015.

Et pourtant, comme nous l'avions indiqué dans notre tome 1, au-delà des chiffres, le linéaire des haies bocagères n'a pas cessé de diminuer au cours des dernières décennies pour des raisons agricoles mais aussi liées à l'urbanisation et aux infrastructures.

Leur disparition s'est même accentuée, le rapport "la haie, levier de la planification écologique" publié par le CGAAR* en avril 2023, indique que le rythme annuel de disparition des haies a doublé en France entre 2017 et 2021.

Face à cela, les programmes de plantation de haies bocagères restent, en linéaire, assez marginaux. On peut ajouter à ce constat alarmant que la fonctionnalité, l'aménité d'une haie ancienne ne sera compensée progressivement qu'après plusieurs années de croissance par une haie nouvellement plantée même si c'est nécessaire. La Région des Pays de la Loire n'y échappe pas et est même directement concernée par ce phénomène.

En milieu agricole, la haie reste majoritairement perçue comme une charge (entretien) et une gêne sans en percevoir les bénéfices.

Sans doute l'histoire des politiques agricoles, le remembrement, la Politique Agricole Commune (PAC), la carence et la défaillance sur le sujet dans les formations agricoles, ont ancré cette mauvaise image, cette perception négative, auprès d'un nombre significatif d'agriculteurs.

Le défi est donc de passer d'une logique de contrainte à une logique d'adhésion soutenant les bonnes pratiques.

Si certains agriculteurs sont déjà engagés dans cette démarche, les autres doivent les rejoindre et considérer les haies comme leurs alliées objectives, car elles représentent une plus-value en matière de résultats technico-économiques.

Les agriculteurs doivent donc s'impliquer pour cela dans un remaillage bocager efficace et conséquent au service de l'ensemble de la population ligérienne en s'engageant dans l'agroforesterie, dans la recherche de l'alliance entre le développement de la biodiversité et la productivité dans la recherche de neutralité carbone, dans leur système de production qui intègre la présence, notamment en système d'élevage, de haies fonctionnelles et de prairies.

Pour cela, ils doivent être accompagnés et pouvoir compter sur l'État et les collectivités, dont la Région, à hauteur de leur engagement.

Cela passe par différents leviers aux différentes échelles de territoire : la formation des jeunes agriculteurs notamment, la sensibilisation, l'accompagnement technique, la communication et une meilleure organisation des aides financières.

Au niveau national, un récent « projet de loi en faveur de la préservation de la reconquête de la haie » défendu par un groupe de sénateurs, vise le maillage de 1,5 millions de kilomètres de haies en 2050. Cette ambition est confirmée par l'AFAC-Agroforesterie qui estime, toujours au

niveau national, à 250 millions d'euros par an, pendant 7 ans, l'investissement nécessaire pour répondre aux objectifs de la planification écologique.

Au niveau régional l'AFAC-Agroforesterie a notamment développé un programme « RESP'HAIES » axé sur la résilience et la performance des exploitations agricoles liées aux haies.

Dans son audition par le CESER pour l'étude de « l'agriculture de demain en Pays de la Loire », Christian Huyghe, directeur scientifique agriculture à l'INRAE allait dans ce sens en rappelant que l'agriculture devait « s'appuyer sur les ressources et leviers de l'agroécologie » et que le parcellaire optimal dans notre région était de 4 à 5 ha avec un maillage de haies fonctionnelles.

Toujours dans cette même étude, Clélia SIRAMI (INRAE) et Estelle MIDLER (Centre d'Etudes et de Prospectives du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire) soulignent que la structure des paysages agricoles influe sur la production de services écosystémiques.

Sur la région, le « GIEC des Pays de la Loire », dans son deuxième rapport d'avril 2023, envisage une évolution « radicale » des modes de production agricole pour s'adapter au dérèglement climatique. Il préconise le soutien et le développement de l'agroforesterie, la plantation de 1000 km de haies par an, la constitution d'un marché carbone régional.

Le GIEC Pays de la Loire souligne que ces changements et évolutions importants sont nécessaires à la résilience de notre agriculture et au maintien des rendements et de la productivité dans les fermes ligériennes.

Nous, CESER, réaffirmons donc auprès de la Région l'enjeu essentiel que représente l'agriculture, et la nécessité de faire évoluer ses pratiques, pour faire face au dérèglement climatique, pour préserver la biodiversité, la qualité de l'air, la qualité paysagère, et permettre la reconquête de la qualité des sols et de l'eau au travers des haies tout en assurant l'équilibre économique des exploitations.

Pour le CESER, la Région, en articulation avec ses schémas régionaux, SRADDET* – SRCAE* – SRB* – CTEau* et sa politique agricole, doit définir un Plan Régional Bocage ambitieux avec des objectifs chiffrés, une planification régionale avec des déclinaisons territoriales. Elle doit s'assurer d'une animation et d'un accompagnement territorial à l'échelle des EPCI ou des syndicats de bassin.

Par ailleurs, la mise en place de PGDH et l'aide et l'accompagnement de filières bois locales et écologiques, avec l'assurance de prix rémunérateurs, sont à systématiser.

Les signes de reconnaissance, certification, labels (haies bas carbone, haies gestion, haies distribution) distinguant les agriculteurs, collectivités, entreprises engagées doivent être développés et accompagnés (coûts).

Le soutien aux initiatives existantes doit être poursuivi et de nouveaux projets doivent émerger pour redonner un intérêt économique (implication des collectivités dans des chaufferies bois avec du bois local, constructions en bois ...) quelle que soit leur nature.

On doit aussi envisager une dotation jeune agriculteur (DJA) bonifiée pour les jeunes agriculteurs s'engageant dans un maillage bocager efficient sur leur exploitation.

L'État et la Région ont donc un rôle déterminant à travers quelques-unes de leur grande politique publique et d'un certain nombre de leurs dispositifs : marché régional carbone, coopérative carbone (cf. expérience communauté de communes de Pouzauges 85), baisse de la taxe foncière sur les prairies devant réellement profiter à l'agriculteur, crédit d'impôts et

notamment l'opportunité d'une fiscalité réduite afin de soutenir le maintien et l'entretien des systèmes bocagers.

Autant d'initiatives qui doivent pour le CESER, en ce qui concerne la Région, prendre place dans le Plan Régional Haie proposé en décembre 2023.

2.4. Des propositions spécifiques

Quatre propositions plus techniques ont été privilégiées car elles ont émergé régulièrement dans les débats et interpellent notamment la Région sur sa capacité à mettre en œuvre ces différentes propositions.

Structurer une filière bois énergie pour valoriser le bois bocage

(En Complément des préconisations 11, 18 et 20 du tome 1)

Contexte

Dans les réunions publiques, nous avons souvent entendu les agriculteurs évoquer le travail que l'entretien de la haie représente et la difficulté à le financer. Par ailleurs, si la valorisation du bois pour le chauffage était facile il y a encore 40 ans, aujourd'hui elle n'est pas évidente. Un agriculteur nous disait après une réunion : « *Avant, je trouvais facilement des ouvriers qui venaient couper le bois pour leur besoin personnel et ils en gardaient les 2/3 et me laissaient 1/3 pour m'indemniser. Aujourd'hui, personne n'est plus intéressé pour faire le bois* ». Un autre agriculteur a déclaré : « *Moi je suis prêt à déléguer le travail de la haie* ».

Il y a déjà dans certains territoires une organisation collective autour du bois déchiqueté utilisé dans les chaufferies collectives, mais comme l'a dit un élu, « *nous avons un problème d'exutoire* » car la production de bois est supérieure aux besoins actuels.

Cette situation de non débouché est un des facteurs qui peut décourager les agriculteurs à maintenir l'existant ou planter de nouvelles haies.

Proposition

Nous constatons que ce n'est pas la seule demande des particuliers qui va permettre d'écouler la production. Il faut envisager que les nouveaux équipements notamment publics, initiés par les collectivités, prennent en compte la valorisation du bois bocage. Les territoires doivent donc :

- Étudier le potentiel de bois disponible sur leur territoire,
- Mettre en place des structures de chaufferie collective en adéquation avec l'offre,
- Encourager les plans de gestion durable des haies,
- Aider à la structuration de chantier clé en main.

Parallèlement, la rémunération du stockage carbone doit être organisée comme nous l'avons préconisé dans le tome 1 (page 62) afin d'encourager les entreprises à stocker local dans le cadre des compensations carbone et la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Impulser auprès des collectivités un plan régional de revégétalisation des cours d'école

Contexte

Lors du débat public organisé avec Nantes Métropole, son Vice-président en charge des mutations urbaines a indiqué qu'un plan global de revégétalisation des cours d'écoles allait être engagé. C'est un enjeu essentiel qui veut rompre avec l'histoire puisque les écoles ces dernières années ont plutôt été bitumées.

Proposition

Dans cet esprit, le Conseil régional à travers sa contractualisation avec les territoires doit pouvoir inciter les collectivités locales, dans le cadre du réaménagement de l'existant ou de leurs nouvelles opérations, et encourager ce type d'initiative. Ceci comme il le fait lui-même pour ses lycées à travers ses projets pour désimperméabiliser et revégétaliser une partie des cours avec la plantation d'arbres natifs.

Action régionale de simplification pour mettre en place des initiatives de plantation de micro-forêts urbaines

Contexte

Les initiatives de micro-forêts urbaines ont été soulignées comme des actions particulièrement intéressantes à soutenir pour répondre à plusieurs enjeux climatiques et de bien vivre en ville. Cependant, les entreprises n'ont par exemple pas la possibilité aujourd'hui de financer directement des micro-forêts urbaines au titre de leur politique RSE. Les mécanismes juridiques ne le permettent effectivement pas car la collectivité ne peut recevoir de l'argent en direct de la part d'entreprises privées. Les montages privés publics, de type SEM ou Coopérative Carbone (exemple de La Rochelle) peuvent apparaître souvent comme trop complexes pour les collectivités locales.

Proposition

Le CESER juge par conséquent important que la Région s'empare de ce sujet, ce qui aurait pour effet d'aider nombre de collectivités et d'entreprises à réaliser des actions concrètes en termes de plantations de micro-forêts urbaines. Ce d'autant que, plus les acteurs des territoires sont intégrés et attachés à leur territoire, et mieux ces territoires seront protégés.

Il semble pertinent par conséquent de proposer des outils qui pourraient aider les collectivités et les entreprises à mettre en place ce type d'initiative qu'il s'agisse de partenariats à construire, de recherche de financements toutes collectivités confondues, et notamment avec l'Europe, les entreprises qui veulent compenser, voir avec des financements citoyens.

Dans cet esprit la Région doit accompagner également les acteurs en leur permettant d'envisager dès maintenant des indicateurs d'évaluation y compris dans le cadre des initiatives expérimentales qu'elle pourrait prendre au sein de ses lycées.

Aide au recrutement d'animateurs territoriaux « Arbre » dans les EPCI

Contexte

Dans les réunions publiques, les élus mais aussi les citoyens ont souvent invoqué le manque de connaissances sur ces différents sujets que sont l'arbre, la haie, ses enjeux, le lien au réchauffement climatique, au ralentissement du cycle de l'eau et donc la nécessité de mener des politiques volontaristes sur le sujet (Segré, Blain). Nous avons pris notre part sur le sujet à travers les débats mais cela ne règle pas la question de l'accompagnement au quotidien.

Proposition

A l'instar de la communauté de communes de Machecoul qui a créé un poste spécifique auprès des élus mais également de la population pour appréhender la place de l'arbre sur le territoire et les politiques à mener notamment auprès des particuliers. Il apparaît que cette fonction devrait être systématisée et un soutien financier de la Région envisagé.

Celui-ci pourrait être intégré dans son plan bocage qui doit être présenté en fin d'année 2023. Soit il pourrait s'agir d'un soutien financier direct pour ce type de poste soit il s'inscrit dans le cadre de ses politiques contractuelles avec les territoires en renforçant la partie ingénierie des contrats de territoires.

Ceci a déjà été souligné dans notre évaluation de la politique contractuelle. L'initiative de la collectivité locale soutenue financièrement par la Région le serait dans le cadre de son enveloppe globale, donc à budget constant.

3. Des nouveaux enjeux

3.1. La fibre

L'installation de la fibre optique a été associée à une politique d'attractivité pour les territoires, consolidée par la crise post covid qui a mené nombre d'habitants à s'éloigner des grands centres urbains pour trouver du confort en termes d'habitat. S'ajoute également une volonté notamment pour les décideurs publics d'éviter le déclassement de certains territoires en termes de services et de développement économique. Le CESER, s'il ne remet pas en cause cette volonté et ces orientations, tient à alerter sur les risques encourus pour le bocage en fonction de la manière dont la fibre est installée et des obligations/ risques que cela fait peser sur les propriétaires des haies concernées.

Cette volonté de l'ensemble des territoires à consolider à tout prix leur taux de couverture numérique, les a amenés à privilégier la mise en place aérienne de câbles, moins chère et plus rapide, que la mise en place avec un système enterré.

Ce mode opératoire a mis en défaut, dès l'installation et encore plus à l'entretien, les opérateurs avec l'article L45-9 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui stipule que : l'installation du réseau (infrastructures et équipements) doit être réalisée « dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux, et dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées ».

Une problématique financière à la charge du riverain

- Obligation d'égavage fréquente donc chère dans un environnement aujourd'hui sans revenus
- Problématique de responsabilité dangereuse pour le maintien des haies,
- Refus d'entretien de certaines entreprises qui ne veulent pas mettre leur responsabilité en jeu en cas de casse.

Des conséquences environnementales désastreuses

- Les systèmes d'égavages utilisés mettent en péril la haie,
- Les haies changent de typologie, elles sont taillées à 1.5 mètres pour ne pas avoir à revenir trop souvent et faciliter l'entretien suivant,
- Perte des vieux houppiers et rétrécissement du système,
- Arasement pure et simple de la haie ancienne sur des centaines de mètres.

Le système bocager, à la différence de la fibre, ne peut être installé « en sous terrain » et l'ensemble de ses bénéfices sont indiscutables, nos territoires demain n'auront que faire d'être fibrés si les nappes phréatiques sont vides.

Au moment où la lutte contre les effets du réchauffement climatique est clairement affirmée, **le CESER** demande que l'enfouissement soit la règle le long du système bocager et forestier. La Région doit peser de tout son poids politique en lien avec l'État pour contraindre les opérateurs à enterrer le plus rapidement possible sur la base de conditions économiques acceptables.

Le CESER souhaite également que le débat politique soit porté auprès du gouvernement afin d'amender par un projet de loi l'ensemble des textes anciens associés aux problématiques de responsabilité du fait des arbres relatifs aux Poste et télécommunications compte tenu de la spécifique fragilité du système de fibre optique et de la prévalence objective du système bocager ancien et de l'ensemble de ses bénéfices au service du bien commun.

Notons à cet égard que rien n'est proposé de ce point de vue par le gouvernement dans le cadre de son plan national pour la haie.

Aux vues des nouvelles technologies qui apparaissent, des alternatives à la fibre en aérien peuvent également être envisagées pour connecter les populations sur tout le territoire.

Ainsi, le développement de la fibre sur les territoires ne doit pas se faire à n'importe quel prix et sans la prise en compte du maintien d'un bocage équilibré.

Il est déjà difficile de convaincre de conserver leurs haies chez ceux qui les perçoivent comme une gêne. Il ne faut pas en plus décourager ceux qui veulent les conserver en faisant peser sur eux de nouvelles charges.

3.2. Le marché du carbone

Préalable

Les rapports Météo France et GIEC indiquent que la région Pays de la Loire plus que d'autres souffrira demain des effets du réchauffement climatique.

Fort de ce constat, nous avons considéré que la mise en place d'un marché régional du carbone et les initiatives en matière de coopératives "carbone " représentent une opportunité liée à une prise de conscience collective de nouveau enjeux.

Cela permettra d'accompagner financièrement un certain nombre de bonnes pratiques, de projets utiles en mettant du lien entre les particuliers, les entreprises et les collectivités en territoire ligérien.

C'est tout l'objet également de la mise en place du Label Bas Carbone.

Contexte

Les dispositifs présentés ici n'ont rien à voir avec le marché du carbone européen, limité pour le moment à des grandes entreprises et à certains secteurs. Nos propositions sont plutôt à destination des entreprises non concernées par ce marché obligatoire.

Le label bas-carbone, créé par le ministère de la Transition Écologique en 2019 a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 de la France.

L'idée force est de financer essentiellement des projets favorisant la séquestration additionnelle de carbone par des entreprises ou des particuliers souhaitant par ce biais compenser volontairement leur empreinte.

Le marché local du carbone issu du label est un dispositif qui apparaît pertinent sous plusieurs formes, dans la mesure où il est associé à un échange entre un détenteur de crédits carbone via un projet (le vendeur) et un acheteur (le financeur de projet) par une contribution volontaire.

Dans le monde agricole notamment, sur certains territoires, il est déjà associé au financement de haies nouvelles puisque le principe d'octroi du label bas carbone est de répondre à un cahier des charges qui justifie que le projet est une source d'additionnalité carbone.

La création de haies nouvelles est donc théoriquement source d'additionnalité et doit être associée systématiquement à un PGDH.

On note par ailleurs que des coopératives carbone vont être mises en place ou ont vu le jour en Pays de la Loire, au Mans, à Pouzauges avec des projets très locaux mis en place grâce à ces échanges et au système de labellisation. Des exemples concrets qui ont été évoqués dans les débats publics en particulier au Mans et à Mayenne.

Inscription au registre des crédits carbone obtenus : une fois le projet terminé et après audit de viabilité (pérennité du projet à moyen long terme) l'entreprise ou le particulier qui a participé au financement obtient des crédits carbone qui sont inscrits sur le registre tenu par la Caisse des dépôts sous la tutelle du ministère de la transition écologique.

Un exemple, le monde agricole

Sur la problématique du carbone, les agriculteurs sont de plus en plus identifiés comme porteurs de solutions, qu'il s'agisse de production d'énergies pour remplacer les énergies fossiles, ou bien du stockage dans les écosystèmes de leurs parcelles. Et dans les deux cas, il y a de nouveaux revenus à la clé.

La rémunération **de la vente du carbone** que les agriculteurs stockent dans leurs sols, prairies, haies est un des éléments qui contribue à donner du sens à leur engagement au-delà de leur conscience quant à l'intérêt lié à la biodiversité.

Précisons qu'un agriculteur qui plante une haie, augmente ainsi la capacité de son terrain à capter du CO₂. Il fait financer ses travaux par une entreprise présente sur son territoire qui inscrit les crédits associés au projet sur le grand registre du label bas carbone.

A ce titre, soulignons l'initiative d'un agriculteur à Evron (53) : *« Je possède environ 25 kilomètres de haies sur mon exploitation. Une entreprise d'emballage alimentaire, MB Pack, souhaitait faire de la compensation carbone. Cette entreprise souhaitait compenser environ 50 tonnes de CO₂ par an pour leur flotte de véhicules. De mon côté, je souhaitais donner du sens à l'entretien des haies centenaires qui sont sur mon exploitation. Nous nous sommes mis en relation avec une association, Solena, qui est là pour faire le lien entre des personnes ayant du crédit carbone et des entreprises qui souhaitent faire de la compensation.*

Et, cette entreprise, MB Pack, ne souhaitait pas effectuer cette compensation au Brésil mais au niveau local pour que cela ait vraiment du sens.

Ainsi, nous avons mis en place un PGDH et nous avons quantifié le carbone stocké. Cela a permis à cette entreprise de témoigner de tout cela dans le cadre de sa politique RSE.

Nous sommes payés à hauteur de 93 € nets la tonne de carbone alors que le prix du marché se situe plutôt aux alentours de 20 ou 25 € la tonne. L'argent que j'ai touché m'a permis, ensuite, de planter de nouvelles haies. Les salariés de l'entreprise ont, eux, pu faire le tour des nouvelles haies plantées sur une journée spéciale organisée au cours du mois de juin.

Cela permet de donner du sens au budget qui avait été affecté à cette tâche.

Si nous arrivons à multiplier cela, je pense que nous résoudrons nombre de problèmes. La haie pourra alors être considérée aussi comme une solution rémunératrice et non plus comme une contrainte ».

Une échelle globale

Plusieurs dispositifs de **vente de crédits carbone** sont déjà en place aux États-Unis et en Australie. Plus près de nous, l'Irlande fait figure de précurseur avec l'expérimentation des compensations pour ses zones humides et tourbières.

Quelques entreprises européennes ont sauté le pas et recherchent des exploitations volontaires, en France notamment. Gouvernements et acteurs privés se bousculent désormais sur ce créneau de la vente de crédits carbone, proposant outils et dispositifs pour mesurer le « point de départ » de chaque exploitation, mais aussi son évolution et ainsi pouvoir **rémunérer chaque tonne de carbone séquestrée**.

Cela va dans le bon sens et on peut se féliciter de cette prise de conscience globale y compris à l'échelle européenne, de cette volonté des grandes entreprises ou des grosses exploitations de prendre en compte ce sujet du stockage carbone.

Quelques points de vigilance par rapport à ces dispositifs :

- Notre contribution prend en considération l'intérêt de mettre en place une trame bocagère nouvelle là où elle a disparue, mais se préoccupe particulièrement de la préservation de l'existant.
- Nous souhaitons insister sur le fait qu'un prix du crédit carbone n'est pas le même d'un projet à l'autre car les coûts de mise en œuvre sont différents. Par exemple, certains projets bénéficient de cofinancements ou d'aides publiques, et seul le reste à financer est pris en compte dans la recherche des financements.
- Nous souhaitons également que ce marché du carbone volontaire serve à financer des projets de réduction ou séquestration du carbone en allant au-delà du cadre réglementaire et en permettant d'atteindre la neutralité carbone.

Enfin, il paraît intéressant que ces contributions financières par l'achat de crédits carbone puissent être directement utilisées dans les projets : de l'achat des plants pour un projet de plantation d'arbres par exemple à leur entretien dans le temps, en passant par la gestion de projet nécessaire pour organiser la mise en œuvre et le suivi du projet.

De plus il est important de ne pas sous-estimer le local, la proximité.

Il est important, en tant que CESER, au regard de ce que nous représentons, que nous soyons vigilants à ce que ces initiatives participent d'un projet de territoire, qu'elles concernent l'ensemble des acteurs locaux, qu'elles entraînent le monde des collectivités autant que le monde de l'entreprise dans ce changement, que cela prenne appui autant sur les financements publics que les sur les financements privés.

Il est important que le crédit carbone ne soit pas une échappatoire. Si la forêt et le maintien des haies reste un outil important de régulation climatique, le reboisement ou la replantation des haies ne permet pas de se dédouaner de toutes responsabilités face à des actions émettrices de carbone.

Il est important de rappeler que si on ne réduit pas nos émissions et si on n'arrête pas la déforestation et l'arrachage des haies, ce n'est pas le simple fait de planter des haies ou des arbres qui résoudra quoique ce soit. Cette pratique du crédit carbone doit nécessairement être accompagnée des bonnes pratiques.

Dans cet esprit, il est indispensable que la Région, qui réfléchit à la mise en place d'un marché carbone, crée les conditions avec un dispositif s'inspirant de la Sem croissance verte, privilégiant des financements directs et indirects (grands contributeurs) afin de consolider sa politique biodiversité (et notamment une politique ambitieuse liée au maintien de l'arbre et des haies) et la politique de l'eau bleu et verte ... L'exemple irlandais de ce point de vue donne du sens à la nature de l'engagement.

Le CESER préconise par ailleurs que le marché régional du carbone mis en place soit également associé à la réalisation d'une trame bocagère nouvelle, mais aussi à l'entretien et à la conservation de l'existant. Ainsi, la contribution volontaire des entreprises pourra être associée à une problématique majeure souvent répétée lors des débats en région qui est celle de l'absence de revenus régulier pour permettre le maintien du système bocager.

3.3. Maintenir et développer l'arbre en ville

Nous avons beaucoup parlé du maintien des haies, de leur arrachage, du rôle des agriculteurs mais nous souhaitons insister également sur la question de l'arbre en ville et plus globalement de la végétalisation des espaces urbains là où ces dernières années on a beaucoup minéralisé.

C'est l'un des enjeux, notamment des agglomérations qui composent le territoire régional et sur lesquels nous avons organisé aussi des débats publics mais également de tous ces territoires qui se développent en termes d'urbanisme, de démographie, d'économie ...

Nous avons noté plutôt une prise de conscience sur le sujet de la part des décideurs publics qui ont à leur disposition des outils prescriptifs pour l'aménagement et la protection, avec notamment les PLUI et les OAP.

Ces éléments réglementaires fixent les objectifs en matière de logement, de typologie, de caractéristiques avec une approche globale et systémique. On doit y ajouter aujourd'hui les objectifs de végétalisation et d'insertion avec ce que l'on doit conserver et ce qu'on doit créer.

Les zones d'activité concertée (ZAC) donnent encore plus de possibilités et d'opportunités pour afficher ces objectifs et des exigences face aux aménageurs. Ces opérations d'aménagement insistent encore davantage sur la qualité des espaces mobilisables pour les continuités écologiques. Il faut notamment repenser globalement la configuration et l'utilisation de ces espaces autrement que sur la base de grands parkings goudronnés pour accueillir la voiture.

L'enjeu essentiel est donc bien la planification ou le schéma programmatique à moyen et long terme afin de poser ces objectifs de végétalisation au même niveau que les besoins de mobilité voire de développement économique.

Si la Région n'a pas en soi de compétences sur l'aménagement des territoires, elle a à sa disposition, différents outils pour peser auprès des collectivités qui ne seraient pas encore convaincus par l'exigence de l'enjeu climatique :

- Le SRADDET dans la définition de ses priorités,

- La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en est la pierre angulaire,
- Les contrats de territoires qui offrent les moyens de peser directement sur les priorités affichées par les territoires.

Le Plan Régional Des Haies proposé par la Région doit aussi intégrer la diversité des territoires qui la compose.

Le Rural et l'Urbain ont aujourd'hui un combat commun à mener à la fois pour le maintien de la biodiversité et contre la dérive climatique.

4. Conclusion

Les 18 débats sur « L'arbre » se sont tenus sur une année, d'Octobre 2022 (Segré) à Novembre 2023 (Laval).

Ils ont eu lieu sur les cinq départements de la région Pays-de-la-Loire (cf carte) et ont concerné différents types de territoire, principalement ruraux, mais aussi urbains, péri-urbain, et deux zones littorales (Pornic, St Gilles Croix de Vie).

Soulignons que les trois métropoles (Nantes, Angers, Le Mans) ont été impliquées, tout comme d'autres agglomérations (Laval) ou villes moyennes, ainsi que deux Parcs naturels régionaux (Brière, Marais poitevin).

Au total, compte tenu de la composition des 17 EPCI et Pays impliqués, nous avons invité environ 300 communes. Au-delà de sa diversité, ce panel est donc très représentatif des territoires de notre région. Soit plus de 2 000 personnes qui ont participé à nos débats. Les participants étaient divers et ils avaient tous un point commun : ils portaient un grand intérêt pour l'arbre. C'est un beau challenge qui a été réalisé.

Tout comme cela a été souligné dans nos études passées (notamment « Equilibre des territoires » et « Bilan des contrats territoires région ») une telle démarche illustre la volonté et la capacité du CESER à construire un dialogue approfondi avec les EPCI et l'ensemble des acteurs du territoire pour prendre en compte la diversité des réalités ligériennes.

Les élus ont été nombreux à participer. Ils ont largement expliqué leur action et leur implication, tant sur les inventaires et les mesures de protection, que sur l'aspect réglementaire par le biais des PLUI. Ils ont aussi livré leurs questionnements sur la portée et l'impact des aspects réglementaires et des aides financières.

Les associations ont également été nombreuses à participer. Leurs représentants ont témoigné de leurs engagements et de leurs contributions à l'élaboration de démarches collectives pour la préservation et la plantation des arbres et des haies, le plus souvent dans le cadre d'un dialogue exigeant mais constructif avec les élus. Une volonté affirmée d'acculturation sur le sujet.

Enfin, de nombreux professionnels se sont également exprimés. Parmi eux, les agriculteurs directement concernés par « l'arbre et la haie », ont témoigné de leur action en soulignant les difficultés à entretenir les haies, ainsi qu'un certain isolement. Ils ont aussi formulé leurs questionnements devant la gestion des aides financières.

D'autres professionnels ayant un lien direct avec l'arbre, l'agro-foresterie ou la forêt sont aussi intervenus pour expliquer leurs métiers et leurs missions, ceci avec beaucoup de conviction et de sincérité.

Enfin, de nombreux témoignages d'habitants et de citoyens ont été recueillis, souvent interrogatifs sur les interventions des pouvoirs publics, des propriétaires et des aménageurs.

Ces quelques éléments d'analyse illustrent la richesse, la diversité et la qualité des débats et les verbatims en rendent largement compte.

Nous avons souhaité également au-delà de la démarche, insister sur ce que ces échanges nous ont permis de constater.

Un certain nombre de sujets abordés dans l'ensemble de nos débats et notamment l'enjeu que représente la préservation des haies, la manière dont les politiques d'aménagement ont un

devoir de préservation, l'effort indispensable qui doit être fait en matière de sensibilisation, d'acculturation et de connaissance dont notre démarche participative est une illustration et enfin la question des moyens et en particulier le volet lié à la filière économique.

Sur la base de ces constats, plusieurs propositions émergent à la fois auprès du Conseil régional et de l'État.

En ce qui concerne la Région, nous avons considéré, autour de quelques-unes de ses compétences, la nécessité de faire évoluer ses politiques publiques.

Ainsi, nous insistons sur le fait qu'au-delà de la nécessaire ambition à améliorer la qualité de l'eau bleu et lutter contre l'accélération du cycle de l'eau, elle doit intégrer dans le cadre de son plan haie cette nécessité à la fois de produire de l'eau verte et également des éléments de formation adaptés sur ces sujets.

Nous réaffirmons que, d'une façon générale, l'offre de formation, la lisibilité et la visibilité des formations sur l'arbre et la haie doivent être renforcées en matière de formation initiale et continue mais aussi auprès des demandeurs d'emploi pour lesquels cela peut être une véritable opportunité.

La Région a l'opportunité, en articulation avec ses schémas régionaux, SRADDET* – SRCAE* – SRB* – CTEau* et sa politique agricole, de définir un Plan Régional Bocage ambitieux avec des objectifs chiffrés, une planification et des déclinaisons territoriales. Tout ceci doit être intégré et relié à la Stratégie Régionale biodiversité 2024-2030 qui affiche déjà des ambitions certaines en matière de Biodiversité.

Pour cela, elle doit s'assurer d'une animation et d'un accompagnement territorial à l'échelle des EPCI ou des syndicats de bassin.

Elle doit aussi envisager une DJA bonifiée pour aider les jeunes agriculteurs à s'engager dans un maillage bocager efficient sur leur exploitation.

Enfin elle peut, en lien avec les collectivités et le monde économique, initier la mise place du marché carbone et soutenir les coopératives « carbone » créées localement.

En ce qui concerne l'État, nous sommes en phase avec les déclarations issues du CGAEEER du 23/04/2023, qui indiquent de doubler la surface de linéaire de haies. Ceci est un objectif ambitieux.

Nous réaffirmons cependant qu'il est indispensable et c'est un véritable enjeu, d'associer à la remise en place d'une trame nouvelle, celle du maintien de l'existant qui est immédiatement source d'aménités au bénéfice du ralentissement du cycle de l'eau, de l'érosion des sols, de la conservation, de la reconquête de la biodiversité et de la préservation des îlots de fraîcheur.

Nous savons que la préservation de l'existant est associée à deux éléments majeurs qui sont à la fois une inquiétude mais aussi une opportunité :

- Une inquiétude car nous avons constaté à travers nos échanges, une réelle difficulté à convaincre du bien-fondé de conserver les systèmes bocagers anciens auprès de ceux qui notamment continuent à les appréhender comme une gêne.

De ce point de vue, il faut réfléchir à la manière dont on peut aider ces mêmes agriculteurs, à travers la mise en place notamment d'une filière économique qui permettrait à ces derniers de faire de l'entretien des haies un élément rentable.

- Une inquiétude également en constatant la mise en place du système de fibre optique en aérien par les opérateurs privés, dans les branches du système bocager et forestier sans système d'emprise, associée de plus à une obligation d'égagement du riverain, et qui participe de fait de la dégradation d'un équilibre du bocage sur nos territoires. Nous attendons de l'État un message fort auprès des opérateurs privés afin qu'ils intègrent cette dimension de la préservation de la biodiversité quand de façon effrénée, ils installent la fibre notamment en aérien.
- Une opportunité avec la mise en place du label bas carbone et tout ce qui en découle et en particulier la structuration localement d'un marché du carbone et de coopératives « carbone » pour collecter la contribution volontaire des entreprises et de tous ceux, collectivités, citoyens, qui sont prêts à s'engager sur le sujet.
- Une opportunité aussi pour notre sujet lié l'arbre et au maintien des haies car cela peut participer d'une politique ambitieuse en la matière.

L'État, à travers la prise de conscience de nos concitoyens et son propre engagement, doit saisir ces opportunités et soutenir ces préoccupations nouvelles, accompagner ces initiatives qui impliquent les territoires, la société civile, les entreprises et l'ensemble des pouvoirs publics au bénéfice des habitants et de la lutte contre les effets du réchauffement climatique.

Enfin, plus globalement ces recommandations du CESER pourraient alimenter les futures COP régionales dans le cadre de la mise en œuvre de la planification écologique présentée en septembre 2023 par le gouvernement.

Comme le disait Jean-Jacques Rousseau, et l'actualité nous le démontre encore aujourd'hui, « Jamais la nature ne nous trompe c'est toujours nous qui nous trompons ».

Table des sigles

CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

SRADET : Schéma Régional de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRCE : Schéma Régional Cohérence Ecologique

SRB : Schéma Régional Biodiversité

CTEau : Contrat Territorial Eau

Remerciements

Le CESER remercie l'ensemble des intercommunalités, des communes, des parcs naturels régionaux et leurs représentants politiques et techniques sans lesquels rien n'aurait été possible.

Il tient à saluer ceux qui se sont déplacés lors des 17 débats publics, permettant chacun à sa manière d'être contributeur de ce travail.

Il remercie également les quelque 2 500 personnes qui se sont déplacées lors des 17 débats publics. La qualité et la diversité des contributions et des échanges donnent une singularité particulière et une légitimité supplémentaire au Vol. 2 du rapport " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes : Un enjeu partagé".

Enfin, le CESER a été très sensible au témoignage de Madame la ministre Sarah El Hairy qui, ne pouvant être présente au débat de clôture à Laval, a pourtant tenu à témoigner tout l'intérêt qu'elle portait à sa démarche et aux propositions émises par la société civile organisée ligérienne.

M. Éric BACHELOT, CGT

La démarche en deux temps menée dans ce travail débuté en 2019 permet de faire connaître, d'expliquer, de partager les travaux menés, d'approfondir les préconisations et de remonter les préoccupations des habitants.

L'utilisation de ce principe d'évaluation et d'actualisation de nos propres écrits s'inscrit dans l'évolution nécessaire des différents travaux de notre Assemblée. La découverte des réflexions menées et la possibilité de les enrichir grâce aux retours lors des différents débats menés auprès des Ligériens, avec le souci de représentation de la diversité de la région, des territoires ruraux à la Métropole, est, pour notre organisation, un gage supplémentaire de partage de l'intelligence collective.

Pour la CGT, les rencontres menées dans les territoires participent d'une dynamique pour favoriser les initiatives vertueuses ou qui semblent à l'être, à l'image des micro-forêts urbaines (Montflours en 2021 et plus récemment celle de la Ville de Mayenne en devenir). Ces initiatives devront être évaluées sur le long et moyen terme.

On peut évoquer aussi la diffusion régionale de nos réflexions et constats, avec des collectifs qui se montent dans différents bocages contre l'incohérence du déploiement de la fibre en aérien, tel qu'il est réalisé ; le recours à des opérateurs privés faisant appel à de la sous-traitance en cascade au moindre coût, au détriment des haies et de la solidité du réseau. La stratégie privée de mise en place de la fibre s'est déroulée avec précipitation et sans concertation de terrain – une véritable catastrophe.

Pour la CGT, seul le recours à des services publics non contraints par des objectifs de rentabilité financière immédiate aura permis une autre gestion du dossier. La CGT est navrée de ce choix court-termiste. La problématique de l'arbre et de la haie renvoie à l'enjeu de mettre ainsi l'écologie au cœur de l'activité agricole. On ne peut pas se concentrer uniquement sur l'objectif de production immédiate, mais associer les exigences environnementales pour en assurer la durabilité. Les pratiques agro-écologiques constituent l'un des outils permettant à la fois d'atténuer les changements climatiques et s'y adapter.

Pour la CGT, la structuration du marché carbone, avec la mise en place d'un label « bas carbone » et sa contribution volontaire en second marché, nous laisse dubitatifs. Afin d'utiliser la nature de manière plus efficiente, il suffirait d'en créer le marché ? Cela semble bien difficile. Tous les écosystèmes ne sont pas interchangeables et tous les dégâts causés ne sont pas réparables. Ce marché semble avoir un avantage certain : dédouaner les émetteurs de leurs responsabilités. La CGT le déplore.

La CGT réaffirme ici l'intérêt de rencontrer les citoyens et les citoyennes dans l'ensemble de la région, tout en soulignant l'aspect particulier et prépondérant de la parole de la société civile organisée. Nous sommes attachés à la représentativité des organisations ; la nôtre est légitimée par notre présence sur le territoire et les dizaines de milliers de voix qui se sont portées sur nos camarades qui nous représentent lors des élections professionnelles.

La démarche de la commission 5 est innovante même si elle ne pourra, cependant, se reproduire à l'identique à l'avenir. Nous n'en avons pas les moyens humains et matériels. En revanche, la démarche pourra inspirer nos futurs travaux. De plus, avec la disparition de la commission 1, nous nous devons d'engager des travaux de prospective d'aménagement du territoire.

Enfin, le rapport aurait pu engager la Région à afficher une volonté politique plus ambitieuse autour de la protection de la biodiversité. Cela évoqué, la CGT votera la contribution en remerciant particulièrement le rapporteur, le chargé d'étude et l'ensemble de la commission 5.

Le tome 2 sur « L'arbre, poumon de la vie ligérienne », mérite d'être souligné et surtout valorisé, tant pour son contenu que pour la méthode.

Le contenu, c'est la prise en compte d'une triste réalité (régression des haies depuis de longues années) et la recherche de solutions qui doivent impliquer le maximum d'acteurs et pas seulement les agriculteurs. Ce faisant, le CESER interpelle la Région sur des propositions ambitieuses pour remédier à cette situation, mais aussi sur l'impact de plusieurs de ses politiques publiques (et non des moindres) qui sont au cœur de la problématique de l'arbre et la haie, et qui concourent au maintien de la biodiversité et de l'adaptation climatique. Ce travail cible aussi avec précision les exigences de formation qui doivent accompagner les mesures préconisées, exigences auxquelles la CFDT est fortement attachée.

Sans être exhaustif, notre regard sur ce contenu souligne la qualité des propositions et surtout, leur complémentarité avec celles du tome 1 qui étaient déjà très charpentées. La responsabilité régionale est bien présentée et bien ciblée, avec son rôle de stratège et d'animatrice en appui aux EPCI et aux filières professionnelles directement impliquées – en premier lieu bien évidemment, l'agriculture.

Souhaitons que le plan bocage qui va être présenté en session régionale cette semaine soit à la hauteur des attentes exprimées dans ce tome 2

En second lieu, soulignons l'originalité de la méthode. La démarche entreprise depuis un an, avec la tenue de 17 débats également répartis sur l'ensemble des 5 départements, est une véritable innovation qu'il faut saluer. En interpellant les acteurs institutionnels (essentiellement les EPCI) sur leurs territoires, et en leur proposant de débattre sur des propositions déjà bien travaillées et argumentées, nous avons suscité une véritable adhésion et surtout, des échanges de qualité avec des interpellations entre élus, professionnels et habitants. La richesse des verbatims joints en annexe en témoigne très largement.

Le CESER s'est positionné comme « institution » ressource au service des acteurs des territoires, en leur offrant une possibilité d'appropriation des constats et des analyses, et un espace pour débattre et approfondir les solutions, ceci en respectant les particularités de chaque territoire. L'exercice n'était pas facile et exigeant, et il a été réussi. C'est là le fondement de la satisfaction constatée quasiment partout où se sont tenus les débats et dont nous pouvons nous aussi nous réjouir. Une ouverture a eu lieu et nous pensons que les années à venir vont permettre de continuer sur cette voie. Cette méthode est pleinement en phase avec les propositions faites dans le cadre de la transformation du CESER et notamment celles-ci : être au plus proche des territoires et des EPCI, et échanger directement avec les citoyens.

C'est le souhait de la CFDT qui salue et remercie sincèrement et chaleureusement le rapporteur Xavier de la BRETESCHE, le président BROUSSEAU et le chargé d'étude Éric BUQUEN pour leur implication et leur ténacité, ainsi que tous les membres de la commission 5 qui ont largement participé à la réussite de ce tome 2.

La CFDT votera le rapport.

Mme Christelle DELOUCHE, U2P

La démarche globale initiée par le CESER pour l'élaboration du tome 2 sur l'arbre a fait l'objet d'une concertation très élargie, 17 EPCI, 300 communes – où plus de 2 000 personnes ont participé à des débats citoyens. L'U2P (l'Union des Entreprises de Proximité) juge que c'est un travail de qualité, le grand enjeu sera la prise en compte par les décideurs des préconisations émises dans ce rapport inédit.

Comme souligné, si le Conseil régional doit tenir son rôle d'incitation et d'animation, nous souhaitons insister sur deux points :

- La nécessité de structurer la filière bois énergie, comprenant de nombreuses entreprises de l'économie de proximité ;
- Les participants aux débats pointent tous l'importance de l'offre de sensibilisation et de formation sur la filière forêt-bois aux jeunes, mais également aux salariés qui souhaitent monter en compétence (formation continue).

Ce tome 2 souligne la prise en compte des enjeux de proximité.

Comme souligné dans de nombreux rapports du CESER, il faut conforter et renforcer le couple EPCI et Région par la création de postes spécifiques et ressources localement auprès des élus, mais également de la population pour appréhender la place de l'arbre sur le territoire et les politiques à mener auprès des particuliers. Cette démarche initiée par la commission 5 a impliqué beaucoup de conseillers territorialement. Cette initiative de porter en débat nos préconisations auprès des citoyens valorise et crédibilise les travaux du CESER.

L'U2P remercie l'ensemble des personnes ayant participé, en particulier Éric [BUQUEN], le chargé d'étude qui a organisé ces 17 débats et bien sûr Xavier [de la BRETESCHE], le rapporteur.

Nous voterons ce tome 2 du rapport.

Mme Marie MÉZIÈRE-FORTIN, Groupe Environnement

Avant de prendre la parole, je pense que toute l'Assemblée aura rectifié, mais c'est bien 89 % de masses d'eau qui ne sont pas en bon état en Pays de la Loire, et non pas 8 %. Cette prise de parole a été écrite notamment par Denis LEDUC.

Après la première étude « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes, un enjeu à partager », présentée en juin 2022, cette seconde phase est complétée et enrichie des échanges et débats qui ont eu lieu lors des 18 rencontres en territoires ruraux, littoraux, urbains et péri-urbains de notre région.

Le Groupe Environnement, rejoint par l'ensemble de notre Assemblée, mes très chers collègues, peut féliciter et remercier le président Jacques BROUSSEAU, le rapporteur Xavier de la BRETESCHE et le chargé d'étude Éric BUQUEN qui, chacun dans son rôle, aura contribué à la qualité du premier et du deuxième tome de cette étude. Il adresse également ses chaleureux remerciements aux membres de la commission 5.

Nouvelle et novatrice pour notre Assemblée, cette expérience de porter à connaissance des échanges dans les territoires ligériens au plus près de nos concitoyens est très positive et inspirante pour la prochaine mandature.

Les enjeux autour de l'arbre en ville et sur les haies bocagères ne sont plus à partager, ils sont partagés. Les plus de 2 000 personnes (habitants, associations, élus, techniciens) qui ont participé à ces rencontres l'ont largement confirmé. Ils ont unanimement souligné l'importance du sujet considéré comme essentiel.

Pour les haies bocagères, et contrairement à une perception répandue, le linéaire n'a pas cessé de diminuer au cours des dernières décennies. Leur disparition s'est même accentuée. Le rapport « La haie, levier de la planification écologique » publié par le CGAAR (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des espaces Ruraux) en avril 2023 indique que le rythme annuel de disparition des haies a doublé en France entre 2017 et 2021 (23 000 kilomètres contre 11 500 kilomètres par an avant 2017). Face à cela, les programmes de plantation de haies bocagères restent, en linéaire, très insuffisants (entre 3 000 et 5 000 kilomètres plantés par an).

On peut ajouter à ce constat alarmant que la fonctionnalité, l'aménité d'une haie, ancienne, composée de strates arborées, arbustives et herbacées n'a rien à voir avec une haie nouvellement plantée.

Les actions à réaliser sont identifiées :

- Sensibilisation et acculturation à tous les âges de la vie ; le sujet s'y prête bien.
- Formation initiale, continue, en apprentissage, formation des techniciens en agroforesterie, en agro-écologie, formation pour les agents des collectivités, des entreprises, pour les agriculteurs, formations spécialisées.
- Inventaire complet des haies actualisé régulièrement, car les données actuelles sont connues.
- Reconstitution des continuités écologiques.

- Maintien et entretien des haies existantes pour « donner un coup d'arrêt à leur disparition ».
- Plantation de nouvelles haies en y intégrant leur entretien.
- Guichet unique et accompagnement à l'échelle des EPCI ou des Syndicats de Bassin Versant.
- Accompagnement financier ciblé et évalué dans le temps.
- Généralisation des PGDH (Plan de Gestion Durable des Haies) avec label haie.

Il est maintenant urgent et vital de les relever et de s'engager résolument dans la renaturation via l'arbre et la haie, dans nos espaces ruraux et urbains.

En lien et en articulation avec le Plan National Bocager et avec les 5 Départements ligériens, la convergence et la coordination de toutes les actions publiques doivent être au rendez-vous. Une planification régionale avec déclinaisons territoriales s'impose. La Région, chef de file, doit s'assurer d'un accompagnement et d'une animation à l'échelle des EPCI ou des Syndicats de Bassin Versant ; espace de l'opérationnalité.

L'arbre et la haie ont de telles relations et influences écosystémiques que la Région doit absolument veiller à la déclinaison et l'articulation de son Plan Régional Haie avec le SRADDET, le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie), le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique), le SRB (Schéma Régional Biodiversité), le CTEau (Contrat Territorial Eau) et sa politique agricole tant :

- L'arbre et la haie participent à l'atténuation des conséquences du dérèglement climatique.
- L'arbre et la haie sont indispensables à la reconquête de la qualité de l'eau et influent fortement sur sa disponibilité.
- L'arbre et la haie sont des éléments majeurs indispensables à la reconquête de la biodiversité.
- L'arbre et la haie peuvent stocker le carbone et participent à la qualité de l'air.
- L'arbre et la haie sont des éléments déterminants de l'identité ligérienne avec des reconstitutions bocagères à réaliser.
- L'arbre en ville et la renaturation deviennent incontournables, les objectifs de végétalisation et l'établissement de programmation sont rendus obligatoires.
- La haie et le remaillage bocager sont nécessaires à la résilience de notre agriculture et au maintien des rendements et de la productivité des fermes ligériennes.
- L'arbre et la haie sont indispensables à la vie, à chaque être vivant, à chaque être humain.

Le Groupe Environnement votera avec enthousiasme ce rapport et sera surtout attentif dans l'avenir à la mise en œuvre de ses préconisations par l'ensemble des acteurs concernés. Merci.

Mme Laurence BESSONNEAU, Chambre des Métiers

Feuille après feuille, tombés sous le charme de Xavier [de la BRETESCHE], le rapporteur de ce rapport tome 2, nous avons enchaîné 18 conférences, débats à travers toute la région. L'ensemble de la commission, avec le président, le bureau et bien sûr Éric [BUQUEN] notre chargé d'étude, s'est mis au diapason de chaque territoire. Si elle a peu plié au dissensus, plusieurs items ont été adaptés, complétés voire tutorés ou tuteurés. À voir. Les verbatims recueillis permettent d'enraciner nos préconisations. Elles se révèlent en totale adéquation avec ce que les Ligériens attendent des mesures régionales. Au boulot, donc nous nous sommes mis, car conjuguer besoin de développement économique et protection de la biodiversité est bien compliqué quand la fibre n'est pas verte.

Si les exploitations agricoles sont en première ligne, nous attendons que tous les acteurs prennent leurs responsabilités. La vie politique, la vie associative et la vie économique ont largement souligné la nécessité de protéger l'eau de vie, cette eau verte, cette eau bleue que la Région doit notamment à tout prix préserver.

Dans chaque territoire, maintes fois, il a été répété que la préservation des plus anciennes haies, que la politique de plantation et aussi la capacité à faire des haies un vrai parcours économique donne tout son sens à une politique envers les exploitations agricoles. Quelques préconisations, comme le renforcement de la préconisation des techniciens ou la création de postes d'animateurs dans les EPCI pour faciliter un vrai travail de reconquête verte en territoire sont le fruit de ce super travail dans toute la région des Pays de la Loire.

En cette future année olympique, ne franchissons pas les haies comme de simples obstacles. Regardons-les comme une nécessité à maintenir la diversité des espèces tant animales que végétales. Pour nos confrères artisans, appartenant à la très vaste filière bois, les différentes essences locales sont une richesse qui s'inscrit dans le patrimoine humain : hêtre, palissandre, bois de rose, buis, noyer, etc.

Je laisserai la poésie des doux murmures pour féliciter et applaudir la commission qui s'est unie malgré tout pour aboutir à un travail qui mérite vraiment l'attention de notre Assemblée, l'attention des responsables de territoire et de notre Région.

Cher Xavier [de la BRETESCHE], information de dernière minute : nous aurons peut-être un 19^e débat, car j'ai rencontré une association québécoise, Soverdi, engagée dans la démarche des forêts urbaines et elle serait heureuse de lire cette étude. Je n'ai pas proposé d'aller la lui présenter, mais 2024 réserve des surprises !

M. Vincent PIPAUD, LPO

Bonjour Président, bonjour Monsieur le vice-président de la Région, bonjour les amis. Je ne vais dire que trois phrases, parce que beaucoup de choses ont été dites. La première est que ralentir le cycle de l'eau est absolument nécessaire et c'est ce que l'on porte sûrement le mieux avec cet arbre positionné en haie sur notre territoire. Se positionner en haie, c'est assurer un abri réparti sur les territoires, c'est donc une ingénierie écologique, tout à fait nécessaire aujourd'hui. Pour le faire, nous aurons besoin des PSE pour permettre à ces haies d'élargir dans un premier temps, financés par des fonds carbone pour lesquels la Région a un rôle essentiel dans sa répartition des priorités et ses nécessités. Financer les fonds carbone à travers les PSE, c'est rémunérer les paysans, les agriculteurs pour qu'ils permettent à ces solutions fondées sur la nature d'avoir les meilleures efficacités. Il faudra prendre le relais par des filières qui restent à organiser et qui restent à conforter.

Les Villes doivent jouer un grand rôle, pas seulement pour se rafraîchir, pas seulement pour stocker du carbone, mais aussi pour montrer aux citoyens la nécessité de cet arbre, vivre à son quotidien, vivre avec ses services et l'abri qu'il peut provoquer tous les jours. Si je vis dans la biodiversité chaque jour, je finirai par la demander à ceux qui sont plus loin ; c'est ce que l'on peut attendre aussi de cet arbre en ville.

Merci d'avoir porté si fort ces différents projets avec les EPCI, où nous avons pu débattre avec de nombreuses personnes. Merci à Xavier [de la BRETESCHE], merci à notre président Jacques [BROUSSEAU], merci à notre chargé d'étude d'avoir porté cette parole en dehors, et merci d'avance à ceux qui pourront porter ce projet avec nous.

La LPO, bien sûr, votera ce rapport avec le Groupe Environnement et tous les autres.

M. Olivier MORIN, CPME

La CPME tient à exprimer son appréciation pour le rapport et le travail présenté par Xavier [de la BRETESCHE] au nom de la commission Aménagement des territoires et cadre de vie.

La question cruciale de la préservation des arbres dans la région ligérienne est abordée de manière exhaustive, mettant en lumière des enjeux fondamentaux pour nous tous. La CPME salue particulièrement l'accent mis sur la sensibilisation, l'acculturation et la connaissance en tant qu'éléments clés de la démarche participative.

Impliquer activement les acteurs locaux, quels qu'ils soient, est essentiel pour garantir le succès de toute initiative environnementale. Nous reconnaissons l'importance soulignée du volet financier et économique dans la mise en œuvre de politiques ambitieuses. La CPME encourage une approche équilibrée qui favorise la préservation de l'environnement, tout en soutenant la viabilité économique. Les propositions spécifiques, telles que la structuration d'une filière bois énergie et un plan régional de revégétalisation, démontrent qu'une compréhension approfondie des défis et des opportunités locales.

Nous encourageons une analyse précise des implications financières pour les riverains concernant la question de la fibre. Une approche équilibrée doit être maintenue pour éviter des charges excessives pour ceux-ci. La CPME propose un dialogue continu avec les acteurs agricoles pour comprendre et résoudre les défis auxquels ils peuvent être confrontés dans le processus de préservation des arbres.

La CPME soutient fermement les efforts visant à préserver les ressources naturelles de la région ligérienne, et en particulier la promotion d'une gestion durable des arbres et des haies. Nous saluons l'exemplarité de la commission dans sa capacité réelle et démontrée à exporter les études du CESER hors de l'hémicycle en favorisant le débat au sein de nos territoires.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de cette commission, particulièrement son chargé d'étude Éric BUQUEN, pour son indéfectible engagement, toujours dans l'intérêt commun, son président Jacques BROUSSEAU pour cette initiative et son rapporteur déjà nommé, Xavier de la BRETESCHE pour son grand dévouement, sur les territoires notamment.

M. Georges PLESSIS, FRSEA

Ce tome 2 de l'étude sur « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes » résulte des rencontres organisées dans une vingtaine de territoires, répartis dans nos 5 départements de la Région des Pays de la Loire.

La démarche est innovante pour notre CESER et elle a permis à la fois :

- De restituer nos travaux du tome 1 et recueillir des témoignages ;
- De permettre un débat citoyen sur ce sujet et de sensibiliser ;
- De faire connaître le CESER et son rôle de représentant de la société civile organisée

C'est un sujet où les agriculteurs ont été souvent interpellés et j'ai eu la satisfaction de constater que la population avait globalement pris conscience que si l'entretien de la haie incombait aux agriculteurs, ces haies sont d'intérêt collectif et que les agriculteurs doivent être reconnus pour ce travail.

L'étude identifie en particulier deux formes de valorisation de la haie qui peuvent contribuer à une rémunération :

- D'une part, par sa capacité à stocker le carbone qui permet d'émarger à un marché local du carbone. La démarche est récente et a été mise en évidence lors de nos débats.
- D'autre part, par la valorisation du bois produit. Cependant, aujourd'hui, dans de nombreux territoires, l'offre est supérieure aux besoins, d'autant que le bois bocage est en concurrence avec le bois industriel ou de coupelles de forêts. Aussi, certains élus ont évoqué la nécessité de développer des filières bois énergie avec le développement de chaufferies collectives fonctionnant au bois déchiqueté.

Il y a donc là des pistes de travail intéressantes pour la Région, nos territoires et les différents acteurs concernés. Il faut dire aussi que la préservation de la haie dans notre région est étroitement liée au maintien de l'élevage.

Je ne reviens pas sur les autres sujets (rôles de la haie, problèmes avec la fibre optique, arbre en ville, formation, etc.), que nous approuvons.

À l'heure où nous parlons de nouveau fonctionnement du CESER, cette expérience de restitution d'étude et d'animation de débats locaux est une idée à retenir pour la prochaine mandature, mais je ne serai plus là !

Les représentants Jeunes Agriculteurs, FRSEA et Chambre régionale d'Agriculture voteront cette étude et nous tenons à remercier Xavier [de la BRETESCHE], notre rapporteur, pour son investissement passionné, Éric [BUQUEN], notre chargé d'étude, pour l'organisation et l'animation de ces débats et Jacques [BROUSSEAU], notre président, qui a bien orchestré l'ensemble.

Au-delà de cette étude, et terminant mon dernier mandat, je veux vous remercier, mes chers collègues, pour la qualité des échanges que nous avons eus, ainsi que toute l'équipe du CESER. Je dois dire que le CESER a été pour moi un lieu d'enrichissement par les informations apportées par chacun. Je vous remercie de votre attention.

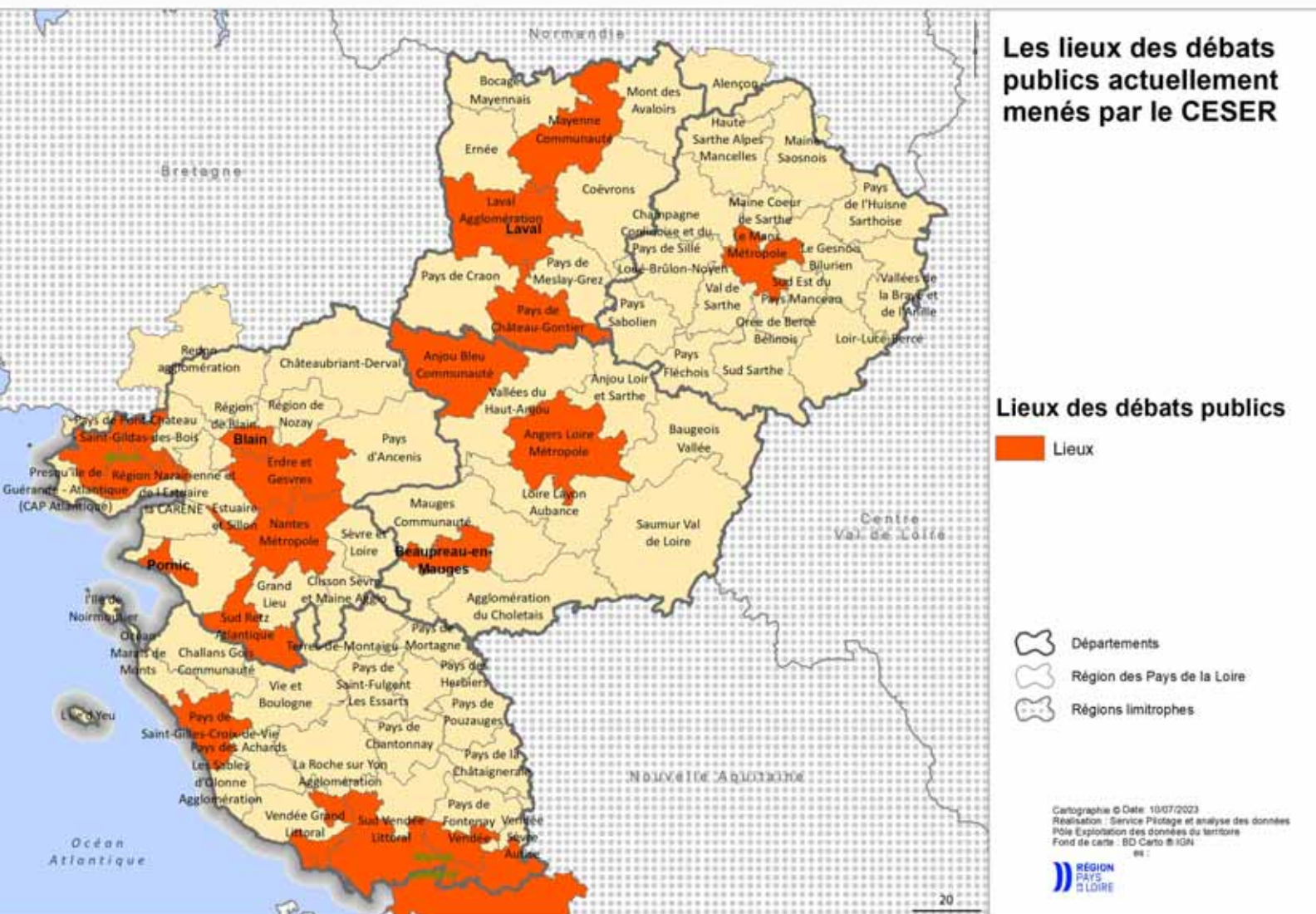
DÉBATS PUBLICS

Restitution



17 CONFERENCES-DEBATS EN PAYS DE LA LOIRE

Plus de 2500 participants



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE SEGRÉ (Maine-et-Loire)

10 octobre 2022





EXPRESSIONS DU PUBLIC



Un intervenant au débat :

On est d'accord sur le constat mais qu'est-ce qui est mis en place ? On voit encore des haies coupées aujourd'hui.

Est-ce que des formations sont faites ? Comment cela se passe-t-il sur le terrain ?



Réponse de Xavier de La Bretesche, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude :

Vous avez raison, il y a encore des haies arrachées.

Je vous en ai montré une qui était coupée au ras du sol. Le terme usuel, quand on parle de haies, est l'arrachage. On les arrache justement pour qu'elles ne repoussent pas, alors que celle que je vous ai montrée était coupée pour qu'elle puisse recéper, c'est-à-dire repousser. On en constate. Il y a une grande évolution de tout cela. Jusqu'à une période récente (2014), vous aviez globalement un comportement assez bienveillant des juges sur l'arrachage des haies. Quand un propriétaire constatait l'arrachage d'une haie par son locataire, le locataire fermier s'en tirait globalement assez bien.

Il y a un arrêt de la Cour d'Appel de Versailles qui a condamné un jour un exploitant agricole à une somme incroyable de 127 000 euros pour un arrachage de 120 mètres, au nom de la perte d'aménité. La perte d'aménité est la perte de biodiversité, c'était une haie de trognons. C'est vraiment un changement brutal : la jurisprudence consacre le fait que le propriétaire bailleur a le droit d'obtenir condamnation de son locataire pour le non-respect de son bail quand il a demandé que l'on conserve les haies. C'est le premier élément : la jurisprudence condamne maintenant, ce qui n'était pas le cas. Dans les années 80, une norme de ce type était jugée non écrite quand on allait devant le tribunal.

Je disais : « Moi, propriétaire, je veux que mes haies soient conservées ». Si les haies étaient arrachées, la clause était réputée non écrite par le tribunal des baux ruraux et validée par la Cour d'Appel. Vous voyez qu'il y a un changement de comportement de la jurisprudence. Là, le droit dit : « Vous n'avez plus le droit d'arracher les haies et je vous condamne », ce qui veut dire que la société a évolué.

Maintenant, le problème de l'arrachage de haies est que le problème n'est pas réglé, même si l'agriculteur est condamné à 120 000 euros et qu'il a déposé bilan. La haie a disparu. C'est pour cela que, dans nos préconisations, nous avons ce moyen qui fait peur, mais il ne faut surtout pas en arriver là. On a un arsenal législatif et réglementaire qui est très bien fait. Dans nos 22 préconisations que vous retrouvez à la fin du rapport, vous avez des thématiques « Formation et connaissances » de manière à avoir un maximum de personnes formées et une connaissance de fond à tous les étages, de la formation du CAP à l'ingénieur dans le milieu agricole, de façon que la haie ne soit plus considérée comme une contrainte, mais au contraire comme une alliée qui limite demain les intrants, etc. L'objectif est d'avoir un consensus en milieu rural sur les bienfaits de la haie par opposition à ce que c'était hier, c'est-à-dire une contrainte.



Une intervenante : Avant que ce ne soit dans...



Non, la révolution est faite.

Vous avez raison. Je vous ai dit que la pire période de l'arrachage était de 1975 à 1987. Cela ralentit considérablement.



Un intervenant : Cela représente combien aujourd'hui en France ?



Je ne saurai pas vous dire.



Un intervenant : 120 000 km ?



Non, il n'y a pas 120 000 km d'arrachage de haies par an.

Un intervenant au débat :

Vous avez présenté notre région comme étant une région boisée par la haie et non par la forêt. Ce n'est sans doute pas un hasard puisque c'est une région d'élevage. Je ne peux pas m'empêcher d'associer ce bocage à l'élevage, or, on est dans un contexte anti-élevage, matraqué jour et nuit à cause duquel il est en train de régresser comme on ne l'a jamais connu depuis très longtemps. On perd des animaux en grand nombre en ce moment. Cela aura donc des répercussions parce que l'activité agricole reste une activité économique. Quand les gens quittent l'élevage pour aller vers les céréales, les parcelles n'ont pas forcément les mêmes dimensions. Le constat est que l'on va assister à un phénomène où l'on va continuer d'avoir des haies qui sont arrachées. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de haies replantées à côté, mais le bocage va changer. Pour moi, le bocage est lié à l'élevage. D'ailleurs, dans votre rapport, vous y faites allusion en disant que l'on entourait la parcelle pour garder les vaches. Ainsi, si l'élevage continue de disparaître – on est sur cette pente-là, c'est un choix de société –, cela a des conséquences. Vous avez présenté le choix des éleveuses de mettre en aérien les fils de la fibre, ce qui a aussi des conséquences sur la haie. Il faut que l'on imagine les conséquences de toutes les décisions qui sont prises, y compris celles qui sont « anti-élevage », sur le long terme. Pour l'instant, le phénomène ne ralentit pas du tout donc je ne suis pas du tout confiant sur le fait que, dans notre région, on va maintenir les haies telles qu'elles sont aujourd'hui si l'on continue de matraquer l'élevage.

Réponse de Xavier de La Bretesche :

Je ne suis pas spécialiste de tout, pardon. Ce que j'ai compris, en écoutant tous les agriculteurs – en Commission "Aménagement des territoire -Cadre de vie" du CESER des Pays de la Loire, on fait le « grand écart » dans le paysage agricole français, on a des sensibilités différentes – c'est qu'il y avait aussi un intérêt à la haie bocagère dans un environnement céréalier.

Si j'ai bien compris, même la FNSEA, aujourd'hui, dans ses publications, commence à faire entrer cette donnée. La Chambre régionale d'Agriculture, avec CARBOCAGE, en fait la promotion. En fait, on n'associe plus la haie simplement à l'élevage aujourd'hui, dans les écoles d'agriculture. Même si vous avez raison, c'est quand même cela la première image à laquelle on l'associe.

Un intervenant :

Ce n'est pas une histoire d'image, c'est une réalité. Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire, mais si l'on a moins d'élevage, les haies ne sont pas destinées de la même manière. Cela fait 25 ans que la Chambre d'Agriculture est sur la plantation de haies, mais cela n'empêche pas qu'il y ait de l'arrachage à côté puisque les gens reconfigurent les parcelles à la nouvelle activité qu'ils ont. Ainsi, quand ce n'est plus de l'élevage mais de la culture, les parcelles n'ont pas tout à fait les mêmes dimensions.

Un intervenant : Ce ne sont pas 120 000 km mais 12 000 à 15 000 km par an.

Un intervenant : Ce n'est pas tout à fait la même chose !

Un intervenant : Il s'en replante combien en compensation ?

Réponse de Xavier de La Bretesche : Pour l'instant, justement, personne ne le sait.

Un intervenant : La compensation est un pour un.

Réponse de Xavier de La Bretesche : La compensation n'est pas forcément un pour un. En forêt, ce n'est absolument pas un pour un. La règle de compensation n'est pas forcément un pour un, cela peut être quatre pour un. Si vous enlevez quelque chose qui avait une très forte valeur d'aménité, vous ne la compensez pas en un pour un. Le jour où l'on déterminera des règles de compensation objectives, elles ne seront pas forcément en un pour un.

Un intervenant : C'est au niveau de la PAC.

Réponse de Xavier de La Bretesche : Non. Vous avez bien compris que, dans le cadre du marché carbone, on était au début d'une ère nouvelle. Les cartes vont être rebattues. La PAC est une chose, c'est l'un des éléments. Quand vous aurez de l'argent qui viendra d'ailleurs, de la contribution volontaire des entreprises, qu'un cahier des charges sera mis en place et que vous direz : « Je veux compenser parce que cette haie-là n'est pas passionnante, elle serait beaucoup plus intelligente là »... Elle n'est pas passionnante, parce que vous ne la trouvez pas passionnante. Si vous trouvez qu'elle serait beaucoup plus intelligente ici, c'est votre point de vue mais, vous, vous n'avez pas vu qu'il y avait trois hiboux, quatre chouettes, etc. Vous dites : « Ce serait quand même intéressant qu'elle soit ici en rupture de pente ». Oui, mais en termes d'aménité, c'étaient des vieux arbres, des trognes, etc. donc ce n'était pas « un pour un », mais cela n'aura aucune importance puisque ce n'est pas vous qui paierez.

Un intervenant : De ce point de vue-là.

Réponse de Xavier de La Bretesche : En plus – j'espère que l'on réussira à le faire – on va associer l'entretien de la haie à la labellisation de la haie. En effet, compte tenu de la structure des fermes, il est illusoire de croire que la haie sera entretenue si elle est laissée à la charge de l'agriculteur. La structure des fermes d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celle d'il y a 80 ans. Il n'y a plus de commis de fermes, ni de personnel dans les fermes, cela n'existe plus. Concernant la PAC pour le « un pour un », vous avez raison, mais la PAC n'est pas l'alpha et l'oméga de la reconstitution des haies.

Un intervenant : Je vous avais appelé par rapport au rapport du CESER, on avait échangé au téléphone. Ce qui me choque, dans le rapport du CESER, est qu'il y ait des interprofessions autour de l'arbre champêtre et que l'on n'ait pas été consultés sur ce rapport-là. Dans la région Pays de la Loire, il y a le Carrefour du Bois, qui est quand même un événement international. Il n'y a aucune allusion à FIBOIS, qui est une interprofession très active en Pays de la Loire. Ce sont des choses, dans le rapport, qui me mettent des doutes.



Eric Buqen, animateur du débat et chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

De nombreuses personnes n'ont pas été consultées. Si l'on est là, c'est parce que ce n'est pas parfait. Si ce n'est pas parfait et si on le met au débat, c'est justement parce que l'on a envie d'entendre des choses comme cela, parce que l'on fait un deuxième document comme je vous l'ai dit. On va prendre ce qui est un dû, mais on a une première version qui est vraisemblablement incomplète.



Un intervenant : Une version d'essai.



Animateur du débat :

On a fait ce que l'on a pu dans un moment particulier, ce n'est pas un exercice si facile que cela, ce sont des choses complexes. Je vous ai dit au préalable que l'on mettait l'intelligence de ce rapport au débat. Si on le met au débat, c'est bien parce que l'on considère que l'on a des choses à entendre et des choses à prendre. Si jamais vous nous faites les mêmes reproches la deuxième fois, cela voudra dire que l'on est obtus, mais ce n'est pas l'esprit dans lequel on est.



Un intervenant : À l'AFAC, ce sont plein de structures avec des profils différents. On est tous autour d'une table, vous avez des personnes de la FNE, des chasseurs et des agriculteurs autour d'une table, donc cela bouillonne.



Animateur du débat :

Je fais une proposition sous le contrôle de Xavier de La Bretesche : cela n'empêche pas, si vous avez des préconisations ou des contributions à faire, que vous puissiez nous les envoyer. On verra ce que l'on peut en faire dans le cadre du prochain document. N'hésitez pas, vous avez les coordonnées de Xavier [DE LA BRETESCHE]. Vous envoyez une contribution, vous nous dites ce que vous avez envie de trouver – ou de ne pas trouver – et l'on verra comment on l'intègre dans un document à venir. C'est cela, l'objet de la démarche interactive dans laquelle on est.



Xavier de la Bretesche :

Ce que vous dites est très intéressant. N'hésitez pas à envoyer quelque chose par l'intermédiaire du Conseil de Développement, pour que l'on puisse l'avoir.



Un citoyen de Thorigné-d'Anjou :

Bonsoir, je me suis invité ce soir, je ne suis pas élu.

- Premièrement, en termes de replantation, on a quand même une estimation avec les subventions accordées pour la replantation des haies par un certain nombre de collectivités. Je pense que l'on doit pouvoir avoir cette estimation-là.
- Deuxièmement, par rapport à votre remarque sur l'élevage et le bashing anti-élevage, je ne partage pas complètement votre point de vue. Un certain type d'élevage est effectivement condamné par un certain nombre de personnes. Il y a un certain nombre de surfaces de céréales qui sont consacrées essentiellement à l'alimentation bovine, donc il ne faut pas tout amalgamer. Le choix de l'abandon de l'élevage par un certain nombre d'agriculteurs – souvent de jeunes agriculteurs – est aussi un choix de mode de vie qu'ils ne veulent plus accepter. On peut comprendre mais on ne peut pas tout mettre sur le bashing anti-élevage.
- Enfin, on est en Anjou. J'ai eu une formation agricole et dans les premiers manuels que j'ai eu à acheter dans ma formation agricole, il y avait un livre qui s'appelait "L'arbre et la haie" de Dominique SOLTNER, qui est un ingénieur angevin. Plus personne ne parle de ce livre-là, alors qu'il est encore parfaitement d'actualité. Il y avait trois ou quatre livres, c'étaient les premiers ouvrages que l'on avait à acheter dans cette formation agricole.



Xavier de la Bretesche :

On fait d'ailleurs la remarque dans les formations agricoles, dans l'une des réalisations que vous pourrez lire, que l'on ne parle plus suffisamment de l'arbre dans les écoles d'agriculture. Vous l'avez eu, mais maintenant on en fait beaucoup moins.

 **Un intervenant :** C'est pareil, en Pays de la Loire, vous aviez une formation sur l'agroforesterie à Angers qui a duré un cycle et qui n'a pas été reconduite. Il est donc urgent de reformer des conseillers en agroforesterie pour accompagner les agriculteurs. Cela se travaille au niveau national

 **Xavier de la Bretesche :**
C'est l'une de nos préconisations. Quand vous lirez le document, on pointe des choses là-dessus.

 **Un intervenant :**
J'ai traversé la région aujourd'hui et j'ai encore vu des prestataires de fibre optique qui sont en train de dérouler du câble, et cela continue. J'ai bénéficié de subventions pour replanter chez moi, mais deux ans après, j'avais une injonction de la Mairie pour me faire élaguer les arbres.

 **Une intervenante :** « Élaguer », par « arracher ».

 **Un intervenant :** Oui, mais combien ont coupé à ras ou abattu les arbres pour ne plus être embêtés ?

 **Un intervenant :** C'est l'explication que je vous ai faite tout à l'heure.

 **Un intervenant :**
À l'AFAC Pays de la Loire, on a commencé à travailler avec Anjou Fibre et c'est très constructif. Pour les personnes qui sont du Segréen, vous sortez de l'Hôtellerie pour prendre la direction de Châtellais. À gauche, vous avez le réseau EDF et on viendra installer à droite le réseau de la fibre, comme si cela n'avait pas pu être mis du même côté. Mais non, c'est trop compliqué, on a séparé. Il y avait un agriculteur qui améliorait, qui laissait pousser des arbres à qui l'on va dire :
« Monsieur, il va falloir élaguer ». Si cela avait été installé du même côté, cela aurait été plus simple. Il y a plein d'endroits comme celui-là où il y a des dysfonctionnements.

 **Xavier de la Bretesche :**
Je vais vous expliquer pourquoi, c'est hallucinant. En fait, il n'a pas le droit d'élaguer lui-même le long d'ENEDIS parce que c'est dangereux, alors que le long de la fibre, c'est une obligation légale. Ils étaient beaucoup embêtés donc il ne fallait surtout pas qu'il soit à côté. C'est là que c'est délirant. C'est le premier péril. Je réponds à la problématique de recenser les haies nouvelles. Aujourd'hui, il n'y a pas d'organisme fiable qui vous donne le nombre de haies nouvelles.

 **Intervention de Marie Mézière-Fortin, Conseillère du CESER des pays de la Loire :**
À propos des haies nouvelles, on peut ajouter le fait que, écologiquement, en termes de cycle de l'eau et de bienfaits de la haie, on ne pourra jamais comparer une haie fraîchement plantée et une haie qui vient d'être arrachée alors qu'elle avait 20 ou 30 ans d'existence.
Dans le rapport, il est bien expliqué que la définition de la haie doit déjà être posée avant de pouvoir discuter de ce sujet parce qu'une feuille de papier à cigarette d'un mètre de haut, ce n'est pas une haie au sens le plus favorable de la biodiversité. Il faut aussi prendre en compte l'épaisseur, la continuité du linéaire parce qu'une haie de 20 mètres, qui s'arrête et qui reprend plus tard, n'est pas sur un principe de trame verte dans son efficacité. Il faut donc toujours garder en tête que l'on part sur le principe « éviter, réduire, compenser » et que la compensation arrive vraiment à la toute fin des possibilités pour pouvoir replanter des haies. Cela ne peut donc pas être quelque chose qui soit fait en première intention.

 **Intervention d'un Maire de commune :**
Au niveau des collectivités, il y a des programmes d'appui, de replantation de haies. J'ai parcouru l'ouvrage et il est vrai qu'il est question des programmes, pour savoir la façon dont on les promeut, et les effets leviers qu'ils représentent. Je perçois que ce sont de vraies questions de cohérence et de mise en commun des politiques de soutien, parce qu'il y a des Conseils départementaux qui interviennent, des syndicats de bassin, l'Agence de l'Eau, le Conseil régional via « Liger Bocage », l'État via France Relance, etc. Il y a donc un vrai sujet d'avoir des dispositifs simples. Je pense que c'est un effet levier que nous attendons tous des collectivités.

Sur le numérique, je pense qu'on le partage tous, je pense que l'on était tous atterrés, maires de communes rurales. Maintenant, cela ne veut pas dire que ce qu'il s'est passé hier se passera demain. C'est dommage parce que nos membres du Syndicat Numérique ne sont pas là, mais je pense que deux décisions ont été prises en Maine-et-Loire par le Département pour que ce soit lui qui entretienne le long des routes départementales pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'arrachage. Je pense que cela vaudra aussi pour les Communautés de Communes qui vont venir aider l'entretien pour éviter de décourager, mais pas sur toutes les routes. Cela est indispensable, on n'a pas à faire peser sur le privé un service public de connexion et d'information.

On parlait du bocage parce que l'on est dans le territoire bocager, mais comme élu, je pense que l'on a quand même deux autres questions qui sont importantes, qui ont été effleurées tout à l'heure. Aujourd'hui, on voit que, dans un certain nombre de préconisations sur la densification, y compris à l'intérieur des bourgs ruraux, la question du végétal dans les bourgs va se poser. Où va-t-on le mettre ? Comment va-t-on le mettre ? Il faut que les habitants puissent aussi avoir des zones fraîches dans les lotissements, etc.
J'avais envie d'avoir des idées, des recommandations du CESER.



Dernier point, vous avez introduit le changement climatique et je perçois, dans les échanges, quelque chose de très conservatoire : « On veut conserver notre bocage, on veut refaire un bocage pareil, etc. »

Or, je constate déjà, sur ma commune où il y a un bois communal au milieu du bourg, que l'on a un certain nombre d'essences et d'arbres qui sont fragilisés par le changement climatique. Ainsi, concrètement, chez moi, on va couper dans le bois communal.

Qu'est-ce que l'on replante derrière ? Comment imaginer ce qui sera demain ? Ce que je vois dans mon bois communal vaut pour les petits bois privés et je pense que cela vaut aussi pour les linéaires de haies bocagères et l'agroforesterie. À la lecture, vous ne l'avez pas abordé, mais c'est un sujet vraiment important parce qu'il faut que ce que l'on plante aujourd'hui tienne dans 10, 15 ou 20 ans.

Xavier de la Bretesche :

C'est très intéressant et je voudrais y répondre. Vous avez parfaitement raison. Attention, ce livre n'est pas le fait par les ingénieurs experts de la haie, pour savoir comment faire une haie pérenne à l'aube du changement climatique à 4,5 degrés de température de plus en 2070. Évidemment que ce n'est pas le cas. Pour cela, il y a des experts forestiers, mais je ne vous dirai jamais : « Madame, je mettrai du chevelu plutôt que du pédonculé dans votre haie »... Enfin, a priori, pas de pédonculé.

Un intervenant :

Je comprends, mais j'attendrais qu'une recommandation soit sur la façon d'anticiper et d'accompagner ceux qui sont en charge de gérer du bien public ou du bien privé, sur ces éléments-là, dans la formation. J'ai peut-être mal lu, mais prenez-le comme une suggestion.

Xavier de la Bretesche :

Vous allez voir que, dans le texte, à un moment, on dit que ce serait bien de s'inspirer de ce qu'il se fait 1 000 km au sud.

Intervention d'un Maire délégué de la commune de Segré :

Je ne suis pas non plus un spécialiste. Vous évoquez des haies riches au niveau de nos bocages, mais je voudrais parler de la ville. Eu égard au réchauffement climatique, on nous demande de créer des îlots de fraîcheur, de ramener de la végétation. On est en train de réfléchir parce que nous commençons seulement cette réflexion sur des lotissements avec de l'infiltration à la parcelle. Je n'ai pas pris connaissance de votre rapport, je ne l'ai découvert que ce soir.

Dans la petite commune de Segré, on n'est pas sur les mêmes linéaires de haies bocagères que chez vous, mais on constate que l'on détruit, chaque année, à peu près 1 à 2 km sur la commune de Segré. Ce ne sont pas des haies bocagères, mais des haies paysagères qui sont replantées mais je pense qu'elles participent aussi à créer des îlots de fraîcheur. Ces haies disparaissent parce que c'est trop compliqué à entretenir pour les gens, alors ils les remplacent par des clôtures, des murs. Aujourd'hui, on n'a pas d'outils en termes d'urbanisme qui nous interdisent la destruction de ces haies. À un moment ou à un autre, je pense que cela deviendra, peut-être pas aussi important en termes de biodiversité, mais si l'on impose aux Communes de créer des îlots de fraîcheur mais qu'on laisse détruire tout un tas de haies de l'autre côté, on ne réussira jamais à faire l'équilibre.

Je voulais savoir si cette remarque avait un intérêt ou non, et si elle pouvait être éventuellement portée.

Un intervenant :

Je vous écoute avec intérêt. Dans beaucoup de communes – j'habite dans une commune sensiblement identique en termes de surface à celle de Segré –, on se rend compte que les parcelles sont de plus en plus petites. Les gens font maintenant des morcellements de terrain, donc je pense que cette problématique ne va pas continuer parce que les terrains sont de plus en plus petits et ne sont plus entourés par des haies. Ils sont plus entourés de façon artificielle. Ces terrains qui faisaient 3 000 ou 4 000 m² avec des haies.

Un intervenant : Je vous arrête, Monsieur, ce n'est pas sur les nouvelles parcelles que l'on arrache les haies, c'est sur les anciennes.

Un intervenant : Dans votre PLU, toutes ces haies ne sont pas protégées ?

Un intervenant : Non, pas pour les haies de lotissement. Je vous parle en milieu urbain.

Une intervenante :

Il y a des programmes de replantation de haies qui sont déjà en cours depuis un certain nombre d'années. À partir de là, on peut quand même recenser les linéaires plantés subventionnés. Au niveau de notre département, c'est 50 % face à 60 % de subventions sur la plantation des haies. On engage aussi une démarche. Il a été validé d'aider la replantation d'îlots de fraîcheur en milieu urbain, donc je pense qu'un certain nombre de démarches sont là. Quand Virginie disait que c'était compliqué, je crois que les procédures mises en place par le Département sont très simples. Il suffit juste de s'adresser à son syndicat de bassin, parce que les syndicats de bassin sont engagés dans ces démarches-là, et l'on peut replanter.

Aujourd'hui, ce sont plus de 100 à 150 km qui sont subventionnés tous les ans. Depuis que je m'occupe de ce dossier, on est à plus de 1 500 km replantés. En revanche, il est vrai qu'il y a eu des destructions mais le fait de les inscrire dans les PLUi, de pouvoir recenser les haies dans les PLU ou PLUi donne quand même un outil juridique pour pouvoir les préserver. Sinon, il faut faire une demande pour pouvoir l'avalier, mais cela n'empêche pas des arrachages sauvages. On est ici sur un constat mais l'on ne part pas de rien, parce qu'un certain nombre de démarches sont déjà engagées, des sensibilisations sont faites. Il est vrai qu'il faut encore avancer mais en même temps il y a une adaptation par rapport à l'agriculture.

Je pense que l'élevage disparaît – ou du moins, a une tendance à disparaître – et pas seulement parce que l'on ne fait plus d'élevage, mais parce que les éleveurs n'arrivent plus à vivre de leur métier, avec toutes les contraintes que cela impose. Il faut que chaque citoyen repense ses gestes par rapport à un ensemble.

Quant à la fibre, il faut effectivement reprendre le linéaire du téléphone. La réglementation d'entretien des haies est exactement la même que pour le réseau téléphonique.

Xavier de la Bretesche :

C'est exact. Juste une chose, parce que c'est mon métier, je vais vous expliquer la petite subtilité. Vous parliez tout à l'heure de l'entretien. Quand un arbre tombait sur le réseau, cela ne posait aucun problème. J'assure 1,3 million d'hectares de forêts en France, donc je parle d'expérience. On a tous connu, le long de nos routes, des fils télécom qui pendaient pendant des années et cela ne dérangeait personne – et il y en a encore. Maintenant, quand un arbre tombera sur de la fibre, elle cassera. Ce ne sera donc plus une question d'entretien, mais ce sera une question de mise en cause de responsabilité civile.

Une intervenante : Excusez-moi, mais c'est exactement pareil pour le téléphone.

Xavier de la Bretesche :

Sauf que la liaison n'est pas coupée. Quand la fibre est cassée, elle est cassée. Il n'y a pas que l'entretien, il y a aussi la mise en cause de la responsabilité civile.

Intervention d'un Maire d'une petite commune :

On a une vraie problématique avec des maîtres d'œuvre qui nous concoctent de très beaux plans de plantations d'arbres sur les trottoirs, que l'on est obligés d'enlever à un moment parce que l'on a des racines qui vont sous les maisons, qui soulèvent nos trottoirs. Comme on n'y connaît rien, on fait confiance à des professionnels. C'était vraiment un arracheur, on a été obligés d'enlever des arbres d'une rue, alors que l'on sait que l'on en a besoin. On a vraiment besoin que tous ces métiers qui nous aident, soient sensibilisés : quelle sorte d'arbre planter ? Où les planter ? En effet, j'ai vraiment envie d'avoir des arbres sur mes trottoirs, sauf que pour l'instant, on a été obligés de les enlever. On en a replanté ailleurs mais il n'y en a plus sur les trottoirs et l'on « meurt » de chaud sur nos trottoirs. On a donc vraiment besoin d'aide, d'avoir des professionnels qui soient sensibilisés à ces choses-là. On peut l'être mais je ne suis pas maître d'œuvre, je ne suis pas capable de dire quel arbre il faut planter.

Une intervenante : Une aide régionale pour aider les petites communes.

Une intervenante :

Je voulais revenir sur la sécheresse de cet été, parce que cela m'a beaucoup inquiétée sur le long terme. Dans le Haut-Anjou, on a vu l'Araize à sec, l'Hommée, l'Argos, la Verzée et l'Oudon sans eau. On nous a parlé de continuité écologique en nous disant qu'il fallait avoir une eau propre, mais le problème est que quand on n'a plus d'eau, on n'en a plus. Qu'elle soit propre ou sale, tout le monde se fiche qu'il n'y ait plus d'eau. Cependant, les haies ont aussi besoin d'eau. Il faut se rendre compte que nos rivières ne sont pas alimentées par des sources, mais par des eaux de ruissellement. Si l'on n'a pas de fossés ni de haies pour retenir cette eau et la renvoyer ensuite à la rivière, un jour nos rivières seront des oueds, on aura de l'eau six mois dans l'année et pendant six mois, on n'aura pas d'eau.

Je pense que c'est vraiment aujourd'hui qu'il faut en prendre conscience. C'est aujourd'hui qu'il faut se dire que la haie n'est pas juste pour le climat, mais elle est extrêmement importante. C'est pour la vie de nos enfants demain, c'est pour notre eau de demain. Ainsi, il ne faut pas se dire : « Je suis céréalier, je ne vais pas en mettre ». En fait, il faut tout repenser du début, il faut repenser la façon dont c'était avant. Avant, dans toutes les fermes, il y avait une réserve d'eau qui était suffisante pour le fermier, parce qu'il n'avait pas non plus un nombre considérable de bêtes.



En fait, sa mare était alimentée par des fossés en eaux propres, par des sources. Aujourd'hui, on met des haies, mais on ne met plus de fossé, ni de talus. De toute façon, la haie est là, au ras du sol, toute seule. Elle n'a pas l'utilité qu'elle avait quand elle avait un fossé. Avec le terrain drainé, aujourd'hui, vous avez tout le drainage et toute la terre orange qui reste dans la rivière. L'avantage du fossé est que l'eau décante tout le long du fossé ; quand elle arrive à la rivière, elle est propre et transparente. On a donc nettement moins besoin de virer les seuils en disant que l'eau est sale, en voulant renvoyer la pollution ailleurs, parce que l'eau est propre. Je pense qu'il faut penser la chose en globalité. C'est dans l'intérêt général d'ailleurs. Ce n'est pas dans l'intérêt particulier de se dire : « La haie m'embête... ».

La question est : « Comment je vois demain ? Qu'est-ce que je fais pour demain ? ». Cela me prend à cœur, j'ai vu des rivières à sec, j'ai vu tout mourir dans la rivière. On ne peut pas laisser faire. Qu'est-ce que l'on fera si l'on n'a pas d'eau pendant six mois, si cela revient ?

Un intervenant :

À travers ce qui a été dit, on voit bien que les agriculteurs sont les principaux concernés mais il me semble qu'une étude avait été faite au CESER sur les perspectives de l'agriculture dans la région du Gallois, dans les 20 ou 30 ans à venir. J'imagine qu'un lien a été fait avec l'étude que vous avez présentée, parce qu'il y a un lien direct envers l'agriculture, le bocage et l'arbre.

Un intervenant :

Effectivement, l'évolution de l'agriculture et du bocage sera aussi la conséquence de ce que sera l'agriculture demain. On voit bien que, par le passé, pour nos grands-parents, la haie était une source de valeur à part entière sur l'exploitation. C'était le chauffage de la maison, les piquets, la clôture pour les vaches. Elle avait une véritable utilité.

Au fil du temps, les agriculteurs, comme beaucoup, ont eu une chaudière à fioul. Il y a l'agrandissement des exploitations et la diminution du nombre d'exploitations : en 50 ans, on a perdu plus de la moitié des agriculteurs, on est de moins en moins nombreux. L'érosion continue de se poursuivre. Aujourd'hui, on remplace à peu près un agriculteur sur deux seulement, donc cet agrandissement des exploitations continue. Ainsi, pour préserver le bocage – on partage les enjeux –, le rôle et l'importance de la haie ont suffisamment été rappelés. Demain, il faut que les agriculteurs continuent. Comme cela a été dit, l'élevage a préservé le bocage, donc il y a la question de l'élevage. Il faudra, dans le cadre de l'agro-écologie et dans des systèmes céréaliers, réintroduire du bocage et de la haie.

Pour cela, comme vous l'avez évoqué, il faudra trouver une valeur, une forme de rentabilité parce que les agriculteurs ne sont pas des philanthropes, au travers des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) – vous l'avez évoqué au travers du stockage du carbone ou sur la biodiversité.

Dans ce département, on a mis en place une SCIC pour la valorisation du bois, pour accompagner les agriculteurs, mais il faudra aussi que les collectivités développent le débouché. En effet, c'est une haie entretenue qui assure le mieux toutes ses fonctionnalités. C'est donc tout un écosystème qu'il faudra remettre en place autour de la haie, que l'on a perdu au fil du temps parce que l'on a perdu la haie.

Xavier de la Bretesche :

Vous avez tout à fait raison, ce que vous venez de dire est la préconisation n°20 de notre rapport "L'arbre, poumon de nos vies ligériennes". Un enjeu à partager pour rémunérer le maintien et la gestion durable des haies, parmi tous les acteurs et agriculteurs.

Un intervenant :

Dans notre département, on a créé une association pour travailler sur les nappes avec la Chambre d'Agriculture, autour des Paiements pour Services Environnementaux, et entre autres sur le stockage du carbone dans les haies. C'est un véritable enjeu.

Une intervenante :

J'ai une petite intervention. Concernant la place de la haie dans le paysage, et notamment dans le paysage agricole, il faut aussi prendre en compte la dimension « cycle de l'eau » qui va permettre à des parcelles d'avoir une meilleure gestion de l'eau à la parcelle, qui est normalement dans l'intérêt de l'agriculteur, d'autant plus quand on voit, cette année, les conditions de sécheresse dans lesquelles on se retrouve. On ne peut pas considérer la haie que comme un organe de stockage de carbone et de contrainte, alors même qu'il est prouvé qu'elle a un rôle dans le maintien de l'eau à l'échelle d'une parcelle. On ne peut pas faire abstraction de cette donnée, qui est une plus-value majeure pour l'agriculture aujourd'hui, dans un contexte de changement climatique.

Comme on l'a dit, la notion principale n'est pas de diminuer le changement climatique, mais bien d'être extrêmement résilient face à tout cela. Vous aviez présenté les incendies puisque l'on traitait de l'arbre, mais on aurait pu par exemple reprendre la carte de la sécheresse, qui est toujours en cours. Je tiens à remarquer que l'on est dans notre dixième mois consécutif de déficit pluviométrique dans le département, donc la sécheresse est toujours en cours. La seule solution, pour pouvoir être résilient face à ces sécheresses qui auront un retour d'environ une fois tous les trois ans d'ici 2050, est de maintenir l'eau sur notre territoire. Maintenir l'eau sur le territoire, ce n'est pas maintenir l'eau dans des baignoires, dans des cours d'eau, mais c'est maintenir l'eau via les sols – les sols qui sont associés aux haies et qui permettront aussi, à certains moments clés, de pouvoir se passer un peu plus d'arrosage parce que l'on sera obligé de faire avec cette donnée, qui sera une contrainte bien plus grande.

Un intervenant : Sur le territoire, on a moins de 10 % des surfaces qui sont irriguées, c'est très faible.

Une intervenante :

Je sais bien, mais vous voyez ce que je veux dire et où je veux en venir. Aujourd'hui, la contrainte d'entretien des haies sera de toute façon peut-être une contrainte moins importante que la contrainte de sécheresse qui est en train de venir. Il va falloir mettre les deux dans la balance pour pouvoir voir où l'on a un vrai bénéfice et sur quel levier on peut jouer pour avoir une agriculture plus résiliente, et anticiper ces changements.

Un intervenant :

Je ne suis pas agriculteur, mais je suis né dans un milieu rural. J'ai vécu dans ce milieu rural où l'on est en train de faire machine arrière : le remembrement, il y a quelques années, le drainage des terres, l'arrachage des haies etc.

Et maintenant, on remet tout en cause. Qu'est-ce qu'il se passe ? On se rend compte que ce n'était finalement pas bien ? En plus, le remembrement et l'arrachage des haies étaient subventionnés – par l'État pour l'arrachage – et maintenant, on subventionne pour replanter. On marche sur la tête.

Une intervenante : Ce n'était pas fait dans les mêmes objectifs, donc à chaque époque ses objectifs et ses raisons.

Un intervenant :

La grande différence est l'urgence, qui est exponentielle. L'accélération est exponentielle. À la suite de votre discussion, c'est le rapport à la matière organique. Vous disiez, dans le rapport, ce qui est totalement faux, que l'on ne peut pas stocker du carbone. Si l'on retrouvait l'épaisseur de sol que l'on a perdue dans le monde entier (un tiers en cent ans), on n'aurait plus de problème d'excès de carbone, c'est de la matière organique.

Par le stockage de la matière organique, quand on arrive à une culture toute simple sans culture intermédiaire, on stocke moitié plus avec les coûts de structure intermédiaire. Quand on fait avec des haies plus proches, on triple le stockage de matière organique. C'est très important. Si l'on retrouvait cette épaisseur... Cependant, pour faire 1 cm de sol, il faut 200 à 2 000 ans. Ainsi, si l'on remplace un arbre pour un arbre, ce n'est rien du tout puisqu'il ne sera rentable, au niveau de l'air, de l'eau, de la purification de l'eau et de la matière organique, que dans 50 ans. Il y a donc une urgence extraordinaire mais il faut que les agriculteurs soient payés pour le faire et soient aidés pour le faire.



Intervention d'un élu de Segré-en-Anjou :

Cela fait 20 ans que je suis « dans l'arbre », j'ai planté plus que je n'ai arraché. J'ai toujours vendu mon bois, j'ai trouvé des solutions pour me rémunérer. Tout existe sauf que la société a oublié des choses. Bruno quand tu parlais des parcelles de lotissements, que l'on voit plus de parcelles se minéraliser, les arbres disparaissent, c'est du béton ou du gravier qui apparaît. Je fais partie d'une CUMA et cela fait 20 ans que l'on a acheté des broyeurs pour broyer du bois, pour des chaudières de particuliers et de collectivités. Cela fonctionne et cela permet aux agriculteurs de replanter des haies et de travailler leurs haies pour faire de la production.

Dans le Maine-et-Loire, on a la SCIC. À Segré-en-Anjou-Bleu, on est en train de parler de réseaux de chaleur. Je suis allé visiter une Communauté de Communes (la Roche Aux Fées) en Ille-et-Vilaine, où cela fait deux ans qu'elle a installé son réseau de chaleur. De fait, le gaz ne va pas trop la toucher cette année. Je n'ai jamais arraché d'arbre, j'ai toujours gardé l'eau sur mes parcelles.

Xavier de la Bretesche :

C'est parfait. Merci beaucoup pour votre participation. Quand vous aurez tous lu avec attention notre rapport "L'arbre, poumon de nos vies ligériennes". Un enjeu à partager", n'hésitez pas à nous envoyer, si vous en avez, vos autres contributions ou remarques. Si vous n'avez pas nos adresses mail, ce sera par l'intermédiaire du Conseil de Développement qui nous les fera suivre.

Un petit exemple. On a une préconisation : « Accompagner les actions de sensibilisation et d'information de l'arbre en Pays de la Loire auprès des élus ». Je retiens ce que vous avez dit et je retiens ce qu'a dit l'autre personne tout à l'heure. J'ai noté la cohérence des aides. En fait, on s'aperçoit que l'on est bien en France : des aides existent par le Département, par la Région, par la CAUE mais les élus locaux ne sont souvent pas au courant. On va pouvoir illustrer cette préconisation par les exemples que l'on a eus ce soir. C'est concret, on va pouvoir l'ajouter à notre rapport.

Merci beaucoup à toutes et tous.

SUD RETZ ATLANTIQUE (Loire-Atlantique)

18 novembre 2022



Laurent Robin

Président de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique

Claude Naud

Président de la commission transition écologique

et

Jacques Bodreau

Président du CESER des Pays de la Loire

vous invitent à une soirée-débat autour de l'étude du CESER

L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

Vendredi 18 novembre de 18h à 20h

Espace de Retz à Machecoul Saint Même

En introduction : L'arbre dans nos territoires

Programme Haie et Mare du Bassin Versant de Grand Lieu

Charte Forestière de Sud Retz Atlantique



EXPRESSIONS DU PUBLIC

Question d'un intervenant participant au débat public :

Je trouve cette étude remarquable ; je la soutiens de toute ma force et vous avez notre appui total. J'ai planté, il y a 35 ans, sur une ferme qui était abandonnée, 40 000 arbres donc j'aime bien les arbres. La forêt n'a pas de problème, elle croît de 120 000 terrains de football chaque année. N'écoutez pas ceux qui vous disent qu'il y a de la déforestation. Il y a de la déforestation parce qu'on ne coupe pas assez d'arbres en France. Le volume de bois disponible a doublé en 40 ans et, pendant ce temps-là, on importe du bois de pays qui, eux, ne protègent pas la forêt. Il n'y a pas de problème de déforestation en France, il n'y a pas de problème de volume de bois, on en a trop. Par contre, je suis catastrophé par ce qu'il se passe pour les haies. Je suis catastrophé et je me retourne vers les pouvoirs publics en leur disant : « Vous avez un discours complètement paradoxal ».

- Premièrement, qu'est-ce que l'on appelle une haie, maintenant ? Avec un coup de lamier à gauche, côté route, un coup de lamier à droite, côté champ, ce ne sont plus des haies, c'est du papier à cigarette, vu l'épaisseur du tronc.

Une haie fait au moins deux ou trois rangs d'arbres, quatre mètres au sol, contient des buissons, du gibier, etc. Il n'y a plus tout cela donc arrêtons de parler de haie quand on subventionne, avec la PAC, des « machins » qui ne valent plus rien du tout.

- Deuxièmement, tu parles des amendes. Autour de chez moi, il y a plein de champs sur des kilomètres où l'on a arraché tout – mais tout. On a même détruit le talus et il n'y a aucune amende.

On est donc dans un paradoxe parce que toutes les politiques que vous menez, vous les élus, ou que vous laissez faire pour soi-disant replanter des haies qui sont rachitiques et qui finissent par mourir au soleil, sont attaquées immédiatement par EDF qui peut couper ce qu'il veut, et par la DDE qui a décidé de couper les arbres dans tous les virages, 50 mètres avant et 50 mètres après, même dans le petit chemin qui dessert chez moi une résidence secondaire où le propriétaire vient trois semaines. Par qui ? Par la DDE. C'était classé, c'était au PLU, c'était peut-être même Natura 2000. Ainsi, la DDE a commencé, EDF a continué et maintenant, c'est le désastre absolu : la fibre, où des élagueurs professionnels envoyés par Axione ou Orange, sectionnent des chênes à trois mètres de hauteur, disent : « Monsieur, on ne peut pas faire autrement, sinon la fibre ne passerait pas ». C'est un scandale total.

On est donc dans un paradoxe où l'on est certes tous d'accord sur le fait qu'il faille faire quelque chose, mais ce ne sont pas les 100 ou 500 mètres que vous subventionnez qui vous nous sauver, ce sont les 100 km que vous laissez détruire qui ne vont pas nous sauver.

Un intervenant :

Je voudrais conforter ce que vient de dire Monsieur, puisque je suis acteur de l'environnement depuis de nombreuses années et que je parcours des milliers de kilomètres par an, dans la campagne et ailleurs. Je veux conforter ce que vient de dire Monsieur parce que cela se fait dans l'entretien, qu'il soit public ou privé, et cela est un scandale. J'en ai déjà parlé mais on ne doit pas tellement bien écouter.

J'ai, ici, sur ma tablette, des photos qui feraient tomber les gens assis. Cet après-midi encore, j'étais sur un secteur sensible du département où, à la fin du parking, il est marqué : « Vous êtes sur une zone sensible, veuillez respecter les conditions ». Mais quand on voit l'entretien qui est fait avec des gyrobroyeurs sur les arbres et sur les haies, c'est un scandale. Cela fait des années que je photographie ce genre de travail, aussi bien rural que dans les zones préservées du littoral, dans des zones qui sont des zones de circulation de randonnée, en plus où les gens viennent se reposer. Quand on leur montre l'exemple de cela, j'ai honte. J'ai honte de ce qui est fait par certains élus.

Eric Buquen, animateur du débat et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

Puis-je vous demander quelque chose, Monsieur ? Vous nous avez dit que vous aviez des photos qui faisaient scandale. Si vous pouviez nous en diffuser quelques-unes, cela pourrait être très intéressant pour enrichir notre débat. Nous nous verrons après pour vous donner nos coordonnées.



Adjointe à l'Urbanisme à Saint-Mars-de-Coutais :

Je voudrais juste rebondir et réagir aux deux interventions qui viennent d'avoir lieu. En effet, c'est totalement juste, on voit des choses qui sont aberrantes. En tant qu'élue, lorsque je vois le passage des équipes d'ENEDIS lorsqu'elles vont s'occuper de ce qu'il y a sous les lignes basse tension ou haute tension, on n'a même pas besoin de se demander ce qu'elles vont faire ni comment quand elles passent, elles ne nous informent même pas. Après leur passage, on a juste un champ désastreux, ni plus ni moins, même si l'on avait des arbres qui faisaient, au départ, 2,50 m ou 4,50 m, peu importe.

Cela étant, il faut aussi noter que tous les propriétaires reçoivent toujours un courrier d'information qui leur dit qu'ENEDIS va passer pour entretenir les lignes et que, de toute façon, s'ils ne le font pas, il vient s'en occuper. Nous avons donc quand même un peu de responsabilité commune de se dire que l'information est donnée au préalable aux propriétaires et non à la commune qui ne peut absolument pas agir avant. On a peut-être ensuite un travail à faire en commun. Peut-être que l'objet de cette étude est justement de mettre en commun et de pouvoir agir avant que des destructions massives soient faites.

La fibre, c'est une chose, cela va devenir un bien commun mais c'est une nécessité au départ. Il y a des territoires, dont Sud Retz Atlantique fait partie, qui ont fait le choix de ne pas laisser faire Axione ou Orange sur l'égale nécessaire pour pouvoir faire passer la fibre. Notre territoire a choisi – je sais qu'une autre personne à Machecoul a été très tatillonne avec les deux entreprises qui ont démarché – de vérifier chaque linéaire, chaque endroit où il devait y avoir une nouvelle implantation. En fait, il y a des élus qui vont sur le terrain et qui, ensuite, vont pouvoir dire : « Non, là, vous ne faites pas comme cela » ou « Là, on fait intervenir quelqu'un ». Ou alors, si le propriétaire a choisi de le faire lui-même, il peut les préserver. Il y a quand même des territoires où l'on peut le faire, ce qui veut dire que la politique peut encore, si elle s'en donne les moyens même si cela demande du temps, agir pour éviter ce genre de désastre.



Un intervenant :

Je voudrais juste rebondir et réagir aux deux interventions qui viennent d'avoir lieu. En effet, c'est totalement juste, on voit des choses qui sont aberrantes. En tant qu'élue, lorsque je vois le passage des équipes d'ENEDIS lorsqu'elles vont s'occuper de ce qu'il y a sous les lignes basse tension ou haute tension, on n'a même pas besoin de se demander ce qu'elles vont faire ni comment quand elles passent, elles ne nous informent même pas. Après leur passage, on a juste un champ désastreux, ni plus ni moins, même si l'on avait des arbres qui faisaient, au départ, 2,50 m ou 4,50 m, peu importe.

Cela étant, il faut aussi noter que tous les propriétaires reçoivent toujours un courrier d'information qui leur dit qu'ENEDIS va passer pour entretenir les lignes et que, de toute façon, s'ils ne le font pas, il vient s'en occuper. Nous avons donc quand même un peu de responsabilité commune de se dire que l'information est donnée au préalable aux propriétaires et non à la commune qui ne peut absolument pas agir avant. On a peut-être ensuite un travail à faire en commun. Peut-être que l'objet de cette étude est justement de mettre en commun et de pouvoir agir avant que des destructions massives soient faites.

La fibre, c'est une chose, cela va devenir un bien commun mais c'est une nécessité au départ. Il y a des territoires, dont Sud Retz Atlantique fait partie, qui ont fait le choix de ne pas laisser faire Axione ou Orange sur l'égale nécessaire pour pouvoir faire passer la fibre. Notre territoire a choisi – je sais qu'une autre personne à Machecoul a été très tatillonne avec les deux entreprises qui ont démarché – de vérifier chaque linéaire, chaque endroit où il devait y avoir une nouvelle implantation. En fait, il y a des élus qui vont sur le terrain et qui, ensuite, vont pouvoir dire : « Non, là, vous ne faites pas comme cela » ou « Là, on fait intervenir quelqu'un ». Ou alors, si le propriétaire a choisi de le faire lui-même, il peut les préserver. Il y a quand même des territoires où l'on peut le faire, ce qui veut dire que la politique peut encore, si elle s'en donne les moyens même si cela demande du temps, agir pour éviter ce genre de désastre.



Un intervenant :

Nous parlons de haies qui sont pour le moins peu respectées. Effectivement, j'ai lu le bulletin d'opération des chasseurs, il y a quelques mois, où nous avons appris que, dans des communes du Pays de Retz, des kilomètres de haies non classées avaient été arrachées sans que personne ne s'en émeuve.

Les haies sont ma passion depuis très longtemps. Dès les années 80, avant même que l'on ne parle de réchauffement climatique, l'INRA avait démontré que, jusqu'à un parcellaire de 1 hectare, même si cela paraît dérisoire aujourd'hui de rechercher ce parcellaire, pour des raisons matérielles évidemment, les agriculteurs gagnaient en rendement. C'était avant le réchauffement climatique.

L'année 2021 s'est clôturée avec 11 000 km de haies arrachées pour 7 000 km de haies plantées, donc nous ne pouvons pas nous réjouir de la situation actuelle. À mon avis, il y a un problème de formation au niveau de l'entretien, que l'on voit tous les jours. L'entretien consiste souvent à couper des branches qui font 20 cm de diamètre sur un chêne à 7 ou 8 mètres de haut qui, dans les 10 ans, est sûr de mourir. Ce n'est donc pas de l'entretien, mais du massacre.



Je trouve que le risque des haies, dans les années à venir, est de croire que les haies ne peuvent être associées qu'à l'élevage, parce que, malheureusement, l'élevage va sans doute péricliter. Ainsi, comme je le disais, l'INRA ayant démontré que, jusqu'à 1 hectare, on gagnait en rendement, je pense donc qu'il faut détacher la haie du bocage. En effet, comme nous savons que l'élevage va diminuer, il faut absolument convaincre que l'on peut faire des céréales en continuant d'avoir un linéaire de haies correct.

Je pense aussi que, dans l'évolution de la forêt française, la forêt linéaire, en termes de résilience par rapport au risque d'incendie dans les années à venir, on peut effectivement sauver la haie, grâce à l'agriculture, si elle progresse sous forme linéaire.

Je voulais dire aussi que les haies, neuf fois sur dix, sont faites à plat, sans talus. En Bretagne, ils ont des démarches où ils créent, à moindre coût, des haies avec une charrue forestière. C'est fait très rapidement, cela coûte très peu cher. Il n'y a pas photo, en termes de biodiversité, entre une haie sur talus ou une haie à plat à mon avis...

Un intervenant :
Vous êtes nombreux à avoir parlé des arrachages et de l'absence de condamnation. D'après nos recherches, nous avons un changement objectif de la jurisprudence sur les quinze dernières années. Dans la relation propriétaire/bailleur ou locataire/propriétaire, jusque dans les années 90, quand un propriétaire reprochait à son fermier d'avoir arraché une haie, et qu'il l'emmenait devant le tribunal des baux ruraux et que cela se terminait mal, il pouvait arriver que ce tribunal considère que la clause dans le bail, selon laquelle le fermier n'avait pas le droit d'arracher les haies, était réputée non écrite par le tribunal. Ce dernier disait : « Vous ne pouvez pas louer votre ferme à un agriculteur en l'empêchant d'arracher les haies pour mieux produire ». La clause était réputée non écrite.

Intervention du Maire de Machecoul-Saint-Même :
Si seulement vous aviez raison... Je peux juste témoigner que, sur notre territoire, nous avons une forte pression maraîchère en particulier. Quand il y a eu un arrachage de haie intempestif sans autorisation les sanctions sont symboliques. Aujourd'hui, notre capacité à empêcher ce genre d'action catastrophique est très limitée – nous avons l'OFB avec nous, qui pourra peut-être témoigner. Il est extrêmement difficile, aujourd'hui, d'obtenir le respect de ce maillage bocager et d'obtenir qu'il n'y ait pas d'arrachage intempestif. En tout cas, chez nous, je n'ai jamais vu cela.

Un intervenant : Avez-vous plaidé ?

Réponse du Maire de Machecoul-Saint-Même :
Ce n'est pas nous qui avons plaidé, c'est l'OFB en l'occurrence qui avait agi. Nous n'avons pas plaidé parce que ces haies ne sont pas encore protégées dans le PLU, ce qui fait que nous n'avons pas forcément d'éléments réglementaires sur lesquels s'appuyer.

Réponse de Xavier de La Bretesche, Conseiller du du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude "L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " : C'est dans la relation propriétaire/fermier.



Un intervenant :

Xavier, quand tu regardes la police de l'eau, qui est faite avec une force incroyable, voire exagérée, elle est rigoureuse. Quand la police de l'eau débarque, tant mieux, mais tu ne la vois jamais nulle part. J'ai un voisin qui a arraché 2,5 km en rasant tout, en rabaissant, mais je n'ai aucun moyen pour agir. C'est une autre commune, je ne suis pas propriétaire donc la personne est tranquille.



Intervention d'un Conseiller du du CESER des Pays de la Loire

Pour réagir et compléter, je participe activement à cette étude qui, sur l'aspect réglementaire, montre que nous avons tous les aspects qu'il faut. Cependant, quand on les emploie, on les emploie très peu. J'ai été élu pendant deux mandats et, par rapport à des arrachages sauvages, en essayant de faire remonter, on a eu très peu de suites. Nous voulions montrer, au niveau du CESER, que, lorsqu'une haie est arrachée, c'est trop tard. Pour que cela puisse faire effet, ce serait bien qu'il y ait des amendes, mais c'est quand même trop tard.

Sur l'aspect agricole, nous avons réalisé, dans notre commission CESER, une étude sur l'avenir de l'agriculture. Nous avons reçu Christian HUYGHE, qui est le Directeur scientifique de l'INRAE. Par rapport à la taille des parcelles à quelques dizaines de kilomètres de la côte, il montrait que la haie était une haie fonctionnelle, et non une haie d'alignement d'arbres, comme le disait Xavier DE LA BRETESCHE, avec une certaine largeur, avec différentes strates qui permettent de préserver la diversité. Au niveau strictement agricole, indépendamment des aspects écologiques, au-delà de 4,5 hectares, c'est un non-sens. C'est un non-sens pour la production agricole, tant végétale qu'animale. Très peu d'études ont montré que des élevages entourés de haies avaient des frais vétérinaires nettement moins conséquents et des résistances bien plus accrues. Je pense donc qu'il y a une acculturation et c'est cela que l'on a voulu montrer dans l'étude. Ce n'est pas simplement basé sur les deux tiers de l'espace qui sont occupés par l'agriculture, mais dans une démarche sociétale, la réappropriation de l'intérêt et du rôle de l'arbre doit être considéré par chacun d'entre nous.



Nous sommes effectivement dans des milieux ruraux, où l'on se connaît dans notre commune. Sans monter les uns contre les autres, il y a urgence à changer nos comportements pour que l'on considère les arbres comme de véritables alliés et non comme des choses qui gênent.



Eric Buquen, animateur du débat et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire : Vous avez bien compris que l'idée était le débat de la salle.



Intervention d'un paysan

Il y a 8 km de haies dans ma ferme, sur 65 hectares, donc elle est très bocagère, avec des zones très humides. On a fait des calculs puisque l'on se chauffe au bois. Il faut à peu près 100 mètres par an pour me chauffer sur l'exploitation. À supposer que l'on vienne tous les 10 ans pour faire cela, avec 1 km, on chauffe une famille largement sans aucun problème. Cependant, en même pas deux générations, on a perdu la notion de chauffage au bois (bûche). On a essayé... Sur la même exploitation que la mienne où j'ai travaillé, il y avait une piscine intercommunale qui avait pour projet de chauffer avec du bois plaquette. C'était une catastrophe. Pas le fait de chauffer la piscine, mais sur ce qui peut être fait sur les haies bocagères. Économiquement, c'est une ruine, tant pour les arbres que pour ceux qui le mettent en œuvre.

C'est donc du concret : nous avons du bois – aujourd'hui ce n'est plus moi mais c'est ma fille – mais le problème est de savoir quel moyen on prend pour faire en sorte que la culture d'utilisation d'un bois de ressources locales en termes de chauffage, voire autre, existe ou se remette en place.

D'autre part, nous avons une production fromagère. Nous avons besoin d'eau chaude. Quand vous voyez ce que coûte la mise en place, pour une petite structure comme la nôtre, d'une chaudière à bois (bûche), c'est une catastrophe. Quand on fait de grosses dimensions, il n'y a pas de problème, l'ADEME finance largement, mais quand on est sur du tout petit, cela n'existe pas, alors que l'on a des ressources locales, une partie du savoir-faire et des tronçonneuses pour le faire... Mais on n'a pas les moyens.



Intervention d'un Représentant du Conseil d'Administration de Liger Bocages :

C'est un réseau d'organismes et d'entreprises qui s'occupe de la gestion durable de corridors bocagers. Mon travail, en tant que gestionnaire, est de travailler sur la démarche de stratégie locale de développement forestier en lien avec le centre régional de la propriété forestière, l'ONF et avec tous les organismes bien connus de la gestion forestière, mais aussi avec le milieu bocager, la Chambre d'Agriculture et les représentants de la PAC. Mon rôle est de faire de l'animation territoriale, par exemple d'accompagner la charte forestière sur Sud Retz Atlantique, avec Juliette CHENAU et tous les acteurs présents dans la salle, mais ce qui m'intéresse dans votre rapport est notamment que vous ayez défendu le fait d'avoir des centres de ressources, dont on fait partie. Même si l'on est régional, notre travail, au niveau de l'animation territoriale est de faire monter en compétence et de redonner une culture de l'art et du bois dans les territoires, qui était présente il n'y a encore pas si longtemps. En effet, tout le monde avait un lien avec le monde agricole ou la forêt – forêt qui n'est d'ailleurs pas sans problème. On l'a écarté, mais il y a quand même des dépérissements. Cependant, c'est vrai qu'il y a des liens cadres, réglementaires notamment, qui empêchent beaucoup de grosses erreurs.

Ainsi, cela tombe bien que vous défendiez cette animation territoriale puisque, aujourd'hui, est questionné le soutien à la mission territoriale forêt bois dans la région, le système d'aide aux stratégies locales de développement forestier. D'ailleurs, il serait intéressant que ce système d'animation permette à la fois de travailler sur la forêt, sur le bocage et sur les arbres, ce qui n'est pas permis aujourd'hui pour des raisons de financements européens.

Je partage évidemment le constat. Je traverse la région de part en part et je suis navré de voir les haies, le long des routes, dans l'état où elles sont. Il existe des solutions. Par exemple, l'Afac-Agroforesteries a développé le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) qui se traduit jusqu'à une certification qui peut être le Label Haie. Certaines Intercommunalités ou Communes ont développé des labellisations de fonds de gestion durable des haies de bord de route par exemple. Il y a beaucoup de concertation, un travail avec les agents communaux, avec les agriculteurs et les forestiers, mais ce sont des outils qui peuvent être intéressants pour les bords de route. En tout cas, nous sommes aux côtés des Communes pour aider à mettre en place des stratégies.

Intervention d'un Administrateur au syndicat Fransylva :

Je suis aussi propriétaire et représentant de propriétaires sur le Bassin Versant de Grandlieu et je travaille en particulier sur un projet de reboisement de haies, sur des projets de reboisement forestier.

Je souhaite remonter deux éléments, dont le premier est la contradiction dans l'aspect économique des financements au niveau de la Région. Vous avez évoqué tout à l'heure le fait qu'il y avait énormément de moyens. Pour autant, sur la haie, on coupe les moyens, Pour autant, sur la haie, on coupe les moyens, c'est-à-dire que l'on baisse, au niveau régional, les aides de 20 % l'année prochaine sur les plantations de haies.

C'est un paradoxe : alors que l'on souhaite planter des haies, on en baisse les aides qui permettent éventuellement aux propriétaires de faire des projets plus conséquents. Je donne mon exemple personnel : nous avons prévu 6 km de haie, dont 4 km potentiellement en accompagnement par le Syndicat de Bassin Versant pour planter essentiellement des arbres, mais il y a tous les aspects en amont, pour ce qui concerne la gestion des talus – nous parlions tout à l'heure de l'importance de réaliser des talus, cela a un coût. Il y a aussi l'importance de pouvoir planter des haies militaires (multi-strates) et la notion d'accompagnement des propriétaires. En effet, la totalité de l'accompagnement économique repose sur l'agriculteur, et non sur le propriétaire foncier. C'est un point auquel je pense, il faut que la Région se mobilise aussi. C'est bien de vouloir mobiliser les propriétaires et les agriculteurs, mais il faut avant tout les accompagner financièrement au niveau des propriétaires, pour permettre l'implantation de ces haies. Que les modalités techniques fassent en sorte qu'il y ait des accompagnements avec les agriculteurs, c'est important, mais il ne faut pas oublier les propriétaires qui sont ceux qui pourront engager les moyens pour permettre aussi aux haies de s'agrandir.

Un animateur de Sud Retz Atlantique : Concernant la baisse des moyens de 20 %, je n'ai pas ce niveau de technicité...

Un animateur de Sud Retz Atlantique : Ce sont les projets qui parlent, c'est la mise en œuvre d'un projet et de constater que les moyens baissent

Un intervenant :

Il n'est pas non plus impossible qu'il y ait de plus en plus de projets. La mixité de financements demain sera telle que, globalement, de manière macro, il y aura plus d'argent. J'aimerais que la Région continue à financer une fraction de tout cela parce que je veux qu'il y ait un donneur d'ordres global. Il s'agit de reconstituer une trame, je ne veux pas que l'on ait 100 mètres par-ci, 6 km par-là et que tout cela ne soit pas cohérent. J'aimerais – nous voulons à la Commission "Aménagement des territoires-Cadre de vie" du CESER des Pays de la Loire qu'il y ait une cohérence, mais cela va concerner le menuisier à côté de chez vous et l'usine à côté de chez vous qui vont trouver les projets à côté de chez eux.

Dans la banque de données dont on parlait précédemment, l'idée est que: « J'ai un projet de 6 km, j'ai besoin d'un talus et que ma haie ne fasse pas 2,50 mètres de large, mais mesure entre 10 et 20 mètres parce que je veux la haie idéale, sur un fossé, qu'elle rejoigne une zone humide, etc. ». Vous allez donc faire votre projet et, dans cette banque de données de projets, dans votre canton, dans votre commune, etc. des financeurs viendront s'inscrire et accompagnés par la Région. Ainsi, peut-être que la baisse de 20 % des crédits de la Région n'aura plus autant d'importance qu'aujourd'hui.

Un intervenant :

Je me permets juste de réagir. Je suis d'accord sur le principe. Je pense que le rôle de la Région est au contraire d'aller centraliser, d'être un guichet unique.

Animateur du CESER: Nous l'avons dit.

Un intervenant :

Oui, vous l'avez évoqué. Il faut vraiment avoir cet effet du guichet unique, où le propriétaire vient expliquer son projet, pour être accompagné par la Région pour mobiliser les moyens financiers. Ensuite, il faut qu'il y ait d'autres acteurs. Nous avons parlé tout à l'heure des crédits carbone, mais je vais redire ce que le Directeur de la DRAAF a évoqué en termes de crédits carbone il y a tout juste 15 jours lors d'Assemblées générales. Aujourd'hui, il ne connaît aucun projet de crédit carbone qui soit allé jusqu'à son terme, c'est-à-dire quand le propriétaire a touché les sommes du crédit carbone. Il y a donc un problème de mobilisation des moyens. Plein de moyens sont en train de se mettre en place. J'ai encore été contacté personnellement juste avant la réunion ; j'étais en ligne avec une entreprise qui veut financer des projets de reboisement, mais la mobilisation derrière effective des moyens financiers qui sont à disposition est encore beaucoup trop compliquée. Vous n'irez pas sur un projet de réussite de replantation des haies si vous ne simplifiez pas au maximum la mobilisation de ces moyens financiers.

Animateur du CESER :

Je ne suis pas un spécialiste mais le rôle du CESER est tout à fait ce que vous dites. Nous allons faire un tome 2 avec des préconisations que nous allons donner à la Région. J'en ai retenu deux, dont l'histoire des chaudières qui sont en petites quantités et qui n'ont pas d'aide de l'ADEME, pour lesquelles la Région a tout à fait un rôle à jouer. Nous allons le marquer comme une préconisation.

Le guichet unique et la simplification que vous venez d'évoquer me paraissent très importants. Ce sont des choses sur lesquelles nous allons insister. Tout l'intérêt du travail est que nous puissions faire remonter cela dans les préconisations qui sont relativement importantes.



Un intervenant :

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Laurent ROBIN, le maire de Machecoul, concernant l'arrachage de haies. La haie, en tant que telle, n'est pas protégée. Par exemple, nous pourrions comparer cela aux oiseaux, où un rouge-gorge est protégé, mais la haie en tant que telle n'est pas protégée. Pour qu'elle soit protégée, il faut qu'elle soit incluse dans un périmètre, comme un site classé, ou qu'elle soit inscrite dans les PLU éventuellement.

Pour verbaliser une personne qui arrache une haie, il faut mettre en évidence la présence d'espèces protégées, et donc qualifier la haie comme un habitat d'espèces protégées. On n'envoie pas quelqu'un au tribunal, on ne verbalise pas quelqu'un comme cela, il faut une base juridique pour le faire.

Intervention d'un habitant, non du secteur, mais plutôt de la métropole nantaise :

Nous avons un PLU et, dès que nous avons un ensemble boisé, un alignement ou des arbres remarquables, ils sont inscrits comme un EBC (Espace Boisé Classé). C'est le souhait vers lequel pourrait tendre le classement de ces haies. Néanmoins, je me rends compte, parce que je suis propriétaire d'une parcelle qui comporte un EBC, que ce sont des espaces totalement délaissés. À partir du moment où l'EBC interdit toute exploitation ou tout abattage, on se rend compte que l'on se retrouve avec des parcelles qui ne sont plus du tout valorisées, et qui sont délaissées. Ainsi, d'une part, on se retrouve à ne plus pouvoir les entretenir correctement, ni les valoriser et, d'autre part, à la différence des haies bocagères en milieu rural, vous êtes dans un maillage avec beaucoup d'agriculteurs qui disposent, pour la grande majorité, de tracteurs et d'engins. Ils ont la capacité de faire de la valorisation vers des filières de bois d'œuvre, avec des scieries mobiles, etc.

Cependant, en milieu urbain, on ne dispose pas de ces moyens-là donc on se retrouve à se promener dans des forêts ou dans des bois... C'est très bien de restituer à la nature des bois tombés pour la valeur biologique, mais néanmoins, un arbre est composé de trois parties : bois d'œuvre, bois de restitution et bois énergie. Je pense qu'il faut vraiment essayer de revaloriser cela. Même sur la question bocagère, il y a aussi des expériences de valorisation en bois d'œuvre de bois issu des forêts bocagères.

À la lecture de votre rapport, on sent que la notion de l'usage du bois dans des filières courtes a été peu évoquée, voire « balayée » de la main. En effet, soit l'on considère que l'on est dans une logique industrielle, soit on est juste dans une logique de bois énergie, avec la plaquette, etc.. En tant qu'architecte et maître d'œuvre, je connais la valeur du bois et je pense qu'il faut valoriser ces trois usages et retrouver ces trois usages.

Un intervenant :

Bonsoir. Vous parlez toujours des arbres, c'est très bien, mais je vais parler des mares, qui étaient autrefois le long des haies, dont vous ne parlez pas du tout. Comme le disaient les anciens, il y avait de la vie autour, avec du gibier, etc. Cela, vous ne l'évoquez pas du tout. Je pense quand même que la biodiversité est autour de l'eau et des arbres. Il manque donc un maillon de votre chaîne.

Un intervenant :

Je voudrais répondre sur les EBC. Les EBC sont contraignants pour tout ce qui concerne le bois d'œuvre, quand on va faire la coupe rase. En fait, dès qu'il y a plus de 50 % du volume de bois qui est prélevé, il est effectivement nécessaire de faire une déclaration et de demander l'autorisation. C'est là que c'est lourd. Cependant, pour l'autoconsommation du bois de chauffage ou des éclaircies, si c'est un taillis ou une peupleraie, il n'est pas nécessaire de faire ce travail d'autorisation ou de déclaration, parce que ces coupes sont régulières et peuvent être très lourdes s'il faut faire à chaque la déclaration et l'autorisation.

Les EBC ne sont donc pas si contraignants que cela pour les travaux d'amélioration et de peuplement. La contrainte intervient effectivement lorsque l'on va faire le bois d'œuvre. À ce moment-là, les documents de gestion durable (DGD) sont vraiment conseillés. Quand je parlais de la planification sur dix ans, ce sont des documents qui sont validés officiellement par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Ainsi, une fois que l'on a ce document-là, on n'a pas besoin de faire de déclaration, ni de demande d'autorisation. Le document de gestion durable consiste en deux pages, c'est un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Ainsi, c'est vraiment quelque chose que j'encourage à faire, parce que c'est très pratique.

Un intervenant :

J'ai juste une question. Ce classement en Espace Boisé Classé est à l'initiative des Communes et des bureaux d'étude qui les accompagnent. Ainsi, une fois que l'on est classé en EBC, a-t-on la possibilité de produire un Document de Gestion Durable qui va nous dédouaner de cette obligation d'avoir à demander une autorisation administrative dès lors que l'on veut abattre du bois de travail ?

Un intervenant :

Oui, complètement. Le boisement peut être actuellement en EBC, on fait un Document de Gestion Durable a posteriori, il n'y a pas de souci. Après, on peut faire des coupes de bois d'œuvre, on peut couper plus de 50 %.

Un intervenant :

Je vais parler des mares, parce que les mares ont quasiment disparu. Au niveau européen, au niveau de la PAC, il faut savoir que les mares sont considérées comme telles au-delà de 1 000 m², alors que chez nous, c'est plutôt 100 ou 200 m².

Les agriculteurs les bouchent parce qu'ils n'ont pas le droit d'épandre du fumier ou du lisier à moins de 50 mètres d'une mare. Il suffirait que la législation change et que l'on passe de 50 mètres à 10 mètres pour que les mares soient davantage respectées.

Lorsque Monsieur disait tout à l'heure que les dernières études avaient démontré que, même avec les nouveaux matériels, il était rentable de conserver et d'entretenir les haies à 7,5 hectares, je rêve à imaginer la Champagne Pouilleuse, les Deux-Sèvres ou la Beauce avec des parcelles de 7,5 hectares. Là, on aurait résolu le problème.

Une Conseillère municipale à Machecoul-Saint-Même - Conseillère communautaire à Sud Retz Atlantique

et membre de la commission PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) :

Je voudrais revenir sur plusieurs choses qui nous ont interpellés, en tant qu'élus, en début d'échange. La notion de PLU et de bureaux d'étude a été évoquée. Je voudrais faire une remarque par rapport à ce que vous avez évoqué sur la notion de sensibilisation de formation du CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur. Nous sommes en pleine révision du PLU au niveau de Machecoul-Saint-Même. Nous avons un travail sur les haies, nous avons eu une mission avec la Fédération de chasse et les randonneurs pédestres. Dans le cadre du bureau d'étude qui nous accompagne, un inventaire complémentaire des haies est aussi prévu.

Quand nous avons commencé à parler des haies, la chargée de mission qui nous accompagne dans le cadre de ce bureau d'étude a dit que nous allions les inventorier pour les classer, ce qui est une très bonne chose. La fonction de la haie est une fonction plutôt hydraulique, écologique, etc. Dans la commission « Urbanisme – Environnement », nous étions tous d'accord, au niveau des élus, pour dire : « C'est bien que nous ayons inventorié les haies, que nous les classions et que nous les caractérisions, mais vu tout ce qui a été arraché ces quarante dernières années, l'idée est de toutes les classer dans le prochain PLU ». Quand les propriétaires ont des démarches d'aménagement, ils font une déclaration préalable pour dire qu'ils ont besoin d'arracher tel linéaire de haie et, dans ce cas, nous discutons, en fonction de sa caractéristique, si nous la compensons ou non. A priori, nous pensions que cela serait quand même mieux.

Ma remarque, par rapport à la formation, est que j'ai été extrêmement étonnée que cette chargée de mission nous dise : « Vous avez quand même beaucoup de haies sur la commune, donc cela ne passera pas. Si vous classez toutes les haies – il me semble que cela a été fait sur la commune de La Chevrolière, le Conseil Municipal a pris cet arrêté de classer toutes les haies –, cela va être très mal accepté et cela va donner de la charge supplémentaire au service d'administration du droit des sols. »



Un intervenant :

J'aimerais réagir parce que je suis de La Chevrolière et je connais bien ce dossier-là. Concernant La Chevrolière, un certain nombre de haies ont été effectivement classées, mais pas toutes, je vous rassure tout de suite. C'est le même linéaire qui existait dans le PLU précédent, ou presque. Là encore, dans le classement, il y a « classement » et « classement » : certaines haies sont classées alors qu'il s'agit d'alignement d'arbres, qui n'ont aucune fonction bocagère, donc aucune fonction de haie. D'autres haies sont déclassées volontairement et c'est un autre sujet que je voulais évoquer en parallèle qui, pour moi, est une inquiétude au niveau de la Région.

Vous avez votre action de Région qui est très bien et, ensuite, il y a la contre-action des Départements comme les aménagements actuels de pistes cyclables qui sont certes un besoin existant mais qui entraînent aussi la disparition d'un certain nombre de linéaires de haies. À La Chevrolière, 1,8 km de haies anciennes ont été arrachées, les talus arasés pour replanter une haie jeune, qui est déjà morte parce que cet été, malheureusement 42 degrés sont passés par là. Aujourd'hui, vous avez donc 1,8 km de linéaire complètement détruit.

C'est un autre sujet, c'est-à-dire que ce sont tous les autres aménagements qui sont potentiellement problématiques. Vouloir classer, protéger, c'est très bien, mais il faut protéger intelligemment. Il y a des haies qui ont besoin, plus que d'autres, d'être protégées. Si c'est simplement pour faire un alignement d'arbres, je ne considère pas forcément cela comme une haie. Il y a des sujets sur le cas du PLU qui pourraient être complétés par rapport à ces haies.

Intervention d'un membre du syndicat de la Propriété Privée Rurale :

On critique beaucoup les arrachages de haies. Quand les propriétaires, il y a 20 ans, protestaient auprès de leurs locataires contre ces arrachages, ils étaient toujours déboutés. Maintenant, la législation a beaucoup changé parce qu'il y eu une prise de conscience très importante à ce sujet. Nous préconisons beaucoup, quand les propriétaires font de nouveaux baux, d'indiquer qu'il y a des haies, qu'ils doivent même les répertorier et qu'elles ne doivent être « éventuellement » arrachées qu'avec autorisation. S'il n'y a pas d'autorisation, certains ont eu des baux devant les tribunaux. Les propriétaires ont été déboutés et ont perdu leur procès. C'est donc aussi aux propriétaires de faire attention quand ils rédigent leurs baux.

Je trouve votre « truc » bizarre. Vous avez parlé de fiscalité : encore une fiscalité... En France, on a l'impression que l'on règle le problème avec la fiscalité, ce qui est un peu dommage. Je me répète, mais si les gens veulent protéger leur haie, ils doivent prendre des dispositions. Les propriétaires, même s'ils n'ont qu'un hectare à louer, doivent faire très attention à l'établissement de leurs baux et bien indiquer tout ce qu'ils veulent parce qu'ils en sont les propriétaires.

Animateur du CESER : Une dernière question.



Intervention d'un artisan :

Je ne ferai pas la synthèse, mais je voudrais rebondir. Je suis artisan, je suis ébéniste à la base et j'ai migré vers la forêt au fur et à mesure des années dans de très petites structures. Je rejoins l'analyse du Monsieur de tout à l'heure selon laquelle il est très difficile de mettre en place des projets pour sa chaudière dans de très petites structures. En fait, cela correspond à un problème de la société actuelle, c'est-à-dire que nous avons industrialisé la vie – je vais expliquer pourquoi. On a industrialisé la vie parce que l'argent prend une place toujours plus importante dans la société. Les grands projets trouvent toujours à capter des financements, mais les petits projets, très peu. Quand vous êtes une petite structure, c'est très difficile de fonctionner.

Ensuite, je voudrais rebondir sur le fait qu'à La Chevrolière, les 1 800 mètres de haies qui ont été plantées, sont mortes, ce qui est une aberration totale. Je l'attribue au fait que les personnes qui les ont plantées ne sont pas concernées par le devenir des marais. Là où j'habite, on a planté 240 mètres de haie avec le CPIE Logne et Grand-Lieu il y a deux ans. Les arbres ont deux ans, vous pouvez venir les voir, on dirait qu'ils ont trois ans par rapport à des arbres qui ont été plantés sur des structures maraîchères industrielles tout proches de chez moi. Cet été, les arbres ne sont pas morts parce que je les ai considérés comme mes enfants, je m'en suis occupé comme mes enfants et cela s'est très bien passé. J'ai pu les arroser avec une mare qui a été restaurée avec le concours du CPIE Logne et Grand-Lieu. Il n'y a pas eu de problème, j'ai pompé l'eau de ma mare. Elle fait 150 m² avec une très bonne source et tout s'est bien passé.

Je pense que vous pouvez « balancer » tous les milliers d'euros que vous voudrez ; tant qu'il n'y aura pas l'amour de l'arbre, vous n'en ferez pas grand-chose.



Réponse de Xavier de La Bretesche :

Je vous remercie infiniment, c'était très intéressant. C'est notre deuxième réunion et c'était une réunion vraiment très différente de la première. C'est vraiment un public de techniciens de la haie, et sans doute d'amoureux de la haie.

J'en retire tout de même quelques notions : le centre de ressources, les notions de coordination régionale au bénéfice des Départements et des EPCI. J'ai bien noté que le volet économique de l'économie circulaire autour de la haie bocagère n'était pas suffisamment développé et probablement trop autour de l'économie du bois déchiqueté et du bois d'œuvre. C'est peut-être le tropisme forestier, le bois d'œuvre en forêt et les haies bocagères avaient moins cette vocation. Nous allons retravailler cela.

Merci beaucoup, j'ai trouvé cela vraiment très intéressant. La dernière fois, j'ai été assailli de questions pendant deux heures. Là, vous avez discuté entre vous, c'était vraiment merveilleux. Merci infiniment, tout a été enregistré.

CONTRIBUTION ECRITE RECUE APRES LE DEBAT PUBLIC

J'ai participé à la soirée-débat autour de l'étude du CESER portant sur « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes », le 18 novembre dernier, à Machecoul-Saint-Même, et je souhaite vous transmettre mon mémoire de recherche afin de contribuer à cette étude.

Récemment diplômée d'un Master 2 de Droit de l'environnement et de l'urbanisme à la Faculté de Nantes, je pense que la thématique de ce travail pourrait vous intéresser dans le cadre de votre étude afin d'apporter des précisions ou réflexions qui pourront l'enrichir.

En effet, le mémoire porte sur les politiques publiques forestières. Je pense qu'il pourrait permettre de mettre en exergue les politiques de l'arbre qui se différencient de la gestion sylvicole mais dont les sujets principaux sont très liés.

Certains parallèles entre forêt et arbre pourraient abonder les réflexions autour de la protection des haies (Plan de Gestion Durable des Haies et Plan Simple de Gestion, Trame Verte et Bleue, droit de l'urbanisme, Espace Boisé Classé, Zone Natura 2000...).

A l'instar des forêts, les haies qui forment des continuités écologiques et apportent des revenus et aménités, ont besoin d'être plus ou mieux gérées. Ce défaut, qui donne lieu à de nombreux arrachages pourrait être atténué par une étude comparative entre les politiques forestière et de l'arbre. Ce travail aboutirait à la construction d'une politique de gestion durable avec plusieurs outils adaptés aux différentes haies, à leurs qualités et à leurs différents propriétaires.

Lors de la soirée-débat, il m'a semblé que le manque d'information sur les outils était l'un des principaux défauts qu'il est possible de rencontrer dès lors qu'un propriétaire souhaite agir. Il est peut-être pertinent d'intégrer une typologie des personnes possédant des haies et qui ne se sentent pas ou peu accompagnées pour leur entretien. La désinformation des propriétaires est également un problème que vous soulignez (Préconisation 9) mais intégrer les enjeux de l'arbre dans les instances en lien avec la forêt pourrait aboutir à la consolidation des données et de conseils délivrés par les organismes tels que le CNPF et les CRPF. La préconisation 10 pourrait être élargie à destination de tous les propriétaires de haies (notamment agriculteurs). Différents outils seraient alors proposés à ceux-ci (Plan de Gestion Durable des Haies, Code de bonnes pratiques de gestion des haies...).

De nombreux parallèles peuvent être établis entre la forêt et l'arbre (patrimoine, paysage, biodiversité...) qui seraient bénéfiques à une meilleure protection en ville et dans la ruralité.

Je vous remercie de l'attention que vous porterait à cette contribution ainsi que pour la présentation, très intéressante, de votre étude.

MACHECOUL SAINT-MÊME

Une soirée-débat autour de l'étude du CESER « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes » est proposée à tous les habitants du Sud-Loire et du Nord-Vendée le vendredi 18 novembre, de 18 h à 20 h, salle Espace de Retz, à Machecoul Saint-Même.

Cette soirée est donc organisée par le Conseil économique social environnemental de la région Pays de Loire (CESER) avec l'appui de la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Le CESER représente la société civile dans toute sa diversité. « Nous n'avons pas la science infuse. On veut pouvoir se confronter, dans une situation d'humilité, en allant débattre avec les habitants », souligne Jacques Brousseau, président de la commission environnement et aménagement du territoire au CESER.

Déjà des initiatives locales

L'étude sera présentée par son rapporteur Xavier de la Bretesche, qui est assureur pour les forêts. Cette étude redonne sa place à l'arbre et la haie au cœur de nos territoires, de façon pérenne. Les préconisations du



Autour de la table, de gauche à droite, Eric Buquen, animateur du débat, Jacques Brousseau, Juliette Desprez, Claude Naud et Denis Loduc (président CPIE Corcou-sur-Lognon).

CESER concernent l'ensemble de la société, les collectivités, les entreprises, les exploitations agricoles et les particuliers.

En introduction, l'arbre dans nos territoires sera mis en avant avec une présentation du programme « haie et mare » du bassin versant de Grand Lieu et un rappel sur les enjeux de la charte forestière de la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Claude Naud, président de

la commission transition écologique à l'intercommunalité, indique : « Il y a un alignement des planètes. De notre côté, la charte forestière pour notre territoire a été votée en 2021, la première pour la Loire-Atlantique, et Juliette Desprez, notre chargée de mission, est régulièrement sollicitée pour accompagner les acteurs de la filière bois, les particuliers ou les propriétaires forestiers. Ce qui

risque de manquer demain, c'est le bois d'œuvre pour la construction des maisons, pas le bois pour l'énergie. Cela se croise donc avec la démarche de débat public proposé par le CESER. »

Eric Buquen, chargé d'études au CESER, qui animera le débat, conclut : « On veut que ce soit une étude qui serve et qui soit utile. Elle a vocation à être enrichie par le citoyen lors du débat public. »

Il va plaider la cause de l'arbre en ville et de la haie

Recueilli par Édith GESLIN.

Le Ceser, dans une étude, propose de « mettre l'arbre au cœur de la lutte » contre le réchauffement. Son rapporteur va la partager avec les élus ligériens, pour qu'ils s'en emparent.

Entretien

Xavier de la Bretesche. Membre du
Ceser et rapporteur d'une étude sur
l'arbre en ville et la haie

Dans le civil, vous êtes spécialiste de la forêt. Au Ceser, vous êtes le rapporteur d'une étude sur l'arbre en ville et la haie. Tout est lié ?

J'avais un tropisme forestier, mais j'ai une grande passion pour l'arbre en général. Je gagne ma vie avec la forêt [comme courtier en assurances] mais je voulais m'associer à un sujet où je ne sois pas juge et partie, explorer un champ nouveau. La haie bocagère et l'arbre en ville sont très étroitement associés à notre paysage, à la structuration de notre parcellaire, et j'ai l'impression que ce système est menacé et tend à disparaître.

La forêt est sous surveillance, ce n'est pas le cas de la haie bocagère ? Elle est un peu l'oubliée de notre patrimoine. On a fait des erreurs. Il faut rattraper le coup car, dans un environnement global de réchauffement, la haie bocagère et l'arbre en ville sont des alliés. Ils apportent leur contribution en séquestrant le carbone, mais surtout ils nous aident à lutter contre les effets du réchauffement : ils ralentissent le cycle de l'eau ils limitent l'érosion ils nous

permettent de reconquérir la biodiversité ou de la stabiliser ; ils apportent des îlots de fraîcheur. Pourquoi aller partager cette étude dans les territoires ?

Notre vocation est d'être force de proposition pour les exécutifs régionaux. C'est bien beau de parler de réchauffement et de ralentissement du cycle de l'eau, si on ne rencontre pas les élus confrontés aux arbres vieillissants en ville et qui menacent, qui constatent des arrachages de haies ou le ruissellement sur les pentes qui va à la rivière... On va passer le grand oral devant des gens confrontés à la réalité du terrain pour affiner et faire remonter les attentes aux conseils régional et départementaux, aux communautés de communes. Si on n'apporte pas des solutions concrètes, notre contribution deviendra hors-sol. Plante-t-on suffisamment ?

On arrache beaucoup moins de haies. Le fondement de la plantation d'arbres a changé de paradigme. Avant, on parlait de linéaires de haies et d'hectares de forêts. Maintenant, la donnée, c'est l'arbre à l'unité : un million, deux millions d'arbres... La Région Pays de la Loire a pris l'engagement d'en planter quatre millions. Il y a un formidable élan, mais avec l'été qu'on vient de passer, il faut accélérer. On gagne du temps à mettre en place des haies bocagères dans des environnements stratégiques, en rupture de pente par exemple.

Le sujet de l'arbre en ville est souvent polémique ?

C'est une grande difficulté. En agglomération, les sols sont minéralisés depuis cent ans, avec du béton et du goudron partout qui tiennent les vieux arbres. Le jour où vous y touchez pour rendre les sols perméables, ils vont tous se casser la figure. Et si jamais ils tombent, vous aurez les associations environnementales sur le dos. Les élus vont avoir des difficultés, des sujets compliqués à gérer pour expliquer l'ensemble des bénéfices connexes.

Les prochaines rencontres du Ceser
en région Pays de la Loire.

18 novembre : communauté de communes sud-Retz Atlantique à Machecoul (Loire-Atlantique), de 18 h à 20 h. 7 décembre : parc de Brière à Trignac (Loire-Atlantique), de 18 h à 20 h. 23 janvier 2023 : salle des fêtes de Loiron (Mayenne), de 18 h à 20 h.

Xavier de la Bretesche. ☐

MAIRIE DE TRIGNAC ET PNR DE LA BRIERE (Loire-Atlantique)

7 décembre 2022



**L'arbre,
poumon de nos vies ligériennes**

SOIRÉE DÉBAT

Salle René Vautier
PLACE DE LA MAIRIE | TRIGNAC
Mercredi 7 décembre > 18h30

Ouvert à tous | Gratuit



Parc
naturel
régional
de Brière



Une autre vie s'invente ici



CESER PAYS DE LA LOIRE
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL



Trignac
Pays de la Loire et de la Loire



EXPRESSIONS DU PUBLIC

Question d'un intervenant participant au débat public :

Je vis sur la commune de Plessé en plein milieu du bocage. J'adhère à une association qui participe à l'entretien de haies. Professionnellement, j'ai vocation à faire des entretiens de haies. Ce qui me marque, dans la présentation, est l'absence des travailleurs du bocage. Je le mets en perspective avec une lecture que j'ai eue, qui s'appelle Reprendre la terre aux machines, de l'Atelier Paysan. Je constate que le linéaire de haies qui avait disparu correspond à peu près au nombre de paysans disparus. Dans la présentation, je ne vois pas l'aspect social mais l'aspect « travailleur » des gens qui sont sur le terrain, avec des coupe-branches, des tronçonneuses, des élagueuses. C'est un premier point.

Le deuxième point : vous parlez des enjeux développés par Francis HALLÉ que je connais de très loin. Je pense qu'il aurait été judicieux de faire plutôt intervenir comme Dominique MANSION qui, pour le coup, fait un travail paysan de l'arbre, avec une vision paysanne de l'arbre. Juste pour expliciter et je terminerai avec cela, chez Monsieur HALLÉ, un bel arbre est un fût de 15 à 20 mètres, que l'on doit pouvoir classer parce qu'il va produire du beau bois à merrain. C'est ce que l'on appelle un bel arbre. Alors que pour Dominique MANSION, un bel arbre va être une trogne qui va avoir 300 ou 400 ans avec des rejets partout, une certaine vigueur, avec le plessage, avec une pratique et un ensemble de savoir-faire individuels.

Je représente les structures du bocage en Pays de la Loire. Il étonnant que l'AFAC l'association française des haies et des arbres champêtres, qui existe depuis 2007 n'ait pas été sollicitée. (Il existe 5 AFAC régionales en France). Elle a énormément travaillé sur le sujet. Elle représente aujourd'hui plus de 250 structures, dont une quarantaine en Pays de la Loire. Actuellement l'AFAC porte un projet qui s'inscrit dans le champ de l'ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rural), reconnaissance décernée par le ministère de l'Agriculture.

https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/livret-onvar_2016_0.pdf

Eric Buquen, animateur du débat et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

Nous avons déjà eu la remarque à Machecoul, on sait bien que l'on a oublié des gens, que les auditions n'ont pas été exhaustives mais l'idée des débats publics et des rencontres sous cette forme-là est aussi pour compléter notre travail.

J'ai entendu tout à l'heure que tout le monde était d'accord pour replanter des haies. Moi, je n'en suis pas convaincu et je voudrais bien avoir l'avis de la Confédération Paysanne à ce sujet.

Il y a peut-être des structures qui disparaissent mais il est évident que l'AFAC fait partie du paysage de ceux qui s'intéressent aux haies. C'était mon premier point.

La question qui est posée est au-delà de l'agricole : quel modèle agricole développe-t-on demain ? Certes il existe des aides mais je ne suis pas sûr que cela incite à préserver les haies. Cela incite quand on est dans un mouvement qui est à mon avis plutôt lent, qui peut être progressif mais je pense que le modèle agricole est tel que l'on va vers des agrandissements. L'agriculture est en train de continuer de vivre des mutations, dont on ne sait pas jusqu'où cela va aller. Il faut quand même être lucide sur ce qui est en train de se passer. On manque de jeunes aujourd'hui pour s'installer, ce qui est assez effrayant. Quand on n'a personne pour s'installer, on participe à l'agrandissement des fermes. Quand les fermes s'agrandissent, il est clair qu'elles ne s'embêtent pas à remettre des haies. Dans le pays d'Ancenis, on a des agrandissements énormes. Les exploitations deviennent céréalières. L'élevage disparaît dans des zones qui sont pourtant bocagères, qui sont plutôt propices à faire des prairies et à valoriser le foncier comme cela. En fait, les aides ont toujours favorisé l'agrandissement puisqu'il n'y a pas de plafond : plus on a d'hectares, plus on reçoit d'aides. C'est pour cela que l'on est dans un cycle infernal.

Je pense que, aujourd'hui, tel que l'on présente et tel que l'on voit le travail qu'il y a à faire autour des haies... Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faudrait avoir une moyenne autour de 4 hectares par parcelle. Quand on va dans des secteurs où il y a des céréales, ils ne sont pas à 4 hectares, mais plutôt à 40 hectares. Pour eux, 10 hectares représentent une petite parcelle. Au CESER, on ne peut rien sur le modèle agricole, sinon à défendre des idées et avoir un positionnement clair par rapport à cela. On n'est même déjà pas tous d'accord malheureusement.

Tout le monde est d'accord pour plus de haies ? Non, tout le monde n'est pas d'accord.



Réponse de Xavier de La Bretesche, Rapporteur de l'étude au nom de la commission "Aménagement des territoires-Cadre de vie" du CESER des Pays de la Loire :

Je voulais répondre à Monsieur, sur Francis HALLÉ et sa présence. Vous avez évoqué Francis HALLÉ, qui n'est effectivement pas l'homme de la haie bocagère. Francis HALLÉ est l'homme de la forêt primaire. Il se trouve qu'un membre de la Commission nous a permis de l'entendre, Nous avons écouté le discours que Francis HALLÉ maîtrise bien sur la forêt primaire. C'était très intéressant, c'était du Francis HALLÉ dans le texte mais aucun de ses propos ne se retrouve dans nos propos car il ne l'a pas adapté à notre sujet.

Ensuite, vous avez raison sur l'AFAC, Madame. Il se trouve que l'AFAC se sent étrangère ou écartée de cette contribution. Je regrette que vous ne vous y retrouviez pas. Quand il a fallu citer tous les gens que nous avons rencontrés ou auditionnés, beaucoup étaient associés de près ou de loin à l'AFAC. Je vous prie de m'excuser d'avoir dit qu'il n'y avait pas de défense de la haie bocagère. Il est vrai que vous fûtes pionniers et que C'est caricatural de dire qu'il n'existe pas de défense de la haie. Il se trouve que, par opposition à la forêt, vous êtes très jeunes et que la forêt est très organisée. Vous fûtes pionniers, votre organisation est récente et j'espère que demain vous allez pouvoir vous servir de notre contribution, même si nous sommes probablement moins techniques que vous. Sur chacun des items que nous proposons, nous avons moins de technicité que vous, mais nous avons l'intérêt de nous adresser, nous, au Conseil régional directement et de pouvoir faire remonter, peut-être plus facilement que vous, demain à la Région et aux décideurs politiques tout ce que vous, vous aurez à dire. Ainsi, je vous en prie, challengez-nous, dites tout ce que vous avez à dire.



Un intervenant :

C'est aussi sur les questions de la ruralité. Déjà, pour commencer, je rebondirai sur les trois premières interventions.

Sur la question de l'agriculture, je suis bien d'accord avec ce qui vient d'être dit. J'ajouterai simplement un point pour provoquer et sensibiliser. On a quand même actuellement un discours ambiant dans l'immédiat, chez les politiques et chez les journalistes, anti-élevage. Ce discours ambiant a des conséquences sérieuses sur le milieu agricole. Cela participe assez largement, en même temps que la PAC, à la démotivation des agriculteurs. Actuellement, on a une chute du nombre d'éleveurs bovins, c'est déjà le signe d'un avenir funeste pour le bocage dans l'ouest de la France. Je me permets de le dire, je pense qu'il faut prendre un peu de recul et bien mesurer ce que des militants, qui ne maîtrisent pas vraiment le sujet qu'ils abordent, peuvent parfois avoir comme conséquence sur le territoire.

Deuxième chose. L'AFAC est effectivement un pôle de compétences. J'invite ceux qui mènent de nombreuses actions de communication – j'insiste sur le mot « communication » – autour de l'arbre, à se rapprocher de structures comme l'AFAC, à se rapprocher de vraies compétences en matière d'arbres. Je dis cela parce que l'on voit, par exemple, des collectivités planter des espèces qui n'ont rien à voir avec le territoire. Je vais être un peu provocateur une deuxième fois : quand on plante à Trignac – cela était écrit dans Ouest-France – du châtaigner ou du hêtre dans une mini-forêt, il me semble qu'il y a un petit problème. Quand, à Herbignac, pour écoblançir les 500 camions de CHARIER, on détruit trois prairies naturelles pour planter du chêne sessile, il n'est certainement pas adapté. Surtout, quand on parle de stockage de carbone, il faut d'abord commencer par préserver les prairies. Vous avez insisté, dans votre document, sur la communication. Je crois qu'il faut déjà faire le ménage de ce côté-là parce que l'on donne des signes aux citoyens qui ne sont pas bons du tout.



Le troisième point, concernant les pratiques traditionnelles sur le bocage, je suis tout à fait d'accord avec ce qui était dit. J'insiste sur le fait que, traditionnellement, au-delà des pratiques de gestion du bocage différentes d'une région à une autre, on désigne le bocage différemment. Dans le nord-ouest de la Loire-Atlantique, on dit le « tocard » et non la « trogne » ou le « têtard ». Quand on commence à perdre le langage, je pense que l'on perd aussi autre chose. On a perdu aussi des savoir-faire, par exemple le plessage, l'émondage. En tout cas, je pense que la communication est essentielle. Actuellement, très peu d'agriculteurs et de citoyens connaissent ces pratiques, Cela va donc se traduire par une perte de paysages.

Je ne vais pas développer là maintenant mais je pense qu'il y a quand même un problème de compréhension de ce qu'est le bocage, à la lecture de ce document. Quand vous dites, par exemple, que le bocage est apparu au XIXe siècle, il est apparu en partie au XIXe siècle au nord-ouest du département, sur des landes mais il s'est constitué aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles dans la région sur des terrains plus profonds. Pourquoi dis-je que c'est important de bien comprendre le bocage ? Parce que, actuellement, ce sont les bocages dont l'origine remonte aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles qui disparaissent, ce n'est pas vraiment le bocage du XIXe siècle. Pourquoi ? Parce qu'il est déjà structuré avec des parcelles rectangulaires, de grandes dimensions avec des chemins rectilignes – c'est le cas à Plessé en grande partie. Par contre, quand vous vous rapprochez des zones avec des terres plus profondes, là, ce ne sont pas les agriculteurs qui menacent le bocage en premier lieu, mais ce sont les citoyens. C'est une organisation. Vous avez effleuré ce sujet avec l'actualité des élagages liés à la fibre. Je pense que c'est important de le dire. Si vous avez d'autres occasions d'entendre des choses là-dessus, je pense que c'est important.

Dernier point. Vous avez dit qu'il n'y avait pas de réglementation mais de la communication. Je m'inscris en faux par rapport à cela. Par expérience, vous avez cité le cas d'un propriétaire qui se retourne contre un agriculteur. Il faut voir exactement ce qu'il en est, cela me paraît relativement discutable sur ce cas particulier. La réalité est que les PLU permettent théoriquement de protéger les haies. Regardez l'état des PLU actuellement, que ce soit dans les zonages ou dans les règlements. Je pense donc qu'il y a un vrai enjeu de ce côté-là parce que ce ne sont pas les agriculteurs, c'est aussi le PLU. Dans les zones urbanisées ou à urbaniser, les haies ne sont jamais protégées.

Un intervenant :

Merci pour la présentation de ces études. Le principal trait qui en ressort est le caractère systémique. Quand on s'intéresse à l'arbre, cela nous amène à nous intéresser à énormément d'autres enjeux, notamment la question de l'eau qui nous a particulièrement marqués cet été. J'espère que cela nous a fait prendre conscience des enjeux de l'eau pour le territoire parce que l'on est peut-être un territoire d'importance sur la question des haies bocagères, mais le département de la Loire-Atlantique est aussi le deuxième département en termes de zones humides. Ce n'est pas parce que l'on est un département d'eau que l'on ne va pas manquer d'eau. Je crois que l'on est en train de connecter – ce qui est une bonne chose – à quel point tout le vivant est un ensemble et que l'on ne peut pas avoir des politiques qui soient séparées les unes des autres, ou des regards qui soient séparés.

Concernant cette étude, je trouve par contre – cela va peut-être rejoindre quelques interventions – qu’il manque la cause racine des sujets : comment empêche-t-on la destruction des surfaces, des terres et de ce qui pousse dessus ? C’est à la fois en lien avec les pratiques agricoles ; on a parlé tout à l’heure des pratiques agricoles qui vont aller vers l’étalement, qui, de fait, ne favorisent pas la trame bocagère. Mais il y a aussi l’urbanisation, comme cela a été dit. Nous sommes dans un département où, quand la population était multipliée par deux, l’artificialisation des sols était multipliée par 3,2. L’urbanisation galopante a aussi une responsabilité dans la destruction des arbres et des haies. Là-dessus, pour nous, les acteurs du territoire, je suis un peu sceptique quand j’entends parler de marché du carbone régional. Je me dis « OK », mais traitons les problèmes à la racine. Les problèmes à la racine sont les pratiques agricoles et la destruction des terres. Ainsi, la question est de savoir comment on aménage notre territoire en prenant en compte le cycle de l’eau, la biodiversité. C’est là que l’on a de grands progrès à faire, sur la formation des aménageurs, pour trouver des solutions pour les collectivités, sur du portage foncier, pour pouvoir faire plus de logements de manière dense avec une acceptabilité sociale. Ce sont des chantiers qui sont tout à fait en lien avec le besoin que l’on montre et qu’il faut mettre en avant parce que cela traite vraiment le problème à la racine. Après, il faut toujours faire des choix et il y a des partis-pris mais il manque peut-être cette brique qui me semble assez fondamentale.

Intervention d’un ancien agriculteur :

Vous ne parlez pas des talus. La haie bocagère est une clôture naturelle composée d’arbres. Chez moi, les haies bocagères sont sur des talus et c’est important pour le cycle de l’eau, donc il faudrait que vous parliez de cela.

Réponse de Xavier de La Bretesche :

Merci, vous avez raison, Madame. Il se trouve que nous avons un grand onglet de l’histoire de la minéralisation des villes, dans lequel vous devriez normalement « retrouver vos petits ». En effet, deux phénomènes expliquent pourquoi nous en sommes là : premièrement, l’après-guerre et le besoin de nourrir les populations, le remembrement, la mécanisation, mais surtout le besoin de nourrir les populations ; deuxièmement, l’histoire de la minéralisation des villes qui n’a pas démarré juste après la guerre, mais plutôt entre 1850 et 1900.

Ensuite, sur l’histoire du bocage, Monsieur, oui, peut-être que la mise en place bocage est antérieure. Historiquement, nous avons jugé que nous pouvions démarrer celle-ci au 19ème de la même manière que nous considérons que les forêts redémarrent avec Louis XIV et Colbert. Il y a donc un point historique, même s’il y avait probablement un bocage existant avant comme il y avait encore des forêts avant que colbert ne se resaisisse du projet..

Monsieur, vous avez raison, mais je rejoins les propos de notre interlocuteur d’avant : il y a des haies bocagères différentes d’une région à l’autre, et toutes les haies bocagères n’ont pas de talus. On ne pourra pas avoir de talus partout. Déjà, je vous assure que le mieux n’est pas l’ennemi du bien. Il va falloir mettre des arbres, et il faudra même parfois se satisfaire d’arbres d’alignement.

Un Intervenant :

A souligné que les haies bocagères étaient liées à l’élevage. C’est pour cela que les arbres sont sur des talus, pour que les bêtes ne puissent pas aller les brouter.

Réponse de Xavier de La Bretesche :

C’est certain. Le système bocager est associé à l’élevage aujourd’hui mais nous essayons de démontrer, dans ce rapport, qu’il permet aussi justement la limitation des intrants dans un environnement céréalier. En théorie, il peut aussi satisfaire aux céréales. Il n’est pas simplement associable à l’environnement d’élevage.



Un Intervenant :

D'ailleurs, juste un mot. Des arbres sont plantés dans des vignes aujourd'hui notamment pour faire face au problème de gel. C'est le début, mais il commence tout de même à y avoir des résultats qui sont assez intéressants. De ce que j'ai lu, les résultats ne sont pas toujours similaires mais il y a des résultats. Aujourd'hui, nous sommes complètement absents de l'agroforesterie globalement dans la région. Je crois qu'il s'en est fait un peu plus dans le Maine-et-Loire et dans la Sarthe. En Loire-Atlantique, on en parle depuis les années 2010 à peu près.

Sur l'exploitation dans laquelle j'étais, nous avons commencé à faire une parcelle, mais l'agroforesterie représente un travail important. Il y a des aides financières mais en termes de travail à faire, c'est quelque chose. Cependant, l'agroforesterie est une superbe réponse. J'ai justement rencontré quelqu'un du Maine-et-Loire qui a mis toute sa ferme en agroforesterie, qui en est très satisfait., il faut donner un « coup de fouet » à cette pratique.

Un Intervenant :

J'aimerais partager quelques ressources autour de la haie qui me semblent intéressantes :

- La première concerne l'association « L'arbre indispensable » en Ille-et-Vilaine, qui parle d'arbre en termes de patrimoine social, culturel, biodiversité et financier. Elle a travaillé sur les bassins versants donc je pense qu'il y a un ensemble de ces sujets.
- La deuxième est la Maison Botanique de Boursay (Loire et Cher). Ce lieu propose des animations, formations sur les trognes, le plessage etc. Je pense qu'en termes de savoir-faire paysan, il y a des choses à prendre.
- Le dernier parallèle que je voudrais faire est sur les modes de gestion du bocage, comme on a des modes de gestion différents en termes de forêts. Personnellement, je suis adhérent au Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) avec des procédés de sylviculture douce. Je pense que regarder le bocage aujourd'hui comme on regarde la forêt, c'est se dire que l'on peut avoir différentes manières de la gérer. C'est ma sensibilité personnelle, mais elle peut s'appuyer sur des hommes et sur une éthique tel que le fait le RAF, plutôt que sur l'économie. Il y a une manière de voir ce bocage-là comme étant une ressource qui génère du travail pour tout un ensemble de personnes.

Un intervenant :

Je trouve, concernant l'arbre, que l'on ne parle pas assez de sa partie invisible, c'est-à-dire de tout ce qu'il y a dans le sol. La capacité qu'a l'arbre à trouver toute son énergie est révélatrice de la qualité des sols. Je pense qu'il est essentiel de mettre les arbres au bon endroit et dans des continuités avec des arbres et des haies, des corridors écologiques.

Pour revenir aux sols, je pense que notre gros problème en ville concerne tous les réseaux pour planter. On pourrait végétaliser sauf que, pour la reconstruction, pour une ville comme Saint-Nazaire, tous les réseaux sont plutôt sur les trottoirs et les voies routières n'ont pas accueilli de voies de réseaux, c'est-à-dire que la plantation en ville est difficile puisque l'arbre souterrain ne pourra pas se développer. C'est donc toute cette vision de la ville et de l'implantation des réseaux qui est importante. D'autre part, on parle de corridor écologique mais l'on ne parle pas de corridor énergétique, c'est-à-dire que les réseaux qui passent dans les campagnes et en proximité de ville passent un peu n'importe où, là où il y a de la place. En fait, on est en train de supprimer des linéaires de haies pour venir barder de fibre optique le long des routes, mais on a aussi de gros réseaux d'infrastructures (eau, gaz, électricité) qui ne sont pas cohérents pour avoir des servitudes communes. Je pense qu'il y a là aussi un problème.

Un intervenant :

Je voulais simplement apporter une précision, ce ne sera pas long. L'agroforesterie est immense et intéressante pour l'agriculture, il n'y a aucun problème. Par contre, les haies ont d'autres fonctions, pour les flux hydrauliques, mais aussi pour la biodiversité. La question des talus est importante parce qu'il faut prendre la haie avec son talus. Elles n'ont pas toutes de talus, mais la haie sans talus s'éteint de l'écosystème en tant que telle.

Si l'on met à part l'agroforesterie qui n'est pas encore vraiment pratiquée dans la région, les arbres isolés ne sont pas un bon signe. Ce sont systématiquement des arbres qui sont des survivants de haies détruites. Ces arbres-là sont en situation délicate puisque l'ensemble de l'écosystème est détruit, le talus est détruit, l'ensemble des équilibres a été détruit et ce sont les arbres qui ont finalement une double-fonction écosystémique, qui sera, pour le coup, très limitée. Je pense qu'il faut vraiment être conscient de cela. Un arbre isolé, on peut le protéger si l'on veut, il n'y a pas de problème, mais ce n'est pas un bon signe.

Un Intervenant :

L'agroforesterie ne vient pas à la place des haies, ce n'est pas juste de dire cela.

Un Intervenant :

Je ne dis pas cela. Les communes sont les premières responsables parce que l'état des haies le long des bords de routes est problématique. D'ailleurs, les communes attaquent souvent les haies sur les propriétés individuelles. Or une haie, pour qu'elle ait toute sa fonctionnalité écologique, devrait théoriquement avoir environ 5 mètres de largeur. On a actuellement des haies qui sont réduites comme une peau de chagrin, c'est-à-dire que l'on taille de chaque côté. Ainsi, il est facile de dire ensuite qu'il manque des strates.

Intervention d'un conseiller départemental de Nantes et élu au parc de Brière :

Merci beaucoup de votre invitation. Je crois qu'il y a quand même un signe très positif : il semble y avoir un très large consensus ce soir pour dire que les réseaux de haies et les arbres sont des éléments d'aménité est positive. Je crois que si l'on revenait quelques années en arrière, c'était considéré comme quelque chose d'accessoire – vous avez parlé de hub dans votre étude. Même si cela fait 40 ans que certains programmes politiques, emportés par certaines associations, ces idées-là étaient déjà présentes dans la société, je crois que la fenêtre d'opportunité s'élargit et que ce qui était un peu marginal entre désormais dans un consensus plutôt global. De fait, cela amène aujourd'hui la Région des Pays de la Loire, le CESER, le Département de Loire-Atlantique, les Communes, etc. à se soucier et à se préoccuper de ces choses-là. C'était le premier point, qui est le point positif.



Je ne voudrais simplement pas que l'on tombe dans le piège de dire : « On va planter chacun son petit arbre, les entreprises vont planter chacune leur petit arbre et l'on va pouvoir continuer les systèmes et les modèles tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui ». Quand on regarde les chiffres, quand on s'intéresse aux rapports du GIEC – le premier rapport du GIEC date de juin 1988 –, on comprend bien que cela ne va pas suffire. Vous l'avez évoqué dans votre étude à travers les PLU, les bassins versants, tous les outils et leviers qu'ont les Communes aujourd'hui et le public (pas que le privé ou les citoyens, mais les Communes et les élus) pour agir sur ce point-là. C'est un axe qui est présent dans l'étude, donc c'est tout à fait remarquable et je pense que c'est un levier sur lequel il faut appuyer.

On ne fera pas non plus l'économie des politiques nationales sur la façon d'aménager un territoire. Je constate qu'il y a eu un grand débat sur les territoires s'il fallait aménager un aéroport sur la zone du bocage. Aujourd'hui, ce sont 99 % de fermes en agriculture biologique qui participent à ces aménités positives dans un territoire (plus de carbone, d'installation de paysans, etc.). Il y a donc aussi cette réflexion à mener et je pense que l'on est en train d'évoluer petit à petit vers la reconnaissance de ce réseau de haies et d'arbres sur les territoires.



Un intervenant :

Je suis très inquiet quant à l'avenir de l'ONF du fait de la restructuration que l'Etat veut mettre en place. Et je suis d'ailleurs surpris qu'il n'y ait pas de représentant ce soir, car les haies sont particulièrement importantes, mais les forêts le sont également.

Réponse de l'animateur du CESER :

Pour l'ONF, nous ne sommes pas comptables des invitations, Néanmoins elle a dû être invitée et avec le Parc et la Mairie de Trignac, nous avons fait beaucoup de communication.

Un intervenant :

Je suis très inquiet quant à l'avenir de l'ONF du fait de la restructuration que l'Etat veut mettre en place. Et je suis d'ailleurs surpris qu'il n'y ait pas de représentant ce soir, car les haies sont particulièrement importantes, mais les forêts le sont également.

Réponse de l'animateur du CESER :

Pour l'ONF, nous ne sommes pas comptables des invitations, Néanmoins elle a dû être invitée et avec le Parc et la Mairie de Trignac, nous avons fait beaucoup de communication.

Réponse de Xavier de La Bretesche :

Merci pour vos contributions. D'une séquence à une autre, on a des témoignages sensiblement différents, ce qui va enrichir un peu plus notre travail. Je note la virulence de l'AFAC, qui trouve qu'elle a été un peu oubliée de nos travaux et j'en suis désolé puisque je pense qu'elle était présente. Pour terminer sur une note positive, je voudrais reprendre l'exemple que vous avez donné, Monsieur.

Merci pour votre témoignage parce que vous avez parlé de ces fameux arbres isolés, souvent dans les ouvrages, dès que l'on parle de ces arbres, ils finissent par être qualifiés « d'arbres remarquables ». En effet, un arbre en croissance libre est souvent assez joli. Je suis forestier, donc plus le fût est long et plus je le trouve beau mais en pleine campagne, moins le fût est haut, plus son ramage est large et plus je le trouve ravissant. J'ai une collaboratrice qui a vu l'arbre de George Sand avant-hier, à la limite de la Touraine et de la Bourgogne et j'étais jaloux de ne pas être avec elle pour voir cet arbre, ce chêne magnifique. Ainsi, ces arbres remarquables nous donnent une leçon. On se dit qu'on les a isolés, qu'on a enlevé l'environnement dans lequel ils étaient et, si l'on y réfléchit bien, cela fait des années qu'on les voit résister les châtaigniers les hêtres disparaissent les uns après les autres peu à peu. Je ne sais pas ce qui restera de ces vieux alliés à 4 degrés de plus mais globalement, cela fait 30 ans qu'on les voit et ils tiennent bon. Ils nous donnent un signal fort extrêmement intéressant, quand je vous dis que ce sont des alliés dans cette lutte.



Intervention de Sophie Descarpentries, Conseillère du CESER des Pays de la Loire :

Tout le monde devrait l'avoir lu avant de lire tous ces ouvrages merveilleux. *L'homme qui plantait des arbres* est simple et c'est une allégorie merveilleuse et non erronée. C'est cela, notre travail. Concernant la lutte contre les effets du réchauffement climatique, si déjà nous, nous faisons cela, que ceux qui sont en mesure de le faire nous permettent de lutter contre le réchauffement climatique, et les vaches seront bien gardées. Je vous remercie.

J'insiste, je ne suis me pas positionné comme le chantre de la lutte contre le réchauffement climatique. Nous, nous avons dit que nous allions donner les moyens à la Région de donner un coup de main contre les effets du réchauffement climatique ; chacun son travail. On essaye de segmenter. Ce n'est pas que l'on veuille travailler en silo. Je suis d'accord avec vous, il y a des problèmes majeurs et, concernant l'arbre, c'est ce que nous avons jugé utile de faire.

Quand je vois ces arbres isolés, seuls dans leur coin, je me dis que si l'on arrive à notre tour à les renforcer à reconstituer la trame intelligemment alors nous aurons des alliés de choix. Des alliés solides, des alliés sur lesquels on peut compter. Ainsi, c'est sur cette note un peu positive que j'ai envie de rester et je vais revenir à ce que nous a dit Monsieur le Maire de façon littéraire en introduction. Je ne serai pas le Baron Perche d'Italo Calvino. Ce n'est pas être perché que de dire cela, je vais revenir à *L'homme qui plantait des arbres*. Je vous invite à offrir ce livre à vos enfants pour Noël. *L'homme qui plantait des arbres* de Jean Giono compte 30 pages et se lit en 22 minutes.



Intervention d'un représentant du parc de la Brière :

Cela va être très rapide parce que tout a été dit. Je trouve très enrichissants les débats qu'il y a eu et votre participation. Je pense qu'il faut conjuguer dans le même sens chaque récit, chaque expérience. On est tous un peu expert quelque part et communiquer, parler, prendre conscience de l'effet de l'arbre dans son environnement – l'arbre qui constitue les haies, l'arbre qui constitue tout cet équilibre, toute cette biodiversité. Il faut surtout s'attacher à remettre l'arbre en ville avec toutes les contraintes que je vous expliquais tout à l'heure avec les réseaux. Comment faire des îlots de fraîcheur et combattre ces îlots de chaleur ? Comment conjuguer, en ville, le logement des habitants, l'attractivité du littoral, la fuite des gens des métropoles qui en ont marre des espaces minéralisés ? Comment arriver à conjuguer tous ces enjeux ? C'est compliqué, mais il faut que l'on y arrive.



Intervention de Sophie Descarpentries :

Pour conclure, j'ai beaucoup apprécié cette soirée. L'ONF n'est pas présente, mais quelqu'un était là pour s'en soucier. Il y a eu des témoignages très diversifiés. Nous avons noté que nous devons mutualiser les connaissances, les savoirs. Il faut que l'on ait des lieux où l'on se rencontre et où l'on échange parce que chacun est à un bout de la branche, de la racine de l'arbre mais n'a pas forcément cette vision globale de la haie dans le milieu rural, l'arbre en ville, etc. C'est donc vraiment l'un des enjeux majeurs – Xavier DE LA BRETESCHE le souligne bien – à partager, sachant que le sous-titre de l'étude est : « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes, un enjeu à partager ». C'est cela que nous essayons de faire lors des débats publics comme ce soir : mettre toutes nos forces, nos connaissances et tous nos savoirs en commun pour y arriver.



Intervention de Dominique Lebreton, Conseiller au CESER des Pays de la Loire :

Je voulais juste revenir sur l'importance que les politiques doivent avoir demain, à prendre soin des paysans. Je pense que si l'on veut vraiment des haies, il faut absolument que nous ayons une politique agricole qui favorise l'entretien des haies. Je peux vous dire que cela représente un travail important et intéressant. J'ai toujours aimé tailler, démonter des arbres, faire du bois, etc. mais c'est vraiment un travail important et qui n'est pas rémunéré. Aujourd'hui, ce qui est rémunéré sont des quantités de produits sortis d'une ferme mais concernant la rémunération de l'entretien des haies, à un moment donné, il faudra regarder les choses en face si l'on veut vraiment que tout le monde s'y mette.

La place de l'arbre débattue à Trignac

L'arbre reste fragile. Pour le Conseil environnemental, débattre de ses bienfaits, mercredi, c'est déjà le protéger.



Le Ceser (Claude Cloutour au centre) est accueilli à Saint-Nazaire par la commune de Trignac (Claude Aufort, maire à gauche) et le Parc de Brière (Alain Geffroy).

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

La commune de Trignac, très attachée à l'arbre – elle en a planté 1 200 depuis le début du mandat sur son territoire – et le Parc naturel de Brière accueillent un débat grand public sur l'enjeu de l'arbre, sa place en ville, dans les communes du parc de Brière ou les paysages ruraux, ce mercredi 7 décembre, à la salle de fêtes. Il sera animé par le Conseil économique social et environnemental (Ceser), une assemblée consultative, émanation du conseil régional, à l'initiative d'une vaste étude : L'arbre poumon de nos vies ligériennes, un enjeu à partager.

de CO2 », résume Pascal Cloutour, membre de la commission.

Le Ceser souhaite inciter les institutions (Ville, intercommunalités, instances politiques) mais aussi les citoyens à se saisir des moyens de la connaissance sur l'arbre et des risques qu'il encourt à chaque aménagement routier, ferroviaire, ou développement de réseaux aériens ou enterrés. La dizaine de débats qu'il anime dans les Pays de la Loire autour de ce rapport se veut partage pédagogique de ses vingt-deux préconisations ouvertes au débat.

LOIRON - LAVAL AGGLO (Mayenne)

23 janvier 2023



Florian Bercault

*Maire de Laval
Président de Laval Agglomération*

Jacques Bodreau

*Président du CESER
des Pays de la Loire*

vous invitent à une soirée-débat sur le thème

L'ARBRE EN VILLE ET À LA CAMPAGNE

Lundi 23 janvier 2023 à 18h

Salle des Fêtes - Loiron

La rapport du CESER sera présenté lors de ce débat



Réservations avant le 13 janvier par mail : cabinet@laval.fr



EXPRESSIONS DU PUBLIC

Intervention du Président de la Fédération pour l'Environnement en Mayenne :

J'ai reçu votre étude et j'ai l'intention de prendre quelques exemplaires pour en distribuer au sein des associations. Pourquoi ? Parce que, très franchement, quand je l'ai reçue, je me suis dit : « Oh là là, cela va être encore un document ethno biologique, etc. » Ô surprise ! C'est un document qui marque manifestement un progrès très net dans les esprits concernant l'environnement général et le bocage en particulier.

Notre Fédération est favorable au dialogue et même à un dialogue le plus en amont possible. Ceci pour qu'ensuite il y ait un exercice de la responsabilité politique vis-à-vis des actions à mener, pour ce qui est un bien commun, comme vous l'avez dit. En 2018, il a été décidé, par rapport à tout ce que vous avez décrit concernant l'évolution du bocage, de créer le « Collectif Bocage 53 » qui réunit 24 associations et, en même temps, se profilait la fibre. Nous avons alerté le Conseil départemental sur les dégâts potentiels. On a alors été pris pour des Cassandre.

En démarrant, on déplorait surtout qu'il n'y avait aucun indicateur sur l'évolution du bocage. On nous disait : « Il y a 50 km de haies plantées » mais on ne savait pas combien étaient arrachées. Finalement ce sont 650 km de haies en moins par an selon la DDT. Auparavant, on était critiqué quand on parlait de 400 km. Le jour où l'on a mis ces chiffres sur la table, cela a été terminé, on n'en a plus parlé.

On est donc très content de voir comment cela évolue et on est très proche au niveau de vos préconisations. J'ai lu ce livre, je l'ai annoté, j'y ai mis plein de petits papiers. En le lisant, je me suis dit : « Il y a vraiment des paragraphes que l'on aurait signés en tant qu'association ». Par contre, il y a forcément des points qui nous paraissent avoir des manques ou des faiblesses. Je vais commencer par les faiblesses, en particulier au niveau de l'avant-dernière slide. Nous sommes d'accord sur les trois premières lignes pour les fonctions du bocage. Mais pour « l'îlot de fraîcheur », c'est un peu « court ». N'oublions pas que si les végétaux n'existaient pas, il n'y aurait pas eu de vie sur Terre. C'est à partir des végétaux, d'abord dans la mer, puis après ils en sont sortis et ont colonisé la partie aérienne. Ils ont produit l'oxygène qui a permis de rendre l'atmosphère vivable pour les espèces vivantes et ensuite les espèces animales, et en particulier l'Homme. D'une part, il faut bien dire que, pour limiter les effets des gaz à effets de serre, il faut, certes – vous avez raison – en limiter drastiquement les émissions, mais il faut aussi développer l'autre plateau de la balance, c'est-à-dire qu'il faut augmenter la séquestration au maximum pour y contribuer. On va jouer sur les deux volets, et non se limiter à cela. D'autre part, cette fonction permet aussi – c'est important et vous l'avez dit – de réconcilier ces fonctions fondamentales du bocage (les quatre fonctions que vous avez mises) au niveau des fonctions dépendantes : l'économie, et en particulier le bois énergie. C'est l'un des endroits où l'on réconcilie l'écologie et l'économie.

Les points qui m'apparaissent plus faibles sont les PLUi. Comme pour la fibre, on n'est pas cru à ce sujet. D'une part, 60 % des haies sont considérées comme à protéger, mais pour 30 % d'entre elles, ce n'est pas nécessaire parce qu'elles sont soi-disant inintéressantes. C'est un permis pour détruire des haies et, en même temps, c'est autant de séquestration qui n'aura plus lieu. D'autre part, il y a le mythe de la haie protégée, que vous avez mentionné. C'est faux. Aucun texte ne protège les haies. Il faut vraiment dénoncer cette situation, parce que vous avez une atomisation du droit entre tous les Codes (Code rural, Code de l'urbanisme, Code de l'environnement, etc.). Il y a de petits bouts partout mais les petits bouts d'une haie ne font pas une haie. Il faut vraiment aller vers un droit qui protégerait réellement les haies sous forme d'écosystème. Le paradoxe, la sanction est la notion d'écocide.

Vous avez aussi la compensation, qui est un mythe. On est bien d'accord et vous l'avez écrit dans votre ouvrage. Enfin, il y a la PAC qui est un vide sidéral. En effet, vouloir refaire du bocage sans indiquer que le modèle agricole actuel, dont la PAC est un reflet, ne peut pas permettre tout ce que l'on souhaite et que vous avez souligné... Le modèle agricole est vraiment à dénoncer en matière de PAC. La PAC interdit plus de 10 mètres d'arrachage de haies mais elle autorise la transplantation de kilomètres de haies. Qu'est-ce que la transplantation ? Ce sont des kilomètres de vieilles haies qui sont rasées pour en mettre une jeune. Dans ce cas, la séquestration et la biodiversité n'existeront plus.

Par ailleurs, je vous signale que le CESE, tient une séance le 25 janvier à 14 h 30 sur un rapport concernant le foncier. A ce titre le livre d'une journaliste Lucile Leclair Hold-up sur la terre, publié en 2021 rappelle que l'évolution de l'agriculture fait que les terres sont en train d'être accaparées par des firmes, des sociétés financières parce que la transmission n'est plus possible, vu les actifs fonciers qu'il y a dans les structures agricoles.

Actuellement, aucun agriculteur, avec les marges qu'il dégage sur le prix de ses produits, ne peut prétendre à une installation.

Je termine sur une note d'espoir. Ainsi l'Assemblée du Bocage qui a été créée par le Conseil départemental en Mayenne est très prometteuse, surtout dans la mesure où une véritable équipe a été mise en place, avec de vrais moyens humains pour que cela puisse fonctionner.

Intervention d'un membre du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau, gestionnaire de la GEMAPI sur le territoire de Laval Agglomération et président du syndicat JAVO (Jouanne, Vicoin, Ouette et Agglomération) :

Bravo naturellement pour votre présentation et pour ce que le CESER traite. On est sur l'Oudon ce soir. On n'a pas l'habitude de raisonner « hydrographie », et je crois que c'est l'une des grosses erreurs de notre passé. On a toujours réfléchi par rapport aux bassins de vie (la culture, l'économie) mais en réalité, on appartient beaucoup plus à un territoire. Ce réseau « hydrographie » fait que la vie n'est pas la même sur la Sarthe : la rivière Sarthe n'est pas la même que l'Oudon parce que le sous-sol n'est pas le même non plus. Sur l'Oudon, ce sera toujours sec parce qu'il n'y a pas de réserve d'eau.

Par rapport à ces compétences GEMAPI que l'on a données aux territoires, en passant par les Agglomérations, il y avait 12 items sur l'eau : on en a confié 4, ce qui veut dire que les autres se « baladent » on ne sait pas comment. On est toujours avec des législateurs qui ne vont pas vite. C'est tellement vrai que, sur le pays de Craon et le pays de Segré, des EPCI nous ont confié la compétence « bocage », parce que donner la compétence « milieu hydraulique » et « rivières », et ne pas donner la compétence « bocage » revient à n'en donner que la moitié. C'est le législateur qui n'a fait que la moitié du travail.

Quand on parle de haies et pour ne pas planter n'importe comment, on a besoin de schémas. Je crois qu'il faut des haies qui soient parallèles à la rivière, de manière à ce qu'elles arrêtent l'eau. Autrefois, quand on faisait un talus, on faisait un fossé. On prenait la terre du fossé et cela faisait le talus. On n'avait pas inventé l'eau chaude ni des systèmes hydrauliques. Il y a donc des tas de sagesses à retrouver.



Dans la région, en s'associant à l'Agence de l'Eau, par un contrat qui s'est fait les autres années, par rapport aux contrats CT'Eau qui concernent la Région et l'Agence de l'Eau, là, on est allé dans le bon sens et en associant deux Départements : la Mayenne et le Maine-et-Loire. Les syndicats de rivière sont très actifs et couvrent tout le territoire de la Mayenne. C'est quelque chose à promouvoir et à défendre. Au moment de l'écriture des documents d'urbanisme insipides, il faut aller plus loin. Souvent, on entre en conflit avec d'autres compétences. Avec le partenariat de la Région, on ajoute la reconquête de la qualité de l'eau, qui passe d'abord par des bonnes pratiques. Il faut d'abord retenir tout ce qui pourrait s'infiltrer dans les nappes mais qui ne devrait pas y aller, ce sont par des pratiques vertueuses.

On ne mesure pas souvent, dans nos assemblées d'élus, le rôle qu'a le comité de bassin par le classement des zones. En effet, aujourd'hui, on arrive à un autre problème un peu diversifié qui est de retenir l'eau. On commence à écrire les PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) où l'on retrouve tous les acteurs. L'avantage des CLE est que nous sommes comme au CESER, puisque nous avons tous les acteurs autour de nous : le monde agricole, l'environnement, le monde des pêcheurs, le monde des étangs, etc. C'est l'un des endroits où il y a de la vie et du débat. Au départ, c'est à partir d'associations de base ou par des citoyens qui s'expriment que l'on va redonner un élan à ce pays, mais je suis un militant et il faut réfléchir « hydrographie ». L'agriculture, l'emploi, etc., c'est bien, mais, face au défi qui nous attend, c'est bien un défi « hydrographie ».

Témoignage d'un propriétaire d'une exploitation, sur les choses intéressantes qui ont été dites :

J'ai une exploitation de 42 hectares. Sur ces 42 hectares, il y a 5 km de haies. Ce sont de vieilles haies avec des arbres, des têtards qu'il faut entretenir – c'est assez dangereux d'ailleurs. Je me suis toujours intéressé au bocage donc je l'ai entretenu manuellement, avec tous les risques que cela comporte. Sur les 42 hectares, il y a 10 parcelles, donc ce sont des parcelles qui sont relativement bocagères. Il est vrai que les agriculteurs abattaient tous les talus pour avoir le maximum d'aides à l'époque – je ne l'ai pas fait – mais on n'a jamais été aidé pour entretenir ces vieilles haies, ces vieux arbres qui risquent de tomber parce que ce sont des haies sur talus, que je trouve toujours intéressantes. J'ai investi dans un petit lamier pour pouvoir avoir accès en haut des arbres. J'ai cédé l'exploitation à mon fils installé en arboriculture, qui a le même état d'esprit.

Je pense donc qu'il est intéressant de conserver cela. Si l'on arrache ces haies et que l'on replante des haies, elles n'ont pas tellement de valeur.

Intervention du Président de la CUMA départementale Cepvil :

Une CUMA de déchiquetage mise en place en 1995 signifie donc qu'il y avait déjà une réflexion sur une gestion du bocage, la pérennité du bocage et l'utilisation du bois en plaquettes.

Je conteste les chiffres de votre étude mais il est certain que le nombre de kilomètres de haies disparues doit être énorme. On peut le voir avec nos propres yeux. J'ai vu la PAC se mettre en place en 1992. Si l'on avait voulu conserver le bocage, on aurait pu le mettre dans le même texte. Il suffisait déjà de mettre 1 euro par mètre linéaire, et je pense qu'il y aurait plus de bocage aujourd'hui. En 1992, on a donné de l'argent au maïs et on n'a pas du tout donné d'argent à l'arbre. Là, on rattrape, mais vraiment à la marge : 7 euros par hectare, c'est vraiment ridicule. Je pense qu'il y a donc une incitation politique au niveau de la PAC. Je pense qu'il y a des lobbyings et quand l'AFAC (Association Française de l'Arbre Champêtre) va négocier à la PAC, elle n'arrive pas à obtenir une reconnaissance de la haie comme elle le devrait.

Autrement, je pense qu'il faudrait que des PGDH (Plan de Gestion Durable des Haies) se mettent en place dans toutes les fermes et les futures installations agricoles, où cela devrait être une obligation. En effet, depuis quelques années, le Label Haie est mis en place, qui est une gestion pérenne du bocage. Ce sont des outils à développer.



Intervention d'un membre de Mayenne Nature Environnement (MNE) et de la CLE du Bassin de l'Oudon

On fait un travail intéressant, en essayant de prendre en compte le problème de l'hydrographie, pour avoir une eau potable. On essaye aussi, au maximum, de sensibiliser, malgré tout, les agriculteurs par rapport à tout cela.

Au niveau des haies, il est difficile de remplacer une haie, parce qu'une haie sur talus est pensée. Cela représente des dizaines et des centaines d'années, donc remplacer une haie, aujourd'hui, sans talus ni fossé, je n'en vois pas vraiment l'intérêt. C'est à contre-sens par rapport à la biodiversité.

De plus, on se rend compte qu'il y a malgré tout une sensibilisation, notamment à travers le travail que vous avez fait. Il faut arriver à avoir des effets un peu dramatiques sur le futur pour prendre conscience de tout cela. De plus en plus de municipalités nous demandent comment faire pour telle ou telle chose. Je pense que l'on peut apporter nos compétences. C'est donc un travail en commun que l'on doit faire. On doit surtout travailler dans le même sens et arrêter de détruire encore des haies aujourd'hui. On doit essayer de reconstituer véritablement les haies d'autrefois.



Réponse de Xavier de La Bretesche, Conseiller au CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Comme il y a eu beaucoup de remarques, je voudrais reprendre la parole, mais on vous la redonnera ensuite. Comme vous l'avez compris, vous avez beaucoup de choses dans notre petit opus et vous aurez les réponses à un certain nombre de points que vous soulevez.

M. Michel, vous disiez qu'il y avait besoin de schémas et de méthodes. C'est absolument certain. C'est l'enjeu, et ce sera sûrement dans le deuxième opus. On a imaginé en effet qu'il fallait avoir une unité de lieu, une unité de temps. Déjà, à Segré, il avait été demandé : « Dites-nous comment ? Dites-nous où ? ». Même des élus nous demandent : « Où est-ce que je trouve des terrains disponibles ? Où est-ce que je trouve des agriculteurs ? J'ai de l'argent, j'ai des chefs d'entreprise prêts à m'aider. Le cas échéant, j'ai du budget, mais dites-moi où je peux trouver ? ». La Région et le cas échéant les EPCI vont trouver les moyens de mettre en place un système qui permettra de faire la synthèse des projets disponibles, mais il faudra que ces projets soient structurés, organisés, qu'ils aient du sens, et qu'ils aient du sens dans un maillage complet parce qu'il faut un schéma. Vous disiez : « Il faut un schéma » et on est tous d'accord avec cela.

Monsieur, vous disiez tout à l'heure que le PLUi n'était pas assez protecteur. Je le disais moi aussi. Le Sénat a fait remarquer qu'il y avait des dizaines de kilomètres de haies arrachées sans sanction. Pourtant, il y a un cas, que l'on connaît, qui est une jurisprudence de la Cour d'appel de Versailles en 2014, où un propriétaire foncier avait obtenu la condamnation de son locataire fermier, qui avait arraché 120 mètres de haies de vieilles trognes. Il a été condamné à 126 000 ou 127 000 euros au nom de la perte d'aménité. « Au nom de la perte d'aménité », ce n'est pas rien. Quand on décide d'attaquer l'arrachage d'une haie, on peut arriver à la sanction. Là, il se trouve que l'on était dans la relation propriétaire-locataire.

Aujourd'hui, est-ce que l'arsenal législatif, dans le PLU, est suffisant ? Honnêtement, je ne suis pas docteur en droit public et je n'ai pas fait l'exercice. Surtout, je n'ai jamais mis, devant un tribunal, un arracheur de haies. Je ne sais pas si un Maire, ici, a fait cet exercice. C'est cela, l'enjeu.

Je disais l'autre jour à la Présidente de Région, Mme Christelle MORANÇAIS et au Président du Département de la Mayenne, M. Olivier RICHEFOU que l'on devait arriver à mettre en place un marché régional du carbone. C'est juste une question de conviction. Que met-on dans ce marché régional du carbone ? Finalement, on y met ce que l'on veut. Je vais labelliser la séquestration du carbone et je vais lui donner un prix. Le prix sera l'aménité des bénéfices connexes, tout ce qu'il y a autour. Pourquoi ne pas convaincre les entreprises que c'est aussi intéressant de financer une haie ancienne qui va séquestrer du carbone plus longtemps mais avec des aménités bien supérieures, plutôt que de planter une haie avec les enfants de l'école ? À mon avis, il y a moyen de le faire, c'est juste une question de pédagogie. Voilà ce que je voulais vous dire. Autour du marché régional du carbone, je pense qu'il y a des choses à inventer.



Témoignage d'un intervenant :

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter par rapport à la perspective que cela offre mais je pense que l'exemplarité est importante. Tout à l'heure, on parlait des PLUi. On a tous des cas, dans nos communes autour de Laval. J'ai un cas où un permis d'aménager a été fait pour un lotissement, avec une haie protégée. De plus, cette haie bordait un chemin pédestre, qui servait aussi de trame bleue et verte, autour de champs. Que s'est-il passé ? Le lotisseur a racheté le terrain, a délimité les terrains et les bâtisseurs ont cassé la haie sur 12, 20 ou 30 mètres de-ci, de-là. De fait, le chemin n'a désormais plus de haies sur la moitié. Il n'y a plus de trame et aucune sanction n'est prise contre personne. Je ne veux pas défendre le propriétaire, mais souvent personne ne sait ce qu'il faut faire pour protéger la haie du fond du jardin. De fait, elles sont laissées à l'abandon.

On peut dire que 50 mètres de haies n'est pas important, mais en termes d'exemple et de symbole, c'est vraiment la destruction d'une haie dans des bourgs de première couronne. Ce n'est pas tolérable et rien n'est fait. On voit aussi parfois à cause de la fibre les haies disparaître en campagne, sans sanctions. À un moment, il faudra être capable de faire une sanction publique, sans doute symbolique, pour montrer que l'on ne peut pas continuer ce type de démarche. Je pense que si quelques entreprises de bâtiment étaient condamnées, cela amènerait un contexte nouveau, y compris dans nos communes.

Question d'un membre de la Jeune Chambre Économique de Château-Gontier Sud Mayenne :

Merci pour cette initiative publique. Je souhaitais intervenir, car des collègues de la Jeune Chambre Économique du mènent une enquête. Nous aurions envie de mener une plantation en 2023, qui entrerait dans nos objectifs de développement durable inclus dans des global Goals. On ambitionne évidemment dans quelque chose qui va dans le sens de votre rapport du CESER, qui est de sensibiliser les Ligériens, et particulièrement les jeunesses.

Ma question est donc la suivante : Nous conseillez-vous d'agir en faveur de la plantation d'une haie bocagère, plutôt sur la campagne ou plutôt sur les îlots de fraîcheur et une sensibilisation avec les jeunesses et les écoles ?

Intervention d'un agriculteur à Loiron :

Plusieurs réactions par rapport à ce qui a été dit ce soir. Agriculteur sur la commune de Loiron et sur l'axe de Laval-Loiron, donc évidemment touché par l'urbanisation et la LGV. (Ne pas oublier que Loiron a été la commune plus impactée des départements par la LGV).

Premièrement, on a eu beaucoup d'arrachages et notre maillage bocager a été très touché, et derrière, on a fait des plantations. Ces plantations ont été très mal faites et je vais vous dire pourquoi. Mon voisin et moi avons eu beaucoup de talus qui ont été refaits. On a eu des plantations à l'automne – il faut savoir que les arbres se plantent toujours à l'automne, à la Sainte Catherine, donc il n'y a pas problème – par contre on a aussi beaucoup planté au printemps. Tous ces arbres n'ont jamais poussé. Nous avons des haies avec des talus, par contre, aucun arbre n'a poussé dessus.

Je ne comprends pas que nos politiques, ainsi que toutes les fédérations environnementales, ne soient pas intervenues sur ce point. À ma connaissance, je n'ai rien vu et nous n'avons pas eu de retour. Je peux vous certifier que, sur la commune de Loiron, il y a au moins 1 km de haie qui n'a pas poussé du tout. Normalement, dans les 5 ans, il était prévu un suivi drastique qui devait confirmer le bon développement des haies.

- Deuxièmement, comme je le disais, je suis un agriculteur. On a fait le CAP'2ER bas carbone. On est chez BEL donc on a un cahier des charges, qui nous demande de réduire le bas carbone, chose que l'on a faite et à laquelle on peut arriver en gagnant 600 tonnes de carbone.

Les industriels, ou les grands groupes d'industriels, veulent nous acheter notre bas carbone. Comme vous le disiez tout à l'heure, il y a un marché qui fluctue, il y a un cours mondial qui est extrêmement bas. Il faut savoir que cela se négocie autour de 8 euros la tonne, ce qui n'est pas tellement intéressant pour nous, en tant qu'agriculteur, si l'on veut le vendre. De plus, cela dédouane et détaxe les entreprises. J'interpelle encore une fois nos politiques : il vaudrait mieux taxer tous ces industriels qui émettent des gaz à effet de serre, plutôt que de nous donner, une récompense sur la réduction de nos émissions de gaz.

- Troisièmement, par rapport aux haies, il faut savoir que, quand on a des arrachages de haies, que ce soit au niveau personnel, des exploitations ou autres, on est obligé de faire des demandes à la DDT. Derrière, il y a tout de même un suivi et une correspondance par rapport à tout cela. On ne peut donc pas faire n'importe quoi, n'importe où au niveau de l'agriculture.



Témoignage d'un intervenant :

Par rapport à la LGV, on a même fait appel au juriste régional d'une fédération environnementale. Cela a été un parcours du combattant pour obtenir des résultats. Le suivi des bureaux d'étude est quasiment nul, même s'il y a un programme de suivi. Je rejoins Monsieur sur les plantations. J'habite à côté du Meslay-du-Maine. Il y a eu des plantations de haies pendant lesquelles j'étais présent : ce n'était ni fait ni à faire. Il n'y a aucune réponse. Comme par hasard, quand on regarde le PLUi du Meslay-du-Maine, les seules haies qui ont été mises en protection dans la commune, sont les haies du LGV, mais il n'y en a plus. Aucune autre haie n'est protégée. Pour les LGV, cela a été un parcours du combattant, le suivi des bureaux d'étude est quasiment nul. Même s'il y a un programme de suivi on attend toujours les résultats des plans d'action pour réparer cela.



Un intervenant :

Je voulais répondre par rapport aux plantations LGV. La semaine dernière, 3 lots sur les 7 lots ont été réunis. Ils sont en train de faire « la tournée des popotes » pour nous avertir qu'il y aura un inventaire cet été et que ces haies seront reverdies l'hiver prochain. Les personnes qui nous ont promis cela ne nous ont pas dit si des fonds existaient pour planter.

La haie fruitière sont des réserves de châtaignes, de glands, de noisettes, etc. C'est énorme, et je ne parle pas de champignons, qui ne sont pas hallucinogènes mais tout simplement des bolets et des cèpes. C'est de la biodiversité qui ravive.

On n'a pas non plus parlé de l'agroforesterie ce soir. Si vous prenez les cochons espagnols qui sont élevés avec des glands, vous arrivez à des prix au kilo énormes. Je ne dis pas qu'il faut faire du cochon espagnol avec des glands de chez nous, mais cela existe.



Intervention d'un exploitant agriculteur à Beaulieu-sur-Oudon :

Je suis un peu choqué d'entendre que l'on montre les agriculteurs du doigt. Je ne partage pas ce contexte. Je trouve que l'on a, en France, le système le plus vertueux du monde. On a des prairies, on a des haies. Vous pouvez aussi corréliser la carte des risques d'incendie que vous présentez, avec l'élevage. Quand on enlève l'élevage, on enlève les haies. La déperdition de l'élevage correspond à la carte que vous présentez.

Aujourd'hui, on « tape » sur l'élevage, en disant : « l'élevage érode, émet du méthane, c'est une catastrophe dans l'agriculture française, il faut arrêter le modèle, etc. » Non, je suis désolé, on travaille bien. La jeune génération d'agriculteurs va à l'école, ce n'est plus le dernier de la fratrie qui reprend l'affaire familiale. C'est quelqu'un qui fait des études. Aujourd'hui, il faut un BTS, une licence, on réfléchit, on est intelligent. Il faut arrêter de nous montrer du doigt et de nous mettre sur la tête tout ce que la génération d'avant n'a pas fait et que les deux générations d'avant ont fait. On n'est pas responsable de cela. On essaye de corriger le tir, mais cela ne va pas vite, il faut du temps. Il faut aussi l'inculquer dans notre entourage, mais laissez-nous le temps. L'entretien des paysages, c'est quand même le monde agricole qui le fait aujourd'hui. On peut en dire ce que l'on veut. Je vois les gens qui se promènent le dimanche matin dans les chemins de randonnée. Les leçons de morale, on les a. Ce n'est pas parce que l'on entretient le bocage et que l'on fait une coupe de bois, que la haie va être arrachée. Non, justement, on l'entretient. Un arbre, pour qu'il pousse, pour qu'il séquestre du carbone, il faut le couper, il faut l'entretenir, le tailler. Il y a des périodes de l'année où on le fait et des périodes de l'année, en raison du temps, où c'est proscrit. Parfois, cela nous empêche parce que, normalement quand on a de l'élevage, on ne peut pas entretenir les haies comme on le veut, donc on peut avoir des soucis. On s'adapte, mais faites-nous confiance, laissez-nous faire. Arrêtez de nous montrer du doigt., mais laissez-nous le temps. L'entretien des paysages, c'est quand même le monde agricole qui le fait aujourd'hui. On peut en dire ce que l'on veut. Je vois les gens qui se promènent le dimanche matin dans les chemins de randonnée. Les leçons de morale, on les a. Ce n'est pas parce que l'on entretient le bocage et que l'on fait une coupe de bois, que la haie va être arrachée. Non, justement, on l'entretient. Un arbre, pour qu'il pousse, pour qu'il séquestre du carbone, il faut le couper, il faut l'entretenir, le tailler. Il y a des périodes de l'année où on le fait et des périodes de l'année, en raison du temps, où c'est proscrit. Parfois, cela nous empêche parce que, normalement quand on a de l'élevage, on ne peut pas entretenir les haies comme on le veut, donc on peut avoir des soucis. On s'adapte, mais faites-nous confiance, laissez-nous faire. Arrêtez de nous montrer du doigt.

Intervention d'un élagueur, arboriste grimpeur à Clisson (Loire-Atlantique) :

D'abord, je voulais vous dire « merci » et « enfin ». J'ai l'arbre dans le cœur depuis toujours donc cela fait plaisir de voir des gens qui se mobilisent enfin pour défendre l'arbre.

Que ce soit dans le domaine bocager ou dans le milieu urbain, l'arbre est souvent maltraité. On parlait effectivement des haies bocagères. Malgré tout, je crois que les agriculteurs devraient avoir des cours pour tailler les arbres. Ils n'en ont pas et ils ne savent pas toujours comment faire. Il faut vraiment faire attention à la façon dont on va gérer ces haies-là. Il faut voir un peu les machines qui sont utilisées pour tailler les arbres, c'est impressionnant ! Ils n'hésitent pas à déchirer les arbres, les trognes, etc. Il y a donc encore un important travail à faire.



Pour les villes, il y a un important travail à faire aussi, pour les lotisseurs qui font vraiment tout et n'importe quoi. On parle des « dents creuses » qu'il faut remplir et des collectivités qu'il faut densifier. On est face à un problème donc on l'enlève et on met des maisons. Encore autre chose : on essaye de conserver les haies bocagères pour construire des lotissements à proximité, mais on oublie une chose essentielle concernant l'arbre, il a des racines. Le nombre d'arbres que l'on démonte, parce que les constructions ont été positionnées trop près, est impressionnant. Cela arrive encore aujourd'hui avec des racines complètement explosées. Il y a donc encore un travail à faire en termes de loi, ou quelque chose à appliquer, mais ce n'est pas de mon ressort ; c'est du vôtre. Malheureusement, on arrive là pour constater.



Intervention de Georges Plessis, Conseiller au CESER des Pays de la Loire :

vous confortez quelque chose que l'on a évoqué dans l'ouvrage, qui concerne la formation à l'entretien des haies. On insiste beaucoup dessus. Cela vaut à la fois pour les professionnels qui interviennent, avec parfois des salariés qui n'ont effectivement pas eu la formation, et des machines qui sont relativement puissantes. Finalement, on peut donc y aller très largement.



Un intervenant :

C'est vrai aussi pour des routes départementales. Je peux vous citer une route que je fais assez souvent, qui est Mayenne–Villaines-la-Juhel. Tous les ans, la haie est vraiment râpée, les arbres n'ont aucune chance d'arriver à se développer. Cela vaut donc partout.



Témoignage d'un Membre du Rotary Club de Mayenne :

Je voudrais parler des actions que l'on fait en ville. On parle beaucoup de la campagne, mais en ville à Mayenne, le Rotary Club va créer une mini-forêt de 300 m² sur un terrain mis à disposition par la Mairie et le Lycée agricole Rochefeuille, de façon à pouvoir végétaliser de la ville.



Intervention d'une agricultrice à Loiron :

Je voulais rebondir sur plusieurs faits.

- Premièrement, par rapport aux industries sur le carbone, j'avoue que j'appelle un peu cela du greenwashing. Je trouve c'est toujours facile de payer, c'est un peu le « droit à polluer ».
- Deuxièmement, concernant les agriculteurs, je trouve que ce n'est pas toujours évident. L'agriculteur ne trouve plus vraiment d'importance à la haie, parce qu'il est gênant aujourd'hui, pour les engins agricoles. Il serait vraiment important d'aider plutôt les agriculteurs à valoriser la haie. Dans ce cas, les agriculteurs en prendraient forcément soin, au lieu de leur imposer toujours des choses. Je crois que la sanction n'est pas toujours la meilleure solution, puisque cela ne fonctionne pas.
- Enfin, on parle beaucoup des agriculteurs. On parle des mètres linéaires de haies, mais on parle peu de l'épaisseur des haies. Aujourd'hui, il y a des arbres, mais ce sont juste des haies de papier à cigarette. S'il n'y en avait pas, ce serait presque pareil. Je trouve qu'il y a beaucoup de travail à faire à ce sujet. Je pense que ce sont aussi des mentalités profondes à changer, avec cette notion de « faire propre », qui est à la fois valable pour la ville, mais aussi pour la campagne. Il faut que la haie soit propre. Tous les ans, je « grogne » quand je vois les lamiers qui passent dans les communes, sur les haies. Même dans les épines, il y a des jeunes arbres qui poussent, et tout est taillé. De fait, la haie n'a plus du tout sa fonction. Je pense qu'il y a vraiment un travail de profondeur à faire sur la notion de « propre », qui est à la fois impropre à la vie.



Intervention d'un ancien agriculteur :

Depuis plus de 20 ans, j'ai planté des centaines d'arbres. Si un jour, j'abattais un arbre, je n'aimerais pas me faire pénaliser. Je crois qu'il vaut mieux récompenser les gens qui entretiennent les haies et qui les gardent, plutôt que de les pénaliser.

Il y a quelques années, un camarade m'a dit : « Vous, les agriculteurs, vous avez abattu des arbres. Quand vous chassez, vous tuez des animaux », ce qui m'a fait réfléchir. Lui, habite dans un lotissement. Les lotissements sont des parcelles de 400 à 600 m², voire plus. Que met-on sur ces parcelles ? Une maison, bien sûr, et parfois un potager. Jusque-là, c'est bien. Après, c'est souvent de la pelouse qu'il faut la tondre. On pollue. Il faut se débarrasser de la tonte, on la transporte. Si ces gens, dans un lotissement avec 50 parcelles par exemple, avaient fait le sacrifice d'avoir 200 m² de moins chacun, sur 50 parcelles, ils auraient pu avoir 1 hectare de bois où ils pourraient se promener et dire : « C'est notre bois ». C'est donc une suggestion. Cela m'a fait réagir de la part des citoyens qui critiquent les agriculteurs. Il faudrait d'abord que chacun regarde vers soi.

Intervention du Vice-président de Laval Agglomération et Maire de Changé :

Merci, cette présentation et ce débat ont permis de sensibiliser les élus.

Sur les injonctions des agriculteurs, on a demandé, il y a 20 ans, qu'ils fassent cela parce qu'il fallait le faire, et ils le font. L'histoire ne fait que des choses comme cela. Je vais parler, en tant qu'élus, des injonctions : « avoir des haies, avoir des arbres » et de la sécurité. Un Maire est responsable, j'espère que je n'irai jamais rue du ... pour un accident, même si l'on m'a promis une place VIP en prison, parce que l'on a la responsabilité. On a du mal, en tant que Maire, avec les injonctions de sécurité, à garder les arbres. Un magnifique arbre, on est obligé de le couper, de l'améliorer ou de le sécuriser. Cela nous a fait mal au cœur mais on est obligé de faire cela. On a des injonctions contradictoires. C'est surtout cela qui est difficile.

Témoignage d'un agriculteur à Montjean (Mayenne) :

Quand un agriculteur doit entretenir sa haie, comme certains l'ont dit, on n'entend jamais parler du coût d'entretien de la haie, mais on doit le faire. Quand on entretient une haie, quand on coupe un arbre qui est sec sur le bord d'une route, on se fait traiter d'assassin. On fait du lamier en bord de route, s'il y a un câble qui gêne et que le voisin n'a plus de téléphone, on se fait traiter d'assassin par les gens qui passent en voiture.

On parlait de l'entretien contre les incendies. On parle souvent du feu aux agriculteurs. C'est peut-être un autre domaine, mais quand on voit que les bords de route ne sont pas entretenus, parce qu'il faut parfois laisser pousser un peu les feuillages, une cigarette peut provoquer un départ de feu qui va dans le champ. C'est pour dire que l'agriculture ne mettra pas tout propre, il faut aussi comprendre le monde agricole qui ne peut pas tout nettoyer et il faut le laisser faire quand il y a un entretien à faire.



Arbres : des retours d'expérience recherchés

Habitants de Laval et de son agglomération, le Ceser a besoin de vous ! Le Ceser, c'est le Conseil économique, social et environnemental des Pays de la Loire. Il représente la société civile (entreprises, associations...) auprès de la Région. Une assemblée consultative qui ne fait pas que l'audition de la Région, mais aussi des propositions, de cryptes. Xavier de la Bretesche, membre du Ceser.

Des arbres « en danger »

C'est dans ce cadre que le Ceser a travaillé, pendant deux ans, sur l'arbre et la haie. Un travail qui a abouti à une constatation : « Depuis 1970, l'arbre en ville et à la campagne, c'est un arbre « en danger ». Pourtant, nous voulons lutter contre les effets du réchauffement climatique et il n'y a pas meilleur outil que lui : il maintient la biodiversité, crée des îlots de

fraîcheur, stoppe la circulation de l'eau et l'érosion des sols... »

Pour y remédier, le Ceser a réalisé un livre L'arbre, poumon de nos vies l'arboriennes. Y sont compilés son rapport mais aussi des préconisations, notamment à destination des élus et entreprises. Mais le Ceser ne veut pas s'arrêter là. « On veut présenter notre support aux habitants, puis débattre de leur, pour qu'ils nous soumettent des idées concernant les arbres et haies bocagères, nous faisant des retours d'expériences, nous parlant de leurs inquiétudes... »

En Mayenne, la première soirée débat aura lieu à Loiron, lundi 23 janvier, avant des soirées à Mayenne et Château-Gontier, en mai et juin. Des débats qui seront enregistrés et vidéos pour compléter un 2^e livre, qu'on sortira l'an prochain.

Lundi 23 janvier, à 18h, soirée débat à la suite des fêtes de Loiron. Ouvert à tous. ■



Les arbres et les haies bocagères sont au cœur d'une soirée débat à Loiron (photo d'illustration, Photo : Ouest-France)

par Florence Stollsteiner.



L'arbre et la haie bocagère : une soirée-débat



Florian Bercault et Xavier de la Bretesche, avec en mains l'étude du Ceser.

Florian Bercault, président de Laval Agglomération, et Xavier de la Bretesche, membre du Ceser (Conseil économique, social et environnemental régional) et rapporteur de l'étude sur l'arbre en ville et la haie bocagère, invitent les habitants de l'agglomération à une soirée-débat, lundi 23 janvier à 18h à la salle des fêtes de Loiron. « L'arbre prend

rique », souligne Florian Bercault.

« Nous avons choisi de travailler sur le sujet de l'arbre en ville et à la campagne car depuis 70 ans, cet arbre est en danger, souligne Xavier de la Bretesche. Les terres agricoles diminuent au bénéfice de la forêt et de la minéralisation. Les haies ont disparu. » Le Ceser a pour mission de donner des idées aux collectivités « afin de recréer un maillage » à ce sujet. « Nous fournissons à la collectivité un mode d'emploi de la faisabilité des choses », poursuit-il.

Après la présentation du premier opus de l'étude réalisée par le Ceser, chacun pourra prendre la parole lors

tions, l'idée est d'enrichir le sujet pour lequel il y a beaucoup de passion et de technicité. » Xavier de la Bretesche invite également les entreprises à faire le déplacement : « Le financement de la trame bocagère telle que nous la proposons ira plus vite si les entreprises s'en mêlent. » Thomas Blond ■

par Thomas Blond

Pratique : lundi 23 janvier, à 18h, salle des fêtes de Loiron. D'autres soirées auront lieu à Château-Gontier (10 mai) et Mayenne (fin mai).

BLAIN (Loire-Atlantique)

9 février 2023



L'arbre, poumon de nos vies ligériennes; un enjeu à partager.

Jean-Michel BUF
Maire de Blain

Jacques BODREAU
Président du CESER des Pays de la Loire

vous invitent à une soirée-débat sur le thème

L'ARBRE EN VILLE ET À LA CAMPAGNE

Jeudi 9 février à 19h
Salle des fêtes de Blain
6, rue Pierre Morin

L'étude du CESER redonne sa place à l'arbre et à la haie au cœur de nos territoires, de façon pérenne. Ces préconisations concernent l'ensemble de la société, les collectivités, les entreprises, les exploitations agricoles et les particuliers. Le rapport du CESER sera présenté lors de ce débat.

Découvrez toute la démarche sur le site internet : www.ceser.paysdelaloire.fr





EXPRESSIONS DU PUBLIC



Intervention du Président de Fransylva 44 :

J'étais à Machecoul avec vous. Bonjour, je suis Président des forestiers de la Loire-Atlantique. Je suis enchanté de l'initiative que vous prenez, je la défends de toutes mes forces. Je suis crucifié par ce qu'il se passe sur les haies dans notre coin.

Deux mots d'abord sur la forêt. La forêt, en France, est passée de 9 % du territoire à 31 %. Elle croît de 80 000 hectares par an, soit 120 000 terrains de football. Cette année, 80 000 hectares ont brûlé mais 40 000 étaient de la lande et 40 000 étaient du bois. La croissance du bois cette année est encore largement supérieure à une année catastrophique d'incendie. Pour l'instant, du côté du bois, ça va.

Pour les haies, la catastrophe est plus grande que ce que tu as dit, Xavier [DE LA BRETESCHE], parce qu'en 1975, il n'y avait plus que 1,2 million de km. Il y en avait 1,8 million de km en 1960. Les 700 000 km qui restent sont, paraît-il, compensés. En fait, on remplace de la haie arbustive avec des arbres majeurs par de la haie de bord de jardin politiquement correcte et subventionnée avant qu'on ne la laisse mourir parce qu'elle déborde.

J'ai rencontré le Président de la Loire-Atlantique sur la fibre, cela coûte deux fois et demie plus chère de l'enfourer. Maintenant, ils ont des machines qui font des saignées, sauf que gagner deux fois et demie pour ensuite dépenser en élagage, à côté du massacre que cela représente, ce sont des sommes considérables. Élaguer, c'est 3 € par mètre, deux fois par an. Cela va coûter une « dinguerie », mais on reporte le coût depuis la personne qui installe la fibre, qui se frotte les mains, qui ne la fait même pas blinder. Au début, il la mettait blindée, mais maintenant elle n'est même pas blindée. On reporte le coût sur le pauvre propriétaire du terrain ou de l'agriculteur qui est chargé de l'entretien. Alors que, au bout de 10 ou 15 ans, tu enfouis et tu as la sécurité absolue, et tu as un coût total inférieur. Cette histoire est donc une vraie « enfoirade ».

Les menaces sur la haie, il y en a trois en ce moment :

- Même dans les petits chemins ruraux magnifiques près de chez moi, qui desservent une résidence secondaire occupée trois semaines par an, on « fout en l'air » la haie à chaque virage 50 mètres avant ou 50 mètres après.
- EDF : 50 mètres avant les lignes et 50 mètres après les lignes.
- La fibre, maintenant. Effectivement, comme tu le dis, je vois des chênes de 30 cm de diamètre sectionnés à 1,50 mètre, soit par l'exploitant, soit par la société d'élagage elle-même qui vient faire et qui donne le lamier jusqu'à 6 mètres. Elle sectionne les houppliers de la haie pour la faire mourir définitivement.

Intervention d'un paysan à Fay-de-Bretagne :

Je pense qu'il a été oublié une chose. Il est un massacre depuis des années et pour lequel on ne bouge pas beaucoup. Il s'agit du lamier. On l'a abordé un petit peu. Le lamier esquinte complètement les haies. Souvent on indique « tant de kilométrages de haies » mais la qualité des haies est impressionnante. Les arbres ne sont plus du tout, vivants, ils sont coupés à des endroits de la branche où l'on sait qu'il ne peut pas y avoir recouvrement. Au niveau du tronc, il y a encore des possibilités de recouvrement avec les cellules. Mais là, il n'y en a pas. C'est taillé comme des haies de laurier, il n'y a plus de bois d'œuvre possible issu de la haie, c'est un vrai massacre.

Quand est-ce que l'on va arrêter ? On n'en parle jamais. On gagne du temps parce qu'il faut toujours gagner du temps. On gagne peut-être de l'argent, mais je ne vois pas comment. On n'utilise rien du tout et on esquinte la haie. Le rapport entre le système racinaire, le tronc, la vie avec la sève élaborée et la sève brute, le houppier, n'est absolument pas respecté. En plus, on va encore plus loin, c'est-à-dire que tous les arbres qui sont en devenir – un jeune alisier en devenir, un houx – passent à la casserole.

En plus, tant que l'on a ce matériel-là, pourquoi ne pas aller le plus haut possible ? On a des rejets, parce que l'on sait que dès que l'on fait un stress à un arbre, on a des rejets, les bourgeons dormants jaillissent, et après, on ne repassera jamais pour les enlever. Ainsi, on déséquilibre complètement, la haie n'est plus vivante. Le kilométrage est une chose mais la qualité des haies est une catastrophe.

Au niveau de la fibre, vous avez eu raison de le dire. Mais au niveau du lamier, qu'est-ce que l'on attend ? Ce matériel-là devrait être obsolète. Comment a-t-on pu inventer ce type de matériel, qui coupe à des endroits où cela ne peut pas repousser ?

Intervention du cofondateur de l'association « Les Amis de la forêt » :

Bonjour, je suis habitant du Gâvre. Je voulais vous demander ce que vous pensiez du bois énergie. On voit qu'il va y avoir un projet, mais on ne sait pas trop ce que l'on va trouver dedans. C'est sans doute du bois, donc c'est un peu destructeur à notre avis. Il faudrait que ce soit un peu régulé, parce que l'on parle de préserver les arbres mais on en brûle quand même pas mal.

Vous avez parlé du problème économique : c'est vrai que le bois est économique, je suis d'accord avec vous. Mais le bois, il faut le couper à un moment. Il ne faut pas le planter pour le couper, c'est-à-dire qu'il ne faut pas planter des hectares de résineux, parce que l'on sait que les résineux poussent beaucoup plus vite que les feuillus. On peut les utiliser pour les haies. Quand on brûle du bois, il faut savoir que l'on remet dans l'atmosphère toute la partie que l'arbre a récupérée en CO₂. Tout le bois qui est brûlé est renvoyé dans l'atmosphère. Le bénéfice est nul, à part le gain financier pour l'exploitant.

Intervention du Président de Fransylva 44 :

Je vais répondre en deux mots. Les arbres, on en plante 1 500 par hectare, et pour avoir un jour des arbres qui permettent de faire les poutres des maisons, qui vont garder le carbone, on est obligé de descendre petit à petit, d'éclaircir, pour que les meilleurs arbres croissent. Ainsi, on passe de 1 500 à l'hectare à 120 ou 110 au bout de 70 ou 80 ans. C'est comme la pomme de terre : avant de manger la pomme de terre, il faut l'éplucher. Forcément, on produit du bois qui, dans votre cheminée, va être brûlé. Celui-là va effectivement relâcher son carbone mais au profit d'arbres beaucoup plus gros et beaucoup plus grands qui, eux, le stockeront pour des siècles dans les charpentes.



Ancien agriculteur de Bouvron :

Bonsoir, on est plusieurs à se réjouir du discours qui est tenu ce soir par le CESER. Dans la Communauté de Communes de Blain, qui regroupe quatre communes, une révision du PLUi est en cours. Il y avait un projet de règlement bocager. En tant que paysans, on a été associés au début à la mise en place de ce règlement bocager. Il semblerait que les propositions de règlement bocager ont été très vite « noyautées » par le syndicat agricole dominant, pour avoir un règlement bocager qui soit le moins contraignant possible.

Vous disiez, dans votre prise de parole tout à l'heure, que la haie était considérée comme une gêne et non comme un bénéfice. Ce n'est pas « était », car elle est encore complètement considérée comme une gêne et très peu comme un bénéfice. Du coup, on a été un petit collectif de citoyens à interpellier nos élus de la Communauté de Communes sur le fait que ce règlement bocager prévu était très en deçà de ce qu'il aurait pu être. On est dans une région où l'on a un bocage important. On pourrait être un moteur pour d'autres régions. On a présenté un projet où l'on disait : « On est une Communauté de Communes avec un bocage déjà assez bien préservé, mais on pourrait être une Communauté de Communes pilote en termes de protection du bocage, de projets, de pédagogie vis-à-vis des agriculteurs sur le rôle du bocage ». Comment l'entretenir correctement ? Pourquoi considérer une haie comme une gêne et non comme un bénéfice ?

J'interpelle un peu les élus de la Communauté de Communes parce que j'en vois quelques-uns ce soir dans la salle. Je retrouve ce soir dans votre prise de parole tous les arguments que l'on a portés à nos élus et dans tous les courriers. Cela fait plaisir que cela ne sorte pas que de la bouche d'un petit groupuscule « d'écologistes ». Ainsi, j'espère, chers élus, que nos courriers, nos interpellations, vont enfin porter leurs fruits grâce à la soirée de ce soir. En tant que collectif, on est toujours ouvert à la discussion avec vous et on a aussi envie d'être moteur pour que les choses avancent dans le bon sens. Merci.

Animateur du débat et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

Votre intervention n'est pas unique dans le débat. À Machecoul, on a eu une intervention similaire avec des maraîchers – il y a une zone maraîchère très importante – et avec la problématique d'érosion qu'il pouvait y avoir autour de Machecoul.

Maire de Sévérac et Président du Syndicat Chère Don Isac

Je pense que vous avez dit quelque chose d'essentiel tout à l'heure, qui est l'acculturation. On a besoin, tous que l'on est, de s'acculturer. C'est vrai sur l'arbre, c'est vrai sur l'eau et – je regarde Jean-Michel [BUF] – c'est vrai aussi sur les déchets. Un Syndicat du Bassin Versant s'intéresse bien sûr à la notion de l'eau, en termes de qualité et de quantité. Clairement, le végétal, pour nous, est essentiel. Dans un Syndicat du Bassin Versant, on travaille énormément sur les travaux sur les cours d'eau, comme vous le savez. On sensibilise, mais on a des actions autour de l'animation à l'école. On a cette chance, sur ce territoire, d'avoir une proportion d'arbres qui est très importante. On travaille avec des agriculteurs – Tiphaine LALLOUÉ, présente ce soir, pourrait en témoigner et c'est le cas – et on les accompagne, pour avoir les pratiques qui soient les plus résilientes possible.

Concernant cette dynamique bocagère, je voudrais rebondir sur ce qui a été dit sur les inventaires bocagers. Pas plus tard que hier après-midi, on était en Comité syndical et l'on a fait un premier bilan des inventaires bocagers. Déjà, c'est une obligation pour les collectivités de faire un inventaire bocager avant de retenir son PLU ou son PLUi. Vous allez peut-être être surpris, mais sur notre territoire, on est globalement entre 90 et 100 mètres linéaires par hectare. On ne part pas de n'importe quoi, cela a été souligné à un moment donné. Il y a quand même une variation qui peut aller de 50 à 120 mètres linéaires. Je ne nommerai pas la commune qui est à 50 mais je nommerai celle qui est à 120, parce qu'elle fait partie de la CCRB (Communauté de Communes de la Région de Blain) : il s'agit de La Chevallerais, avec 120 mètres linéaires par hectare. C'est quand même un point positif.

Après, il faut arriver à convaincre les agriculteurs, et éventuellement les collectivités, de planter. Je pense que nous savons relativement le faire aujourd'hui. Les gens, malgré tout, sont sensibilisés à cette notion de brise-vent, de fonction par rapport à la circulation de l'eau et toutes les aménités de la haie comme vous le dites.

Le gros avantage de faire un inventaire bocager est que vous mettez autour de la table tous les acteurs d'un territoire qui peuvent agir sur ce territoire. On est vraiment dans du dialogue territorial. C'est le gros avantage de ces inventaires bocagers. Bien sûr, cela permet de prendre une photographie, mais c'est surtout sur le coup d'après. On aura un outil précis dans le PLUi, on aura une très bonne connaissance. Ce sont surtout des actions qui vont pouvoir être entreprises à un moment donné. Dans chaque commune, dans chaque EPCI, ce n'est pas l'ingérence que l'on fait en tant que Syndicat, on propose l'accompagnement, on donne des conseils. C'est à chaque collectivité de définir et de trouver un compromis. Est-ce que le compromis est de dire : « S'il y a nécessité d'arracher, pour diverses raisons, une haie, est-ce qu'on le positionne seulement en un pour un – on n'est pas très ambitieux – ? Est-ce qu'on le positionne à 5 ? À 2 ? À 2,5 ? ».

Pour prendre un terme un peu sportif, si un sportif veut franchir une barre, il ne va pas d'emblée positionner la barre à 6,50 mètres ; il n'est pas sûr de réussir. Je pense que c'est bien l'ambition que l'on doit se donner dans chaque collectivité. On doit se dire : « On va être un peu moins ambitieux, mais on crée un mouvement et ce mouvement va générer d'autres comportements ».



Animateur :

Le Rapporteur répondra aux questions et fera un certain nombre de remarques mais le choix de l'exercice que l'on fait, comme je vous l'ai expliqué, est que, comme on est sur un débat de salle et que l'on veut éviter les jeux de questions/réponses, il ne le fera qu'à la fin. Ainsi, à la fin, il reviendra sur tout ce qui a été dit et il apportera son expertise et son point de vue.



Un intervenant :

Je réponds au premier intervenant. Vous n'avez pas compris le sens de ma question. Ce sont simplement les gens qui plantent la même essence sur des hectares. Après, quand ils récupèrent l'arbre, ils font des coupes rases, et c'est là que ce n'est pas « génial ». On a l'exemple en forêt du Gâvre : on en a discuté longuement avec les différents directeurs, qui nous ont dit que c'était impossible pour l'instant. C'est destructeur pour l'environnement, cela modifie le sol, l'humus, les animaux, etc. On pourrait mieux faire. Je pense que l'on fait autre chose dans la région parisienne.



Maire de Blain:

Je suis désolé, c'est vrai que la conjonction des dates n'a pas été bonne. On a un Conseil Municipal à 20h30 aujourd'hui. Désolé, mais je sais que les débats vont être enrichissants pour tout le monde et que la synthèse... J'aurais l'occasion de me rapprocher du CESER très prochainement. Je sais que vous allez pouvoir vous exprimer le plus possible. En tout cas, profitez de cet événement pour apporter vos propositions, faire en sorte que vous passiez une belle soirée, et que vous ne repartiez pas avec un goût amer en bouche. L'objectif est surtout que vous ayez en tête, à l'issue de cette soirée, que l'on est tous dans le même mouvement. Merci.



Un intervenant :

C'est sous la forme d'une suggestion. Une notion, une approche qui n'a pas été citée est celle du paysage. Cette notion est beaucoup plus importante que l'absence habituelle de considération le laisse penser. Ce document pourrait être développé sur ce point-là, pour faire le lien à la notion de patrimoine. L'arbre est victime de la notion de propriété dans son interprétation lucrative. Il est détruit sans trop de considération non plus, sans vision à long terme. Ainsi, il n'est pas protégé. Cette notion de propriété devrait être révisée de façon à limiter son champ d'action à la pratique usagère pour assurer la transmission du patrimoine.

Un intervenant :

Je voudrais que l'on parle aussi un peu des haies de bord de route. Effectivement, il y a la haie agricole, qui est très importante comme le disait un intervenant tout à l'heure. Il y a aussi la taille des haies. Depuis quelques années, on voit des haies qui sont taillées comme une pelouse, il n'y a plus d'herbe qui pousse autour. Ensuite, la haie est déchiquetée jusqu'à une hauteur de 1 mètre ou 1,50 mètre, mais aussi sur le haut. Depuis quelques années, la haie est déchiquetée plusieurs fois par an. Je me demande même comment elle arrive à survivre à ce traitement ; tout cela avec des instruments pas tout à fait adaptés et très destructeurs.

Je me pose la question : pourquoi veut-on, jusque dans les moindres recoins des Communautés de Communes et des communes, avoir des haies taillées à cet endroit-là, à ce point-là déchiquetées, alors que les pollinisateurs meurent de faim et que les arbres sont très abîmés ? C'est vraiment une question. Est-ce que l'on pourrait faire mieux par rapport à cela ?

Présidente de Pays de Blain Communauté :

Je fais aussi partie du Conseil Municipal donc je devrais déjà être partie, mais je voulais quand même réagir par rapport à ce que Luc [LACOMBE] a dit tout à l'heure.

Didier PECOT l'a déjà dit : on travaille au sein du Syndicat Chère Don Isac, dont je fais partie du Comité syndical. Nous avons effectivement parlé hier des premiers résultats des inventaires qui ont été faits. On n'est effectivement pas mal du tout sur notre Communauté de Communes, mis à part le Gâvre qui a moins de linéaire de haies, mais qui a la forêt.

Je veux aussi protéger les haies, il faut vraiment croire que l'on a cela comme objectif, mais il faut vraiment être pédagogique. Je pense que ce n'est pas du tout une bonne chose de mettre la barre trop haute ; je rejoins tout à fait ce que vient de dire Didier [PECOT].

Vous avez quand même réussi à nous faire changer un petit peu d'avis. Je sais que cela ne suffit pas pour vous, mais la Commission à laquelle vous avez participé avait proposé un taux de compensation de 1,3 ; le bureau est quand même allé jusqu'à 1,5. Ce n'est pas énorme, mais c'est toujours cela. Cependant, il ne faut pas aller trop loin à mon avis, parce que si cela devient quelque chose de trop compliqué, j'ai bien peur que les gens n'abattent des haies sans le signaler et que rien n'est gagné dans ce cas-là.



Nous sommes aussi – c’est important – dans un plan de plantations de haies. C’est une opportunité pour planter des haies sur vos territoires, sur vos terrains, à côté de vos jardins. Je vous invite vraiment à le faire parce que cela fait aussi partie de ce que l’on peut faire aujourd’hui. Nous ne sommes pas là, sur notre territoire, sur un terrain, où tout est rasé.

Je rejoins ce qui vient d’être dit sur les tailles de haies. Cela fait mal, vraiment. Aujourd’hui, je suis passée à vélo, en regardant le fossé creusé et les haies taillées, arrachées. Je pense qu’il y a du travail à faire, mais il y a aussi des ateliers qui sont faits par le Syndicat Chère Don Isac pour apprendre, pour montrer comment on peut tailler les haies autrement. J’ai pu participer à des ateliers et je pense qu’il faut aussi aller là-dessus. Merci.

Un intervenant :

Bonjour, je voudrais soutenir ce qu’a dit précédemment. Près de chez moi, il y a des chemins ruraux de la commune qui sont complètement rasés. La biodiversité, qui avait trouvé refuge au bord des routes, est détruite puisque l’on va jusqu’en terre. Les haies sont taillées au-delà des talus, au point de disparaître par endroit. On les supprime carrément. Et ça, c’est bien la collectivité, ce ne sont pas les agriculteurs, donc il y a moyen d’agir.

J’ajouterai un autre point tout à fait différent, qui concerne l’éducation. On ne l’a pas évoqué. On a parlé des entreprises qui étaient prioritaires, etc.

Un intervenant :

Mais il me semble, au niveau de l’éducation, de l’école, du collège et du lycée, que l’on a un travail à faire. On peut le faire. Notre association agit en ce sens et on avance au moins dans certains collèges.

Ancien agriculteur :

Notamment par rapport au bocage, mais plus largement par rapport à la nature, je pense qu’il faudrait plutôt partir du capital nature aujourd’hui. Je ne sais pas s’il nous en manque, si l’on en a déjà grignoté sur les générations futures. Il faudrait plutôt partir d’un capital et se demander, même sur le bois bocage : « Il nous faut un capital de combien ? La mesure, c’est combien ? ». On parle de 120 mètres de linéaires de haies, 5 hectares à peu près sur le plan agronomique, selon Dominique SOLTNER pour ceux qui se rappellent.

Si l’on est en dessous de 120 mètres, comment fait-on ? Si l’on est au-dessus ? Il faut nous fixer quelque part. Je trouve que l’acculturation, c’est très bien, mais on est dans une limite aujourd’hui où l’on voit bien que s’il n’y a pas de contrainte financière ou d’incitation, cela devient plus compliqué. Une grande partie a fait une évolution culturelle vers plus d’écologie. Aujourd’hui, il faudrait une incitation.

Par rapport à la filière bois bocage, je pense qu’il y a besoin d’en reconstruire une qui soit efficace en termes économiques et efficace en termes de travail. Si l’on dit aux paysans qu’il y a un intérêt économique au bois bocage, au travers du paillage, du bois bûche et du bois d’œuvre, il n’y a pas de raison qu’ils ne s’y mettent pas s’il y a une efficacité derrière, même économique, de cette filière-là. Ce n’est pas suivi et je pense que cela a un intérêt.

Aujourd’hui, on voit des plantations de double haie. Peut-être qu’il faudrait compter la plantation de double haie comme le double de linéaire. Sur le plan « efficacité » et au niveau de la biodiversité, je pense qu’il y a un vrai intérêt.

On est quand même dans un pays bocager avec la forêt du Gâvre. Par rapport à la filière de formation, on a deux lycées à Blain. Il y aurait peut-être à regarder, au niveau de la Région, s’il n’y a pas une incitation à avoir une petite section « développement durable » où il pourrait être traité de la filière bois et du bois bocager.



Une intervenante :

Bonjour, j'habite Blain. J'avais deux questions.

La première question concerne les chiffres de l'augmentation de la taille des forêts en France. J'entends dire que les forêts en France augmentent, et j'en suis ravie. Est-ce que ce sont des forêts ou des champs d'arbres ? Ce n'est pas la même chose au niveau de la biodiversité.

Ma deuxième question est : Est-ce que la séquestration carbone fonctionne vraiment ? C'est-à-dire que l'on imagine que les arbres ont poussé suffisamment vite pour récupérer toutes les émissions de CO₂ qu'on lâche.

Xavier DE LA BRETESCHE, Conseiller au CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Je voudrais rappeler que notre sujet est la haie bocagère et non la forêt. Je prendrai la parole tout à l'heure parce que j'ai quatre ou cinq sujets qui me préoccupent. Je vous donnerai des réponses.

Éleveur en agriculture biologique à Blain :

C'est à la fois un témoignage que je voulais apporter, ainsi que quelques questions. Je suis éleveur et j'ai un système herbager avec énormément de haies : d'anciennes haies très vieilles avec des chênes de 300 ans et des haies plus récentes.

En témoignage concernant la haie, la notion de paysage n'était effectivement pas abordée, mais aussi la notion de patrimoine et « culturel ». Quand on regarde de vieilles haies, on se rend compte qu'il y a tout un travail humain, il y a une histoire au niveau des arbres. C'est l'histoire sur le travail des arbres, mais ce sont également les essences qui sont présentes. Il est vrai qu'une vieille haie n'a rien à voir avec une nouvelle haie, en termes d'essences, de diversité, d'étages si vous regardez la constitution du talus. C'est aussi tout le travail humain qu'il y a derrière. J'ai un attachement énorme à ces haies.

C'est d'ailleurs pour cela qu'au niveau de Blain – je voulais rebondir sur la pose de la fibre – j'ai fait partie d'un collectif, parce que l'on nous a donné des contraintes techniques lors de la pose de la fibre. Quand on voyait les dessins proposés pour l'entretien des haies, pour poser la fibre, en clair, il fallait couper les chênes de 200 ans au ras. On a donc bataillé contre cela et même au bout d'un moment, on s'est dit que nous, nous n'allions pas couper les arbres, mais que nous allions couper les poteaux téléphoniques. Le Département a pris en compte cela et a fait passer des élagueurs pour la pose de la fibre. Or, on est toujours en train de batailler et on a relancé des élus pour qu'il y ait également la prise en charge de l'entretien.

J'attends, dans cinq ans, les recommandés municipaux sur demande d'ORANGE pour nous dire : « Il faut entretenir votre linéaire de haie, sur lequel passe la fibre au-dessus, à côté ou en dessous ». C'est une charge économique, un risque et en plus, c'est effectivement un service public. Ce n'est pas à nous de le prendre en charge.



Animateur :

Je pense que le Rapporteur aura des choses à dire là-dessus parce que c'est un sujet qui lui tient à cœur.



Xavier DE LA BRETESCHE :

On a quand même été interpellé plusieurs fois.

Je voudrais revenir sur la notion de patrimoine. Cela vaut d'ailleurs pour la forêt, même si ce n'est pas notre sujet, c'était le préambule de mon propos. Quand on parle de haies bocagères, on parle d'un patrimoine façonné et entretenu par l'Homme. On ne parle pas de quelque chose qui est né de rien, mais on parle de quelque chose de construit. On parle d'une trame construite et entretenue – entretenue jusqu'à une période récente par les agriculteurs, jusqu'à l'exode rural. Concernant le produit de la haie, il y avait deux produits connexes : un environnement nourricier et un environnement pour se chauffer. C'est ce que nous espérons retrouver et cela fait partie de nos préconisations.

C'est-à-dire que les produits connexes de la haie doivent permettre d'être associés dans un environnement d'économie circulaire, dans un environnement de gestion. C'est très important, c'est pour cela que les Plans de Gestion Durable des Haies nous intéressent beaucoup. Il y aura un travail associé aux moyens à long et très long terme. Le bois d'œuvre, aujourd'hui travaillé en scierie, est issu de la forêt. Il n'est pas issu de la haie bocagère. L'arbre de la haie bocagère a vocation à vieillir et à vieillir jusqu'à mourir, alors que l'arbre en forêt est coupé alors qu'il reste vert. C'est ainsi que cela fonctionne ; l'arbre qui va en scierie est un arbre vert, alors que l'arbre qui vieillit le long de la haie bocagère meurt dans la haie bocagère avant d'être coupé et de tomber en théorie – si possible, pas le long de la route.

Il s'agit donc bien d'un patrimoine façonné par l'Homme. C'est une notion très importante. La haie est entretenue par l'Homme, mais aujourd'hui, cet entretien n'existe plus parce que, jusqu'à une période récente, le revenu du bois de chauffage n'existait plus. Aujourd'hui, on a un revenu nouveau : les produits de trituration – j'insiste et c'est l'une de nos préconisations – dans un environnement de gestion. C'est-à-dire que la haie survit à un entretien fait de belle manière pour préserver l'existant au bénéfice d'une sauvegarde utile au nom des quatre items ; en particulier, la reconquête et la sauvegarde de la biodiversité. Tout cela se fait normalement de manière intelligente avec des Plans de Gestion utiles et bien faits.

Ensuite, Madame, je voudrais revenir à la notion de carbone et de vos champs d'arbres. C'était associé à l'agroforesterie.



Une intervenante :

Non, c'était pour savoir si l'augmentation de la forêt en France était des monocultures d'arbres ou des forêts ?



Xavier DE LA BRETESCHE :

L'augmentation de la forêt en France et la monoculture sont deux choses qui ne sont pas complètement nouvelles. Quand vous allez vous promener dans probablement la plus belle forêt d'Europe, qui est la forêt de Bercé ou dans une autre des plus belles forêts d'Europe (la forêt des Bertranges), quand vous allez à Tronçais, quand vous allez au Gâvre, on l'a fait avec nos camarades du CESER. Il y avait France Nature Environnement, la LPO, il n'y avait pas que des gens dont on pourrait penser qu'ils avaient un a priori favorable ou défavorable selon... Ce sont mes amis, j'insiste beaucoup.

Vous allez voir où je vais en venir.

Nous sommes dans un environnement de futaie régulière de chênes. Tout cela est issu – j'insiste – d'un modèle de futaie régulière. Ainsi, la futaie régulière (la même essence) a des vertus. Elle fait les plus belles forêts durables quand c'est du chêne. Quand ce sont des résineux, cela peut déranger. On n'aime pas le résineux mais il y a des sols où le résineux s'impose.



Fille d'agriculteur à Blain :

J'ai été dégoûtée de voir, au fil du temps, tout ce qu'il se passait dans la déconstruction de la nature.

Premièrement, le remembrement. En 1970, j'avais 8 ans et j'étais révoltée de voir toute la destruction qui était faite au niveau des terrains et je ne comprends d'ailleurs pas, avec tous les ingénieurs que l'on a autour de nous, comment on a pu laisser ce saccage. Je veux bien comprendre qu'il fallait faire de grandes terres, mais enfin, ne pas laisser de haies sur le bord des routes, je n'ai pas compris.

Aujourd'hui, j'ai l'impression que l'on revient un peu en arrière. Je pense que l'on s'aperçoit que l'on a fait des erreurs. Il serait bien que l'on remette un peu la nature au cœur de la vie, de notre vie.

Deuxièmement, je constate aussi, quand je marche ou suis en voiture, que les communes ont des responsabilités... On parlait du lamier, je suis assez d'accord avec Monsieur. Quand je vois la destruction des haies par ces engins, je suis complètement écœurée. Quand je vois que les fossés ne sont plus curés, je ne comprends pas que les communes laissent de l'eau stagner, cela déborde, les ruisseaux ne sont plus entretenus.

Troisièmement, j'habite dans un grand lotissement à Blain – c'est dommage que Monsieur le Maire ne soit plus là – de 1 250 maisons. Je pense qu'il n'y a pas vraiment de sensibilisation à ce que les propriétaires séparent leur terrain d'arbres, d'arbustes. On incite plutôt les gens à faire de belles clôtures pour ne pas voir ses voisins. Où vont les oiseaux ? Où se perchent-ils ? Les petits hérissons, où vont-ils ? Où passent-ils ? On ne pense pas à tout cela, on ne pense plus à tout cela. On est vraiment dans un système de rentabilité et d'économie. Cela me fait franchement mal au cœur de voir tout cela.

Si je suis venue ce soir, c'est parce que je voulais entendre votre discours et tout ce que vous dites me rassure un peu, en espérant que les élus vous entendent et feront en sorte que notre Ville soit porteuse de projets dans ce sens.

Une intervenante :

Je voudrais revenir sur les mesures compensatoires et la réglementation. Vous intervenez au niveau du Conseil Général des Pays de la Loire. Est-ce que vous intervenez au niveau des Préfectures, et notamment au niveau des antennes publiques et des dossiers de grandes industries ? Ce sont de grands projets industriels qui déposent des dossiers, qui arrachent des haies et qui sont soumis à enregistrements et autorisations pour leurs projets. Ils préconisent, dans leurs dossiers, des mesures compensatoires. Or, les mesures compensatoires sont des mesures qui ne compensent pas du tout l'arrachage de haies puisque les arbres qui vont être replantés vont peut-être porter leurs fruits, mais dans 40 ou 50 ans. C'est là qu'il y a peut-être quelque chose à faire au niveau de cette notion de mesure compensatoire.



Référent Forêt Bois & Territoires à FIBOIS (ex ATLANBOIS) Pays de la Loire :

Bonjour. Je ne donnerai pas de réponse sur la gestion forestière parce que nous avons justement un projet qui concerne le territoire, de travailler sur la concertation autour de la gestion forestière, donc on invitera les différentes personnes intéressées, si l'on a ce projet, puisque c'est un inter-projet.

Cependant, sur la question de l'accroissement de la forêt, elle ne se fait pas beaucoup par plantation, mais plutôt par colonisation naturelle sur des espaces non entretenus. En fait, les plantations sont inférieures à l'accroissement qui se fait « naturellement », par des friches agricoles ou des terrains non entretenus. Je crois que les plantations en France représentent autour de 15 % de la surface forestière issue de plantations récentes. En Pays de la Loire, la forêt a gagné 40 % depuis 30 ans. En Loire-Atlantique, on est à peu près à 76 000 hectares de forêt. Il n'y a encore pas si longtemps, on était à 11 % du territoire, à 45 000 hectares.

Je ne voudrais pas monopoliser le débat sur la forêt, je renverrai à la discussion si certains souhaitent que l'on échange sur le sujet. Par contre, je voulais réagir sur ce que vous disiez sur le bois énergie. Le bois énergie est une énergie intéressante, qui est utilisée avant tout par des particuliers. Le bois bûche représente la plus grosse consommation de bois énergie (deux tiers de la consommation de la région, 1 million de tonnes environ), qui est consommé de façon souvent insouciante dans des proportions importantes. On pourrait, avec la même quantité d'énergie et des appareils un peu plus performants, et par l'isolation des maisons réduire la consommation ... C'est en cours puisqu'il y a plus d'appareils bois bûche aujourd'hui qu'il y a 10 ans et 20 ans. Cette consommation n'augmente quasiment pas, sauf quand on a des crises énergétiques et des hivers froids. La consommation est relativement stable, tout en desservant davantage de gens qu'avant. Son efficacité est donc intéressante, c'est-à-dire que l'on augmente le rendement. Après, la consommation supplémentaire dans la région se fait par des industries et des collectivités qui chauffent au bois avec de la plaquette principalement et un petit peu de granulés. Une autre augmentation du bois énergie concerne le granulé de bois, qui se fait essentiellement avec des connexes de l'industrie et un peu d'exploitation forestière.

Le bois énergie, à l'instant où l'on parle, est le seul combustible socialement et économiquement acceptable. On ne peut pas en faire toute l'énergie de la région, mais c'est à considérer parce qu'il est accessible un peu partout dans la région et il peut contribuer entre autres au maintien des haies par une valorisation économique.



Membre de Haie Fay Bocage :

Bonsoir, je rebondis sur le bois bûche. Je trouve qu'une idée intéressante serait de créer un label. On parle d'acculturation, de pédagogie mais je pense que les agriculteurs ou les propriétaires qui détruisent des haies savent tout cela. Profondément, ils savent quels sont les intérêts d'une haie mais l'intérêt des revenus qu'ils peuvent tirer de cela pourrait aider encore plus au bon entretien des haies. Je pense donc qu'un label serait intéressant.

Vous n'en parlez pas, mais je trouve qu'il faudrait parler du Label Haie qui a été créé par Afac-Agroforesteries. Cette structure et les collectivités reconnaissent le label. Les particuliers pourraient aussi acheter du bois bûche, en sachant qu'il vient d'un patrimoine bocager bien géré parce qu'il a ce label. Les élus sont aussi prêts à faire... On sait que le bois bûche n'aura pas le même coût que le bois issu de la forêt, puisqu'il est plus compliqué à gérer. Il ne s'agit pas d'abattre un arbre, mais de faire valoir le travail de précision.

On est plusieurs membres dans l'association Haie Fay Bocage, on entretient le bois du bocage à Fay-de-Bretagne et l'on se rend compte du travail que cela représente, qui est énorme. On imagine donc bien, dans une exploitation agricole, qu'un revenu puisse être tiré de cela. Mais un revenu qui soit cadré, c'est-à-dire qu'il ne faut pas tout détruire. Il faut qu'il y ait le label à côté.

Les collectivités pourraient montrer l'exemple. Seraient-elles prêtes à payer plus ce bois bocage qui serait issu du bocage et qui aurait ce Label Haie reconnu par l'Afac-Agroforesteries ?



Animateur :

Ce sont des choses que l'on aborde mais on aurait peut-être besoin de réaffirmer plus cela.



Conseiller municipal à Bouvron (3e adjoint à l'écologie et aux mobilités) :

Je voulais savoir si vous interveniez auprès des CUMA. Je pense que ce serait intéressant que vous puissiez apporter votre discours et votre expertise auprès des agriculteurs. En tant qu'élus dans une commune rurale, je suis confronté assez fréquemment à des sujets sur les haies bocagères. C'est un sujet qui est géré par les agriculteurs et par la collectivité, mais on est confronté à des personnes qui, certes, ont des connaissances, mais aussi des contraintes techniques. En fait, en tant qu'élus, on n'est pas forcément en capacité d'être écoutés sur ces sujets-là. De nombreux professionnels nous aideraient en faisant de la sensibilisation. Vous avez justement évoqué le fait d'apporter de la culture aux gens. C'est intéressant, mais je pense qu'il faut vraiment la focaliser sur les vrais acteurs du sujet, sur le domaine bocager. C'est bien d'aller former et sensibiliser les plus jeunes, je pense qu'ils sont assez sensibilisés aujourd'hui dans beaucoup de secteurs, malheureusement la population agricole, par manque de temps et en raison d'un contexte économique particulier, a besoin d'être sensibilisée. Il faudrait lui apporter un discours appuyé par des personnes qui ont une qualification. Pour nous, en tant qu'élus, c'est un peu plus compliqué, même si l'on peut avoir des connaissances.

Je voulais aussi insister sur le fait que, au niveau des élus, il y a souvent des discours qui peuvent amener à « bomber le torse » en disant que l'on a 120 mètres linéaires par hectare. Cela me fait doucement rigoler quand on voit la qualité des haies que l'on a aujourd'hui dans notre paysage.

Un intervenant :

Je voudrais juste rebondir sur ce qu'ont dit Jérémie [JEUSSET] et Didier [PECOT]. Même 100 ou 120 mètres sont loin d'être suffisants quand on veut prêter les qualités que l'on prête à la haie. S'il n'y a pas de corridor, ni de maillage, c'est insuffisant. Il faut le savoir. On en fait le constat mais il ne faut pas s'en satisfaire.

On n'a pas parlé du tout de l'arbre dans les lotissements ou dans l'urbanisation. C'est catastrophique, et depuis des années, puisque l'on désolidarise les arbres. On dit, on nous fait croire qu'un arbre ne meurt pas comme nous. Nous, on est malade, on meurt mais l'arbre va mettre 10 ans à mourir. On lui coupe les racines, on le désolidarise de ses « copains », on sait tout le travail de mycorhize au niveau du système racine, mais on n'en parle jamais. Les lotisseurs nous font croire qu'on garde de vieux arbres, mais 10 ans après, ils sont tous morts. Cela n'est pas possible, il faut que l'on ait une réflexion de fond là-dessus. C'est pareil dans les haies. Les arbres sont solidaires, surtout avec ce qu'il se passe. On voit que les houppiers évitent de se mélanger les uns aux autres, mais au niveau des racines, il y a un travail énorme. Il faut avoir cela à l'esprit quand on construit un lotissement.

Un intervenant :

Premièrement, je voulais revenir sur la notion de « beau ». Le beau est culturel, donc quand on parle d'acculturation, il y a la notion de « Qu'est-ce qui est beau ? ». Des arbres, une forêt de chênes tous aussi gros et aussi vieux, je ne trouve pas cela beau. Dans les choses que l'on a à changer, il y a notamment notre référence à ce qui est beau. Ce qui est propre n'est pas forcément beau. Je pense qu'il y a un axe à travailler sur cette culture-là.

Deuxièmement, je voulais revenir sur la scierie BOURDAUD, que je ne connais pas plus que cela. Je sais juste qu'il y a un intermédiaire avant la scierie BOURDAUD, ce sont les scieries mobiles. Il y en a une toute particulière à Blain qui fait un travail exceptionnel depuis plus d'une vingtaine d'années. Il y en a une autre à Vay, qui n'est pas bien loin, qui a des moyens de tirer du bois localement pour des paysans, avec d'autres types de réseaux, qui sont plus mobiles, qui peuvent gérer de plus petites quantités, et qui permettent de laisser les arbres sur place. Je le sais parce que je pratique l'équarrissage à la hache, donc je transforme des troncs à la hache, comme cela se faisait au siècle passé.

Troisièmement, la construction du bocage a son histoire. Ce qui a complètement transformé la donne est la mécanisation.



Xavier DE LA BRETESCHE :

Merci infiniment pour votre parole libre et extrêmement intéressante. D'une ville à l'autre, il y a des sujets plus ou moins prégnants, c'est intéressant.

À Laval, il y a eu beaucoup d'échanges sur la qualité de la replantation de la haie. Qu'est-ce qu'une haie ? Plus ou moins large ? Sur bute ou pas sur bute ? Largeur de la haie ? Là, j'ai noté que c'était plutôt l'entretien de la haie qui était la préoccupation majeure, si je prends les éléments d'intervention, d'un point de vue statistique.

Ce qui est très intéressant est que vous connaissez globalement votre territoire. Vous le connaissez, les élus le connaissent, vous connaissez vos 50 à 120 mètres de haie. On n'est pas tous d'accord sur ce que l'on appelle une haie. J'ai noté qu'il y avait une confusion entre l'alignement d'arbres et la haie bocagère. On a parlé de haie d'une manière générale, je pense que c'est une notion que l'on pourrait redéfinir, mais vous le ferez entre vous. La problématique d'entretien est absolument manifeste ; c'est vous qui le dites mais je vous crois volontiers.

Comme vous parlez du capital nature, je l'ai ressenti plusieurs fois comme point de départ objectif. C'est une certitude partout et je pense que c'était dans mon préambule. 20 % des haies connues en France, plus ou moins qualitatives, mais néanmoins existantes, ne font pas toutes 8 mètres de large comme on aimerait. Elles ne sont pas toutes constitutives d'un corridor comme on aimerait, elles ne sont pas toutes une belle trame comme on aimerait. Il n'empêche que le point de départ est 20 % des haies du territoire. C'est donc un socle sur lequel on peut bâtir et vous, manifestement, vous avez une partie du socle. Vous l'avez référencé, vous savez où il est. À mon avis, vous êtes plutôt bien partis, et ce n'est pas par hasard qu'il y a une réunion chez vous d'ailleurs. Je pense que des collectivités sont plus à l'aise sur le sujet que d'autres, donc vous avez déjà commencé à travailler. C'est donc plutôt satisfaisant.

Vous parliez des revenus associés de la haie. L'Afac a été sollicitée pour les travaux mais cela n'a malheureusement pas été assez dit. L'Afac est un interlocuteur de choix, un pionnier. On a besoin de pionnier sur ce sujet. Les CUMA, évidemment. Il se trouve que les gens de l'Afac en Mayenne sont associés à une CUMA qui propose des produits issus de la haie – j'en suis moi-même client, il se trouve que j'ai une chaudière à copeaux de bois – et qui utilise du bois bocager. Pourquoi ? Parce que c'est le plus proche de chez moi. Je me suis dit que, comme je suis utilisateur d'un produit pour chauffer, autant qu'il soit le plus près possible de chez moi, donc la commune voisine a mis cela en place. C'est l'Afac qui gère. J'aimerais bien que ce soit certifié et labellisé, cela me donnerait une garantie de plus. Il faut donc faire cela en lien avec les gens qui ont mis en place un Plan de Gestion Durable des Haies. Cela est déjà dans le rapport – notre rapport a trois ans – mais tout s'est beaucoup amélioré. Aviez-vous remarqué que si le réchauffement climatique allait à toute vitesse, le sujet lui-même allait à toute vitesse ? En effet, vous êtes forts, vous y allez, cela fonctionne et vous avez des élus qui vous écoutent.



Une intervenante :

Oui, mais l'arbre va tout doucement.



Xavier DE LA BRETESCHE :

Oui, l'arbre va tout doucement, mais les gens qui s'en préoccupent vont globalement très vite, et les élus en ont pris conscience très vite aussi. Reconnaissez que vous avez une écoute et une capacité d'action, parce que ce sont bien eux qui vont y aller, donc il faut leur rendre cet hommage.

Ensuite, Madame, qui sont nos interlocuteurs ? Pour nous, notre interlocuteur privilégié est la Région. Concernant la Préfecture, vous avez raison, je ne sais pas si l'on a songé à envoyer notre contribution au Préfet de Région et aux Préfets. C'est une très bonne idée, on va le faire. Le Directeur me dit que cela a été fait, donc on n'a plus à le faire.

Ensuite, comme on parlait de l'acculturation, on vous disait – et vous l'avez lue et vue – que cette contribution était facile à lire. Mes enfants l'ont lue, ils ont appris des choses. N'importe quel étudiant ou lycéen est capable de la lire. Je vous invite à commencer par Giono quand même. Lisez Giono et ensuite faites-leur lire cela. Mais cela arrive au même résultat à la fin. Finalement, « commencez par Giono » peut être une bonne conclusion.



Conseiller départemental du Canton de Blain et Maire du Gâvre :

Bonsoir à toutes et à tous. J'ai eu le plaisir d'avoir cette invitation de Jean-Michel [BUF] qui a ouvert le débat et qui nous a laissé la place pour débattre ensemble. Merci à lui et merci de votre présence. C'est dommage que certains élus aient été obligés de partir, mais c'est ainsi, cela nous arrive régulièrement d'être pris dans différentes réunions.

Plein de choses ont été dites. Évidemment avec les différentes fonctions que j'occupe, j'ai reçu plein de choses, mais c'est ce que je suis venu chercher : toutes ces remarques sur l'entretien des routes départementales, sur le déploiement de la fibre optique. En tant que Conseiller départemental, j'ai écouté attentivement vos propos. Depuis le début du déploiement de la fibre, sur le précédent mandat et maintenant, le Département de la Loire-Atlantique travaille différemment, parce qu'il a un retour d'expérience des choses qui ont en effet été mal faites au départ. J'espère que c'est mieux aujourd'hui. Sur la commune du Gâvre, l'élitage devrait d'ailleurs avoir lieu d'ici une quinzaine de jours – il a été avancé – donc je vais être attentif avec vous. On le regarde ensemble, ce n'est pas parce que je suis Conseiller départemental en fonction et Maire. J'ai envie que cela se passe de la meilleure des manières. Il est vrai que quand on est en responsabilité, des gens attendent ce déploiement de la fibre. Vous savez qu'Orange le fait gratuitement pour la Métropole et c'est le Département ensuite qui met de l'argent pour tous les territoires ruraux ; tout cela a évidemment un certain coût. J'espère que cela va se passer au mieux.

Je sais aussi les obligations qu'il y a derrière pour les propriétaires. Monsieur, vous en parliez tout à l'heure. Comme je suis aussi vice-Président du Pays de Blain, j'avais reçu la petite lettre du collectif qui indique comment il travaille sur la compensation et que ce serait bien que la Commission aille plus loin dans ce qu'elle propose. Tout cela, c'est bien, vous avez vraiment votre importance. On ne le dit pas en vase clos, cela nous interroge. Après, on se dit : « Oui, il faut que l'on aille sûrement plus loin là-dessus » mais s'il y a compensation, il faut que ce soit jouable. Déjà, la base est d'éviter. Là, on est d'accord. Derrière, quand il y aura de la compensation, il faut qu'elle soit possible, sinon on arrivera à des choses totalement biaisées. On a des équilibres à trouver avec vous, en échangeant avec vous sur tous les sujets.

Sur la commune du Gâvre, j'entendais parler du Département pour les routes, des agriculteurs, etc. On a sûrement à faire mieux sur l'entretien des haies. Je t'invite à venir me voir et l'on pourra passer deux heures pour que tu m'expliques où c'est mal taillé. Ainsi, je pourrai faire le lien avec les services techniques, parce que je ne l'ai pas forcément en tête. Même quand on est en responsabilité, on ne voit pas forcément ce qu'il se passe. Je suis preneur, pour que l'on s'améliore tous, au fur et à mesure.

Il y a néanmoins énormément de choses qui se font. En effet, on est en train de répondre à un projet pour un dialogue, pour la création d'un certain nombre d'outils entre Pays de Blain Communauté, la CCEG, Nantes Métropole, FIBOIS (ex ATLANBOIS) et l'ONF. Ce sera très intéressant de travailler là-dessus. On se lance sur un schéma d'accueil touristique en forêt du Gâvre. Je pense qu'il y aura un article. C'est intéressant, on va pouvoir se mettre tous autour de la table et confronter les différentes pratiques que l'on a dans ces domaines où l'on a de la chasse, de l'exploitation, de la promenade, etc. Il faut que l'on prenne en compte toutes ces activités et que l'on trouve des possibilités tous ensemble pour vivre au mieux sur nos territoires. Il y a plein de choses à dire, vu toutes les interventions de ce soir. Cela m'a fait plaisir d'être là et d'entendre vos propos, merci à tous.



Un intervenant :

Je reviens sur l'entretien des cours d'eau, on pourra échanger après si vous le voulez. Vous êtes bien placés à Blain. Il y a 40 ou 50 ans, quand il pleuvait fortement à Saffré, vous aviez globalement les pieds dans l'eau au bout de 24 heures. Aujourd'hui, ce n'est ni 24 heures, ni 20 heures, ni 18 heures mais 6 à 8 heures après. Il y a l'imperméabilisation mais le fait d'entretenir un peu moins les fossés ralentit l'eau, mais on pourra prolonger si vous le voulez.

Une solution au niveau du CESER, que l'on n'a pas beaucoup évoquée mais que l'on essaye de travailler, concerne le réchauffement climatique. Il y a de fausses bonnes idées qui se disent aujourd'hui : il faut des plantes exotiques plus adaptées à des températures élevées et résistantes à la sécheresse. Travaillons local, on a de belles pépites dans la région avec des pépinières qui travaillent des essences locales. Ce serait intéressant de le suggérer.

Je voudrais vraiment remercier l'initiative de Blain d'avoir proposé cette soirée et saluer le travail qui a été fait par le CESER, qui est vraiment de très bonne qualité. Votre présentation a intéressé tout le monde. Je voudrais aussi saluer la qualité des débats. Je pense que l'on a besoin de ces débats localement, on a tous une part à un moment donné. Il est vrai, en tant qu' élu, que l'on va prendre des décisions que l'on va essayer d'assumer. On le voit bien au travers de l'ensemble des expressions : c'est franchement l'affaire de tous.

Une note positive : en tant que Maire, on est aussi responsable des écoles – cela a été évoqué tout à l'heure. S'il nous venait l'idée de couper le fameux tilleul dans la cour d'école, là on aurait des réactions. Nos enfants sont les premiers intéressés d'avoir du vivant dans leur cour de récréation. Je trouve que c'est une belle image.

Merci à tous pour la qualité de ces débats.

Débat sur « l'Arbre en ville et à la campagne »



Une soirée débat sur l'arbre en ville et à la campagne.

Jeudi 9 février à 19 h à la salle des fêtes de Blain, la ville de Blain et le CESER (Conseil économique social environnemental) des Pays de la Loire proposent une soirée débat ouverte à tous sur le thème **« l'Arbre en ville et à la campagne »**.

Le CESER est l'Assemblée consultative du conseil régional des Pays de la Loire. Cette soirée débat fait suite à une étude du CESER.

« L'étude du CESER redonne sa place à l'arbre et à la haie au cœur de nos territoires, de façon pérenne. Les préconisations du CESER concernent l'ensemble de la société, les collectivités, les entreprises, les exploitations agricoles et les particuliers. » Quelques mots sur l'objet de l'étude du CESER. Dans un contexte de réchauffement climatique accéléré aux conséquences néfastes, le CESER affirme la nécessité d'inverser les conséquences, d'une part du remembrement à la

campagne depuis 1950 et d'autre part, en ville, de la minéralisation systématique due à l'hyperurbanisation sur notre environnement naturel dans son ensemble pour tenter de lutter contre les effets du réchauffement climatique. Cet événement est gratuit et ouvert à tous.
Pratique : soirée débat « l'Arbre en ville et à la campagne » jeudi 9 février à 19 h à la salle des fêtes de Blain. Gratuit et ouvert à tous. ■

CONTRIBUTIONS ECRITES RECUES APRES LE DEBAT PUBLIC

Elise HAUTOIS

Bonjour,

Je n'ai pas osé m'exprimer dans la salle suite à la présentation de l'étude sur l'arbre.

J'ai 2 questions :

1. Comment allez-vous sensibiliser les agriculteurs ?

(Mes voisins, par ex, viennent de détruire plusieurs mètres de haies et replantent comme ils me disent dans le respect de la réglementation PAC mais exclusivement des lauriers ... par ailleurs ils passent le lamier - coupant au passage les branches de mes chênes - et m'expliquent que c'est pour mon bien... Bref, le dialogue est compliqué et ils n'ont pas du tout conscience - ou pas envie - des enjeux qui ont été présentés ce soir).

Compter sur les seuls volontaires me paraît peser bien peu face aux enjeux.

2. Pourquoi n'y a-t'il pas un cadre plus restrictif s'imposant aux communes et communautés de commune ? Les élus locaux prennent leurs décisions sans considérer les enjeux environnementaux.

Ex : la com com a réalisé des voies "vertes" pour relier les communes en vélo. Ces voies traversent notamment des espaces boisés (ex : Blain / Le Gavre) mais ont été bitumées sur tout le linéaire !!

Certes c'est chouette pour ceux qui font du roller et comme dit l'élus local "au moins c'est durable" mais ça m'interroge énormément sur la perméabilité des sols et sur la destruction / cohabitation avec la végétation environnante?

Merci beaucoup.

Même s'il n'y a jamais assez de monde à ce genre de rencontre, c'est un exploit pour Blain qu'il y ait eu une telle mobilisation. Espérons qu'il y aura des suites.

Martin AUDIC

Une notion, une approche n'a pas été citée, c'est celle du paysage.

Cette notion est beaucoup plus importante que l'absence habituelle de considération laisse penser.

Ce document pourrait être développé sur ce point-là.

Cela acquis, le lien se fait à la notion de patrimoine.

L'arbre est victime de la notion de propriété dans son interprétation lucrative.

Il est détruit sans trop de considération non plus, sans vision à long terme.

Ainsi, il n'est pas protégé.

Cette notion de propriété devrait être révisée, de façon à limiter son champ d'actions à la pratique usagère, pour assurer la transmission du patrimoine.

À la suite de la lecture du rapport "L'arbre, poumon de nos vies ligériennes", je remarque qu'il n'y a aucun chapitre dédié aux travailleurs du bocage et à l'entretien des arbres.

Comme cela est inscrit dans l'histoire du bocage "La haie bocagère est une invention humaine ancienne". Elle implique donc nécessairement une action humaine.

Qui sont les travailleurs du bocage ? Combien sont-ils ? Combien de temps dédient-ils à cette activité ? Comment sont-ils rémunérés pour leur travail ? Avec quels outils entretiennent-ils le bocage ?

Pour pouvoir avoir une action sur ce bocage, il me paraît nécessaire de connaître les ressources permettant de modifier, transformer, entretenir ce même bocage. Votre rapport ne me semble en l'état ne pas prendre en compte ces considérations qui me semblent essentielles pour avoir un impact réel, concret, appliqué.

SAINT-HILAIRE DE RIEZ
(VENDEE)

30 mars 2023

Conférence-débat *Organisée par Le Pays de Saint Gilles
Croix de Vie Agglomération*
Jeudi 30 mars, 19h
« La Balise », Saint Hilaire de Riez



*Bocage, carbone, eau, végétaux...
Les enjeux de la biodiversité sur nos territoires.*

**INSCRIVEZ-VOUS POUR PARTICIPER
À NOTRE CONFÉRENCE-DÉBAT**
Dans la limite des places disponibles



payssaintgilles.fr



CONSEIL
ÉCONOMIQUE SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL
CESER PAYS DE
LA LOIRE


**PAYS DE
SAINT GILLES
CROIX DE VIE**
AGGLOMÉRATION



EXPRESSIONS DU PUBLIC

Un problème technique n'a pas permis d'enregistrer les nombreux débats et expressions du public et par conséquent de les transcrire sous forme de verbatims.

La restitution écrite ci-dessous ne rend donc pas compte de la richesse des échanges alors même que plus de 350 personnes ont participé au débat-public.

Le CESER tient à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui ont permis que cette soirée soit une véritable réussite !

1- A destination des promoteurs. Quand on redensifie des zones urbaines pour l'habitation, il faut penser à réaliser en même temps, voire en amont et non pas en finale, une étude sur l'arbre. L'idée est de préserver un ensemble cohérent et de faciliter la biodiversité, la trame verte et la perméabilisation des sols.

2- A destination des promoteurs. Quand on redensifie des zones urbaines pour l'habitation, il faut penser à réaliser en même temps, voire en amont et non pas en finale, une étude sur l'arbre. L'idée est de préserver un ensemble cohérent et de faciliter la biodiversité, la trame verte et la perméabilisation des sols.

3- Aménagement. Sur les avenues situées en ville, plutôt que de planter des arbres de chaque côté, sur les trottoirs, qui peuvent provoquer des problèmes racinaires, les planter entre les voies (au milieu). Ce qui aurait beaucoup plus d'avantages !

- Il faut repenser profondément notre habitat. Les parcelles sont de plus en plus petites. Il faut construire des maisons à étage. Chaque maison bénéficie d'un parking bitumé qui ne permet pas l'infiltration de l'eau. Le paradoxe c'est que les citoyens veulent des espaces verts dans leur environnement mais, ne l'appliquent pas chez eux. (Source : habitant local).
- Je suis circonspect sur les effets de la ZAN 0% artificialisation nette et la volonté de densifier les centres-villes. Ne risque-t-on pas de supprimer des arbres en ville ? Même si cette orientation va dans le bon sens avec la non-consommation de terres non artificialisées.

4- Règlementation. A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, il n'existe aucune réglementation sur les arbres lors de l'achat d'une petite parcelle. Lorsque j'habitais dans le Maine-et-Loire, nous avions l'obligation de planter au minimum deux arbres par parcelle de 400m². Une obligation inscrite dans le PLU (nouvelle habitante depuis 4 ans).

- En 2022, une nouvelle réglementation a été très défavorable au maintien des arbres. Il faudrait faire paraître des amendements via les bonnes pratiques.
- Quelles sont les règles de compensation pour les personnes privées, sont-elles les mêmes que celles pour les agriculteurs ?

5- Réchauffement climatique et pédagogie. L'accompagnement est insuffisant pour les particuliers et les élus, sur la connaissance des arbres à planter dans ce contexte d'évolution climatique. Cette même problématique existe pour le remplacement des haies lorsque nous sommes obligés de les arracher.

- Quelles sont les essences à planter pour la captation du carbone (par exemple, les eucalyptus au Brésil ?). Il ne faut pas faire n'importe quoi. Est-ce raisonnable de sacrifier une parcelle naturelle qui capte déjà du carbone pour y planter des arbres ? (Source : habitant local).
- Quelles essences planter pour demain ?
- Comment conjuguer le risque et la conservation de la biodiversité ?
- La pédagogie doit être différente de la punition

6 Acculturation. Quels sont les arbres qui doivent être installés le long des routes en ville ? Des racines pivots (différentes des racines traçantes) ?

7- Accompagnement. Il faut accompagner les projets.

8- Education. Il est important aussi de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge dans les écoles primaires par des exemples concrets via des sorties scolaires. Levier : les projets éducatifs de territoire mise en place par la Région (source : Michelle Bureau).

- Réponse d'une anthropologue : attention de ne pas faire peur aux enfants qui souffrent déjà d'une éco-anxiété et pense que la planète est en grand péril du fait du réchauffement climatique.

9- Préservation. Comment mieux préserver par le classement ?

10- Du côté des élus. Pour les élus, il y a nécessité d'un accompagnement et d'une sensibilisation vers les citoyens sur les bienfaits de l'arbre et de la non-artificialisation des sols. Il est primordial qu'ils puissent avoir une aide sur ce sujet.

- Il y a un manque de formation des élus et des équipes techniques au moment de l'élaboration du PLUI.
- Un maire s'étonne que les nombreuses associations environnementales ne le sollicitent pas pour prodiguer des conseils auprès des élus des petites communes. Réponse d'un responsable d'une association environnementale qui prend note de la demande : au moment de élections municipales, un courrier a été envoyé à tous les candidats en Vendée et il a suscité très peu de réponses. Néanmoins, l'association se tient à la disposition des maires.
- Elu de Brem-sur-Mer : Existe-t-il un inventaire des terres bocagères ?

11-Financement. L'entretien des haies se heurte à la problématique de financement, du coût pour l'exploitant. Des aides existent-elles ? Quel rôle la Région peut-elle jouer ?

12- Bois, source de revenus. Le bois énergie est une source de chauffage. En Vendée, 2000 tonnes de bois sont vendues et exportées hors de notre territoire. Il s'agit d'une source de revenus. Aujourd'hui, en Vendée, les produits de la haie s'exportent. Il n'y a pas assez d'utilisateurs de bois plaquettes.

13-Divers. Il faut avoir la notion qu'une route construite, sa durée de vie est de 30 à 40 ans. Elle est beaucoup moins longue que celle d'un arbre. En prendre conscience !

- Quid de la responsabilité des particuliers s'ils coupent des arbres ?
- Comment empêcher les personnes privées de couper des arbres chez eux ?
- L'arbre est source de nourriture.
- Associer la haie bocagère aux autres arbres nourriciers ?
- La haie et la forêt sont artificiels.
- Il y a-t-il un risque de monoculture pour les haies bocagères à cause du marché du carbone ?
- L'économie circulaire est totalement à repenser.
- Le beau n'est pas forcément l'ami du bien (ex : les têtards)

CONTRIBUTIONS ECRITES RECUES APRES LE DEBAT PUBLIC

Dominique Ruer

J'ai suivi les échanges sur l'arbre jeudi dernier à Saint Hilaire de Riez et j'ai pris connaissance de votre plaquette.

J'entends bien que la haie est à l'origine une « construction » humaine ; elle a été mise en place dans un contexte différent de maintenant et répondant également à des besoins anthropiques (découpage des parcelles, bois, nourriture, rôle agricole peut-être).

Mais j'ai eu le sentiment d'une vision utilitariste. Je comprends bien que pour faire adhérer la population il faille montrer un bénéfice humain.

Hors, il faut également changer de paradigme comme quoi l'écologie n'est pas là pour répondre au « pourquoi » ni au « pour quoi » la faune et la flore doivent être protégées et conservées, mais au « comment ». L'acculturation dont vous avez parlée doit aussi passer dans un certain sens par une « déculturation » du rôle de l'Homme vis-à-vis de la Nature.

L'objectif de votre démarche doit être d'impulser une dynamique, inciter à retracer le maillage, donner des préconisations aux propriétaires, mais je mets des réserves sur la notion d'entretien, qui dans l'inconscient sous-entend que la nature ne peut faire sans notre intervention ; un travail de fond doit être mené sur ce que vous entendez par la notion d'entretien.

La création d'une formation de techniciens et d'ingénieurs de la haie bocagère est intéressante. Elle doit être en capacité d'ouvrir à un panel de formateurs et de visions de ce que peut être une haie nouvelle. J'ai une certaine appréhension qu'il y ait une dérive pour en faire un outil de « technologie écologique », comme dans certaines approches agricoles ou agro-écologique, visant à simplifier leur rôle et leur fonctionnement en vue de compenser ce qui est fait en parallèle.

Si l'arbre en ville est central pour une revégétalisation et peut répondre à des besoins urbains, il ne doit pas être l'élément central de la haie bocagère mais juste un élément comme un autre. Je n'ai pas beaucoup entendu parler des strates arbustives ni herbacées, alors qu'elles sont bien identifiées dans le document écrit, dont les enjeux biologiques et écologiques sont sans aucun doute plus diversifiés, en termes de biodiversité, de conservation des pollinisateurs, d'apport nourricier et protection pour la faune, de micro-climat en terme de coupe-vent,

Si la plantation d'arbres peut être un élément structurant, le mot gestion a été utilisé à maintes reprises. En tant que conservateur de réserve « naturelle », cette notion reste problématique. Si vous avez estimé que la Région a un réseau bocager parmi les plus denses en France, j'ai le regret de constater que beaucoup de haies actuelles ne peuvent être considérés que comme de simples alignements d'arbres, car peu large et ne présentant pas d'arbustes comme le prunellier, l'aubépine, le sureau, ... et encore moins la ronce.

Il faudrait que le CESER définisse mieux cette notion de gestion, car donner la possibilité à la nature de s'exprimer librement est une des solutions et pourrait être la plus à même de s'adapter aux contraintes climatiques. L'enfrichement n'est un problème qu'aux yeux de l'homme. Il est possible que, au vu du changement climatique à venir, une haie essentiellement arbustive soit la solution la mieux adaptée. La haie de demain ne doit pas être obligatoirement celle d'hier dans un contexte climatique, d'urbanisation, de dégradation des milieux et de perte de biodiversité totalement différent ; son rôle écologique et fonctionnel est sans doute beaucoup plus important aujourd'hui et le sera demain, qu'il ne l'était hier.

J'émet une réticence à la volonté d'aller chercher des variétés d'arbres considérés comme mieux adaptés. Il y aura un fort risque d'introduction conjointe d'espèces végétales et animales, qui pourrait s'avérer a posteriori invasives ou défavorables à la flore ou faune autochtone. Même si vous estimez que s'en est fini pour le chêne pédonculé, je pense que l'on doit se donner les moyens en amont de trouver des souches locales moins sensibles au climat à venir. Il serait préférable de s'appuyer sur ce potentiel, même si les individus seront moins « beaux » que les variétés d'Europe de l'Est. La souffrance est une notion humaine. Un arbre chétif est peut-être tout simplement un arbre adapté à son milieu.

On parle de sobriété et vous avez parlé tout au long de votre discours d'argent disponible. Ce n'est pas parce qu'il y a de l'argent qu'il faut le dépenser. Il y a, je trouve, un antagonisme entre le souhait de redynamiser une haie bocagère « locale » et d'en faire à tout prix un système où l'arbre serait l'élément central et essentiel, quitte à ce qu'il soit exogène ; je le répète une haie avec peu d'arbres est aussi une haie. Nous ne cherchons pas une économie de la haie mais une écologie de la haie ; il faut qu'au final le gain écologique soit là.

J'ai été étonné de vous entendre dire qu'on ne peut parler d'arbre sénescant dans la haie au même titre que ce qui se fait en milieu forestier, alors que cette possibilité est clairement émise dans le document écrit dans un contexte de haie large.

Vous avez parlé d'une économie de la haie au travers du bois plaquette. A ma connaissance, le bois plaquette vise à être brûlé, donc à relarguer du CO₂. Pourquoi les éléments issus de l'entretien des haies ne pourraient pas en priorité revenir au sol, notamment agricole ?

Vous ne pourrez pas réussir votre objectif écologique de restauration de la haie bocagère sans parler des milieux jouxtant la haie ou des territoires périphériques. Si vous avez parlé des problématiques urbanistiques, il y a peu eu de référence à la pratique agricole ; pas de haie viable et fonctionnelle sans une pratique agricole différente. La haie ne pourra compenser des pratiques écologiquement divergentes, que ce soit concernant le cycle de l'eau ou la biodiversité. Il me semblerait normal que le CESER, même si ce n'est pas sa commande, puisse parler de la pérennité des solutions proposées sur la base d'un changement conjoint de la pratique agricole et urbanistique. Sur ce point, je pense qu'il y a un fossé énorme entre la haie vue par les aménageurs fonciers, les élus et les instances agricoles et celles qu'a priori vous préconisez. La réalité est que les élus et acteurs du territoire reçoivent actuellement des incitations financières à la création de haies, sous couverts de stockage carbone, en s'appuyant sur un modèle non approprié au changement à venir ; il n'y a rien de pire que de faire des aménagements qui vont périr dans quelques années.

D'autre part, le réseau de haies à restaurer doit être fonctionnel sur un temps long. L'outil des Obligations Réelles Environnementales pourrait pleinement s'appliquer aux propriétaires volontaires. Au même titre que les chemins ruraux, ne serait-il pas possible d'appliquer un statut similaire aux haies afin de permettre aux collectivités de prendre la main dans le cas où les privés ne sont pas partants pour suivre les objectifs souhaités. Même si j'entends bien l'urgence d'agir, la manne financière actuelle dont vous parlez ne doit-elle pas en premier lieu permettre de s'assurer de la protection des haies en place (ORE) et de l'acquisition de foncier par les structures publiques, puisque l'on considère la haie comme un bien commun, en vue de restructurer le maillage manquant. Actuellement le maillage est affilié aux parcelles agricoles privées et je ne crois pas que leur vision de la haie soit celles que vous projetez. J'ai mis un « s » à celle par ce que ce sera dans la diversité des haies, arborées ou non, que l'on trouvera en partie des solutions écologiques résilientes.

Vous remerciant du travail effectué.

Charles Pontoizeau (agriculteur au Fenouiller pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie)

Je me permets de revenir vers vous pour donner suite à votre conférence du 30 mars dernier à Saint-Hilaire-de-Riez.

Je ne suis pas intervenu le soir de la conférence car je ne souhaitais pas que le débat vire trop sur le sujet de l'agriculture.

Je souhaitais seulement apporter deux choses :

- Premièrement vous avez été interpellé par Madame Bonneau élue de Commequiers au sujet du paysage qui fut façonné par la main de l'homme au 19e siècle. Lorsque vous avez répondu à ce sujet vous en avez conclu qu'il fallait que ce paysage redevienne comme avant c'est-à-dire paysage d'avant remembrement etc...

Nous agriculteurs, nous pensons que le paysage d'autrefois ne pourra pas devenir le paysage de demain. Nous devons être capable d'avoir une biodiversité encore plus importante qu'autrefois. Les connaissances d'aujourd'hui de l'ensemble des acteurs du territoire doivent permettre d'augmenter les bienfaits pour l'environnement au sens large tout en s'adaptant aux différents modèles agricoles qui permettent une souveraineté alimentaire du pays.

- Deuxième chose, je souhaitais juste apporter une précision sur la mise en œuvre de certains projets de territoire que vous pourriez avoir.

Si vous souhaitez que des choses soient mises en place sur l'ensemble de nos campagnes, il faut absolument que la profession agricole soit intégrée aux différents projets.

Il y a cela dit un point que je souhaitais mettre en avant mais je pense que vous devez déjà le savoir. L'ensemble du bois présent dans les haies bocagères appartient au propriétaire et non au fermier donc cela peut être un élément de blocage dans beaucoup de cas pour mettre des choses en place.

Dernière petite chose. Nous avons alerté aussi les élus concernant l'installation de la fibre. Certaines collectivités déchargent leur responsabilité sur les agriculteurs concernant l'entretien les dégâts qui pourraient être occasionnés par les branches. Oui en effet beaucoup de haie seront réduites à néant ou coupées à 1m50 du sol pour éviter les ennuis et ça c'est vraiment anormal mais les élus ne laissent pas le choix.

Désolé d'avoir réagi assez tard. Bonne continuation à vous.





UNE ÉTUDE MENÉE PAR LA RÉGION Un débat public autour de l'Arbre, poumon de nos vies

•**Franck FISCHBACH**

Saviez-vous que l'on compte à ce jour 160 000 km de haies en Pays de la Loire ? Ou bien que les arbres représentent, dans les Pays de la Loire, une surface de 337 000 hectares (soit 2% de la surface boisée en France) ? Saviez-vous encore que 11% est le taux de boisement de la surface régionale (pour une moyenne régionale française de 30%) ? Saviez-vous enfin que 1000 km parcourus par une voiture émettent 272 kg de CO₂ compensés par 10 arbres ?

Rendre à Césaire

Ces éléments ne sont qu'une infime partie d'une étude menée pendant deux ans par le Césaire, ou Conseil économique social environnemental régional. Une assemblée consultative « qui se compose de 120 personnes de la société civile : un tiers de chefs d'entreprises, un tiers de syndicats et salariés, et un tiers de représentants d'associations ».

résume Jacques Brousseau, président de la commission Aménagement des territoires - Cadre de vie.

Le Césaire travaille sur sept commissions telles que la santé, l'environnement, le social, l'aménagement des territoires, les finances, l'éducation... À raison de quatre avis budgétaires par an, il examine les projets du Conseil régional avant que les élus n'en débattent.

Une étude participative

À la demande de la région, le Césaire a donc été diligenté pour mener cette étude portant sur les arbres dans les Pays de la Loire. Ou plus précisément sur l'enjeu de l'arbre dans le contexte du réchauffement climatique. Qu'est-ce qu'un arbre ? État des lieux en Pays de la Loire, législation, gestion de l'eau... Autant de problématiques qui gravitent autour de l'arbre.

En conclusion, le Césaire a publié un document intitulé *L'Arbre, poumon de nos vies ligériennes*, qui amène notamment 22 préconisations pour rétablir les arbres dans nos environnements urbains et ruraux.

« Comme nous ne voulions pas rendre notre copie et en rester là, nous partons à la rencontre du public ligérien pour lui présenter le fruit de notre travail, pendant un an. Il s'agit d'un débat public, et toutes vos remarques, positives comme négatives, seront recueillies. Elles viendront alimenter un tome 2 de notre document, qui sera publié en fin d'année ! » insiste Jacques Brousseau.

En attendant, le document publié pourra être remis aux personnes qui en feront la demande, le soir du débat.

Participez, c'est gratuit

Aussi, les élus tout comme le Césaire insistent : « cette grande soirée du 30 mars est gratuite ! Elle est aussi ouverte à tous, quelle que soit

vos profession, votre niveau de connaissances, votre âge... Ce n'est pas une soirée réservée aux spécialistes ! » D'autant que le rapport de cette étude ne sera présenté que deux fois aux Vendéens : le 30 mars à Saint-Hilaire-de-Riez, et le 13 juin à La Taillière, dans le Marais poitevin. Et François Blanchet, maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et conseiller régional d'ajouter que « ce débat public n'est pas réservé qu'aux habitants du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Vous pouvez aussi y assister si vous habitez Challans, Les Sables d'Olonne, La Roche-sur-Yon... La problématique autour de l'arbre nous concerne tous ».

L'importance du sujet est aussi soulignée par l'élu hilairien Vincent Pipaud, lui-même membre du Césaire, qui rappelle que « cette étude est en parfaite corrélation avec notre PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), et notamment son deuxième axe qui porte sur l'adaptation de notre territoire au réchauffement climatique ».

Concrètement, après une présentation de l'étude et de la démarche, qui durera environ 45 minutes, le public aura la parole pendant 1h30.

Le 30 mars à 19h, salle de la Balise à Saint-Hilaire-de-Riez.

Réservations possibles sur le site internet de l'agglomération. Entrée

ANGERS
(Maine-et-Loire)
3 avril 2023



L'ARBRE

SOIRÉE DÉBAT

**LUN.
3/04
18h**

poumon de nos vies
ligériennes

Inscription :
conseil-dev-loire.angers.fr
ou



Maison de la recherche Germaine Tillon

Université d'Angers - Campus Belle-Beille

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
loire angers

CESER PAYS DE LA LOIRE

université
angers

Confluences
Recherches pluridisciplinaires de
lettres, langues, sciences humaines et sociales



EXPRESSIONS DU PUBLIC



Régine Bruny, Conseillère du CESER des Pays de la Loire :

Je prends la parole, ce soir, non au titre de membre du CESER des Pays de la Loire mais de France Nature Environnement Anjou, entité que les Angevins connaissent surtout comme la FNE Anjou, la Sauvegarde de l'Anjou.

La Sauvegarde de l'Anjou s'est mobilisée depuis 2018 avec les habitants du territoire ; Mme Cruyppenninck évoquait, tout à l'heure, le souhait d'animer le territoire angevin autour de cette thématique. Il est vrai que les Angevins ont été sensibilisés très tôt sur ce sujet à travers un arbre symbole qu'est le séquoia nain, dont il existe très peu d'exemplaires.

Il faut dire, aussi, que la construction du tramway a nourri quelques inquiétudes avec l'abattage de quelques arbres. Nous avons parlé, précédemment, des Ponts-de-Cé mais il ne faut pas oublier, également, le domaine de Boudré – propriété du département située à Seiches-sur-le-Loir – qui a failli être vendu.

Je prends aujourd'hui la parole pour vous informer que la Sauvegarde de l'Anjou a mis en place une application mobile qui permet de recenser les arbres.

Cela est le fruit d'un travail réalisé de concert avec les Angevins.

En effet, plus de 500 arbres ont été répertoriés au sein de l'agglomération angevine. Il y a eu de nombreux échanges avec l'agglomération et la municipalité pour incorporer ces arbres au sein du PLU.

Ainsi, alors qu'il n'y avait qu'une centaine d'arbres dans le précédent PLU, il y en a, aujourd'hui, plus de 400.

Je dis cela pour vous assurer que vous êtes ici, à Angers, en terrain conquis. Il faut saluer les échanges qui ont eu lieu avec la ville d'Angers et l'agglomération.



Conseiller départemental du Maine-et-Loire :

Je vous remercie pour la qualité de la présentation qui ouvre de nombreuses fenêtres.

Vous avez parlé des PLU, et plus précisément des PLUI, mais il faut savoir qu'il existe encore des PLU. En outre, vous évoquez, dans votre plaquette, l'importance de faire évoluer le SRADDET. Mais, un élément m'interpelle dans ce que je n'ai justement pas lu : comment parviendrons-nous à qualifier les espaces agricoles ?

Nous travaillons beaucoup pour essayer de replanter – haies, microforêts, etc. – et nous communiquons beaucoup sur cela. Mais, en parallèle, nous nous retrouvons, à quelques kilomètres de là, avec des terres décaissées et quantité de sable pour faire pousser de la mèche.

Je pense, en conséquence, que si nous ne sommes pas capables de qualifier ces espaces agricoles et de les inscrire convenablement dans les PLU ou PLUI, nous ne pourrons pas avoir une vision claire et objectivée, dans le cadre du SRADDET, présentant une cartographie objective des enjeux en lien avec ces espaces agricoles.

Je pense que nous connaissons des difficultés sur ce sujet. Pourquoi n'en parlez-vous pas ?

Je m'étonne que nous découvriions la diminution des haies alors que cette diminution découle simplement du travail agricole. Je pense qu'il faudra revendre les tracteurs de quatre mètres de large et qui ont besoin de vastes espaces pour travailler si nous replantons des haies. La disparition des haies s'explique, pour une large part, par la vente de ce type de matériel agricole performant et, surtout, par la perte de la main-d'œuvre agricole. Par ailleurs, vous évoquiez précédemment le cycle de l'eau. Je souhaiterais avoir des précisions sur ce sujet. Aujourd'hui, nous constatons que 40 000 seuils ont été démolis dans les rivières de France pour laisser libre cours au passage de l'eau, du limon et du poisson. Le problème de ce système est qu'il envoie l'eau des rivières plus directement dans la mer alors que nous pourrions la conserver pour nos besoins. Lorsque le niveau d'eau des rivières décroît fortement, les arbres qui se trouvent autour meurent.



Membre de l'Association pour un développement durable Loire Trélazé (ADDULT) :

Je souhaite apporter une observation et partager deux constats. Je vous remercie pour cet exposé mais je constate que ce qui y a été dit avait déjà été souligné dans les alertes qui sont émises depuis les années 1970. À cette époque-là, des écologistes – par ailleurs scientifiques et agronomes – nous avaient déjà alertés sur ce sujet. Il serait bien qu'aujourd'hui nous écoutions, enfin, ces écologistes issus du milieu scientifique.

Par ailleurs, je suis bien content que nous abordions le sujet du PLU. Selon moi, une question se pose concernant le non-respect des règles dictées par le PLU. Il arrive assez souvent que des haies soient arrachées avec l'arrivée de nouvelles constructions et que les règles du PLU ne soient pas respectées. La question de la conservation des haies se pose lorsque nous voyons que les nouveaux lotissements qui se construisent détruisent ces haies. Je ne citerai pas, ici, d'exemples mais je vous assure que j'en ai de précis en tête. En parallèle, il faut dire que de bonnes pratiques s'observent également. Angers Loire Métropole, de nombreuses mairies et des particuliers réalisent des plantations, ce qui est très bien. J'ai invité des élus locaux à venir voir ce qui se fait sur le terrain mais je n'ai toujours pas reçu de réponse de leur part. Je pense qu'il y a là un problème démocratique.

Enfin, je souhaite alerter tout le monde sur le fléau que constituent les fausses nouvelles. À mon sens, l'énergie nucléaire ne peut être considérée comme une énergie décarbonée. Il serait bien que des universitaires se penchent sur le bilan carbone d'une centrale nucléaire jusqu'à sa dénucléarisation. Je rappelle que cela fait près de 30 ans que nous essayons de dénucléariser la petite centrale bretonne de Brennilis et que ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

5- Je m'excuse, par avance, de la redondance de mon propos par rapport à ce qui a pu être dit par les intervenants précédents mais il est vrai que nous avons quelque peu l'impression de réentendre un discours qui se tient depuis, au moins, le début des années 1980. Ce discours n'a pas été pris en compte jusqu'alors. Je travaille, depuis 27 ans, sur des sujets techniques pour une collectivité territoriale et je me dis, aujourd'hui, que les collectivités n'ont pas les outils pour avancer sur ces sujets-là. Comment aiderons-nous les communes et communautés de communes à avancer sur des sujets majeurs comme ceux-là alors que nous avons mis 30 ans, ou plus, à accepter ce discours ? Nous ne pouvons pas attendre encore 30 ans ; nous ne sommes pas dans le même contexte que dans les années 1980. Nous sommes dos au mur. Il faut faire vite. Les collectivités, cependant, ne disposent pas des outils nécessaires. Est-il envisagé de mettre en place des moyens, possiblement coercitifs, pour avancer très vite sur ce sujet ?



Enseignant-chercheur à la faculté de Droit Économie Gestion d'Angers :

J'ai eu l'occasion de travailler sur le sujet relatif aux arbres il y a un peu plus d'un an lorsque le ministère de l'Environnement a accepté l'idée de la mise en place d'un groupe de travail après qu'un arboriste – vous vous en souvenez peut-être – est allé vivre quelques semaines dans un platane situé en face des locaux du ministère. À la suite de cette action médiatisée, un groupe de travail a pu se mettre en place avec l'accord du ministère. Cette action n'a mené nulle part, ce qui ne surprendra personne, mais je pense qu'il y a besoin de mettre en place quelque chose. J'ai, personnellement, tendance à penser que nous devons passer un cran supplémentaire sur le plan réglementaire et je ne dis pas cela en tant que juriste. Je pense que l'État doit prendre ses responsabilités pour protéger son patrimoine arboré. Ce n'est pas aux collectivités locales d'assurer cette mission.

Je pense qu'il ne faut pas mettre sur un même plan la gestion des haies, la gestion des arbres hors la ville et celle des arbres en milieu urbain. Tout cela nécessite des outils bien différents. Je veux bien que nous retournions au modèle agricole du XVIIIe siècle mais nous devons aussi faire avec un matériel agricole qui, lui, date du XXIe siècle. Il peut être bien de pousser à la replantation des haies mais rien ne dit, au moment de la plantation, que la nouvelle haie ne sera pas arrachée dans trois, cinq ou dix ans. Il s'agit de la raison pour laquelle il faut inscrire dans le marbre ce patrimoine arboré. Cela nécessite forcément de l'argent. Je pense que la création d'un marché carbone régional est une très bonne idée mais cela doit aller de pair avec un renforcement du patrimoine végétal. Enfin, je m'étonne qu'il n'y ait rien dans le diagnostic relatif aux maladies et sur l'impact du réchauffement climatique sur le patrimoine arboré. Je pense qu'il est important de rappeler qu'il s'agit d'un paramètre majeur dans la gestion de ce patrimoine.

M. Xavier DE LA BRETESCHE, Conseiller au CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Vous avez compris que je n'étais pas un spécialiste stricto sensu de la haie bocagère même si je commence évidemment à bien connaître le sujet, d'une façon différente, certes, d'un universitaire. En ce qui concerne l'état des lieux des terres agricoles, nous avons insisté sur le fait que nous avons une unité de lieu idéale pour constituer tout cela : il s'agit de l'EPCI. Chaque EPCI a donc la charge de procéder à l'état des lieux des terres agricoles présentes sur son territoire afin d'installer sa trame bocagère comme elle l'entend. Des experts sont là pour les aider. J'en profite pour dire que nous n'avons évidemment pas besoin de tramer le système bocager de la même façon qu'il ne l'était au XIXe siècle. Je ne demande pas aux agriculteurs de bêcher à la main. Les ingénieurs de l'Inrae nous disent que la haie, en permettant de limiter les intrants, rend également service à la culture céréalière, donc aux gros tracteurs. Tout engin agricole, même de grande taille, peut entrer dans un champ via un espace faisant moins de quatre mètres de large.

L'objectif premier est de ralentir le cycle de l'eau. Je pense que nous sommes capables de moissonner une parcelle de 45 ha que nous divisons en deux avec la mise en place d'un système de fossés capable de ralentir le cycle de l'eau à mi-pente. Cela devra se faire en fonction de ce que diront les experts sur ce sujet. Je rebondis sur les propos précédents se désespérant que les systèmes mis en place accélèrent la course de l'eau du ruisseau vers la mer. L'eau du ruisseau ne m'intéresse déjà plus. Nous voulons que l'eau qui s'écoule dans le champ rejoigne plutôt la nappe phréatique. Je précise que tout cela n'émane pas de moi mais de tout ce qui a pu être dit dans les débats publics. Je rappelle que le CESER des Pays de la Loire compte 120 membres, dont 25 au sein de la commission n° 5, et que 1 200 personnes ont déjà été consultées. Nous avançons progressivement. Ce que vous nous faites valoir est intéressant. L'idée de la trame bocagère est qu'un maximum d'eau ne rejoigne pas le ruisseau et s'infiltre dans les nappes.

Je reviens désormais sur ce qui a été dit concernant le non-respect des règles émises dans les PLUI. Le rapport du Sénat de 2021 est formel sur ce sujet. En effet, nous avons augmenté le linéaire malgré les arrachages et le rapport insiste sur le fait qu'il n'y a eu aucune sanction. Mes amis agriculteurs me reprochent souvent de prôner davantage de législations dès que je prends publiquement la parole sur le sujet. Je leur réponds que ce n'est pas le cas : je souhaite davantage d'acculturation. Il ne s'agit pas de condamner la terre entière à payer des amendes. Cela ne résout pas le problème.

Je peux prendre l'exemple du linéaire de trogne d'une longueur de 120 mètres arraché par un fermier dans le département de l'Eure et Loir. Dans le cas d'espèce, ce n'est pas la puissance publique qui condamne mais le propriétaire qui a constaté l'arrachage par le fermier. Ce propriétaire s'en émeut devant le tribunal de baux ruraux arguant le fait que le bail de long terme interdit tout arrachage de haie. L'agriculteur est condamné – chose incroyable – par le tribunal des baux ruraux à une amende. Il décide alors de faire appel du jugement mais la cour d'appel maintient la condamnation et condamne l'agriculteur à une amende de 120 000 € au nom de la perte d'animéité. Il a été considéré que le territoire du propriétaire avait été appauvri par l'agriculteur. Le seul environnement connu d'hyperprotection des espaces boisés est celui qui se situe aux abords de monuments historiques. Cela constitue le seul cas où vous avez le droit d'avoir une charpentièrre dépassant sur le fond du voisin sur un vieux chêne malgré ce que peut dire, par ailleurs, le Code civil. Cela ne vous libère pas de votre responsabilité mais le voisin ne peut imposer la coupe de la charpentièrre. Il existe donc bien des truchements permettant la protection des arbres mais nous sommes un peu coincés le jour où un conflit survient. Je précise, en conclusion de mon propos, que la règle était réputée non écrite par le tribunal des baux ruraux lorsqu'un propriétaire portait plainte contre son fermier pour arrachage de haies, et ce jusqu'à la fin des années 1990. Il faut reconnaître que le monde agricole a complètement revu sa copie dans ce domaine-là. Je veux que nous arrivions à convaincre et emmener tout le monde derrière nous. J'entends que vous nous dites que ce n'est pas suffisant.



M. Jacques BROUSSEAU, Président de la commission "Aménagement des territoires-cadre de vie du CESER des Pays de la Loire :

Je souhaite aborder la question relative au sable. Nous avons eu cette même problématique lors de nos échanges à Machecoul où un intervenant soulignait la question de l'érosion des sols. Le maire de Machecoul, qui était présent dans la salle, nous disait que ce sujet constituait une véritable problématique très complexe à résoudre. Vous devez composer avec plusieurs hectares dédiés au maraîchage, lequel génère de la richesse et des emplois sur le territoire. C'est quelque chose de très important lorsqu'il s'agit de requalifier les terres agricoles. Près de chez moi, dans les alentours de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des tenues maraîchères, avec des serres, ont été installées près d'un petit ruisseau, le Taisan, dans lequel nous ne retrouvons plus que du sable 25 kilomètres en amont. Ce n'est pas sans poser des problèmes en matière de biodiversité. La question est vraiment très complexe.



Animateur du débat et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

Nous n'avons pas répondu à la question qui portait sur le SRADDET mais j'en profite pour vous dire que vous pouvez nous partager vos contributions à l'adresse suivante : ceser@paysdelaloire.fr. En ce qui concerne le SRADDET, vous savez peut-être que le calendrier établi a été remis en cause. Le calendrier a été allongé. Je vous encourage donc à nous envoyer vos contributions afin que nous les remontions auprès de la Région.



Adjointe à l'environnement et à la nature de la mairie d'Angers

Je vous remercie pour la richesse de la présentation au cours de laquelle j'ai appris un certain nombre de choses. Je souhaite aborder un sujet qui n'a pas été évoqué et qui concerne la santé mentale en lien avec la présence d'arbres, notamment en ville. Cela me fait penser aux travaux réalisés par l'association Plantes et Cités regroupant de nombreux acteurs autour de la nature en ville et qui a réalisé plusieurs études portant sur le rôle de l'arbre en ville. Cette association a aussi développé un outil, le barème de l'arbre, permettant d'évaluer les dégâts portés à un arbre pour exiger des compensations. La ville d'Angers a adopté, il y a quelques années, un tel barème. Je pense que cet outil est important car il permet de prendre conscience que le coût d'un arbre ne se limite pas au seul coût d'achat et de sa plantation. Il ne faut pas négliger les services écosystémiques qu'il rend.



Par ailleurs, je précise que la ville d'Angers recense environ 100 000 arbres dont près de 19 000 arbres de rue. La durée de vie moyenne d'un arbre en ville est de 50 à 60 ans. Cela correspond donc à une moyenne de 400 abattages d'arbres par an. Il me semble important de devoir assurer la protection de ces arbres durant leur vie et, notamment, pendant les phases de chantier. De nombreux intervenants se succèdent entre la prise de décision et la mise en œuvre d'un projet. Les entreprises intervenantes n'ont pas nécessairement les bonnes pratiques pour préserver les arbres. Nous travaillons, pour cela, avec FNE Anjou pour la mise en place d'une charte de l'arbre dès cette année. Nous nous rendons compte que nous avons besoin d'outils volontaires ; la charte nous paraît être un outil adapté et important.

Je pense enfin qu'il serait important de développer et de soutenir la mise en place d'inventaires cartographiques plus complets que ceux déjà réalisés pour les arbres remarquables. Les collectivités doivent pouvoir protéger ces arbres de rue qui sont ceux qui sont au plus près des habitants du territoire. Nous devons, chaque année, lancer un diagnostic pour près de 1 000 arbres afin de vérifier leur état sanitaire. Il nous faut donc soutenir la mise en place de tels outils cartographiques nous permettant de recenser ces arbres. Certaines villes, comme Paris, ont réussi à le faire car elles disposent de moyens plus importants.

Vous avez, par ailleurs, raison d'insister sur ce qu'il se passe au sein des propriétés privées. La ville d'Angers a mis en place un soutien financier, de l'ordre de 50 €, pour la plantation d'arbres chez les particuliers. Ce dispositif tout récent – il a moins d'un an – a pour but de déclencher une dynamique chez les particuliers pour compléter la trame urbaine. En parallèle, les entreprises ont la possibilité, via un levier fiscal, de financer des forêts de type Miyawaki ou des microforêts urbaines au titre de leur politique RSE. Les mécanismes juridiques ne sont cependant pas évidents car la collectivité reçoit de l'argent de la part d'entreprises privées. Les montages sont complexes. Il me semble important de travailler sur cet outil-là qui pourrait aider nombre de collectivités et permettre à des entreprises de réaliser des choses concrètes. Plus, nous intégrerons tous les acteurs du territoire, plus lesdits acteurs seront attachés à leur territoire et mieux nous pourrons le protéger.

Représentante de l'Uraf :

Lorsque nous parlons de santé, nous parlons essentiellement de bien-être dans l'acception que reprend l'OMS. Cela comprend la santé physique, psychique et sociale. Il suffit de voir les bénéfices qu'apportent les arbres en termes de lutte contre les îlots de chaleur ou les allergies. Nous avons également pu mesurer ces bénéfices au moment de la crise sanitaire où le syndrome du manque de nature est apparu chez les habitants des villes. Il y a des choses à faire pour remettre la nature en ville. Vous pointez que cela doit dépendre de stratégies beaucoup plus concertées. Nous parlons des fonds européens, des contrats de territoire – contrats passés entre les collectivités locales et la Région. Tout cela montre bien que le niveau pertinent est celui de l'EPCI. Il y a là des leviers à trouver. Nous devons raisonner en matière d'écoconditionnalité au sens large.

Il faut savoir que le plan régional santé environnement est en cours de négociation. Il s'agit d'un plan pour lequel la commission santé-social doit faire des préconisations. Je pense que ce plan constitue un véritable levier même si malheureusement ce plan ne possède pas de moyens propres ; il ne dispose que des moyens qui lui sont mis à disposition par ses partenaires que sont notamment la Région et l'ARS. S'ajoutent à cela, au niveau des EPCI, les plans air-énergie-climat territoriaux (PAECT) qui peuvent aussi être pris en compte dans le cadre des contrats de territoire. Nous voyons bien là qu'il y a un maillage de contractualisation qui pourrait être mis en œuvre au bénéfice de l'arbre.

Conseiller municipal de Savennières :

Je souhaite poser une question revêtant un caractère pratico-pratique en lien avec les problèmes de fibre optique que vous avez évoqués. Ne serait-il pas urgent d'envisager un contrat d'assurance en échange de la conservation des haies ? Ceci pour éviter que les propriétaires n'aient à assumer, seuls, la charge des dégâts pouvant être causés par la mise en place de la fibre. Vous pourriez alors les encourager, par ce biais, à conserver leurs haies.

Etudiant en licence de géographie à l'Université d'Angers :

Vous parlez de pédagogie en matière de plantation d'arbres. Il faut cependant prendre en compte le contexte de stress hydrique actuel : il ne faut donc pas planter des végétaux ayant des besoins en eau trop élevés. J'entends, par ailleurs, que la ville d'Angers subventionne la plantation d'arbres et je me demande s'il ne serait pas possible d'étendre ce dispositif à l'échelle de la région.

Etudiant en géographie à l'Université d'Angers :

Egalement étudiant en géographie à Angers mais je suis originaire de la Gâtine, dans le département des Deux-Sèvres, près de Parthenay. Je connais donc un peu les haies et leur milieu. Je souhaite rebondir sur la pédagogie à laquelle vous avez fait référence. Il est vrai qu'on nous parle de haies très tôt en nous disant que celles-ci jouent un rôle important. Cela est ancré en moi et je pense qu'il serait bien de pousser cet ancrage à l'échelle de la région. Vous insistez sur le rôle que jouent les haies dans le domaine de l'agriculture mais ces haies ont aussi leur importance dans d'autres domaines. Elles servent, par exemple, de points de repère et de démarcation dans les Deux-Sèvres. Mon propos peut paraître naïf mais je regrette que le rapport que nous entretenons avec les haies soit, parfois, trop économique ou législatif. Le rapport humain doit être pris en compte.

Membre du Comité de développement Bugeois-Vallée :

Je réside dans une petite commune du Maine-et-Loire, Briand, où il y a des forêts. Je possède une petite maison à la lisière d'un bois appartenant à un propriétaire forestier privé qui ne l'entretient pas du tout. Eu égard aux fortes chaleurs que nous avons connues, je peux vous dire que les risques d'incendie nous ont inquiétés l'été dernier. Fort heureusement, aucun incendie ne s'est déclaré dans ce bois où l'intervention des pompiers semble, de toute façon, impossible. Le souci est que nous ne pouvons rien entreprendre contre les propriétaires privés. Ces propriétaires sont protégés fiscalement et les soucis sont pour les autres. Nous pouvons, à la charge du propriétaire, déboiser sur cinq mètres autour de notre propriété mais cette distance est ridicule en termes de protection en cas d'incendie. Il semblerait néanmoins que ce bois ait été récemment vendu à Axa qui a pour objectif de se décarboner.

Membre de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) :

La nature est complexe. Vous parlez de l'arbre qui ralentit le cycle de l'eau mais il y a aussi des systèmes qui le ralentissent au moins aussi bien : il s'agit des zones humides. Ces zones humides ont, en outre, l'avantage d'être bien plus riches sur le plan écologique. Or, l'agriculture moderne a fait creuser les fossés pour drainer les terrains le plus rapidement possible. Il faudrait peut-être combiner les deux pour retenir l'eau dans les parcelles. Cela a été fait dans le nord du département. Le fait de retrouver un ruisseau avec des méandres a fait gagner deux mètres de niveau à la nappe alluviale. Il s'agit d'un gain hydraulique très important.

Conseillère départementale, membre de la commission transition écologique :

Il s'agit d'un sujet que je connais plutôt bien. Je regrette que vous n'ayez que très peu parlé du département qui subventionne les haies bocagères. Il s'agit pourtant d'un interlocuteur important sur cette thématique-là. En revanche, je me réjouis d'entendre, pour la première fois au sein d'une instance, le terme de haie sur butte pour lequel je milite depuis assez longtemps. Il faut préciser que cette haie sur butte doit être perpendiculaire à la pente. Cela peut paraître évident mais ce n'est pas toujours le cas. Il est important aussi d'insister sur la continuité de la trame bocagère.



Conseiller municipal et conseiller communautaire d'Angers Métropole :

Le quartier dans lequel nous sommes et la ville d'Angers dans son ensemble ont perdu beaucoup de grands arbres. Y aurait-il moyen de démystifier le problème des grands arbres en ville qui détruiraient les fondations et la voirie ? Sur le plan de la biodiversité, les grands arbres n'ont rien à avoir avec de petits arbres. De là, se pose la question du coût que représente pour les municipalités l'entretien de ces arbres. La puissance publique pourrait intervenir pour effacer le différentiel pouvant s'observer entre municipalités faisant le choix de l'arbre – et supportant donc les coûts qui accompagnent ce choix – et celles qui font le choix inverse par économie.

Vice-président du Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) :

Notre cœur de métier est la restauration des milieux aquatiques. Je souhaite apporter une précision à la suite du propos tenu précédemment par un intervenant de la LPO. La restauration des milieux aquatiques va de pair avec la plantation de haies. Toutefois, j'é mets là une petite alerte : planter des haies sur des zones qui sont drainées n'est pas franchement très efficace. Je vous alerte donc sur la problématique du drainage. Il est très bien de planter des haies mais il faut savoir que ce n'est pas très efficace sur les terrains qui sont drainés. Le sujet est plus complexe qu'il n'y paraît sur le papier.

Un intervenant :

Je souhaite ajouter qu'un rôle de la haie n'a pas été évoqué pendant nos échanges. La haie a pour but, aussi, de lutter contre l'érosion éolienne. La haie permet d'améliorer le rendement des productions céréalières car elle coupe les vents en provenance de l'est au début du printemps. Les cultures souffrent alors moins du dessèchement. Il est dommage que des agriculteurs agissent comme s'ils ne le savaient pas. La présence de la haie est donc tout à fait opportune sur les lignes de crête. Je me demande s'il ne serait pas envisageable de créer un plan paysagé sur un territoire donné pour identifier les meilleurs emplacements pour les haies en fonction de la nature du sol et des courbes de niveau.

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Je reviens sur la question de la fibre optique et des assurances. Je vous informe que les rencontres que nous organisons produisent des effets puisque nous avons obtenu, avec le président du Conseil départemental de la Mayenne – M. Olivier Richefou – un rendez-vous avec le responsable d'Orange pour les collectivités. Aujourd'hui, nous cherchons l'abandon de recours. Il y a une très forte incompréhension. Certaines communes disent qu'elles s'occupent de l'entretien mais cela ne règle pas le problème de la chute de l'arbre voisin sur la ligne. Nous avons donc besoin d'un abandon de recours écrit et objectif. Et, pour cela, je suis accompagné d'un président de conseil départemental, celui de la Mayenne, département le plus fibré de France.

Quels arbres pour les haies demain ? Il s'agit là d'un vrai sujet. Nous avons pu nous dire naturellement qu'il suffirait de nous tourner vers des espèces se trouvant 1 500 kilomètres plus au sud. En réalité, il existe une solution plus intelligente : il faut regarder 3 000 kilomètres à l'est. Le stress hydrique porte sur quatre voire cinq mois dans les pays d'Europe orientale soumis à un climat continental. Il se trouve que la Roumanie possède des génétiques de chêne tout à fait intéressantes. Nous préférierions remplacer nos chênes par des semblables qui lui ressemblent. Je parle là en mon nom. De toute façon, tout cela nécessitera de nombreuses expérimentations. Je rappelle que notre chêne actuel a mis 10 000 ans à s'implanter sur nos territoires.

En ce qui concerne l'intervention de la personne originaire des alentours de Parthenay, pays de bocage s'il en est, cela me rappelle le courrier de Pompidou adressé à son ministre des transports lui demandant des arbres au bord des routes. Je m'inscris complètement dans ce qui a pu être dit. Pour ce qui concerne la lutte contre les incendies, rapidement évoquée, il sera nécessaire, selon moi, de se préoccuper de la taille des bordures de route au mois de juin en cas de printemps sec alors que cela ne sera pas nécessaire en cas de printemps humide. Je rejoins, par ailleurs, ce qui a été dit par l'intervenant appartenant à la LPO : zones humides et haies ne s'opposent pas. Je n'ai jamais dit le contraire de cela. Pour la trame bocagère, je considère que l'unité idéale est l'EPCI. La Région interviendra nécessairement étant donné que le marché du carbone se fait à son échelle mais ce n'est pas la Région qui aura la connaissance suffisante pour savoir où planter telle ou telle haie. Il s'agira de faire preuve d'organisation et de bon sens.

Concernant l'alternative grands arbres ou sol perméable, je me dois d'exprimer mon avis. Cela me rappelle les tempêtes de la fin de l'année 1999. Je me souviens que d'aucuns se désolaient en disant que Marie-Antoinette n'aurait pas reconnu son parc de Versailles. Or, elle ne l'a jamais connu tel que nous, nous le connaissons. Aujourd'hui, le but du jeu est clair : il s'agit de désimperméabiliser les sols. Si cela doit passer par l'abattage de vieux arbres, nous devons passer par là. Si nous pouvons conserver de vieux arbres en ville sans imperméabiliser le sol et sans qu'ils ne tombent en tuant quelqu'un, je dirais que cela est tant mieux. Mais je préfère que nous repartions de zéro et que nous donnions une chance à l'eau de s'infiltrer.

Enfin, il est vrai que les associations environnementales ont eu raison trop tôt. Elles ont été des lanceurs d'alerte.



M. JACQUES BROUSSEAU :

Je remercie tous les intervenants pour leur participation. Je souhaite, avant de conclure ce temps d'échange, revenir sur un sujet évoqué précédemment par un jeune interlocuteur, celui de la pédagogie. Je me souviens que le maire d'une petite commune était venu à notre rencontre à l'issue d'un débat. Il nous disait qu'il était contraint de changer ses arbres mais qu'il ne savait pas quels arbres planter. Une conseillère départementale indiquait, lors des échanges, qu'il existait tel organisme et telle aide pour cela. Des aides existent çà et là et je pense qu'il est important, dans un premier temps, de bien informer les élus. Il me paraît relativement important que les gens savent ce qui est mis en place. Le maire de cette petite commune ne savait absolument pas à qui s'adresser.

Je tiens à dire, avant de conclure mon propos, que l'aide de 50 € destinée aux particuliers pour planter un arbre chez eux constitue une très bonne idée. J'ignore si la Région la reprendra mais je pense que cela va dans le bon sens. Afin d'éviter toute frustration, je vous invite à nous contacter à l'adresse suivante pour partager vos avis et témoignages : ceser@paysdelaloire.fr. Le tome II et ses annexes seront envoyés à toutes les parties prenantes de ces échanges.



Pour l'université :

Je vous remercie pour ce rapport et l'initiative de cette rencontre. Je remercie, de plus, l'équipe du conseil de développement. Je souhaite remercier également les habitants présents ici qui s'intéressent à la cohabitation avec toutes les formes du vivant. Il est vrai que nous n'avons pas forcément l'habitude de ce genre de rencontre mais je trouve que ces rencontres revêtent un caractère très riche. Je pense que l'Université a aussi besoin de vous entendre. Ces échanges nourrissent nos réflexions et les enseignements que nous proposons aux jeunes gens que nous avons en face de nous. Nous organisons, l'année prochaine, avec des collègues canadiens, une rencontre portant sur les zones humides. Nous pourrions vous y inviter. Je réitère mes remerciements et j'espère que nous aurons l'occasion de discuter, de nouveau, ces sujets avec vous.



Pour la ville d'Angers :

Je remercie, à mon tour, le CESER qui s'est emparé de ce sujet et qui a produit ce rapport. Je remercie le conseil de développement et l'Université d'Angers pour l'organisation de cet événement et l'accueil. Je me souviens que je recevais encore, il y a à peine un an, des courriers d'habitants nous demandant de ne pas planter d'arbres près de chez eux car ils craignaient que cela dévalorise leur maison. Je vous remercie pour ces travaux, lesquels contribuent à dire que l'arbre est indispensable en ville pour l'avenir de nos sociétés. Densifier les villes permet aussi de lutter contre l'artificialisation en laissant des espaces perméables ralentissant le cycle de l'eau. Nous, élus, sommes, parfois, face à une équation assez complexe et je vous remercie d'avoir apporté vos contributions à travers ce rapport et ces échanges. Cela m'a permis d'élargir le point de vue que j'ai en tant qu'élue sur le sujet. Je suis sûre que ce sujet est amené à prendre de l'ampleur au cours des prochaines années.

Au titre du conseil de développement :

Il me revient de conclure ces échanges. Une bonne réunion dépend du sujet, des intervenants – et il faut vous remercier pour cela – et de leur diversité. Je suis très sensible à cette diversité. Nous comptons, ce soir, des élus, des universitaires – enseignants et étudiants –, des membres de conseils, etc. Je pense que la méthode adoptée est la bonne. Nous nous écoutons ; nous débattons ; puis, nous proposons. Le débat d'aujourd'hui a été riche et il se poursuivra sans doute au sein de diverses structures. Il est important ensuite que les propositions faites soient relayées. Nous savons que nous bénéficions de l'écoute attentive des élus. Nous jouons notre rôle. Merci à vous.

CONTRIBUTIONS ECRITES RECUES APRES LE DEBAT PUBLIC

Jean Chausseret

Merci pour votre présentation, excellente initiative du CESER.

Je voudrais, à l'issue de la présentation de Monsieur de la Bretèche relatif à la gestion des haies bocagères, faire partager la situation de ma commune (Saint Jean de Linières commune déléguée de Saint Léger de Linières) concernant le traitement des haies bocagères qui sont régulièrement arrasées sur des kilomètres.

Chaque année j'interviens auprès des élus de la commune pour signaler cette situation, effectuée dans le cadre de l'entretien des fossés de la commune.

La municipalité me promet de « cadrer » l'action des élagueurs lorsqu'ils sont mandatés pour réaliser les travaux, mais les élagueurs rasent les haies sans retenue.

Je crois en la véracité des engagements des élus et de la municipalité pour définir et cadrer les travaux d'entretien des fossés mais l'action des élagueurs est irréversible !!!

Comment sensibiliser les entreprises d'élagages de la Région à la protection de la nature dans le cadre des actions BIOIVERSITE !!!

Il suffirait que les élagueurs participent à une de vos conférences ??

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la lecture de mon message.

Cordialement

Membre du Conseil de Développement d'Angers Loire Métropole

René Grolleau

J'ai assisté, lundi 3 avril, à la conférence sur l'arbre, étant toujours intéressé par le végétal, conférence intéressante, je ne suis pas intervenu pour faire part d'une réflexion personnelle suite à du vécu à propos du remembrement, ce n'était qu'un détail et priorité au sujet essentiel.

Je suis né en 1942, dans une commune de Vendée, mi bocage, mi plaine céréalière qui a été remembrée dans les années 1955, je m'y suis beaucoup intéressé. Mon père était petit agriculteur et impliqué dans la conception et réalisation du remembrement. Je confirme que cela a occasionné l'arrachage de beaucoup de haies et arbres. Dans cette commune, fallait-il remembrer, pour moi c'est oui. Ce remembrement s'est fait avec grande réflexion de la part des responsables et aussi des agriculteurs en tenant compte des types de sol et de la végétation en place. La nature du sol permettait de faire du blé et on en avait besoin, or la structure des parcelles avec les buissons les entourant ainsi que les chemins d'accès souvent tortueux ne permettaient pas le passage du matériel de culture (et à l'époque il n'y avait pas d'énormes tracteurs auxquels il a été fait allusion). J'ai connu les battages à l'ancienne, moissonneuse lieuse, batteuse, etc... dans la poussière. Les premières moissonneuses batteuses sont arrivées. J'ai souvenir d'une parcelle de mon père avant remembrement, qui a servi de démonstration, environ 1 ha, mais 1 ha ce n'est pas exactement 100 m sur 100 m, ce sont des coins et recoins, et un chemin d'accès étroit et tortueux, il a fallu ½ journée à la machine pour arriver au blé et commencer à battre avec ensuite beaucoup de perte de grains.

Et il en était ainsi dans la plupart des parcelles, remembrer était obligatoire mais les arrachages et la reconfiguration des parcelles, se sont faits avec le maximum de réflexion. Beaucoup d'arbres ont été conservés, chaque fois où c'était possible.

Peut-être, cela n'a t il pas toujours été le cas, de même je regrette qu'ultérieurement, certains arrachages auraient pu être évités.

Je voulais vous faire part de ce vécu et expliquer certains travaux du passé, que nos générations actuelles n'ont pas connus et que parfois ils condamnent.

Merci pour votre conférence que j'ai appréciée.

MAYENNE
(Mayenne)

5 avril 2023

Conférence débat

L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

Mercredi 5 avril 2023

18h30 | Théâtre de Mayenne

Gratuit

Bocage, carbone, eau, végétaux...
les enjeux de la biodiversité
dans notre territoire.





EXPRESSIONS DU PUBLIC

Un intervenant :

Vous évoquez le bocage dans votre présentation. Or, nous savons que le bocage a un lien fort avec l'élevage. Nous avons des haies et des bovins qui pâturent or nous observons la disparition d'élevages bovins. Cela engendre la disparition d'un maillage bocager. La céréalisation des terres a, en effet, un impact assez important. Associez-vous l'élevage dans votre contribution pour continuer à avoir des pâtures ? Nous savons que seuls les bovins mangent l'herbe. Je pense qu'il s'agit d'un sujet important et que nous ne devons pas opposer l'élevage bovin au maintien des haies, ce que d'aucuns peuvent faire. À l'inverse, il est important d'associer les deux.

Citoyenne et technicienne à la SCIC Mayenne Bois Énergie :

Je vous remercie pour cette présentation et le travail qui a été fait. Je souhaite apporter une remarque relative aux perspectives qui ont été faites en matière d'acculturation. Je pense qu'il est important de procéder à cette acculturation dès le plus jeune âge, en proposant des temps d'éducation dès l'école maternelle. Le fait de sensibiliser les enfants sur ce sujet nous permet de toucher un public que nous ne parvenons pas à toucher suffisamment. Il est important, en outre, de prendre en compte la gestion de la haie dans le bocage dans toutes les formations agricoles. L'apprentissage proposé par ces formations est, aujourd'hui, insuffisant. Nous constatons une grande perte de savoir-faire en matière d'entretien des haies bocagères. Je ne souhaite plomber le moral de personne mais vous devez savoir qu'un bon tiers du bocage mayennais est amené à disparaître, faute de bon entretien. De nombreuses pratiques en matière de gestion bocagère ne sont absolument pas pérennes. Une plantation nouvelle ne peut, en aucune façon, compenser la perte d'une haie plusieurs fois centenaire.

Vous avez, par ailleurs, abordé le Plan de gestion durable des haies (PGDH). Il s'agit d'un document de planification qui va de pair avec le label Haie, qui existe depuis 2018, créé à l'initiative du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Agriculture. Il est porté, au niveau national, par l'Afac. Il comprend deux cahiers des charges. Le premier concerne les gestionnaires : un agriculteur labellisé est un agriculteur qui gère de manière correcte son bocage. Il existe un second cahier des charges pour les marques labellisées. La ville de Mayenne a fait le choix de demander ce label dans ses approvisionnements, ceci afin de s'assurer que le bois devant alimenter les chaufferies est bien issu du territoire. Il convient d'agir sur le bien-être des citoyens, la qualité de l'eau et de l'air.



Membre de l'association Mayenne Nature Environnement et du Collectif Bocage :

J'ai apprécié et je rejoins ce qui a pu être dit. Je précise que je ne fais pas partie, malheureusement, de la communauté de communes de Mayenne, territoire dans lequel la situation semble mieux se passer que dans celui de la communauté de communes du bocage mayennais où la situation est – je pèse mes mots – assez catastrophique. En effet, le bocage n'existe quasiment plus sauf dans quelques rares endroits comme les fonds de vallée. La question qui se pose est la suivante : de quelle qualité de haies parlons-nous ? Parlons-nous là de quelques arbres laissés sur un talus dépérissant et qui diminue d'année en année ? Une fois que ce talus disparaît et que les arbres sont coupés, nous nous retrouvons avec de très grandes parcelles, comme cela se fait beaucoup dans nombre de communes du nord-ouest de la Mayenne. Je peux, si vous le souhaitez, vous faire une visite commentée de tout ce qui se passe dans ce territoire du bocage mayennais ; la situation est vraiment catastrophique.

Nous voyons tout cela disparaître progressivement, au fil des années. La dynamique actuelle va dans le sens de l'éradication du bocage. La dernière image que vous avez montrée est formidable mais l'inversion de cette dynamique demandera nécessairement un certain temps. Il faut, en outre, faire montre d'une volonté forte. Les réglementations environnementales existent mais encore faut-il avoir les moyens de les faire appliquer. Je peux prendre l'exemple de ce qui se passe sur ma commune pour conclure mon propos. Une superbe haie a complètement été mise à plat sur près de 200 mètres et il y a eu une petite replantation en guise de compensation – ce qui est rare. Mais, l'agriculteur a décidé de tailler cette haie de compensation à 1,50 mètre de hauteur afin d'en faire une haie de lotissement. Voilà ce qui remplace les belles haies bocagères qui sont abattues.



Technicienne à la SCIC Mayenne Bois Énergie :

Je vous remercie pour cette présentation très intéressante. Je souhaite rebondir sur quelques thématiques particulières. La première est celle de la pédagogie qu'il est nécessaire de faire en matière d'entretien des haies. En effet, je pense qu'il est indispensable que cette connaissance se diffuse aussi bien à destination des personnes issues du bocage que des citoyens. Il n'est pas rare que des agriculteurs, que nous accompagnons, se fassent alpaguer par des habitants les accusant de détruire les haies alors que ce n'est pas le cas : ils les entretiennent. Un arbre, selon son âge et son essence, repousse après une taille. Il serait bien que tout le monde ait conscience de cela : ce n'est pas parce que l'agriculteur coupe un arbre que la haie disparaît. Au contraire, il s'agit d'un moyen d'assurer sa pérennité.

Vous avez, en outre, évoqué le marché du carbone et la compensation carbone. J'identifie un point de blocage sur cette thématique. Cela concerne le fait que nous n'ayons aucune garantie sur la qualité de la haie. Les haies nouvelles ont besoin de temps avant de jouer le même rôle que les haies les plus anciennes. Il est important, aussi, de savoir si ces haies sont simplement contenues ou si elles sont entretenues de manière correcte. Pour le moment, nous ne savons pas si l'argent que nous plaçons dans ce marché nous permettra, à terme, d'avoir des haies de bonne qualité.

Il a été question, par ailleurs, des financements européens et du PGDH. On nous demande des documents administratifs qui sont, clairement, impossibles à regrouper. Par conséquent, seul le Conseil départemental de la Mayenne apporte des financements. Ces financements pourraient être complétés par des subsides européens, ce qui permettrait à l'agriculteur d'avoir un reste à charge vraiment réduit.



Un intervenant :

Vous avez parlé d'acculturation. Et, nous savons bien que nos jeunes sont demandeurs pour tout ce qui concerne les questions environnementales et écologiques. Nous parlons là de haies bocagères même s'il est vrai que nous n'avons pas des centaines d'hectares de terres agricoles sur le territoire de la communauté de communes de Mayenne. Ne serait-il pas possible néanmoins de flécher les aides pour que les jeunes gens aient accès à cette éducation ? Le besoin en arbres se ressent également dans les villes même si nous parlons là d'unités. Il est dommage que nous n'obligions pas tel ou tel promoteur à inclure un certain nombre d'arbres lorsqu'il réalise tel ou tel projet immobilier. Je pense que cette option mérite d'être étudiée.



Agriculteur à Changé :

La présentation qui a été réalisée m'inquiète sur un point en particulier. Elle ne fait pas mention des causes de l'abattage des haies observé depuis le début des années 1980. La construction de l'autoroute en 1980 – puis celle de la LGV – a nécessité l'abattage de grandes longueurs de haies. Par ailleurs, quantité de haies ont été abattues par l'administration et les grandes entreprises avec la bénédiction de tous les politiciens. Aujourd'hui, l'agriculture a sa marge de contribution. Il est vrai que certaines choses n'ont pas été faites comme elles l'auraient dû. Je ne pense pas, néanmoins, qu'il faille passer sous silence le massacre qui a été réalisé au début des années 1980 avec la bénédiction de tout le monde.

Maire de Saint Fraimbault de Prières :

Nous pouvons également parler de la fibre, laquelle a fait l'unanimité pour elle. Il a été demandé au monde agricole de s'occuper de l'entretien des haies mais cet entretien aurait très bien pu dépendre des collectivités. La charge aurait alors été répartie sur l'ensemble de la population. Nous l'avons fait dans notre petite commune de Saint-Fraimbault-de-Prières et tout s'est bien passé. Cette mutualisation est intéressante même s'il est reste à résoudre quelques problèmes en matière de responsabilité, en cas de chute d'un arbre par exemple.

Je suis inquiet sur ce sujet des haies bocagères quand j'observe que des arbres disparaissent lors de chaque nouvelle installation. Il a été dit, précédemment, que cela arrivait surtout lorsqu'on remplaçait l'élevage par des cultures mais j'observe ces disparitions également dans des zones réservées à l'élevage. Je constate encore cette disparition – même si elle est évidemment plus lente puisqu'il y a moins d'arbres qu'auparavant – et je n'observe pas beaucoup de nouvelles plantations. Atteindre l'objectif fixé par l'image que vous avez montrée en fin de présentation nécessitera un travail important. Je m'inquiète de voir de jeunes gens fraîchement arrivés abattre, encore, des arbres.

Un intervenant :

La politique des lotissements, depuis 20 ou 30 ans, est de construire sur des petites parcelles. S'y ajoute une mode proposée par les paysagistes urbains : celle des petits arbres sculptés ne demandant pas ou très peu d'entretien. Le problème est qu'aucun bel arbre nourricier ne s'installe sur ces petites parcelles. Cela empêche la continuité de la trame verte reliant les campagnes aux villes. Un slogan résume parfaitement ma pensée : « un jardin sans arbres est comme une maison sans meubles ; froid comme du marbre ».

Président du CPIE Mayenne Bas Maine et professeur d'EPS en lycée agricole :

Je rejoins les propos exprimés par Amélie [DEROUAULT] précédemment. Nos jeunes, même en lycée agricole, ne sont pas sensibilisés sur cette question et manquent de connaissances sur le bocage. Je pensais que cela évoluerait avec le temps mais force est de constater que ce n'est pas le cas. Nos jeunes agriculteurs voient la haie comme une contrainte, une gêne. Je pense que des actions doivent être menées au niveau des lycées agricoles afin que ce sujet intègre correctement les programmes scolaires.

Par ailleurs, je suis ravi d'entendre qu'un budget est disponible pour la réalisation de nouvelles plantations. Cependant, je suis sûr que nombre d'agriculteurs, aujourd'hui, ne souhaitent pas planter pour casser des parcelles. Par conséquent, je pense que nous devons aller plus loin. Aujourd'hui, les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de notre bocage. La PAC peut constituer une solution si les primes sont versées aux agriculteurs pour la gestion des haies au lieu d'être destinées aux grandes cultures intensives. Je pense que les agriculteurs seraient plus nombreux à planter et à préserver le bocage si ces aides leur étaient destinées.

Ancien agriculteur :

Lors de ma formation, dans le courant des années 1970, il m'avait été proposé un livre de Dominique Soltner, *L'arbre et la haie*. Ce scientifique a mené des études approfondies sur le rôle et l'intérêt des haies, et ce autant pour le bétail que pour les céréales. Je pense que les choses avanceraient plus vite si l'on se référait à Dominique Soltner. Quel dommage de constater que les choses avancent si peu sur cette question, ceci alors que le livre de Soltner a été publié au début des années 1970.

J'observe, par ailleurs, que l'entretien des haies au niveau des routes est une catastrophe. Le travail réalisé par les débroussailluses n'est pas bon ; il ne reste parfois que le tronc de l'arbre. Il faudrait reconsidérer la haie. Une haie qui se respecte, et qui s'intègre dans la biodiversité, doit faire peu ou prou 1,50 mètre de large. Une haie se taille de manière respectueuse. Il ne s'agit pas de la broyer comme nous le faisons aujourd'hui. Agir ainsi est tout de même à notre portée. La crise sanitaire a eu le mérite de montrer que les haies non débroussaillées laissent entrapercevoir de petits arbres qui pointaient. Nous aurions de belles haies le long des routes si nous laissions faire la nature. Cela ne coûterait, de plus, pas plus cher à la collectivité.

M. Xavier DE LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Il est très bien que les interventions précédentes prennent la forme de témoignages, cela correspond tout à fait à la forme d'échanges sur laquelle nous souhaitons nous appuyer. Rien de ce qui a été dit ne m'étonne et la plupart des éléments avancés se retrouvent dans notre rapport. Vous évoquez le lien entre l'arrivée des céréales au détriment de l'élevage et des haies ainsi que le livre de Dominique Soltner, *L'arbre et la haie*, ce qui est très bien. Mais, vous devez savoir que l'Inrae a fait ce travail depuis le livre de Soltner. La haie revêt un intérêt également pour la culture céréalière en limitant, notamment, les intrants. Je ne m'avancerai pas à vous donner les détails de ce travail étant donné que je ne suis pas ingénieur à l'Inrae. Il ne s'agit donc pas d'opposer les céréales à l'élevage : la haie bocagère revêt un intérêt pour les deux.

En revanche, je suis étonné d'entendre dire que de jeunes agriculteurs abattent des haies lors de leur installation. Nous avons tendance à associer la disparition des haies à la génération précédente voire à deux générations précédentes. Il est embêtant d'entendre cela. Toutefois, nous souhaitons mettre en place un pôle d'excellence pour former les jeunes sur cette question. Nous ne voulons pas simplement associer la formation de la forêt à la haie bocagère dans les écoles de forestiers. Nous voulons associer l'ensemble du monde agricole à la haie bocagère. Les forêts de France, elles, vont très bien. La problématique des forestiers, en lien avec le changement climatique, est autre. Si nous pouvons former les jeunes gens à cette question dès l'école primaire, cela est une bonne chose. Je pense que cela correspond déjà un petit peu à ce qui se fait. Si tel n'est pas le cas, nous le suggérerons.



Un intervenant :

Il y a un enjeu que nous retrouvons au sein de différents débats autour des questions relatives à la pédagogie. Une proposition a été faite autour du projet éducatif territorial qui existe à l'échelle des intercommunalités et qui pourrait proposer ce type d'approche. Nous le proposerons.

Un intervenant :

J'entends ce propos relatif à la pédagogie mais cela porte sur du moyen ou long terme. Or, nous sommes là dans l'urgence.

Xavier DE LA BRETESCHE :

Monsieur qui arrive de Changé a raison lorsqu'il pointe les origines de cette disparition des haies. Je me suis bien gardé de pointer du doigt des responsables dans le rapport que j'ai réalisé. Je dis que nous avons un pays à nourrir et que nous avons des moyens mécaniques nouveaux à notre disposition. Tout le monde était d'accord et trouvait cela formidable ; les lanceurs d'alerte étaient très peu nombreux. Aujourd'hui, je constate que nous nous sommes globalement trompés. J'ai, par ailleurs, également parlé des lotisseurs. De nombreux lotisseurs ont, effet, rasé des haies en violant les règles dictées par les PLU et cela sans qu'ils ne soient jamais condamnés. Le fait que des lotisseurs n'aient pas été convoqués devant les tribunaux a aussi profité aux agriculteurs qui ne l'ont pas été non plus. Je vous propose de ne pas faire le tri des personnes qui auraient dû, ou non, être condamnées dans le passé.

Notre problème concerne notre avenir : comment agir pour que tout cela s'arrête ? Comment faire mieux afin qu'une trame bocagère puisse se mettre en place de manière définitive ? Nous devons bâtir à partir de quelque chose qui n'est pas nul : ce sont les 149 000 kilomètres qui représentent 20 % de la trame bocagère nationale aujourd'hui. Certes, ce n'est pas suffisant. Mais, nous pouvons nous lamenter pendant des heures ou réfléchir et agir pour trouver des moyens de faire mieux demain.

Aujourd'hui, il y a des personnes qui ont réfléchi longuement à des solutions de gestion intelligente des haies et à la mise en place d'un système économique vertueux. Le label Haie a, de plus, été créé. Nous parlons de tout cela dans notre rapport. Je rappelle, par ailleurs, que nous avons visité une commune faisant venir du bois issu de fermes bénéficiant de ce label lorsque nous nous étions rendus en forêt du Gâvre (44). Tout cela doit se déployer. Plein de belles choses sont en train de se mettre en place. De la même manière que la forêt est mieux gérée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 70 ans, la bonne gestion des haies est, aujourd'hui, en train de se mettre en place.

Il faut bien reconnaître qu'elle a été l'oubliée de ces 80 dernières années. Il y a eu des pionniers et des lanceurs d'alerte comme, par exemple, France Nature Environnement, et des agriculteurs, comme Georges Plessis, Conseiller du CESER des Pays de la Loire – ici présent – qui a planté des haies sur sa ferme pendant que d'autres en arrachaient. Des choses sont faites aujourd'hui et il faut désormais que les décideurs et les pouvoirs publics se mettent en route. Vous disiez, tout à l'heure, qu'il était très difficile de monter un dossier pour qu'un agriculteur puisse obtenir une aide financière pour la mise en place d'un PGDH. Nos précédents débats ont ressorti le besoin de créer un guichet unique pour recenser toutes ces demandes. En conséquence, nous demanderons à la Région que le système de plan de gestion durable des haies puisse faire l'objet d'une simplification des demandes.

Lorsque nous avons réalisé ce projet, la Présidente de la Région, Christelle Moranaïs, m'a fortement suggéré de la rencontrer. Elle m'a demandé, au bout d'un moment, ce que je pensais du plan régional du carbone. Je lui ai dit que cela était formidable mais que j'étais bien plus intéressé par le maintien de l'existant que par la plantation de nouvelles haies bocagères. Je considère que nous avons un réel problème sur le maintien des haies existantes. Ce sont ces haies qui sont véritablement en danger. Nous devons convaincre les chefs d'entreprise qu'il faut donner les moyens nécessaires aux agriculteurs, lesquels sont les véritables gestionnaires de cet espace, pour entretenir utilement ces haies. Cela pourrait alors intégrer le marché régional du carbone et nous aurons tout gagné.

Je rappelle qu'il s'agit d'une création ad hoc : tout peut y être intégré. L'Inrae, dans un second temps, devra s'en mêler. Comment faire de l'additionnalité carbone en entretenant simplement ? Cela ne se fait pas comme cela. Nous devons faire preuve d'imagination, suggérer et tous nous y mettre.

Je souhaite revenir, enfin, sur les propos tenus par M. le maire qui dissocie l'entretien de la mise en cause de responsabilité. Nous avons été reçus, il y a peu, par la Région en commission sectorielle. Un élu régional me signale que l'entretien dépend du Conseil départemental, et ce dans de nombreux départements. Le problème était, selon lui, alors réglé. Mais l'entretien ne signifie pas l'abandon de recours et l'oubli de la mise en cause de responsabilité.



M. Le Maire :

Je pense que le fait que nous ayons pris en charge l'entretien de ces haies-là a permis aux agriculteurs de ne pas avoir à le faire, ce qui a évité que des haies soient arrachées.



Habitante de Mayenne Communauté :

je souhaite compléter le discours de Monsieur [xxx] relatif à la gestion des haies en bord de route. La situation commence à devenir catastrophique. Personne ne nous apporte de réponse lorsque nous demandons à contacter des responsables ou à obtenir des cahiers des charges. Nous parlons beaucoup des agriculteurs mais je pense que les communautés de communes doivent faire preuve d'exemplarité en matière d'entretien de ces haies. Elles doivent, en outre, pouvoir donner des conseils aux agriculteurs et aux particuliers pour la gestion des haies. Des élagueurs en ont marre de faire leur travail et des haies meurent tous les ans. Je crois qu'il est interdit réglementairement d'élaguer le dessus des haies. Or, cela est fait de plus en plus fréquemment. La haie meurt alors systématiquement. Dire que le talus est propre sans arbres est vraiment une question de point de vue. Broyer une haie, en empêchant toute repousse, est également une mauvaise façon de faire.



Lorsque j'ai pris en charge cette mission en tant que Vice-présidente de Mayenne communauté, je me suis aperçue que les agriculteurs avaient pour mission d'entretenir le bocage alors que nous reconnaissons, tous, que les haies sont d'utilité publique. Nous nous sommes posé de nombreuses questions pour l'entretien de ces haies. Nous nous faisons accompagner sur ce sujet car nous n'avons pas les compétences nécessaires au sein de Mayenne Communauté. J'identifie, au bout de trois ans, un point de blocage constitué par le fait qu'il existe, aujourd'hui, différentes définitions de la haie – il y en a notamment une dans le Code de l'environnement et une autre dans le Code de l'urbanisme. Je serais donc ravie d'entendre votre définition si vous en avez une. Cette situation n'est pas sans nous poser quelques problèmes dans notre accompagnement des agriculteurs pour la gestion et l'entretien des haies. Je pense que nous aurions dû commencer par nous entendre sur la définition d'une haie.

Nous avons demandé, à Mayenne, à un lotisseur privé que chaque terrain du lotissement créé puisse contenir des arbres. Nous pouvons tout à fait effectuer cette demande mais nous n'avons pas moyen de contrôler pour voir si cette demande a bien été respectée. Cela est un vrai problème. Nous avons une volonté mais nous n'en avons pas forcément les moyens. Par ailleurs, je me suis aperçue, à l'assemblée du bocage organisée par le Département la semaine dernière, que nous ne parlons plus d'arrachage de haies mais de déplacement du fait de la compensation constituée par une nouvelle plantation, ce qui est étonnant. La Direction départementale des territoires a les mêmes problématiques que nous dans ses contrôles. Nous, Mayenne Communauté, assurons un accompagnement mais cela demande forcément du temps. Nous devons avoir les moyens nécessaires – en termes de ressources humaines – pour effectuer cet accompagnement car il porte ses fruits au bout de trois ou quatre ans.

Il est vrai qu'en tant que maire et président de la communauté de communes, j'ai conscience qu'il s'agit d'un travail de dentelle qui nécessite d'aller à la rencontre de chaque agriculteur pour échanger et partager. Cela demande du temps. Je pense qu'il y a un autre sujet important : quels moyens avons-nous pour développer le nombre de chaudières ? Aujourd'hui, nous avons plus un problème d'exutoire qu'un problème de ressources disponibles. Nous devons développer des leviers pour accélérer la mise en place de chaudières. Les collectivités doivent saisir cette opportunité.

Agriculteur à Évron :

Je souhaitais évoquer ce que nous avons mis en place puisque vous avez parlé, tout à l'heure, du PGDH. Je possède environ 25 kilomètres de haies sur mon exploitation. Une entreprise d'emballage alimentaire, MB Pack, souhaitait faire de la compensation carbone. Cette entreprise souhaitait compenser environ 50 tonnes de CO₂ par an pour leur flotte de véhicules. De mon côté, je souhaitais donner du sens à l'entretien des haies centenaires qui sont sur mon exploitation. Nous nous sommes mis en relation avec une association, Solena, qui est là pour faire le lien entre des personnes ayant du crédit carbone et des entreprises qui souhaitent faire de la compensation.

Et cette entreprise, MB Pack, ne souhaitait pas effectuer cette compensation au Brésil mais au niveau local pour que cela ait vraiment du sens. Ainsi, nous avons mis en place un PGDH et nous avons quantifié le carbone stocké. Cela a permis à cette entreprise de témoigner de tout cela dans le cadre de sa politique RSE. Je pense qu'il s'agit là d'une note positive car nous avons un important linéaire de haies à entretenir. Nous sommes payés à hauteur de 93 € nets la tonne de carbone alors que le prix du marché se situe plutôt aux alentours de 20 ou 25 € la tonne. L'argent que j'ai touché m'a permis, ensuite, de planter de nouvelles haies. Les salariés de l'entreprise ont, eux, pu faire le tour des nouvelles haies plantées sur une journée spéciale organisée au cours du mois de juin. Cela permet de donner du sens au budget qui avait été affecté à cette tâche. Je pense qu'il est important de trouver ce lien entre les agriculteurs et les entreprises de notre territoire. Si nous arrivons à multiplier cela, je pense que nous résoudrons nombre de problèmes. La haie pourra alors être considérée aussi comme une solution rémunératrice et non plus comme une contrainte, ce que personnellement je n'ai jamais pensé. Je pense qu'il pourrait être bien de trouver du sens dans l'entretien de ces haies en apportant cette petite rémunération.



Xavier DE LA BRETESCHE :

Je souhaite réagir immédiatement à ce dernier point. À ce prix-là, 93 € la tonne, cela est absolument fantastique. Nous sommes là dans de la tonne de luxe parce qu'il s'agit de tonnes de proximité – comme vous l'avez fort bien expliqué – et associées à un certain nombre de bénéfices connexes immédiats pour la collectivité proche de l'entreprise. Cela vous permet de vendre à un prix de la tonne bien plus important : cela est très bien. Il s'agit d'un levier sur lequel nous souhaitons nous appuyer. Nous sommes dans un environnement où les cobénéfices sont tels que nous avons les moyens de nous distinguer du marché mondial du crédit carbone.

M. Georges PLESSIS, Conseiller du CESER des Pays de la Loire :

Nous avons évoqué un peu le sujet de l'arbre en ville. Je crois qu'il est envisagé, par la chambre économique, de réaliser une forêt dite urbaine. Cela se ferait en collaboration étroite avec la ville de Mayenne et le lycée Rochefeuille. Est-il possible d'en dire quelques mots ?



M. Le Maire :

Je confirme que cela doit se faire avec le Rotary Club qui souhaitait développer une forêt Miyawaki. Nous avons, pour ce faire, trouvé un terrain dans un quartier de la ville de Mayenne. Le terrain est trouvé mais je ne peux pas vous renseigner sur toutes les clauses de la convention. La ville de Mayenne s'occupera de la plantation tandis que le lycée Rochefeuille aura la charge de l'entretien au cours des trois premières années. L'objectif est de créer plusieurs strates : des bosquets aux grands arbres. Il a fallu prendre en compte le fait que ce projet s'inscrive dans un cadre urbain, avec un environnement autour de lui. Ce n'est pas simple. La convention a été signée et le début de la plantation est prévu à l'automne prochain.



Animateur et chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

Je vous propose désormais de céder la parole à Xavier DE LA BRETESCHE qui souhaite insister sur quelques éléments en particulier avant que nous ne concluons cette réunion.



Xavier DE LA BRETESCHE :

Je vous remercie. Je suis ravi de constater que cet échange a pris davantage la forme de témoignages que celle d'un simple jeu de questions-réponses. Il est très important que la Mayenne bocagère puisse s'exprimer. Merci pour ces témoignages portant sur les haies labellisées. Il est très important que la présidente de la Région comprenne qu'il y a des expériences réussies de PGDH, en Mayenne en particulier, et qu'il y a déjà une monétisation objective du carbone stocké dans les haies au bénéfice de son entretien et du remaillage. En effet, cette monétisation – si j'ai bien compris le propos précédent – vous permet d'entretenir et de continuer la trame bocagère. J'insiste lourdement sur ce point car vous êtes le premier à l'avoir souligné.

Vous avez dit que nous avons parlé de l'urbanisation et des agriculteurs mais que nous avons omis d'évoquer l'autoroute et la LGV. Vous avez raison de dire que nous oublions, naturellement, par effet de langage, cela lorsque nous parlons du remembrement. Nous avons tendance à l'associer à la réorganisation du monde agricole. Or, ce n'est pas que cela. Cela concerne aussi les grandes infrastructures, Il s'agit d'un élément notable qui sera inscrit dans le résumé. Vous pouvez en être absolument certain.

Je vous remercie beaucoup. Je note que le label haie est très présent dans le nord de la Mayenne mais que des distorsions existent selon les EPCI. Il y a, en effet, des communes plus vertueuses que d'autres et des points d'alerte.

J'oubliais un point important concernant la fibre et l'importance de nos débats. Nous avons mis en alerte le Conseil régional lorsque nous avons effectué ce travail. Nous l'avons alerté sur le péril nouveau que constituait la mise en place de la fibre le long des routes pour le système bocager. Dans un second temps, le président du Conseil départemental de la Mayenne est venu à notre rencontre. Vous savez sans doute que la Mayenne est le premier département fibré de la région Pays de la Loire et, peut-être, de France. Le président du Conseil départemental se disait quelque peu tracassé par notre rapport et souhaitait avoir davantage d'explications. Vous l'avez dit, la Mayenne, comme tout le monde, était fier d'installer la fibre sur son territoire. J'ai dit à Olivier Richefou, le président du Conseil départemental de la Mayenne, que la fibre, voulue par tous, entraînait la disparition des haies. Or, qu'est le plus important ? La Mayenne reliée au monde via la fibre ou la Mayenne qui, demain, n'aura plus les moyens environnementaux de lutter contre les effets du réchauffement climatique ? Nous devons savoir ce que nous voulons. Ces explications ont fait leur chemin dans l'esprit d'Olivier Richefou.

Cela illustre l'importance de ces débats publics et le rôle joué par le CESER des Pays de la Loire lorsque le conseil travaille de manière intelligente en effectuant des propositions et des recommandations concrètes. Il est important que la société civile se mobiliser comme cela, non en s'écharpant mais en discutant et en essayant de trouver des solutions. Olivier Richefou m'a proposé de l'accompagner, le 21 juin, à un rendez-vous avec le responsable d'Orange pour les collectivités territoriales afin que nous travaillions cette question. Nous ne pouvons pas mettre en péril le bocage mayennais pour la fibre optique. Le fait que le pouvoir politique s'empare de ces sujets donne de la force à nos débats et à notre travail. Il faut, pour cela, vous en remercier.



Une intervenante :

M. Richefou a peut-être rencontré les responsables d'Orange mais force est de constater que la situation n'a pas évolué.



Xavier DE LA BRETESCHE :

Non, nous les rencontrons le 21 juin prochain. Lorsque la décision a été prise de mettre en place la fibre, il n'y avait pas eu cette prise de conscience.



Georges PLESSIS :

Je vous propose d'applaudir M. Xavier de La Bretesche pour son travail.

Nous n'étions pas très nombreux ce soir mais je pense que les débats ont été assez riches et complets. Diverses opinions ont pu être exprimées. Il est bien de pouvoir partager des expériences qui sont assez différentes. L'intérêt d'une telle soirée est de pouvoir échanger et d'apprendre des choses en écoutant les uns et les autres. J'entends et je retiens les nombreuses suggestions qui ont été faites en matière de sensibilisation. Cela est relativement important. Je retiens, de plus, deux éléments concernant ce qui touche à l'entretien des haies. L'entretien en lui-même s'accompagne de la valorisation et la régénération de la haie. Nous avons vu que l'intérêt collectif et l'intérêt individuel peuvent, parfois, s'opposer mais qu'il peut y avoir des financements pour l'intérêt collectif. J'entendais il y a peu, concernant le marché du carbone, que ce marché n'existait pas. Or, ce soir, un témoignage nous a prouvé le contraire. Nous allons sensibiliser le Conseil régional pour l'organisation de ce marché du carbone à l'échelle régionale. La question de la valorisation du bois se pose également lorsque j'entends dire que le problème concerne plutôt l'exutoire.

Des soirées comme celle-ci peuvent, parfois, constituer le point de départ de certains projets ou de certaines réflexions. Il serait très bien qu'il y ait des prolongements à une soirée comme celle-ci. Enfin, je tiens à remercier Éric pour l'animation de ce débat.

Il convient également de remercier M. Jean-Pierre le Scornet, Maire de Mayenne et Président de Mayenne Communauté pour l'accueil et l'organisation de cette soirée.



En tant que maire de Mayenne et président de Mayenne Communauté, je vous remercie pour la qualité de vos échanges. Cette soirée démontre une nouvelle fois que les élus n'ont pas le monopole de la pensée. Les bonnes politiques publiques se font en prenant le temps de les construire avec les différentes parties prenantes. Je pense que ces débats en constituent un bel exemple. Ce rapport constitue peut-être le début d'une belle histoire.

Il est vrai que nous sommes tous impatients de pouvoir nous appuyer sur des règles européennes plus souples et agiles et sur des administrations faisant preuve d'un peu plus d'ouverture. Je pense cependant que le territoire a aussi les réponses entre ses mains. Il est important de trouver des solutions originales et locales qui ne viennent pas d'en haut. Il faut, pour cela, faire confiance aux acteurs et élus locaux, lesquels ne sont pas des personnes irresponsables. Nous voyons aussi qu'une politique publique ne peut se faire que si nous parvenons à embarquer les acteurs concernés dans l'objectif recherché. En tout cas, nous voyons bien que l'homme, en plus du chien et du cheval, compte un autre ami fidèle, l'arbre, et qu'il est important que nous en prenions le plus grand soin. Je vous remercie.



Animateur :

Si vous souhaitez compléter ce qui a été dit, n'hésitez pas à nous contacter, le cas échéant, à l'adresse suivante : ceser@paysdelaloire.fr. Cela nous permet de nourrir nos débats. Par ailleurs, nous avons prévu de réaliser un tome II d'ici la fin de l'année. Ce tome sera adressé prioritairement aux EPCI. Nous vous enverrons une centaine d'ouvrages et la mairie se fera fort – je l'imagine – de vous les distribuer.

CONTRIBUTION ECRITE RECUE APRES LE DEBAT PUBLIC

Guy BEAUDET

J'étais à cette conférence et c'est moi qui suis l'auteur de la maxime :

« Un jardin sans Arbre, c'est comme une maison sans meuble, froids comme du marbre », crée en 2014 et affichée dans mon circuit des trois dernières portes ouvertes aux Jardins du Valseryn de mai-juin 2014, 2016 et 2022. Cette maxime m'est venue devant l'état d'esprit que beaucoup de nouveaux propriétaires de maisons neuves, depuis l'extension des programmes de lotissements sur beaucoup de communes, tiennent en disant « on ne veut pas d'entretien, pas de feuilles à ramasser . . . » Ils sont confortés dans cette mode par les paysagistes créateurs de ces jardinets minéralisés faussement orientalistes. Parfois un vieil olivier* plus que centenaire a été expatrié de son pays d'origine pour trôner au milieu d'une pelouse (parfois synthétique) comme un arbre fétiche ! * Les jardineries en ont toujours en stock à des prix prohibitifs. Or un cerisier et un pêcher bien choisis pour moins de 150€ apportant beaucoup plus de satisfaction à la dégustation de leurs fruits.

Ayant participé dans les années 2009 à 2011 aux débats du groupe Horizons bocage au sein du Conseil de Développement de Mayenne, c'est tout naturellement que j'ai été amené à proposer une porte ouverte au jardin pour sensibiliser les gens au respect de la Biodiversité, de la préservation de l'Eau et du paysage avec les Arbres. Il s'agissait de joindre les conseils écrits sur des fiches aux actes et réalisations concrètes (sans pesticides ni engrais chimiques) entreprises depuis longtemps dans mon jardin d'agrément comme au potager. Avec 5 portes ouvertes de 2011 à 2022, j'ai reçu environ 1500 visiteurs ravis.

Maison et espace nature investis en 1986, en bout de lotissement, dans une carrière ancienne et jouxtant une zone classée au PLUi en zone de vallée protégée de la rivière Mayenne, je suis conscient que les circonstances sont favorables pour prolonger la trame verte et les 17 autres propriétaires savent bien qu'ils bénéficient du butinage des abeilles de nos 2 ruches installées dans le mini bosquet composé de noisetiers, châtaigniers, noyers, merisiers, chênes et du lierre agrippé depuis toujours à la falaise de pierre d'une ancienne carrière de 500 ans. Sur notre terrain de 5400 m², j'ai dénombré 240 arbres ou arbustes répartis en 80 variétés !

Concernant le manque de moyens au service urbanisme et environnement pour vérifier la plantation d'au moins 2 arbres quand ça a été imposé dans le cahier des charges, il suffirait de le conditionner à la délivrance du certificat de conformité par l'envoi d'une photo ! Dommage que les communes n'aient pas systématiquement inclus ces plantations dans le cahier des charges.

J'ai un exemple de surcharge de travail évitable : pour mon permis de construire une Ombrière Photovoltaïque (emprise au sol de 23 m²) j'ai dû déposer 5 exemplaires papier de 20 pages ! Pour différents services qui les ont compulsés, répartis avec au bout du compte en rendre 3 . Tout ça aurait pu être fait par messagerie.

J'ai été stupéfait d'entendre que la mise en place de la fibre a eu pour conséquence l'abattage systématique des haies d'Arbres au vu des conditions arbitraires et financières imposées par les opérateurs. Et comment les collectivités n'ont pas anticipé ce risque à répartir sur l'ensemble des départements pour éviter ces massacres. Le manque de bon sens aussi quand il faudrait protéger une haie classée sur 200 m serait d'enfourer le réseau de fibre sur cette longueur !

Tout le monde savait que les techniciens ou ingénieurs, concepteur des plans de remembrement étaient commissionnés au nombre de kms de haies abattus !

Quelle ineptie !

Et pour finir je propose une solution d'aide par l'état. Si le travail du bois est taxé à 20 % de TVA en général, pourquoi ne pas l'imposer à 10 % pour les travaux d'élagage aux fins de préservation du paysage, tandis que les travaux d'abattage restent à 20 ou augmentent à 22, du fait qu'il y a vente du produit.

Je salue le témoignage de l'agriculteur qui a su préserver les 25km de haie grâce à une entreprise responsable et espère que ce mode de conversion de la taxe carbone fera des émules.

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (Maine-et-Loire)

4 mai 2023

INVITATION

Franck AUBIN, Maire de Beaupréau-en-Mauges
& le Conseil Économique Social Environnemental (CESER) Pays de la Loire

ont le plaisir de vous inviter à la présentation
de l'étude menée par le CESER :

L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

le jeudi 4 mai, à 20h30,
salle de la Prée à Beaupréau

Au coeur de nos vies, l'arbre est à la fois un symbole de la biodiversité menacée
et un élément majeur des solutions de lutte face au changement climatique.

Réelle contribution au débat public, cette soirée-débat consistera à
présenter l'étude régionale visant à émettre des préconisations pour
protéger les arbres.

Elle sera suivie d'un échange avec les participants pour rédiger le deuxième
volet de l'étude avec la restitution des débats.

Elle s'inscrit également dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité
Communale de Beaupréau-en-Mauges qui se clôture à l'été 2023.

[Consulter l'étude en ligne](#)

L'arbre, poumon de nos vies
ligériennes

Un enjeu à partager



ÉTUDE

Septembre 2022





EXPRESSIONS DU PUBLIC

Intervenant :

Pour moi, ce serait plus un témoignage. En effet, depuis trois ans, je demande à la Commune, donc à Monsieur le Maire et à ses adjoints, de planter des arbres en bordure de l'Èvre et en bordure d'un chemin de randonnée. On sait, aujourd'hui, que beaucoup de gens font de la randonnée et apprécient les arbres. C'est un terrain qui fait 7 ou 8 m², je ne demande pas que tout soit planté. Depuis trois ans, je demande que l'on plante quelques arbres pour les gens de la commune. Beaupréau est le regroupement de 10 communes. Moi, je suis à La Jubaudière. J'apprécierais, mais je pense aussi que toute la population de La Jubaudière et de Beaupréau apprécierait de pouvoir emmener les enfants parce qu'il n'y a pas tellement de lieux, dans nos communes, où l'on peut aller avec les enfants ou avec un landau dans des zones délaissées et dans lesquelles on pourrait planter des arbres, aménager une ou deux allées et continuer, pourquoi pas, sur le chemin de randonnée.

Animateur et chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

Ce n'est pas l'objet de la soirée.

Intervenant :

Je sais mais j'ai, comme vous, à cœur le développement de l'arbre et je me suis battu aussi pendant longtemps pour cela, même si ce n'est pas le thème. J'entendais Madame l'Adjointe, tout à l'heure, se satisfaire de 200 à 300 arbres plantés en deux ans. Pour une commune d'à peu près 25 000 habitants, je trouve que c'est très peu, donc je pense qu'il faut faire beaucoup plus.

Animateur :

Il y a un vin d'honneur après. Vous pourrez éventuellement en parler le cas échéant à ce moment-là mais ce n'est pas l'objet de la soirée d'interpeller... On n'est pas dans une réunion publique à Beaupréau, on est dans une présentation d'un travail que l'on a fait pour mettre en débat tout cela à l'échelle d'un territoire.

Intervenant :

Cela rejoint un peu les préconisations. Ce serait bien que, dans nos communes, on fasse les inventaires.

Animateur :

Vous avez un souhait, vous avez une revendication par rapport aux élus du territoire ; je pense qu'ils l'ont entendus. Vous pourrez éventuellement aborder cela en soirée, au moment du vin d'honneur le cas échéant. On va dérouler, il y a une autre question.

 Intervenant :

En tant qu' élu à biodiversité à Montrevault-sur-Èvre – J'avais une remarque. Vous parliez d'outils PLU (Plan Local d'Urbanisme) et PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). C'est mon premier mandat, je trouve que c'est un outil très peu efficace. Depuis mon mandat, je fais surtout des constats d'arrachage. Je suis un peu démuni, on ne peut rien faire. En France, on a des lois, mais on a aussi beaucoup de dérogations. J'aimerais bien avoir le retour que vous avez eu des autres communes. On est vraiment, vraiment démuni. C'est vrai que l'on peut taper sur les élus mais je peux vous assurer que l'on se retrousse tous les manches, on essaye. On parlait de guichet unique : c'est un outil qui peut être intéressant, il y a vraiment besoin de communiquer auprès des habitants, à tout niveau. Vous l'avez bien dit, il faut prendre au départ, il faut prendre les jeunes. Cela tombe bien, c'est mon métier, je suis formateur. Quand on les prend, il y a déjà des stéréotypes. On a vraiment besoin de tout le monde pour pouvoir parler de l'amour de l'arbre. Elsa [JOSSE] en a parlé tout à l'heure mais moi, je parle de la haine de l'arbre. Je fais vraiment ce constat qu'il y a une haine de l'arbre. L'arbre, cela dérange, gêne. C'est très, très compliqué. Là, dans le contexte que l'on a actuellement, c'est vrai que l'on met en dernier lieu le captage du carbone mais l'un des moyens d'atténuation du changement climatique est bien le piégeage du carbone.

Je suis preneur de toute solution pédagogique, règlementaire pour pouvoir faire avancer les choses. On parlait de chiffres parce que ce sont malheureusement 3 500 km d'arrachage de haies par an. C'est impressionnant, pour 3 000 km de haies plantées. Oui, on est content de planter par-ci, par-là, mais cela ne suffit pas. C'est l'arbre qui cache la forêt (Rires).

 Animateur :

On va continuer les prises de parole. Le Rapporteur me fera signe s'il veut intervenir. De toute façon, il interviendra à un moment dans la soirée mais je préfère privilégier les prises de parole dans un premier temps.

 Habitante de Beaupréau-en-Mauges :

Localement, je participe au collectif citoyen sur le territoire et je travaille dans le milieu agricole. J'avais une remarque plutôt sur le contexte agricole, mais je rebondis sur la dernière remarque dans le cadre du PLU. Le cadre règlementaire me permet aujourd'hui, à moi, habitante de Beaupréau-en-Mauges, d'arracher les arbres que j'ai dans mon jardin sans que cela ne pose de problème à personne. J'ai vu récemment des achats de propriétés privées qui, pour faciliter la construction, parce qu'il y a ici aussi un peu de pression localement sur l'habitat supprime des espaces vers ... Cela veut dire qu'un petit bosquet peut être réduit. S'il n'est pas inscrit en tant qu'arbre remarquable au PLU, on peut faire ce que l'on veut. Cela veut dire que si demain j'ai envie de faire de mon jardin une terrasse bitumée, je peux le faire. Je trouve cela complètement improbable. Je sais que je ne le ferai pas mais celui qui veut le faire et qui veut faire un autre usage de son espace peut le faire, et je trouve cela particulièrement remarquable.

Ma question était plutôt sur le contexte agricole. Vous avez rappelé le contexte historique. Il y a un cadre règlementaire plutôt bien ficelé, en tout cas en ce qui concerne le contexte agricole, mais il y a des situations de la même manière qui permettent l'arrachage, notamment dans la transmission des exploitations. Cela veut dire que l'on voit qu'il y a des vides. Quand c'est une transmission d'exploitation, cela peut être à grande échelle. J'imagine que le CESER ou la Région Pays de la Loire a la main sur les propositions qui sont susceptibles de pouvoir être faites, même si les agriculteurs sont aidés financièrement pour planter, mais il y a des situations qui sont encore possibles. C'est une question et une remarque.

 Intervenant :

Quand on transmet les terres, il y a l'outil qui s'appelle ORE (Obligation Réelle Environnementale) de l'Office Français de la Biodiversité. On peut demander une obligation de responsabilité environnementale. C'est un bail qui peut monter à 99 ans. Il faut que le cédant la demande.



Habitant de Beaupréau-en-Mauges :

Bonsoir à tous. J'ai la prétention d'avoir quelques connaissances naturalistes, pour travailler dans ce domaine-là. Je voulais faire une remarque et une proposition.

Premièrement, ce que vous venez de présenter est très intéressant mais je voudrais quand même attirer l'attention sur quelque chose que l'on commence à sentir poindre, sur l'adaptation au changement climatique, avec des solutions toutes faites, miracles, etc. On le sent vraiment. Vous avez parlé du rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat), il y a aussi le rapport conjoint du GIEC et de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), qui est la même chose pour la biodiversité que le GIEC ; un peu moins connue mais avec des enjeux comparables. Il dit bien : « Attention, l'adaptation au changement climatique ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité, sinon on coupe la branche sur laquelle on est assis » parce que la biodiversité est une réponse principale à l'adaptation au changement climatique, la résilience des écosystèmes, etc.

Deuxièmement, concernant ma proposition, on en a parlé un peu tout à l'heure : les plantations de haies. Je travaille dans une association où l'on plante des haies, on valorise cela, exactement comme ce que vous avez décrit. La Mission Bocage en parle régulièrement. On arrive à avoir assez facilement en local le nombre de centaines de kilomètres de haies plantées. Ne pourrait-on pas aussi avoir, pour éclairer les citoyens, ce n'est pas du tout pour faire du chiffre ou je ne sais quoi... C'est bien pour éclairer, pour dire où l'on en est. Nous sommes sur un territoire, on a un observatoire – on appelle cela comme on veut. Pour l'échelle, je dis « commune », mais cela peut être une autre échelle, peu importe. On arrive, en tant que citoyen, à s'approcher de : « OK, il y a eu cela de planté, il y a eu cela de détruit, voilà où l'on en est et quelle est la tendance ». Effectivement, ce que vous avez dit avec les médias est bien l'impression générale. On en parle autour de nous : « Mais si, on plante des haies. On l'a vu dans le journal, on le voit au bord de la route ». Oui, celles-ci, on les voit. Essayer d'avoir un élément pour que les gens s'acculturent à ces choses-là et aient un avis un peu objectif. Après, on est d'accord, on n'est pas d'accord, on en débat, mais au moins, que l'on ait les mêmes éléments d'entrée pour une compréhension de citoyen.

Habitante d'une commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges :

Quel est le programme pour l'avenir sur la renaturation des bourgs, la constitution d'îlots de fraîcheur et la plantation des arbres ? Quelles sont les conventions qui sont engagées avec les partenaires locaux, le SMIB (Syndicat mixte des bassins Èvre-Thau-Saint-Denis) et Mission Bocage ? Le GIEC des Pays de la Loire vient de préconiser, pour résorber les pics carbone, la plantation de 900 000 arbres par an pour les Pays de la Loire, soit 28 arbres / km². Pour Beaupréau-en-Mauges, il faudrait planter 6 500 arbres, ce qui n'est pas énorme pour la superficie de Beaupréau-en-Mauges. Que faisons-nous de cette préconisation ? Pourrions-nous travailler sur un plan « Arbre » à 5 ans, sur notre territoire ?



Animatrice régionale pour l'AFAC- Agroforesteries (Association Française des Arbres Champêtres) Pays de la Loire :

Je suis aussi là comme habitante de Beaupréau-en-Mauges, commune déléguée de Gesté. Pour repréciser quelques chiffres et apporter des éléments de réponse, par rapport aux arrachages, ce ne sont effectivement plus 11 500 km de haies. En février, les chiffres ont été revus : les 11 500 km concernaient la période 2006-2014. On est aujourd'hui à un chiffrage... On n'en revenait pas quand on a vu ces chiffres, on ne pensait pas que cette différence était aussi énorme dans ce sens-là : on est à 23 500 km, donc cela a plus que doublé en termes d'arrachages annuels pour la période 2017-2021. Ce sont les chiffres qui sont sortis en février dernier, qui sont tout récents.

Un autre chiffre que je voulais corriger est au niveau du linéaire de haies en Pays de La Loire : on est sur 187 000 km et non 149 000 km. C'est l'IGN (Institut National de l'information Géographique et forestière) qui a réalisé ce travail en 2021 pour refaire ces estimations, en croisant différentes sources de données.

Par ailleurs, au niveau du guichet unique qui a été abordé, on en est encore loin mais il y a, à l'heure actuelle, entre la Région et les Départements, un travail de rapprochement et de coordination entre les différents dispositifs qui existent. Les Services et les différentes structures se parlent enfin, cela avance doucement.

En février dernier, le réseau AFAC a justement lancé un « Appel de la haie » qui préconisait 9 mesures phares selon trois axes : valoriser, protéger et renouveler les plantations et l'existant, et préserver ce que l'on a. Il faut savoir qu'en tout début de semaine ou fin de semaine dernière, il est sorti un très gros rapport sur les haies et les arbres d'alignement, qui est issu du Conseil général à l'agriculture, l'alimentation et les espaces ruraux (CGAAER), sous l'égide du ministère de l'Agriculture. C'est un rapport qui est assez conséquent, qui fait une centaine de pages, qui reprend toutes les mesures proposées par l'Appel de la haie. Cet Appel est encore actif, vous pouvez le signer en tant que citoyen ou en tant que structure. On a à peu près 10 000 signatures à l'heure actuelle. Plus il y aura de structures et de citoyens qui soutiendront cet Appel, plus on aura de poids pour faire passer un certain nombre de mesures et de messages.

Prochainement, on aura également un nouveau plan national de développement de l'agroforesterie, qui comprendra aussi les haies, puisque l'on est arrivé à la fin du premier plan national dans ce domaine. Pour l'instant, on ne sait pas encore mais on espère qu'un certain nombre de mesures concordantes sortiront à cette occasion. Si vous souhaitez avoir des informations très pointues et précises, le rapport du CGAAER est public donc vous pouvez le retrouver. Justement, il y a de nombreux articles qui sortent à l'heure actuelle dans la presse spécialisée agricole, comme dans la presse un peu plus générale, qui en font mention et qui pointent la problématique de l'existant et du fait que l'on ne compense pas du tout avec les plantations. On est très loin de compenser.



Animateur :

Très bien, merci. Vous avez vu que j'ai mis ce logo. Ce n'est pas pour faire la publicité du CESER mais on se rend compte, pour des raisons de temps ou parce que des gens n'osent pas poser des questions, que l'on reçoit des contributions suite à nos débats. N'hésitez donc pas, y compris Madame pour ce que vous venez de raconter. Si cela peut se traduire par une contribution et quelque chose que l'on doit porter, n'hésitez pas. Au-delà des rapports, si vous avez un point de vue fort à porter, faites-le savoir et l'on verra comment on peut l'intégrer dans notre document.



Élu dans la commune de Montrevault-sur-Èvre :

Je suis aussi élu au SMIB, le syndicat de bassin qui couvre la quasi-totalité du territoire de Mauges Communauté. Je vais témoigner en tant qu'élu. Dans les différentes instances auxquelles j'assiste, je trouve que la question autour de l'arbre et de l'intérêt de la haie monte vraiment en puissance. Il y a un souhait de se structurer déjà à notre échelle. Je suis agréablement surpris de voir que le CESER porte aussi cela à l'échelle de la Région parce que ce qui émane de nos instances est : à quoi se raccrocher ? Comment construire les choses pour pouvoir mettre en ordre de marche une réelle évolution ? Oui, il y a encore beaucoup à faire, on se sent démuné, mais il y a beaucoup d'idées, beaucoup d'envies. À notre simple échelle de syndicat de bassin, on souhaite par exemple inscrire 10 km de haies plantées par an. Ce n'est pas grand-chose par rapport à là où l'on souhaite aller, mais ce sont les premiers pas. C'est aussi l'idée du guichet unique, pour savoir quel est l'interlocuteur. On est agriculteur, vers qui se tourne-t-on ? C'est compliqué, on a entendu plein de termes tout à l'heure, comme « EPCI ». Quand on n'est pas dans le milieu, l'EPCI est Mauges Communauté chez nous, c'est une agglomération. Que fait-elle ? Que fait la Commune ? La Commune s'occupe du PLU qui gère tout ce qui est réglementaire au niveau de l'urbanisme mais il faut que les gens communiquent, c'est compliqué. Quand j'entends « guichet unique », c'est avoir un tour de table unique, parler le même langage, savoir comment avancer et fixer des cadres.

Mon témoignage consiste donc juste à dire que oui, ces questions interviennent, cela monte en puissance dans les instances, parce que l'on est aussi de plus en plus sollicité par les citoyens qui n'hésitent pas à monter en puissance sur ce manque d'avancées sur le sujet. Il est grand temps que les territoires réagissent et se remettent à niveau sur ces questions qui dépassent presque l'ordre climatique. C'est la nécessité que l'on soit présent.

M. Xavier DE LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Merci pour tout cela. Pour réagir à Madame de l'AFAC, vous avez raison, Madame. Les chiffres évoluent en permanence. Pour votre information, il y a trois ans, quand on a démarré, il n'y avait pas moyen d'avoir un chiffre fiable sur cette question. Au fur et à mesure de l'avancée de nos travaux, on a commencé à peaufiner. Les chiffres que vous venez de donner sont sûrement meilleurs que les miens. Je ne les remets pas en cause du tout, vous avez les derniers chiffres, c'est très bien, je corrigerai mon rapport. Je n'ai aucun état d'âme avec cela, c'est parfait. Il se trouve que nous, nous les avons écrits il y a deux ans donc il n'y a aucun problème. Le rapport du Sénat en 2021, c'est ce qu'il disait. Maintenant, la semaine dernière, un rapport indique 23 500.

Par contre, je note très intéressant que la forêt a le vent en poupe, elle a eu tout pour elle pendant 70 ans, grâce au fonds forestier national et grâce à tout ce que l'on veut. La haie bocagère, probablement grâce à l'AFAC, à CARBOCAGE et tout ce que vous avez bien voulu faire depuis 15 ans, mais pardonnez-moi, probablement en vous heurtant, en « boxant » un peu dans le vide... Il y a un moment où le train se met en route. Il se trouve que ça y est, le train est en marche. Nous-mêmes, il y a trois ans, quand on parlait de la haie bocagère ou de l'arbre en ville, il y avait la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) qui disait : « Nous, cela fait 50 ans que l'on en parle », il y avait CARBOCAGE et l'AFAC. Mais l'AFAC, il y a trois ans, excusez-moi mais qui vous connaissait à part moi et vous ? Vous vous parliez entre vous.

Ce que je veux dire, c'est que tant que l'on ne se parle qu'à soi, cela ne fonctionne pas. C'est ce que les forestiers ont su faire. Là, ça y est, vous êtes sortis de vos frontières. La preuve, c'est ce que vous nous avez expliqué, Madame. Je vous signale que, dans ce rapport, vous êtes cités à peu près tout le temps, malgré vous ou avec vous parce que vous êtes des « sachants ». À toutes nos réunions, vous êtes là, c'est extrêmement intéressant. Vous avez été des pionniers, c'est parfait. Comme d'autres d'ailleurs. Voilà pour vos chiffres plus à jour que les miens, c'est parfait.

Je vous assure que je traîne au ministère de l'Agriculture depuis 23 ans. J'ai participé à quatre projets de loi sur la forêt. C'est sûr que la haie bocagère, on n'en parlait pas. Jamais. Pourtant, Dieu sait que j'ai parlé de l'arbre là-bas.

Bref, je voudrais revenir aux questions de jurisprudence, pour revenir aux deux questions sur les PLU et PLUi puisque vous avez évoqué ces sujets. La jurisprudence évolue. Premièrement, le PLU est un outil mais tant que vous n'aurez pas plaidé, tant qu'il n'aura pas été remanié et qu'il n'aura pas édicté des règles à respecter, il ne sera en effet pas utilisable comme outil de sanction. Il faut que des règles du PLU soient applicables pour que l'on puisse l'utiliser donc il faut qu'il y ait des règles dans le PLU sur ce sujet et qu'elles aient été votées – c'est le jeu de la démocratie locale, c'est le premier objet. Ainsi, Madame, si vous avez envie que le PLU change dans ce sens, il faut faire pression sur le PLU local. Il faut que le PLU ait des règles. Une fois qu'il a des règles, il faut que l'on accepte de plaider, parce que si l'on ne plaide jamais, j'en reviens à vous, on ne sait pas si, oui ou non, il y a une sanction possible.

Je reviens maintenant aux règles du bail agricole, parce que vous avez évoqué le changement dans la transmission. Quand il s'agit du bail, c'est-à-dire que vous avez un propriétaire et un fermier, vous êtes dans un environnement où la sanction est possible. Je m'explique : le bail agricole est un bail dans lequel existe la notion de protection de la haie. Elle existe, l'arbre de haute tige appartient au propriétaire, les basses tiges relèvent du fermier et les trognes appartiennent au propriétaire, pour parler de source d'aménité. Quand il y a un arrachage – c'est assez récent dans la jurisprudence –, il existe une jurisprudence qui date de 2014 où un fermier (un locataire) a été condamné à une amende de 120 000 euros pour avoir arraché 120 mètres linéaires de trognes.



Non. 120 mètres linéaires de trognes, c'est une sanction à titre d'exemple. C'est une sanction qui, dans l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles, se justifie par la perte d'aménité et absolument pas par la perte de valeur marchande. Elle a considéré que, ce faisant, l'agriculteur avait appauvri les sols du propriétaire. Peu importe les raisons, Madame, ce qu'il fait, c'est contraindre à ne plus arracher une vieille trogne. Que ce soit au nom du droit de propriété, pour des raisons de perte d'aménité parce que cela appauvrit les sols, peu importe. Ce qu'il faut, c'est être efficace. Il se trouve qu'aujourd'hui la règle du droit de propriété, elle existe. Je vous signale qu'il y a 35 ans, si l'on s'était retrouvé dans la même situation, la règle qui protégeait cette haie bocagère aurait été réputée non écrite par le tribunal. Vous voyez le changement de paradigme ? Aujourd'hui, on protège, alors qu'avant cela aurait été réputé non écrit, pour répondre à votre question.

Intervenant :

Monsieur, tant que vous n'aurez pas plaidé, vous ne saurez pas si vous êtes protégé. Là, il y a un jeu politique. Est-ce que vous êtes un jour allé plaider, pour condamner ? Est-ce que vous avez fait le choix de plaider ? C'est le tribunal qui décide. Vous dites : « Je suis démuni », êtes-vous allé plaider ?

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Je vous pose la question. Vous dites : « Je suis démuni ». Vous avez un arsenal législatif et réglementaire, vous ne l'utilisez pas.

Intervenant :

Si le politique ne s'engage pas...c'est un problème

Pour faire vite, j'ai un contre-exemple. J'ai eu un changement de propriétaire. Le premier travail qu'il a fait, a été de faire tomber un chêne séculaire. Je me suis tourné auprès de l'ONF qui m'a dit : « On ne peut rien faire ». Je me suis tourné auprès de la DDT, on m'a dit : « On ne peut rien faire, il est à moins de 2 % de son linéaire de haies, donc il peut arracher ». Le chêne n'était pas dans le PLU, donc on n'a plus que ses yeux pour pleurer. C'est pour cela que les arbres disparaissent petit à petit. Mis à part si l'on met tous nos arbres remarquables et tous nos linéaires de haies au PLU, je ne vois pas comment on peut faire autrement.

Un témoignage complémentaire où les propriétaires ne sont pas forcément favorables aux arbres sur leurs parcelles. On a eu le cas d'un agriculteur qui voulait planter. Il était fermier et louait les terrains. Le propriétaire a refusé, tout simplement parce qu'il considérait que le fait de mettre des arbres pouvait le gêner, le bloquer pour d'éventuels passages de surfaces agricoles en surfaces urbanisées. On en est là, aussi, en termes d'idées reçues, il faut avoir cela en tête. Il y a des agriculteurs qui voudraient planter et qui sont freinés par cela.

Élu à Mauges-sur-Loire :

Je suis aussi au SMIB, vice-Président et en charge du bocage. Deux réflexions : même chez nous, les haies sont répertoriées plus ou moins bien dans le PLU. On y a même répertorié des haies de thuyas, donc les gens sont obligés de faire une demande pour arracher 10 mètres de thuyas, on va à l'extrême. Comme quoi, il faut que les choses soient bien faites.

Je pense qu'il faut surtout de la pédagogie et de l'information. Je me demande si, du côté agricole, il n'y a pas une notion de génération, c'est-à-dire que nos grands-parents ou nos parents ont remembré et arraché des haies. C'est vrai, on avait de petites parcelles. Cela s'expliquait, il y avait un besoin. Ces personnes-là n'étaient pas enclines à replanter, donc il faut attendre une génération, voire une génération et demie. Nous, on a commencé à planter sur des parcelles avec des haies arrachées, donc il y a aussi cette notion. Il faut donc beaucoup de pédagogie. Il faut un peu de temps et beaucoup d'information, comme vous le faites, pour réexpliquer le rôle que joue la haie.

Quand on parle de transmission d'exploitation, c'est aussi le fait de la perte de l'élevage. Il est vrai que les agriculteurs ont plutôt tendance à dire : « On enlève des haies parce que si l'on passe en culture, c'est un peu plus compliqué avec des prairies entourées de haies ». On peut replanter, on peut refaire de l'agroforesterie, on peut replanter autour des parcelles. Vous voulez favoriser la plantation de haies, c'est bien, il y a des financements. Simplifiez les démarches, s'il vous plaît. On a des agriculteurs qui font les demandes avec tout l'administratif et au final, ils se disent : « C'est trop lourd » ou « Finalement, on va planter sans les aides parce que l'on passe plus de temps à faire de l'administratif qu'à planter ».

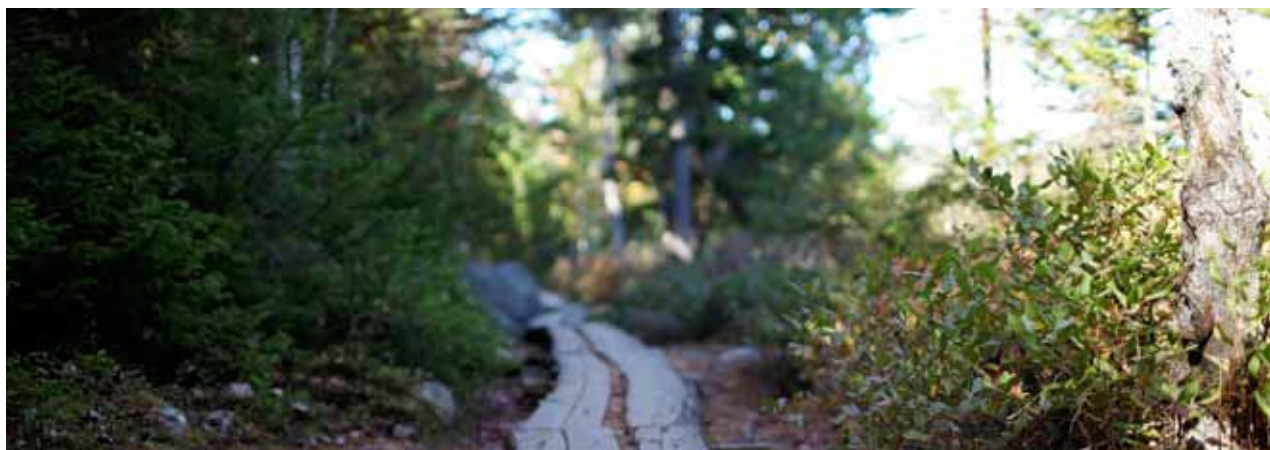
Enfin, il serait intéressant d'avoir une notion des endroits où il y a les arrachages de haies et les replantations. C'est vrai, il s'en est arraché dans les milieux ruraux mais il s'en arrache aussi pour l'extension urbaine, pour les infrastructures, etc. Même s'il y a l'obligation de compensation aujourd'hui, ce serait bien d'avoir ces notions-là.

Représentant du Collectif citoyen de Beaupréau-en-Mauges :

C'est aussi un débat entre nous donc la question ne va pas s'adresser directement au CESER, mais plutôt concrètement aux questions auxquelles on peut être confronté localement. Pour faire suite à l'intervention de Guy [CAILLAULT], pour les plantations d'arbres, hier, c'était Mission Bocage et là, on est un peu dans un no man's land, on ne sait pas. Si je veux planter des haies chez moi, à qui est-ce que je m'adresse ? Est-ce le SMIB ? Est-ce qu'il y a un chargé de mission au SMIB qui s'occupe de cela ? Est-ce que c'est Mission Bocage ? Ce sont des questions concrètes localement.

En deuxième question, une intervenante l'a un petit peu abordé quand elle a parlé du bel arbre dans son jardin qu'elle pouvait arracher en toute impunité si elle avait envie de mettre une « baraque » à la place de son arbre. J'ai cru comprendre que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) était en discussion avec des déclinaisons dans les PLU. Comment cela va-t-il être pris en compte ? Où en est-on dans les débats ? Comment pouvons-nous, simples citoyens, y être associés ?

Elsa [JOSSE] a parlé au début de l'ERC (Éviter, Réduire, Compenser). C'est une orientation générale mais comment cela se décline-t-il concrètement ? Je vois bien l'intention mais j'aimerais savoir quelles sont les déclinaisons pratiques de cette affaire. On n'est pas obligé d'y répondre ce soir mais quand reprend-on le débat et sous quelle forme pour continuer la soirée ?



Maire déléguée sur la Varenne, commune d'Orée d'Anjou :

Je pense qu'il y aurait aussi des actions à faire au niveau des maraîchers qui arrivent sur nos communes ligériennes, puisque la viticulture disparaît et est arrachée. Les haies bocagères sont aussi rabotées, l'OFB (Office Français de la Biodiversité) ne fait rien par rapport à cela – je suis aussi sur le sujet. En ce qui concerne le SCoT, je voulais dire qu'il y a justement un atelier sur tout ce qui concerne le patrimoine et le bocage, où certains publics associés vont être invités, que ce soit le SEM, l'ILAO, ou différentes personnes, mais aussi des citoyens, pour avoir cette concertation où l'on veut inscrire ce bocage qui fait partie de Mauges Communauté. Quand ce SCoT sera validé, c'est-à-dire en 2026, les PLU seront modifiés en fonction de toutes ces haies qui sont déjà en partie inventoriées.

Apparemment, il y a des personnes qui demandent ce qu'est un SCoT. Pouvez-vous expliquer ?

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Pour faire simple, l'État détermine de grandes orientations – on a entendu parler des Grenelles. Les SCoT définissent le projet de territoire sur un territoire donné en donnant les grands axes. Si je reprends un exemple, parce qu'il me faudrait une soirée pour expliquer, le dernier SCoT a dit que nous avons une consommation d'espace trop importante et qu'il fallait, entre autres, revoir la question de la densification. Dit autrement, là où avant sur une parcelle de 1 hectare le nombre de maisons était de 6 ou 7, désormais, sur le périmètre du SCoT, la densification sera de N maisons à l'hectare. Le SCoT dit en plus : « On va faire une déclinaison en fonction des polarités », c'est-à-dire que dans les communes un peu plus grandes, la densification sera plus importante que dans les communes de taille intermédiaire, etc. Si l'on prend l'exemple de Beaupréau-en-Mauges, c'est pour cela que vous avez une déclinaison de densification de maisons à l'hectare différente entre Beaupréau-en-Mauges, Jallais, Gesté et Villedieu-la-Blouère (qui sont des communes intermédiaires), et les autres communes. En fin de compte, sur le même hectare, vous pouvez avoir, si je reprends le même exemple, de 14 à 25 maisons.

En fait, le SCoT, ce n'est pas lui qui va donner le règlement... Le SCoT est à l'échelle des six communes nouvelles de Mauges. Le SCoT ne va pas dire : « Ton mur mitoyen ne doit pas dépasser 1,80 mètre », c'est le rôle du PLU. Par contre, le SCoT, lui, va donner les grandes orientations et après le PLU, à l'intérieur de cela, va donner les règles pour donner de la cohérence (Schéma de Cohérence) à tout cela.

Le SCoT peut aussi, en fonction de la volonté politique, initier des choses qui ne sont pas non plus obligatoires. Je vais prendre deux exemples. Nous sommes par exemple à Beaupréau-en-Mauges, nous avons mis dans notre PLU le principe de la GIEP (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales). Dans toutes les constructions, qu'elles soient économiques ou particulières, les maisons et les espaces publics doivent désormais gérer l'eau à la parcelle, c'est une obligation réglementaire. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas dans les six communes ; le SCoT, la prochaine fois, va le mettre.

On vous avait parlé de la Trame verte et bleue. Dans le PLU que nous avons fait la dernière fois à Beaupréau-en-Mauges, nous avons ajouté la Trame noire, qui n'était pas une obligation. Dans le prochain SCoT, celui-ci a dit : « Non, ce genre de chose, on le fait maintenant sur tout le territoire ». Ainsi, au SCoT, ce sont les grandes orientations et au PLU, ce sont les déclinaisons ; tout cela en lien avec les orientations données par l'État.

J'ai été un peu rapide – je n'espère pas trop – mais voilà à quoi sert le SCoT.

Élue à Beaupréau-en-Mauges :

Je suis aussi technicien territorial Espaces Verts en collectivité. Je voulais dire un petit mot sur l'arbre en ville, parce que l'on a beaucoup parlé des haies et pas beaucoup de l'arbre en ville. Je vis au quotidien de nombreuses réclamations concernant les arbres, les feuilles qui tombent dans les chéneaux, les racines qui gênent sur les trottoirs, la lumière devant les baies vitrées qui est coupée, notamment en période hivernale, etc. Tout le monde a entendu parler de ces sujets-là. Je voulais simplement faire deux petites recommandations à l'ensemble de la salle, si je puis me permettre.

Premièrement, ne coupez surtout pas un arbre parce que vous avez une réclamation. Ce serait franchement précipité. Attendez le contentieux. J'ai constaté que 95 % des demandes n'allaient pas au bout, donc l' élu qui se précipite à vouloir faire plaisir en coupant un arbre ou en donnant la consigne de couper un arbre, je pense qu'il fait une grave erreur parce qu'une fois que c'est coupé, c'est trop tard. Je voulais alerter là-dessus. Sachez que les arbres ont des droits, malgré ce que j'ai entendu. J'ai eu affaire à des problématiques avec les assurances et la collectivité a eu gain de cause. Les arbres ont pu être préservés malgré les réclamations des usagers. N'allez donc pas trop vite en besogne. Un arbre vit plusieurs générations. Ce serait dommage, sur un coup de tête, de faire des bêtises.

Deuxièmement, j'ai entendu Monsieur qui disait que l'arbre en ville était quelque chose de compliqué ; je suis d'accord avec vous, c'est extrêmement complexe. Là-dessus, planter c'est bien parce que l'on en a besoin pour les îlots de chaleur urbains, mais il est absolument essentiel de planter dans les règles de l'art. En effet, planter un arbre en forêt n'est pas la même chose qu'une haie bocagère, et ce n'est pas la même chose qu'un arbre sur un trottoir. Je ne vais pas détailler les règles de l'art, ce n'est pas l'objet d'aujourd'hui, mais c'est très important.

Ancien administrateur de Mission Bocage, ancien Maire de Saint-Lézin :

Saint-Lézin a fait partie de la commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou. J'ai simplement une petite intervention. J'ai été très content d'entendre Monsieur DE LA BRETESCHE qui parlait du linéaire des haies bocagères et de son importance. C'est quelque chose que l'on défend depuis longtemps sur le territoire. Je pense qu'on l'a répété et qu'on le répète encore, mais il faudra encore le répéter. J'attire simplement l'attention sur l'information et la formation des gens. On a des Maisons Familiales, ici, qui sont très actives, qui sont d'importance. Je n'ai pas l'impression qu'un grand travail soit fait sur cette protection de l'environnement. Ils font sans doute de la protection de l'environnement un peu généralisée mais j'ai toujours l'impression que les gens semblent découvrir le rôle de la haie. Aux Assemblées générales, tout le monde a dit : « Il faut en parler », mais cela fait très longtemps que Dominique SOLTNER a écrit son livre L'arbre et la haie. J'ai l'impression que les gens ne le connaissent pas. Je ne sais pas si les gens le connaissent, il faut absolument le donner, le distribuer à toutes les personnes.



Un intervenant :

Oui, on serait déçu. J'avais 24 ans quand j'ai fait un BTS, je ne le connaissais pas avant. Il paraît qu'il n'est pas jamais trop tard.

Un intervenant :

Je pense qu'il y a un travail très important à faire auprès des écoles d'agriculture, sachant que demain, les agriculteurs ne seront pas obligatoirement les gens qui auront fait des écoles d'agriculture. Il faut le généraliser tout simplement, parce que l'on parle aussi des jardins, on parle de la ville. Il faut absolument que le rôle de l'arbre et du végétal soit primordial dans la formation des jeunes. Je trouve qu'il y a un travail important à faire. C'est aussi la position du Conseil régional.

Un intervenant :

On a parlé des arrachages intempestifs de haies mais je suis d'ici, particulier, observateur. Je voudrais faire le lien avec les structures agricoles d'aujourd'hui. Je vois que cela bouge beaucoup, des fermes qui partent à l'agrandissement et les agrandissements se font quelquefois à 3 km, mais parfois à 5 km, 10 km ou 15 km. On voit d'ailleurs que l'usure des pneus est plus droite que griffée comme autrefois. Cela use les pneus de tracteur. Quelquefois, ils s'usent plus sur le bitume que sur le terrain.

L'inconvénient que je peux y voir dans certains cas que j'observe est que les mêmes agriculteurs qui, quelquefois plantent autour chez eux, sont beaucoup moins vigilants à 10 km ou 15 km parce que, quand on fait le déplacement, c'est quelquefois pour des pâturages mais en majorité pour les cultures. Quand on fait le déplacement, on arrive le matin et il faut que ce soit fini le soir, ou bien deux, trois jours après. Je ne sais pas si c'est une généralité mais j'observe que, dans certaines communes, les secteurs géographiques les plus arasés sont plutôt repris par des gens qui viennent de communes autour. Cela se fait naturellement, peut-être que la pression sociale du voisinage ou l'histoire du terrain qui n'est plus là jouent un peu. Mais il reste à voir s'il n'y a pas des points de vigilance à avoir sur ces secteurs qui sont plutôt repris par des agriculteurs plus éloignés. Cela ne remet pas en cause les personnes en tant que telles, mais le fait est qu'il semblerait qu'il y ait moins de scrupule dans ces secteurs-là que dans d'autres.

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Merci beaucoup. Nos soirées se suivent sans se ressembler. La dernière fois, on a énormément évoqué la fibre optique. Cette fois-ci, on est revenu dans mon Nord-Mayenne chéri, avec les problématiques de transmission de fermes. Vous avez vraiment remis le doigt sur quelque chose d'assez majeur. Quand on a commencé nos travaux, on avait un a priori, on pensait que la nouvelle génération d'agriculteurs avait en tête que la haie avait une importance et que c'étaient les vieux agriculteurs qui avaient fait les dégâts. En effet, la transmission des fermes, en particulier dans le Nord-Mayenne, a montré des dégâts considérables, dans la région de Villaines-la-Juhel, etc. Vous nous dites la même chose. Ce qu'Éric vous a dit sur le verbatim est très intéressant. Vous savez, la répétition des témoignages dit quelque chose. Le fait que dans le Nord-Mayenne on dise cela et que dans les Mayennes on dise cela, cela va parler au Conseil régional. C'est très intéressant.

Vous n'avez rien dit sur la fibre optique, c'est bizarre. Pas une personne n'a dit quelque chose sur la fibre optique. C'est mon dada à moi, je ne reviendrai pas dessus.

Vous avez évoqué SOLTNER, Monsieur. Je viens toujours avec GIONO, je viendrai avec SOLTNER la prochaine fois. Merci en tout cas.

Madame, je vais revoir mes chiffres grâce à vous. Je les ai déjà revus trois fois depuis que l'on fait nos conférences, nos chiffres sur les haies bocagères, nos chiffres sur le linéaire de haies, etc. On a été très, très prudent, vous allez voir assez peu de chiffres sur le linéaire de haies en France dans le livre que vous avez repris. On en a parlé dans la présentation. On a vraiment été très prudent parce que l'on n'arrivait pas à trouver de chiffres. Il y a trois ans, j'insiste, l'IGN n'en donnait qu'assez peu donc, on n'a pas osé trop en écrire. Je vais les remettre à jour à partir de vos documents, mais je vais moi-même être assez prudent. Je ne vais pas affirmer vos chiffres même si je pense qu'ils sont meilleurs que les miens !

Merci en tout cas pour votre participation, vos coups de gueule sur le PLU, sur les moyens. Merci beaucoup pour votre intérêt pour l'arbre. Vous l'avez dit, Monsieur, c'est vous qui avez raison, en fait je crois que l'on pense tous la même chose ici ce soir.



Jacques Brousseau, Président de la Commission "Aménagement des territoires-Cadre de vie du CESER

Je voulais vous remercier. J'ai remarqué trois petites choses pendant ce débat, dont l'une évoquée par une personne d'Orée-d'Anjou, quand vous avez parlé des maraîchers. On a eu exactement le même phénomène à Machecoul, cela ne va pas vous surprendre. En plus, ce serait dommage d'arracher de bonnes vignes de sauvignon à Saint-Christophe-la-Couperie ou à l'Orée-d'Anjou (Rires). Il faudra donc bien regarder notre étude mais c'est quelque chose que l'on a pris en compte parce que cela a vraiment été dit et répété à Machecoul, en particulier pour lutter contre l'érosion des sols qui est vraiment un gros problème.

La deuxième chose que j'ai retenue parmi d'autres est la simplification, par la personne qui a parlé de la petite commune pour la renaturation des bourgs. On a eu le même exemple – je crois que c'était à Segré – où une personne nous posait une question : « Il faut que l'on enlève des arbres parce que les trottoirs se soulèvent. On veut planter des arbres mais on ne sait pas quoi mettre ». Là-dessus, une conseillère départementale dit : « Au Département, on a cette aide ». Une autre personne, qui était d'un EPCI assez important a dit : « On a cette aide ». Cette personne est complètement démunie. Ainsi, le fait de simplifier, d'avoir un guichet unique pour savoir à qui s'adresser nous paraît, pour les élus, quelque chose de très important.

J'ai retenu une dernière chose : faire un observatoire des haies qui sont arrachées et de ce qui va être planté – je ne sais pas à quelle échelle il faut le faire (au niveau du Département ou de l'EPCI) – et qui pourrait être mis à jour de façon périodique me paraît quelque chose de très bien.

Enfin, une dernière chose. Vous avez, derrière moi, l'adresse qui est affichée : ceser@paysdelaloire.fr. Les personnes qui n'ont pas pris la parole ou celles qui n'ont pas voulu ou pu s'exprimer, n'hésitez pas à nous envoyer ce que vous avez envie de dire. Ce que vous allez nous envoyer va être mis dans les verbatims, exactement comme si vous aviez pris la parole ici. On les mettra. Profitez aussi de notre « tome 2 » que l'on va sortir pour la fin de l'année, avec tous les verbatims, des 16 ou 17 débats que l'on aura faits. On aura une version papier et une version numérique. Si cela vous intéresse de recevoir cette version 2, n'hésitez pas à nous en faire part par l'intermédiaire de l'adresse mail ceser@paysdelaloire.fr. On les mettra de côté pour que vous puissiez les recevoir quand notre étude sera finie.

Enfin, je voulais terminer en remerciant Monsieur AUBIN, le Maire, de nous avoir accueillis, Madame JOSSE, et tous les services techniques qui ont permis à ce débat de bien se dérouler.



Pour conclure et avant de se retrouver au vin d'honneur, merci à tous pour vos contributions. En synthèse, j'aimerais retenir deux axes importants à déployer.

Premièrement, renforcer la protection de l'existant, que ce soit à la campagne, dans les bourgs ou en ville. On travaille beaucoup plus à la protection. Aujourd'hui, on a entamé une réflexion au niveau de Beaupréau-en-Mauges sur la mise en place, pourquoi pas, du barème de l'arbre, qui permettrait d'intervenir aussi au-delà du domaine public, dans les espaces privés. C'est une piste que l'on explore.

Deuxièmement, amplifier le développement de nouvelles plantations. Massifier pour atteindre, comme le disait Anne-Marie [PRINET], 6 500 arbres à installer sur le territoire de Beaupréau-en-Mauges. Ce sont évidemment des plantations qui doivent être assurées par tous. Comme je le disais en introduction, on est tous concerné : la force publique, mais aussi les entreprises et les particuliers doivent se mobiliser pour que l'on arrive à développer ces plantations.

Pour terminer, Sonia FAUCHEUX va vous présenter l'appel à projets que nous avons lancé dernièrement, qui s'intitule : « Cultivons aujourd'hui la nature de demain », qui va permettre, à tout un chacun, de passer à l'action et de participer à cette ambition.

CONTRIBUTIONS ECRITES RECUES APRES LE DEBAT PUBLIC

Jean-Luc TRICOIRE

Tout d'abord, merci aux membres du CESER pour la présentation de leur étude sur "L'arbre, poumon de nos vies" à Beaupréau le jeudi 4 mai.

La restitution des travaux a été très intéressante. Le débat qui a suivi a permis à des participants avertis d'exprimer des souhaits ou des constats.

Concernant la place de l'arbre dans les Mauges. Je tiens à apporter ma modeste contribution à ces échanges. Le public présent dans la salle, et cela a été dit, était convaincu de l'importance de la préservation des haies et de la présence des arbres dans les villes.

Cependant, il me semble qu'il faudrait trouver un moyen de réaliser cette présentation devant les propriétaires des terrains agricoles qui sont souvent les agriculteurs. Ce sont eux qu'il faut sensibiliser. Les syndicats agricoles, les chambres d'agriculture, les centres de formations sont-ils sollicités pour accueillir les rapporteurs de cette étude ?

Jeudi dernier, les élus (qui sont de moins en moins issus du monde agricole) étaient représentés mais sans doute pas du tout les agriculteurs. Ces derniers sont, en ce moment, très occupés par les travaux des champs. Pour revenir à la place de l'arbre en ville, l'intervenant Mr de la Bretesche a évoqué le cas d'une ville de la banlieue angevine qui imposait la plantation d'au moins deux arbres sur le terrain des particuliers dans le cadre d'une nouvelle propriété. Cette mesure pourrait-il s'appliquer à l'échelle d'une communauté d'agglomération voire d'un département ou même de la région ? Créer des îlots de fraîcheur dans les espaces publics ne sera pas suffisant pour lutter contre les effets du dérèglement climatique. D'autant plus, que les communes sont encouragées, à juste titre, à favoriser les nouvelles constructions individuelles dans les friches industrielles des centres villes. Ces espaces ne peuvent pas ou peu servir à la création de nouveaux parcs et jardins publics. La place de l'arbre dans les propriétés privées notamment dans les terrains des habitants des lotissements est donc primordiale. Certaines collectivités en Allemagne ont déjà pris des mesures d'interdiction de minéralisation des jardins des particuliers (pelouse synthétique, pavés, ...) Ne pourrait-on pas s'inspirer de ce qui se passe chez nos voisins européens pour réglementer (sans dérogation !) dans ce domaine ?

J'ai bien conscience que l'acculturation est nécessaire mais face à l'urgence, les contraintes ou les interdits ont leur utilité. Les pouvoirs publics ont bien agi en ce sens pour la menace représentée par la COVID. Evidemment, je mesure bien que l'artificialisation des jardins est aussi la conséquence du vieillissement de la population. Pour entretenir un terrain arboré, il faut peut-être avoir une certaine forme physique. En ce sens, la solidarité intergénérationnelle est importante.

Enfin, pour conclure, une proposition : Est-il réalisable pour les communes d'offrir des arbres (avec obligation de les planter) aux nouveaux propriétaires dans les lotissements ? Certaines municipalités offrent déjà des récupérateurs d'eau de pluie, pourquoi pas des arbres ? Les essences seraient adaptées au climat.

Il reste à trouver les moyens financiers et les modalités d'organisation.

Merci pour votre bienveillance lors de la lecture de cet écrit décousu.

Prinet Jacques

Suite à la présentation de votre étude hier soir à Beaupreau, voici un complément d'interventions du public.

- la fibre : n'a pas été évoquée car vous l'aviez fait, mais ici aussi c'est consternant, le choix aérien est fait sans aucune considération des arbres ou haies existantes, donc l'abattage sans aucun complexe même dans les zones biodiversité protégées ... Quelle intervention est possible ?

L' élu de Mauges Communauté responsable de la biodiversité dit c'est le Département , l'opérateur... et l'abattage continue.

Le Conseil Régional peut-il prendre un arrêté pour stopper cette destruction des arbres et haies alors qu'il est dit partout qu'il faut les préserver ?

- Les zones artisanales et industrielles, commerciales, grandes consommatrices de terres agricoles, n'ont aucune obligation de végétaliser les sols autour de leurs bâtiments,(alors qu'il faut lutter contre l'imperméabilisation des sols), ni de planter des arbres ... Préconiser des arrêtés dans ce sens serait une belle avancée.
- L'arrachage des haies qui s'accroît+++ dans notre territoire de Bocage, est lié à la transformation de l'agriculture paysanne (polyculture élevage) en cultures céréalières agro-industrielles, qui justifie la diminution dramatique du nombre d'exploitants (vrai problème social ici) pour agrandir les surfaces avec une mécanisation employant d'énormes engins et l'utilisation sans frein de l'eau, des pesticides, des engrais.

Cette trajectoire en préservant ces modes de culture par l'aménagement de méga bassines pour continuer à arroser l'été, mène dans le mur, alors que vous nous avez convaincus hier des risques majeurs de manque d'eau dans notre région... Le CESER peut être un organisme qui pèse +++ sur les organismes agricoles, pour aller très vite vers des transitions vertueuses : économes en eau, préservant la vie des sols, en arrêtant les intrants chimiques qui polluent et en suivant les préconisations du GIEC de plantations massives d'arbres et de haies.

L'urgence en matière de santé globale, humaine et du vivant, « one health », est d'arrêter l'utilisation des pesticides, pollutions diffuses qui sont présentes dans toutes masses d'eau des Pays de la Loire (en Maine et Loire et Vendée 0% des masses d'eau écologiquement correctes...)



Plus que l'arbre, c'est la haie qu'il faut préserver

Face au dérèglement climatique, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) vante les bienfaits des barrières végétales pour l'eau, les sols et donc l'agriculture.

En France, l'arbre des forêts est très bien protégé. C'est pourquoi ce soir, j'insisterai sur l'importance des haies. C'est le propos liminaire de Xavier de la Bretesche, rapporteur de la commission aménagement des territoires-cadre de vie, au sein du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) des Pays de la Loire (1). Début mai, il avait répondu à l'invitation de la municipalité de Beaupréau-en-Mauges et du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou, pour une présentation des actions du Ceser en la matière. Une réunion qui a rassemblé environ 70 personnes.

Des destructions alarmantes
Le rapporteur n'y va pas par quatre chemins : Planter des centaines d'arbres n'est pas la solution. Il faudra en planter des millions pour que les effets se fassent sentir. Ici, il faut développer les haies. Selon ce spécialiste, c'est par la haie que l'on pourra être efficace pour lutter contre le réchauffement climatique. Or, les chiffres sont sans équivoque. On détruit de plus en plus de haies : 11 000 km par an. La situation est bien plus grave, objecte un participant. Les derniers chiffres sont bien supérieurs. On

estime la destruction à 23 500 km/an sur la période 2017-2022 ! Or, pour qu'une haie soit efficace, il lui faut une durée de vie de 150 ans.

Protéger la haie n'est plus une question de choix. C'est une urgence. Xavier de la Bretesche s'appuie sur les derniers rapports : « L'Ouest, le Maine-et-Loire seront de plus en plus gravement touchés par les incendies sur la période 2030-2050. Ni l'État ni la société, à eux seuls, ne pourront être efficaces. Le citoyen doit agir ! »

Des préconisations

Les périodes de sécheresse et de canicule, avec l'impossibilité de reconstituer les réserves en eau, seront plus nombreuses et plus sévères. Or, l'arbre et la haie permettent de ralentir le cycle de l'eau, limitent l'érosion des sols, améliorent les rendements agricoles y compris pour les céréales.

Une note d'espoir : un bocage, cela peut se reconstruire mais il faut que tous aillent dans le même sens.

Le Ceser préconise donc la reconstitution des haies. Mais cela doit s'effectuer dans l'ordre : « Les Mauges ont besoin d'un architecte environnemental qui coordonne les actions. C'est comme cela que vous pourrez protéger vos nappes phréatiques. L'économie circulaire peut être un bon moyen d'exploiter intelligemment la haie. Mais il faut aussi la protéger en matière législative via les plans locaux d'urbanisation. »

Autre proposition partagée par la

salle : la mise en place d'un guichet unique régional pour mesurer et protéger la haie.

(1) Le Ceser est une assemblée consultative du conseil régional des Pays de la Loire, composée de 120 membres issus du monde économique, social et environnemental. Ses paroles, conseils et orientations prennent de plus en plus de poids avec le réchauffement climatique.

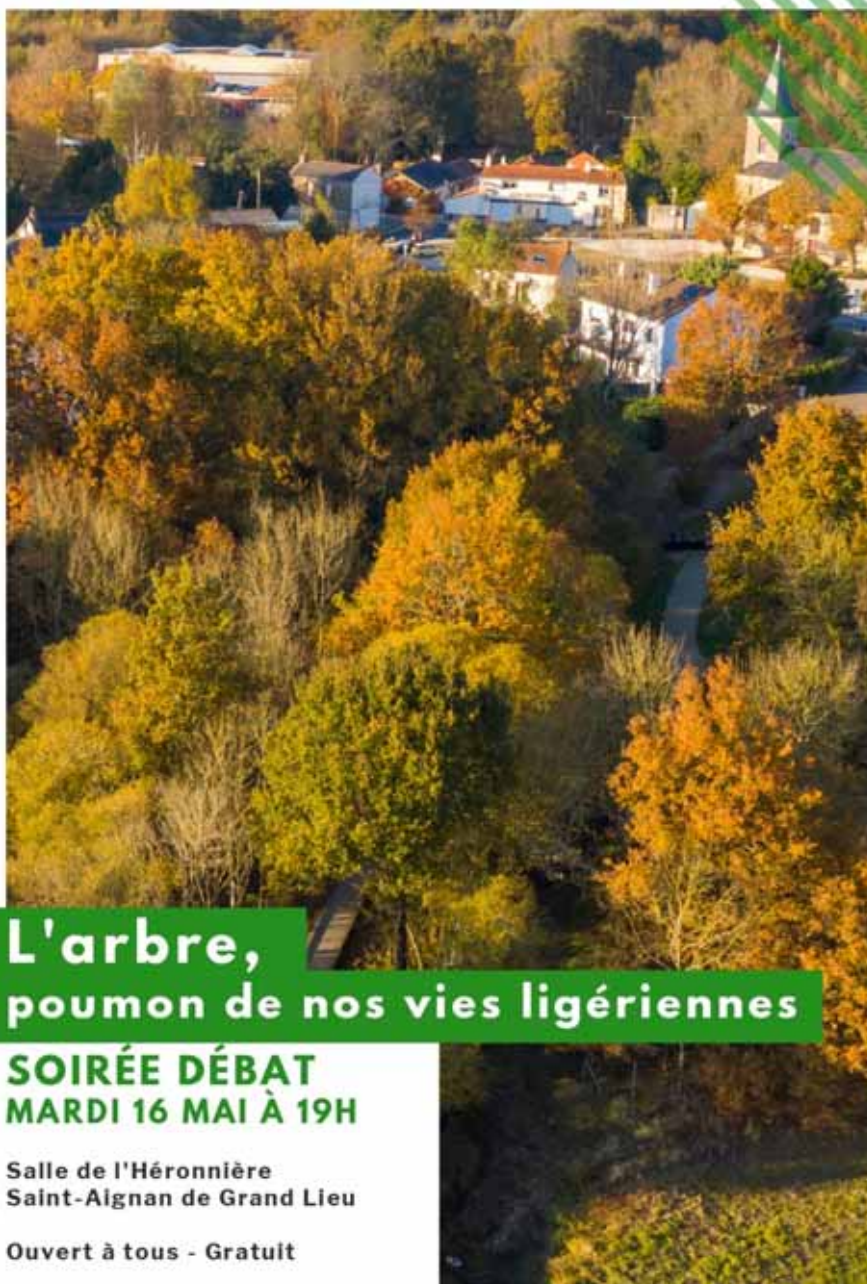
Sa commission aménagement des territoires-cadre de vie est présidée par Jacques Brousseau, et Xavier de la Bretesche en est le rapporteur.



Le bocage et ses haies, un patrimoine à préserver dans les Mauges comme ailleurs (photo d'illustration).

SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU (Loire-Atlantique)

16 mai 2024



**L'arbre,
poumon de nos vies ligériennes**

**SOIRÉE DÉBAT
MARDI 16 MAI À 19H**

**Salle de l'Héronnière
Saint-Aignan de Grand Lieu**

Ouvert à tous - Gratuit

Plus d'informations sur notre site internet : saint-aignan-grandlieu.fr
1 place Milléna - 44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
02 40 26 44 44 / contact@sagi.fr





EXPRESSIONS DU PUBLIC



Animateur et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

J'imagine que la parole suscite quelques interrogations, interventions, précisions, remarques, réactions, désaccords, comme vous voulez. Je pense que Monsieur le Maire va intervenir mais on voulait, au départ, donner un peu la parole à la salle s'il y avait des réactions. Est-ce que vous pensez que cela va vous intéresser ? Est-ce que vous avez appris des choses ? C'est assez technique à certains égards, donc il y a peut-être des choses un peu compliquées sur lesquelles vous souhaitez que l'on revienne ou que je précise le propos ? N'hésitez pas.



Un intervenant :

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu parler de remembrement dans les campagnes.



M. Xavier DE LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Si, quand même. On a parlé du remembrement, Monsieur, au début. On ne l'a pas cité comme tel mais dans les causes et circonstances de la disparition des haies depuis 1950, le phénomène est l'arrivée de la mécanisation, le remembrement. Vous avez raison, il n'est pas cité comme tel mais c'est le remembrement, l'agrandissement de la taille des fermes, l'exode rural. Tout cela est cité dans le rapport mais je n'ai pas pu citer toutes les causes. Vous avez raison, le remembrement est l'une des grandes causes de la disparition des haies et le rapprochement parcellaire des fermes.



Un intervenant :

Les dégâts ont été très, très importants : l'arrachage des haies bocagères, l'abatage des gros chênes. Le bois n'a pas été récupéré, il a été mis en tas et il a pourri pendant 10 ans dans certaines communes. J'ajouterai encore plus que les ruisseaux, les beaux ruisseaux, qui étaient de bonne facture, de belle largeur avec des haies bocagères de chaque côté... La sinuosité des ruisseaux, qui allonge donc le circuit de l'eau... Sachez, cher Monsieur, que dans la commune de Teillé, j'ai connu un ruisseau quand j'allais à l'école. Il a été complètement anéanti et l'on a creusé un canal de 2 mètres de large et profond. Aujourd'hui, allez voir ce qu'il y a : la végétation envahit ce canal.



Xavier DE LA BRETESCHE : C'est certain, c'est à ce titre que l'on va essayer de se battre.

Un intervenant :

Il est vrai que la maintenance et l'entretien des haies sont compliqués. Par exemple, pratiquement plus personne ne taille les têtards. Quand des têtards ne sont pas taillés, les haies sont systématiquement étouffées mais c'est difficile de voir que cela a été le cas dans un bois. J'avais des arbres autour qui étaient beaux. Je trouvais que les têtards n'avaient pas été faits depuis 25 ou 30 ans, je les ai laissés. Maintenant dans les haies, on ne trouve plus que les néfliers, les merisiers, les épines noires et les épines blanches, c'est à peu près tout. Ici, en plus, on est en zone humide, on retrouve une grande majorité de saules noirs et de saules blancs dans les haies, donc cela fait du bois. Le saule noir peut faire du bois feu mais de façon très modeste, ce n'est pas un bois de grande qualité. Les chênes en têtards, personne ne les fait, parce que si l'on veut faire un têtard, il faut monter dedans même si l'on prend une tronçonneuse – on n'est plus à l'époque de la hache. Il faut monter dedans pour le faire. Le fût était taillé à 2 mètres et non à 3 mètres, à part dans les marais communs comme on en trouve à Basse-Goulaine où les gens, eux, faisaient la taille des arbres à 1,50 mètre. Ils disaient, dans les marais de Basse-Goulaine, que quand l'eau montait, ils allaient à la pêche aux lapins parce qu'ils ramassaient les lapins directement dans les arbres à 1,50 mètre (rires). Moi, j'ai à peu près 600 mètres de haies autour de chez moi, mais je reconnais que je les laisse vivre, je n'entretiens pas spécialement. Elles s'étouffent et elles s'amaigrissent, mais c'est difficile à faire.



M. Xavier DE LA BRETESCHE : Oui, c'est difficile.

Un intervenant :

D'ailleurs, concernant la fibre optique, ils sont passés devant chez moi. La façon dont c'est fait est assez aberrante. En plus, la fibre optique, on l'a passée sur des poteaux électriques, et non plus sur les poteaux téléphoniques. On l'a mise n'importe comment à n'importe quelle hauteur. Je reconnais que, sur le linéaire qui est devant chez moi qui fait 118 mètres, j'ai plein de branches qui passent sur la fibre optique. C'est vrai que certains arbres sont hauts. S'il y en a qui tombent, cela va la casser, c'est plus que certain, malgré sa solidité, parce que ce sont quand même 13 fils

Animateur :

Vous confirmez que c'est un sujet ?

Un intervenant :

Oui. De toute façon, j'avais mis du 20 000 Volts qui passait chez moi, qui était réuni en deux morceaux. Je ne pouvais même plus passer en dessous avec mon tracteur. Ils ont mis 15 ans à se décider pour la déplacer. Ce sont surtout les arbres qui sont taillés autour. Quand ils taillent, ils viennent avec leur girafon, ils ne font pas dans la demi-mesure, ils coupent allègrement.

Animateur :

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je sais que Monsieur le Maire voulait intervenir, mais est-ce qu'il y a des remarques ?

Un intervenant :

Bonsoir, merci beaucoup pour toutes ces explications. J'avais une question. Quand on est Maire ou association dans une ville, que faut-il faire ? Faut-il planter des alignements de grands arbres ? Planter des haies chez les gens, dans les espaces publics ? En fait, c'est plutôt difficile en termes de mise en place.



Jacques Brousseau, Président de la commission “ Aménagement des territoires-Cadre de vie ” du CESER :

Je veux bien compléter cette question. À Segré, on avait eu un témoignage d’une élue d’une petite commune. Elle avait été obligée d’arracher des arbres parce que cela défonçait les trottoirs et faisaient plein de choses. Elle ne savait pas quel arbre replanter derrière. Là-dessus, une conseillère départementale, qui assistait au débat, a dit : « Au Département, on peut avoir des aides, etc. » On sentait bien qu’il y avait un manque.... On parle d’acculturation mais il y a une acculturation aussi pour les élus. Bien sûr, Nantes Métropole, c’est très organisé mais certains EPCI n’ont pas les moyens de grosses structures. On avait donc trouvé une problématique à ce niveau-là.

Maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu :

Quelques éléments, pas forcément des éléments de réponse mais quelques observations à travers ce qui a été dit. Je reviens deux secondes sur le sujet de la fibre optique, ou fils téléphoniques, parce que l’on a parfois les deux, ou fils électriques parce que l’on a parfois les trois sur les mêmes poteaux à des hauteurs différentes. On voit bien la contradiction des politiques publiques. On oblige et on prend des engagements très forts au niveau gouvernemental pour dire : « Il faut que l’ensemble des foyers français soit raccordé à la fibre optique, il ne doit plus y avoir de zone blanche ». C’est également vrai pour le téléphone mobile, avec un vrai sujet sur les antennes. C’est aussi une infrastructure sur laquelle il y a des questions à se poser mais d’un autre côté, on n’a pas forcément mis les moyens pour répondre au sujet, à l’engagement pris.

Si je prends le cas de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu par exemple, on a pu utiliser un certain nombre de réseaux souterrains, de fourreaux qui préexistaient sur les voies principales, mais il est vrai qu’à l’écart des voies principales, la seule solution était effectivement le support qui préexistait, qu’il soit en béton ou en bois. Lorsqu’il arrive un incident, ce qui est arrivé dans le nord de la commune, dans le secteur de la Jaminerie pour ceux qui connaissent, ou aux Perrières, il faut parfois trois mois pour obtenir réparation. Qui paye le poteau qui a été endommagé parce que quelqu’un a tiré sur le fil, en l’occurrence un camion ? C’est extrêmement complexe donc on est vraiment sur un sujet de croisement des politiques publiques.

Ce qui a été évoqué tout à l’heure sur le sujet des cours d’eau est également vrai. Là aussi, on a des contradictions au regard des politiques publiques que l’on menait auparavant. C’est un peu moins vrai aujourd’hui, on le voit bien avec les nouvelles lois, notamment la Loi Climat Résilience par exemple qui introduit un certain nombre d’obligations au niveau des collectivités. Le ZAN qui arrive est un autre sujet, mais on voit bien que la trame bleue a été déconnectée pendant un long moment à la trame verte, dont on ne se préoccupait pas. M. a raison de dire que le ruisseau se débrouille, mais dans le même temps les propriétaires privés – je ne les incrimine pas plus que cela – ne font plus les interventions nécessaires pour entretenir, non seulement les haies bocagères mais aussi les ruisseaux. Le Code rural prévoit bien que c’est le propriétaire qui prévoit l’entretien. On voit bien qu’il y a eu, là aussi, un dépérissement total des cours d’eau, et autres ruisseaux de nos campagnes, de nos bocages.

C'est donc un vrai sujet mais je pense que la prise de conscience est maintenant réelle, et pas seulement qu'à travers le réchauffement climatique ou le dérèglement climatique. On voit que la sobriété en eau est un vrai sujet. Le sujet du maintien des zones humides et de la biodiversité est maintenant pris en compte de manière un peu plus rationnelle. Parfois même, on recrée des méandres ; c'était le cas dans le Nord-Est de la Métropole nantaise dernièrement, avec la création de méandres. C'était aussi le cas ici dans un champ un peu plus loin, derrière la salle d'équipement sportif de La Pavelle, ce que l'on appelle « La Prairie aux Orchidées », où un méandre a été repositionné par l'intervention du Syndicat du Bassin Versant de Grandlieu. En fait, l'eau arrivait trop rapidement et n'hydratait pas suffisamment les cours d'eau.

La notion de trame verte et bleue est importante parce que l'on peut aussi la retrouver dans les documents d'urbanisme, avec des obligations parfois sur la gestion ou la création des clôtures.

Pour répondre un peu à Madame, rapidement, on pensait souvent aux clôtures en béton, en bois ou en plastique mais on oubliait que la faune traversait la clôture. Aujourd'hui, on réfléchit l'aménagement des territoires à l'échelle d'un quartier, d'un secteur, d'une commune ou d'une agglomération au travers des trames écologiques, c'est-à-dire que l'on s'assure qu'il y ait une forme de continuité écologique pour s'assurer que la faune et la flore puissent se déplacer dans les meilleures conditions possibles, ce que l'on ne faisait plus. Ce n'était pas du tout dans le raisonnement il y a 20 ou 30 ans, on avait complètement zappé ces dispositions-là et l'on se retrouve aujourd'hui avec des conditions et des obligations rendues aux aménageurs qui sont importantes.

Au-delà de cela, il a été évoqué tout à l'heure le « saccage » des arbres – je l'appelle comme cela. On a des infrastructures, qui peuvent être routières, ferroviaires ou aéroportuaires, ce qui est un peu le cas chez nous. On se retrouve pour un prétexte dit de « sûreté aérienne », mais je comprends mal les choses, parce que des arbres qui plafonnent à 25 ou 30 mètres, je ne vois pas tellement comment ils peuvent gratouiller des avions qui sont à 150 mètres. Toujours est-il que je trouve qu'il y a des interventions extrêmement graves pour la nature, avec des outils qui ne sont pas du tout adaptés et qui viennent complètement saboter – j'emploie le mot à dessein – l'arbre en lui-même, qui crève derrière, puisqu'il lui manque une partie de sa ramification. On le taille d'un côté mais pas de l'autre. Je parle du sujet en lien avec l'aéroport.

C'est quelque chose que l'on travaille avec les agents métropolitains par exemple sur l'entretien des bas-côtés, la différence entre le lamier et le gyrobroyeur. Effectivement, si l'on intervient sur une haie le long d'une voie, il est préférable d'intervenir avec un lamier, de manière à ce que la coupe soit nette et moins blessante plutôt qu'avec un gyrobroyeur qui vient complètement mâcher la ramification de l'arbre, qui, de fait, génère des nécroses et autres problématiques sur le végétal. À mon avis, c'est un sujet qui n'est pas suffisamment mis en avant. Quels sont les moyens techniques que l'on utilise aujourd'hui pour entretenir les haies qui existent le long des voies routières, si je prends le cas de celles-ci, route du Lac par exemple .



M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Je vais rebondir sur votre question, Madame. Que faire ? Que planter ? En fait, chaque zone, chaque endroit est en mesure ou non d'accueillir l'une ou l'autre de nos définitions. La haie bocagère est un environnement qui a sa définition. Il n'y a pas la possibilité de mettre une haie bocagère partout. Par contre, la continuité écologique ou la trame dont on parlait peut avoir 3 km de haies bocagères et puis un alignement qui va être transverse et qui rendra des services lui aussi. La trame bocagère parfaite est un vœu pieu mais ce n'est pas ce que nous recherchons. On part de tellement loin aujourd'hui que l'on repart de - 70 %, donc on ne va pas tout refaire en un jour. Là où des collectivités disent : « On va pouvoir mettre, de manière intelligente, une haie bocagère », tant mieux, c'est l'idéal. Là où l'on va mettre un alignement d'arbres, ce sera déjà bien et là où l'on mettra un arbre isolé, ce ne sera déjà pas si mal.



Dans la cour de l'école, celle dont vous parliez, peut-être qu'il y a quelques arbres et peut-être que vous avez choisi de ne pas prendre des marronniers par exemple pour qu'ils ne se les jettent pas à la figure.

Monsieur, vous parliez des châtaigniers qui crèvent. Malheureusement, même si vous les aviez ebtretenus peut-être qu'ils auraient crevé quand même.

Un intervenant : Ils sont étouffés par les chênes.

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Oui mais de toute façon, avec 3 °C de plus, on considère que les châtaigniers auront disparu demain. Il y a beaucoup de choses à repenser. D'ailleurs, nous allons probablement faire l'expérience de l'échec en forêt. En forêt, parce qu'il s'agit bien d'arbres. Ceux que l'on plante aujourd'hui, à quoi vont-ils ressembler dans 35 ans ? Bien malin celui qui sait le dire. On va chercher des essences 2 000 km au Sud. On va chercher des essences 3 000 km à l'Est, parce qu'à l'Est, en Roumanie, on a déjà connaissance d'essences qui sont associées à trois, quatre ou cinq mois sans eau et à des températures très fortes. Ah, tiens, c'est ce que l'on a connu l'année dernière. Ils sont déjà en souffrance donc on va essayer de les mettre là parce qu'ils seront, pourquoi pas mieux. Mais si l'on descend au Sud, on n'a pas que le Sud comme possibilité, il y a peut-être des choses ailleurs donc on va tester des choses. Une chose est sûre : a priori le chêne pédonculé ou rouvre qui étouffe aujourd'hui vos châtaigniers ne serait peut-être pas l'essence de demain. Vous verrez peut-être de petites choses qui végètent en dessous, qui vont renaître demain parce que vos essences dominantes aujourd'hui vont souffrir au bout de trois étés comme les nôtres, comme celui de l'année dernière.

Ainsi, tout cela pour dire, Madame, que je ne sais pas très bien globalement. Il va donc falloir se mettre à quatre ou cinq et accepter de prendre des risques et de se lancer. Tant mieux, après tout, puisque l'on parle de choses qui dureront, que l'on va mettre en place pour trois ou quatre générations, si cela fonctionne.

Animateur :

L'idée est à la fois de sensibiliser, d'expliquer, d'alerter et de prendre les mesures qui doivent être prises, d'interviewer les décideurs publics. C'est tous ensemble que l'on va pouvoir trouver un certain nombre de solutions, mais on est sûr de rien.

Un intervenant :

J'ai l'impression que l'on va quand même plus vers des contraintes pour les propriétaires plutôt que de les encourager à garder leurs arbres et à garder leurs haies. Ce sont plus des contraintes que des encouragements.



M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Non, cela me permet de rebondir sur quelque chose que je ne vous ai pas dit. Grâce à ces réunions publiques et à notre travail collectif au CESER, mais grâce à ces réunions publiques, le Président du Conseil départemental de la Mayenne, après Loiron, m'a invité au sujet de cette histoire de fibre optique. La Mayenne, n'en déplaie à la Loire-Atlantique, a été le premier département fibré de France. Il m'a dit : « On était très fier d'être le premier département fibré de France, sauf qu'on l'a fait en aérien. Cela m'embête bien, cette histoire de haie bocagère que vous racontez partout, parce que, dans 10 ans, tous les départements de France seront fibrés et nous, on était un département bocager. C'était cela, notre ADN, ce n'était pas d'être un département fibré. Je suis un Lavallois, je suis un Mayennais ; la haie bocagère me parle beaucoup plus que la fibre optique, même si c'était un outil de communication pour faire venir des gens en Mayenne. J'ai donc un vrai sujet parce que j'ai fait le choix, par économie, de co-financer la fibre optique en aérien et je me rends compte que, ce faisant, je participe à la destruction de mon système bocager ».

Le Président RICHEFOU, trois semaines après, m'a envoyé un message en me demandant de l'accompagner pour voir le Responsable ORANGE des collectivités, pour réfléchir ensemble à cette question de responsabilité des propriétaires.

Ainsi, tout ce travail que l'on a fait a donc de l'intérêt. Tous vos témoignages ont de l'intérêt. Quand, dans chacune des réunions publiques que l'on fait, on a un propriétaire qui dit : « Tout cela est encore de la contrainte. Conserver nos arbres bocagers pour tous, pour le collectif, pour la société en général au nom de tout ce que l'on a dit (le ralentissement du cycle de l'eau, le carbone, j'en passe et des meilleures – vous savez que j'en suis convaincu), si à la fin c'est moi qui me retrouve avec l'amende de 4 000 euros, je serai tout seul à la payer. Quand je ferai le tour de la salle avec mon chapeau, tout le monde partira en courant ».

Le Président RICHEFOU a dit : « J'ai compris, donc maintenant, comment fait-on ? Des haies bocagères, on n'en a pas partout, on le regrette mais on va essayer d'enterrer », d'autant plus qu'il y a 15 ans, quand on a commencé à mettre en place la fibre en Mayenne, le rapport financier entre le filaire en aérien et l'enfouissement était de 1 à 7 ; aujourd'hui, il est de 2,5. On ne parle plus du tout de la même chose, les technologies ont beaucoup avancé. Il y a donc tout à fait moyen de travailler cette question intelligemment, au nom d'un bénéfice commun qui est celui de la préservation de ce système bocager extrêmement utile pour l'ensemble de ses co bénéficiaires, qui sont bien supérieurs à celui apporté par la fibre, dans un environnement où, demain, tout le monde aura la 5G, la 7G, la 9G dans sa poche grâce à des antennes.



Animateur :

Ce qui est intéressant dans ce qui vient d'être dit est à la fois que tous les débats permettent une prise de conscience au sens large, notamment des citoyens puisque c'est cela qui nous intéresse, et des décideurs politiques. Là, vous avez un exemple concret de la manière dont la concertation, le débat et les échanges que l'on peut avoir avec vous interpelle nos politiques, lesquels créent des conditions avec vous pour interpellier, ici en l'occurrence, ORANGE sur la question de la fibre et de la responsabilité.

J'en profite aussi pour dire que, le CESER va produire ce que l'on appelle un tome 2, dans lequel il y aura à la fois nos contributions, qui seront les contributions du CESER avec les éléments importants que le CESER retire du travail qui a été fait, ainsi que les verbatims de ce qui a été dit, qui rendent compte des débats sur les territoires, auxquels vous pourrez avoir accès. En effet, une fois que l'on aura produit le document, on le mettra évidemment à disposition des collectivités qui nous ont reçus et qui nous ont permis de mener ces débats

J'en profite pour dire que le PowerPoint que l'on vient de vous présenter, on le laisse à la disposition dans les collectivités, qui pourront en faire ce qu'elles veulent. Elles pourront sensibiliser comme elles le veulent leurs services et leurs administrés si elles le souhaitent.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ?



Un intervenant :

J'ai deux informations importantes à vous communiquer, cher Monsieur.

Vous avez dit, en entrée en matière, que vous aviez découvert une région très, très boisée, très verdoyante en sortant du périphérique. Lorsque vous arrivez dans l'environnement de l'aéroport – on sait que l'aéroport fait parler de lui assez souvent, n'est-ce pas ? – sachez qu'autour de l'aéroport, au nord de l'aéroport, il y avait, il y a encore 30 ans, une petite forêt de chênes, lesquels ont été abattus en trois phases. On n'a pas tout saccagé d'un seul coup, on a pris son temps. Il y a eu trois opérations : on a commencé par le milieu, on a ouvert une tranche au milieu puis on a attaqué les deux bouts. Cela s'est fait en l'espace de 7 ou 8 ans. Tous les chênes ont été abattus. Savez-vous ce qu'il y a maintenant à la place ? Une forêt de voitures. Cela vous parle, une forêt de voitures quand même ?

En ce qui concerne la partie sud de l'aéroport, il y avait une très belle propriété qui s'appelle – elle existe toujours un peu – Les Renardières. Cette magnifique propriété était un joyau à une époque et il se trouve qu'il y a 30 ou 40 ans, les municipalités locales se sont intéressées à la question pour reconstruire, rebâtir, rénover, améliorer et replanter cette zone qui avait été saccagée pendant la guerre. De bons sentiments sont apparus, des écritures aussi, j'ai cela en archives à la maison. Le parc de 20 hectares à l'origine est aujourd'hui diminué de plus de 50 %. Quant à l'entretien qui y est fait, ce n'est pas brillant. Je vous conseille, cher Monsieur, de demander à Monsieur le Maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu de vous emmener là-bas pour visiter ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait. En effet, beaucoup d'arbres ont été abattus, même des arbres remarquables ont été abattus à une époque. Il a été construit deux magnifiques immeubles et un troisième va bientôt sortir de terre, c'est la construction nécessaire par rapport aux infrastructures autour de l'aéroport.

En ce qui concerne les parkings, Monsieur le Maire peut nous en parler parce que je l'ai entretenu du problème, je lui ai fait des courriers, à Monsieur le Maire. Vous avez de magnifiques parkings bétonnés et cela correspond à l'implantation, disons à la surface théorique de la forêt urbaine de Nantes, puisqu'elle vient jusque-là, la forêt urbaine. C'est donc cela, la forêt urbaine à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, cher Monsieur.

Je vous invite à visiter ce qu'il reste du Parc des Renardières avec Monsieur le Maire.

Maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu :

Je veux bien donner une information. Juste pour compléter les propos de Monsieur. Son introduction est tout à fait juste et j'entends bien ce qu'il dit. Sur la partie Nord de l'aéroport, on est sur Bouguenais, mais ce n'est pas pour me dédouaner. La partie Sud est sur Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

Il y a un autre boisement qui n'a pas été évoqué à l'instant, qui est le secteur de Bougon, dont j'ai su très récemment (la semaine dernière), qu'il serait passé d'un foncier militaire à un foncier auprès de M. BÉCHU, le ministre de la Transition écologique. La forêt de Bougon, en limite de Bouguenais et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, mais plus sur Bouguenais, est une forêt totalement polluée, donc c'est un autre sujet. Comment dépolluer les espaces de cette nature pour s'assurer de la pérennité de cette forêt ?

Sur Les Renardières, il y a effectivement un élément important. Il y a longtemps, dans les années 70, les collectivités ont intégré le secteur des Renardières dans la ZAC dit ZAC D2A. Cette propriété appartient à Loire-Atlantique Développement (LAD) maintenant et à la CCI. Il y a eu une négligence totale pendant des années, il faut dire les choses, je vous rejoins tout à fait et puis il y a eu une tentative de dépollution. En fait, on a des plans d'eau très intéressants à l'intérieur – effectivement, la visite serait assez sympathique – mais qui étaient totalement pollués du fait de l'activité humaine. Tout à l'heure, je parlais de pollution dans un ancien terrain militaire, du fait du stockage de munitions au moment de la Seconde Guerre mondiale, tandis que sur Les Renardières, ce sont plutôt des pollutions issues du tissu industriel. En effet, un travail a été mené par LAD il y a quelques années maintenant (6 ans à peu près) avec une dépollution des plans d'eau à la centrifugeuse. Ils ont trouvé du mercure et du zinc dans des quantités phénoménales, et ils ont remis les plans d'eau en état, ou presque. De fait, maintenant, il y a un accompagnement qui est en cours pour remplacer les arbres qui ont dépéri du fait des coupes dans certains cas, mais surtout des pollutions dans le système racinaire. D'ailleurs, on voit bien que des arbres sont totalement abîmés et complètement dépourvus de branches.

Une partie de ce boisement va revenir au bénéfice de la commune. Tout à l'heure en introduction, j'évoquais le Plan de gestion des fonds de boisement des trente et quelques hectares de propriété communale, nous allons récupérer quelques hectares complémentaires et nous allons rentrer le bois des Renardières dans un vrai Plan de gestion, ce qui va éviter la situation que l'on connaît aujourd'hui de dépérissement de ces boisements. Voilà, c'était intéressant d'avoir la suite du contexte.

Un intervenant :

C'est juste une petite question, presque technique. Il y a une forme d'importance et d'urgence à créer de nouvelles haies, de nouveaux kilomètres de haies dans nos régions. Les Intercommunalités des diverses organisations administratives sont en train de retravailler les SCoT. Est-ce qu'il n'y aurait pas un point de rencontre à avoir à ce moment-là dans le Schéma ?

C'est peut-être le Maire ou vous qui pouvez me répondre.

Maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu :

Oui, le Maire mais le Maire ne siège pas au Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, pour autant il y a effectivement des travaux, donc la révision du SCoT est lancée. Il y a eu des modifications dernièrement au titre de la Loi Elan, notamment qui nous touchent avec les secteurs déjà urbanisés, mais toujours est-il que des travaux sont en cours. Cela fait partie des éléments clés, que l'on va appeler les « invariants », la nécessité de reconsidérer l'ensemble du bocage sur notre territoire comme étant un élément clé d'un dispositif à venir.

C'est évident, au même titre d'ailleurs que l'on travaille sur la baisse de la consommation des terres agricoles naturelles dans le cadre de l'urbanisation. Vous savez qu'il y a eu un travail conséquent, notamment avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain de 2019, dans le cadre d'une réflexion du SCoT Nantes Saint-Nazaire, d'une réduction de 50 % de la consommation des terres agricoles. Sur Nantes Métropole, on est à 54 %, donc on était au-delà de ce que le SCoT prévoyait. C'est important, cela veut dire que l'on réduit de manière conséquente la consommation des terres agricoles, et on la réduit encore puisque nous sommes dans un Schéma où certaines zones dites « en attente d'urbanisation » (2AU) retrouvent leur fonction agricole et naturelle.

Cela ne répond pas totalement à la question, mais cela préserve le système bocager qui délimite les parcellaires de ces zones-là, qui auraient sans doute disparu à l'occasion des constructions de lotissements. Il y a donc une prise de conscience importante.



Jacques Brousseau :

Merci beaucoup. Deux petites réflexions que je voulais vous faire.

Quand vous avez parlé tout à l'heure des arbres qui ont été coupés pour l'aéroport, cette artificialisation me faisait penser à une réflexion que l'on avait eue au débat de Machecoul, avec la problématique des maraîchers. Il y a un vrai problème avec les maraîchers autour de Machecoul, avec l'érosion des sols. Xavier [DE LA BRETESCHE] en a parlé un peu tout à l'heure. Dans les ruisseaux, on retrouve du sable, carrément dans tout le marais breton qui part de chez les maraîchers. C'est un vrai sujet.

Une deuxième réflexion qui me vient à l'esprit pendant le débat. Je mange des anguilles, je suis allé les chercher chez l'un des pêcheurs professionnels du Lac de Grand Lieu, qui me parlait de l'Acheneau – c'est une rivière qui se jette dans le Lac de Grand Lieu. Au début qu'il était en activité, quand il y avait de l'orage ou de la pluie qui tombaient en amont, cela mettait à peu près 5 à 7 jours pour venir au Lac de Grand Lieu. Depuis quelques années, en 24 ou 48 heures, à Pont-Saint-Martin, l'eau arrive tout de suite, d'où l'intérêt de replanter des arbres, de remettre des haies et de garder les méandres aux ruisseaux.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Éric [BUQUEN] mais tous ces débats sont vraiment très utiles. Ils sont tous enregistrés, on en ressort quelque chose et bien sûr, on renverra tous les résultats aux EPCI.

Merci Monsieur le Maire, merci à tous les participants qui sont là, merci à mes collègues du CESER d'être venus nous encourager dans ces débats. Merci beaucoup.

Plaidoyer pour les arbres

SAINT-AIGNAN-DE-GRANLIEU. Une soirée débat sur « l'arbre, poumon de nos vies ligériennes » est proposée ce mardi 16 mai à 19 h, salle de l'Héronnière.

L'arbre, poumon de nos vies ligériennes, tel est le nom de l'étude réalisée par l'assemblée consultative du conseil régional des Pays de la Loire, Ceser, et thème de la soirée débat organisée ce mardi 16 mai à 19 h, salle de l'Héronnière.

Jacques Brousseau, président de la commission aménagement des territoires et cadre de vie, et Jean-Claude Lemasson, maire, en parlent.

Quel est le rôle du Ceser ?

Jacques Brousseau : « Cette assemblée consultative, comptant cent vingt conseillers nommés pour six ans, dans quatre collèges de la société civile, représentants d'entreprises, salariés, associations, réfléchit, examine, préconise des études et des projets en amont des politiques publiques à l'échelle régionale. Cette instance consultative s'est auto-saisie du sujet de l'arbre dans sa dimension diverse, biodiversité, etc., dont l'étude est sortie l'an dernier. Cet état des lieux de la place de l'arbre en ville et en campagne permet de faire vingt-deux préconisations, tant sur la réglementation pour sa protection, les enjeux face au changement climatique et sa part dans l'économie régionale ».



Jean-Claude Lemasson et Jacques Brousseau seront présents pour la soirée débat organisée sur le thème de l'arbre. Photo: Presse Océan

En quoi cette soirée peut être en lien avec l'étude ?

Jacques Brousseau : « On ne voulait pas s'arrêter à la publication de l'étude, mais bien la penser comme outil d'un débat public avec dix-sept soirées prévues dans diverses communes. Chaque habitant y a toute sa place. C'est quelque chose de nou-

veau à l'échelle de la région ».

Comment se déroulera cette soirée ?

Jacques Brousseau : « Animée par les membres du Ceser, elle se veut participative. Le public aura la parole pour poser des questions et apporter ses idées, ses visions pour nourrir de nou-

velles préconisations. Les débats sont enregistrés et retranscrits par écrit, mais de manière anonyme, dans une annexe de notre étude. On met notre travail en débat. Alors enrichissons-le ! ».

En quoi cela intéresse la commune et quelle suite donner ?

Jean-Claude Lemasson : « De par sa situation géographique, proche du lac de Grand Lieu et de la métropole, la commune est un endroit idéal pour recevoir cette soirée. C'est un plan guide pour la commune de demain. Nous lançons une étude avec un comité de citoyens mis en place début juin pour travailler sur l'avenir de notre commune qui va devoir vivre avec le bruit des avions perturbant son développement. Cette soirée va donc nourrir nos propres réflexions pour une commune de 30 hectares arborés et aux 85 km de haies bocagères plus ou moins bien entretenues. Et la commune accueille la plus grande surface de la forêt urbaine. À titre personnel, j'ai des convictions sur le rôle de l'arbre dans notre société. On est aussi dans la temporalité de la création de la charte de l'arbre à la métropole nantaise. On voit que l'ensemble des communes s'inscrit dans cette démarche ».

PORNIC
(Loire-Atlantique)

23 mai 2024

SOIRÉE-DÉBAT

L'ARBRE
POUMON
DE NOS VIES
LIGÉRIENNES

VAL SAINT-MARTIN
Mardi 23 mai • 18h30
Ouvert à tous / Gratuit



www.pornic.fr





M. Xavier DE LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Je vous remercie d'avoir effectué le déplacement pour consacrer un temps d'échanges sur l'arbre, ce qui démontre votre intérêt – associé au nôtre – sur ce sujet. J'invite, lors de notre passage dans les communes de la région, le public à lire, d'abord, le rapport du CESER portant sur « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes, un enjeu à partager » mais, surtout, l'ouvrage L'homme qui plantait des arbres de Jean Giono. Nous pouvons également citer les douze éditions de l'ouvrage de Dominique Soltner, L'arbre et la haie.

Les membres de la commission " Aménagement des territoires-Cadre de vie" du CESER se sont autosaisis de ce sujet et, se faisant, se sont interrogés sur le rôle de l'arbre comme outil de lutte contre les effets du réchauffement climatique. Il s'agit d'une terminologie que nous employons depuis trois ans et dont nous sommes assez fiers. Le ministre de la Transition Écologique, M. Christophe BECHU, a enfin osé nous rejoindre dans l'emploi de ce terme. L'arbre est notre meilleur allié multifonctionnel pour lutter contre les effets des changements climatiques que nous observons. Nous avons décidé de porter cette parole sur l'ensemble du territoire régional. Puis, une fois que ce travail est réalisé, nous partageons nos préconisations à la région et aux EPCI du territoire avec lesquels nous avons un lien. Il s'agit de la raison pour laquelle nous aurons rencontré près de 3 000 personnes, sur l'ensemble du territoire de la région, à la fin de notre marathon axé autour de la place de l'arbre.

Cette étude s'inscrit dans le contexte général que vous connaissez. Il s'agit du contexte du réchauffement climatique global que renseignent les rapports du GIEC et de Météo France et de celui de la disparition des arbres sous forme de haies bocagères depuis les années 1950. Enfin, nous évoquerons les périls nouveaux que constituent la construction de nouvelles lignes à grande vitesse (LGV), l'extension de la fibre optique et le comportement des gestionnaires de réseaux anciens (SNCF, Enedis, etc.). L'environnement dans lequel nous vivons est celui-ci : une campagne soumise à l'étalement urbain avec le développement des lotissements comprenant d'assez grandes parcelles.

Nous avons souhaité que ce rapport soit lisible par tous. Son nombre de pages est limité. Il a pour but de donner envie d'arbre au lecteur. J'insiste sur l'importance du bail rural qui est le premier document de protection de haies bocagères. Il faut rappeler que les règles du bail rural étaient réputées non écrites par le juge dans les années 1970 et 1980. Fort heureusement, les temps ont changé.

Le rapport revient dans le détail sur les apports bénéfiques de l'arbre en matière de ralentissement du cycle de l'eau ou de l'érosion des sols notamment.



Un intervenant :

Pouvez-vous expliquer en quoi le ralentissement du cycle de l'eau est une chose positive ?

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Il s'agit de l'enjeu majeur. Une goutte d'eau qui tombe du ciel, si elle n'est pas ralentie par la mise en place d'un système bocager, accompagne l'érosion des sols. La goutte d'eau facilite le ruissellement et se retrouve dans la rivière – qui la conduira dans l'océan – sans qu'elle n'ait eu le temps de pénétrer dans le sol. Nous parlons d'eau en termes quantitatifs mais, aussi, dans des termes qualitatifs. Je rappelle que la région Pays de la Loire compte moins de 12 % de rivières propres sur son territoire. Ce problème continuera de croître tant que nous n'aurons pas résolu le problème relatif aux haies bocagères. Nous observons, notamment en Loire-Atlantique, des phénomènes de concentration des précipitations qui accélère ce processus. Cela a été particulièrement vrai en 2022.

Animateur et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

Je vous propose de vous emparer de la parole avec l'idée que nous enrichissions collectivement cet apport.

Un intervenant :

Je trouve qu'il est pertinent de parler de « jeune agriculteur » parce que l'environnement agricole est issu d'une formation. Nous oublions parfois que nous reproduisons ce pour quoi nous avons été formés. Les problèmes évoqués au cours de la présentation ne se seraient peut-être pas fait jour si les « jeunes agriculteurs » avaient été formés à leur sujet. Par ailleurs, je souhaitais savoir s'il y avait une surface minimum pour obtenir un réseau kilométrique de haies suffisant. Quelle surface ne devrions-nous pas dépasser ?

Agriculteur bio installé depuis 40 ans à Chauvé :

Je souhaiterais, au préalable, partager mon inquiétude quant au fait qu'il n'y ait quasiment pas de paysans du coin ce soir à Pornic. Soit, le sujet n'intéresse pas les gens – mais cela serait étonnant –, soit l'information n'a pas circulé dans les réseaux paysans locaux. Je dois dire également que votre projet m'inquiète quelque peu. Je suis paysan en agriculture biologique depuis 40 ans et j'applique ce pour quoi j'ai été formé depuis tout ce temps. Je m'inscris dans une démarche anticapitaliste car je sais que c'est le système capitaliste qui nous conduit dans le mur. J'ai non seulement préservé les haies sur mon terrain mais j'ai également préservé les chemins. Ma ferme ressemble à celle que possédait, jadis, mon grand-père. Je vous invite vivement à visiter notre ferme que je considère comme un véritable paradis. Il faut savoir que je ne prends pas de vacances. Je souhaitais m'adresser aux agriculteurs de la FNSEA qui ne sont pas représentés aujourd'hui et que je considère comme les plus gros pollueurs de la planète.

Ces gens-là – et je mesure mes propos – sont des tueurs qui savent pertinemment qu’ils empoisonnent les terres et l’eau. Le temps donne raison aux paysans qui résistent encore. Je voulais ajouter que 25 naturalistes ont visité ma ferme, il y a deux ans, pour y effectuer un recensement animal et végétal assez extraordinaire. Aujourd’hui, nous avons la preuve qu’il est possible de tenir une ferme en conservant, voire en améliorant, son environnement. J’entendais lors de la présentation que le ministère de l’Agriculture indiquait que le linéaire de haies était plus important qu’il ne l’est en réalité. J’accuse le ministère d’être affilié à la FNSEA qui, elle, a tout intérêt à mentir sur ce sujet. Ce sont eux qui arrachent les haies et j’en veux pour preuve ce qu’il se passe actuellement sur la route reliant Chauvé à Vue. Nous pouvons malheureusement y voir une haie totalement déplumée ; seuls les gros arbres y sont conservés. Ces personnes déclarent des parcelles boisées à la PAC alors que les haies disparaissent. Si rien n’est fait contre ces pratiques, les haies disparaîtront d’ici 30 ans.

Un intervenant :

Je travaillais, il y a encore un an, au sein de l’office français de la biodiversité. Je suis entré à l’office national de la chasse en 1976. Cet établissement avait pour but de donner les pouvoirs nécessaires à l’État pour qu’il mène à bien sa politique environnementale. Mais, en parallèle, les effectifs diminuent. Par ailleurs, je souhaite dire ici que j’ai connu l’époque où la biodiversité était importante. Il est question, aujourd’hui, de nos campagnes et de notre agriculture mais je considère, aujourd’hui, que nous avons industrialisé nos campagnes. Nous avons effectivement arraché des haies ; 70 % d’entre elles ont disparu depuis les années 1970. Nous créons des parcelles dont la surface est de 10, 20 voire 40 ha. L’entretien de ces grands espaces nécessite évidemment de faire appel à des engins agricoles d’une taille surdimensionnée. Néanmoins, je suis content de constater que nous, qui sommes présents ce soir, prenions conscience qu’il y a un véritable problème même si ledit problème est connu depuis plus de 40 ans. En effet, de nombreuses études ont été menées au cours de ces dernières années. Les réflexions portant sur l’avenir de la haie bocagère, menées notamment par l’office national de la chasse, ne datent pas de 2019.

Aujourd’hui, nous sommes effectivement au pied du mur. Je me souviens que René Dumont avait identifié le problème dès 1974. Nous sommes désormais obligés de modifier nos façons de vivre mais, aussi, nos façons de travailler la terre afin de garantir le maintien de la biodiversité dans nos sols. L’arrachage des haies, comme cela a été dit précédemment, contribue vivement au lessivage et à l’érosion de nos terres.

Adjoint aux affaires sociales et au cadre de vie à la mairie de Chauvé :

Je rappelle que la problématique relative aux haies concerne, en premier chef, les agriculteurs qui sont les propriétaires fonciers. Je sais que la municipalité de Chauvé essaie de conduire une politique de plantation. Je peux vous assurer que les agriculteurs que nous rencontrons sont d’accord pour que l’on plante de nouvelles haies le long de leurs chemins. Je voulais rétablir cette vérité : les agriculteurs sont des alliés avec lesquels il convient de travailler. Nous avons tous intérêt à travailler ensemble et je pense que les collectivités locales ne doivent pas hésiter à leur proposer une aide lorsque cela est nécessaire.

Habitant de Pornic :

Je relève, dans votre premier axe, qu’il est important de développer le savoir autour de l’arbre. Or, je considère qu’il est important de développer le savoir autour de la plantation. La commune de Pornic et d’autres communes situées aux alentours ont favorisé la plantation de nombreux pins parasols, lesquels se sont retrouvés, pour certains d’entre eux, à terre au bout d’un an et demi. Il faut bien comprendre que plus les arbres seront plantés avec une taille importante et moins ils auront de chance de pousser et d’atteindre l’âge adulte. Je regrette, enfin, de voir que je semble être le seul ancien paysagiste de la commune.



M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Je vous remercie pour ces remarques. En ce qui concerne la surface idéale du réseau bocager, je peux vous dire qu'il y a un débat. Idéalement, cette surface devrait être comprise entre 4 et 7 ha. Nous n'y arriverons cependant plus. Certaines fermes ont et auront un parcellaire bocager plus modeste que cela, ce qui est très bien. Je souhaite que la trame retrouve une dynamique positive. Je veux que l'on redonne le goût de l'arbre aux gens et que le livre de Dominique Soltner, *L'arbre et la haie*, circule de nouveau au sein des écoles d'agriculture, du CAP aux écoles d'ingénieur. Tout le monde doit comprendre que la haie a l'avantage certain de limiter les intrants et qu'elle est bénéfique. Je suis un ardent défenseur de la haie au service de la production agricole. L'agriculteur est content lorsqu'il a de beaux fruits et en quantité : ce n'est, selon moi, pas un tabou. Vous avez bien compris que mon travail relève d'une certaine vocation. Personne ne m'a forcé la main pour le faire.

L'objectif premier est de retrouver une trame bocagère. Les organisations syndicales représentées au sein de notre commission ont des opinions divergentes. La Confédération paysanne nous dit qu'une surface de 4 ha est idéale, ce que la FNSEA conteste. Cette surface de 4 ha semble être la surface idéale permettant de bénéficier de la meilleure dynamique en termes de limitation des intrants. Elle permet le meilleur équilibre en termes de biodiversité. Je rappelle toutefois que je ne suis pas un spécialiste de la question.

Concernant les arrachages de haies dont – il est vrai – je n'ai pas beaucoup parlé, les données chiffrées indiquent que nous avons connaissance de 11 500 km de haies arrachées chaque année. Mais le dernier rapport et l'Afac évoquent plutôt le chiffre de 23 500 km. Aujourd'hui, il semblerait qu'il y aurait davantage de reboisements de haies que d'arrachages. Cependant, les compensations qui sont faites ne sont pas satisfaisantes eu égard au linéaire de haies arraché. De vieilles haies sont arrachées tandis que le nouveau linéaire qui est planté ne revêt aucun intérêt environnemental avant un certain nombre d'années. Le rapport d'un pour un n'est pas bon.

Monsieur avait raison de rappeler précédemment que le meilleur allié de la haie était le chasseur. J'ai d'ailleurs été étonné de voir que les actions de replantations de haies avaient été mises en place par la LPO et les chasseurs qui étaient devenus, ici, des alliés de circonstance. Il est clair que les chasseurs ont un intérêt objectif à la conservation des haies.

René Dumont – cité par un intervenant précédent – avait effectivement raison dès les années 1970. À titre d'exemple, je suis personnellement opposé à la construction des bassines ayant fait récemment l'actualité. Mais, je ne vois pas bien de quoi nous parlons si nous ne nous assurons pas de retrouver la trame bocagère de nos territoires. Si cette trame bocagère n'est pas remise en place, la nappe phréatique n'a, elle, aucune chance de se remplir de nouveau.



Habitant de Pornic :

Un des problèmes est que nous plantons, aujourd'hui, des végétaux de grosse taille. Ces végétaux sont cultivés dans un coteur, ce qui est la pire des choses car le système racinaire effectue un chignonage – les racines tournant autour du pot. Ces racines continueront toute leur vie de tourner en rond ; elles ne pourront jamais s'ancrer dans le sol. Il est sûr que le rendu est tout de suite impeccable mais il ne faut pas oublier qu'un arbre doit se planter lorsqu'il est jeune. La commune réitère, à chaque fois, les mêmes erreurs et tout cela coûte de l'argent.



M. Xavier DE LA BRETESCHE :

L'idée est de mutualiser les connaissances. Nous devons solliciter toutes les compétences nécessaires. Je vous rappelle que nous travaillons à l'échelle de la région. Il serait intéressant de créer un pôle de compétences à l'échelle régionale. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes en train d'arriver dans un monde dont l'avenir est incertain. Ce qui se trame devant nous n'est pas très gai. Nous faisons aussi des erreurs : nous allons chercher des plants au sud lorsqu'il faudrait plutôt aller les chercher à l'est. Nous devons faire des expériences en conservant notre humilité. Il nous faut aussi espérer que les glands issus des années de sécheresse s'adaptent plus facilement à ces contraintes météorologiques, ce qui n'est pas impossible. Les forestiers l'observent déjà.



M. Jacques Brousseau, Président de la commission "Aménagement des territoires-Cadre de vie du CESER

Je souhaite répondre au représentant de la mairie de Chauvé et au paysan bio de la même commune dans la lignée de ce que vient dire Xavier de La Bretesche. Vous avez raison, il y a eu des excès. Mais, il ne faut pas les généraliser. Nous avons, au sein de notre commission, des représentants de France Environnement, de la LPO, de la FNSEA, de la Confédération paysanne. Le débat que vous avez soulevé fait évidemment l'objet d'échanges nombreux au sein de notre commission.

Un représentant de la FNSEA, qui siège au sein de notre commission, a illustré son propos par un exemple. Ce propriétaire mayennais a planté de nombreux kilomètres de haies sur sa ferme parce qu'il est persuadé que cela est bénéfique pour lui. Or, cela ne se faisait pas il y a quelques années. Nous ne devons pas généraliser notre propos. Il existe des agriculteurs affiliés à la FNSEA qui replantent des haies. Nous revenons, il est vrai, vers des choses plus vertueuses.

Il a été dit, également, qu'il convenait de développer les savoirs sur l'arbre mais, aussi, sur la plantation. Le maire d'une petite commune, contraint d'arracher des arbres et souhaitant en planter d'autres, ne savait pas vers qui se tourner. Il faut développer les connaissances autour de la plantation à destination des particuliers mais, aussi, des élus.



Médecin résidant à Pornic :

Je suis très heureux d'avoir assisté à cette présentation. Je suis ravi de voir que ce problème est aujourd'hui considéré par la région et j'espère que votre travail sera pris en compte par l'autorité régionale et que des moyens seront mis en œuvre. Un travail très important reste à faire au niveau de la commune de Pornic pour désartificialiser les parkings et replanter des haies.



Habitante de Pornic :

Je suis assez surprise de constater votre insistance quant à l'installation d'un marché régional du carbone, lequel me semble revêtir un caractère plutôt dangereux. L'entreprise plante une haie pour acheter un droit à polluer. Cet équilibre ne me paraît pas très sain.



Adjoint à l'urbanisme à la ville de Pornic :

Je souhaite remercier M. de La Bretesche avec lequel nous, à la mairie de Pornic, sommes tout à fait d'accord à la virgule près.

Je rappelle ici que Pornic est une commune agricole qui compte plus de 80 % de terres agricoles. Les haies présentes sur le territoire communal sont protégées dans le cadre de nos règles d'urbanisme. Aujourd'hui, notre police fait respecter les règles édictées dans le Code de l'urbanisme, le Code rural et le Code de l'environnement. En ce qui concerne la zone urbaine de notre commune, il s'agit d'une zone de boisement d'agrément faite il y a une cinquantaine d'années. Les propriétés de cette zone s'étaient, à l'époque, sur des surfaces plus grandes qui correspondaient au mode de vie d'alors.

Aujourd'hui, l'arbre s'il demeure l'allié n'en est plus l'ami dans la zone urbaine de Pornic. Des arbres sont abattus pour dégager le paysage, construire des piscines ou construire de nouvelles maisons sur les fonds de terrain que l'on scinde. Les administrés conserveront les moyens d'abattre des arbres malgré toutes les protections que nous avons dans notre PLU.

Nous serons toujours en retard face à la pression immobilière qui est exercée sur notre territoire. Je pense à un certain nombre de mesures fortes comme la loi Alur qui a eu pour but de consolider la loi Littoral mais qui a eu, in fine, un effet catastrophique sur notre commune.

Je rappelle que nous comptons, en 2014, 45 % de terres imperméabilisées dans la zone urbaine de notre commune. Aujourd'hui, ce taux est de 80 %. Cela est dû à un effet pervers de la loi. J'attends, en outre, de voir les effets de la loi Climat et Résilience. La zone urbaine se densifiera à un tel point qu'il n'y aura plus aucun arbre d'ici une dizaine d'années. Il ne faut pas oublier que l'homme aura toujours le dessus sur l'arbre qui, aujourd'hui, ne peut plus se défendre. Nous devons parvenir à prévoir ce que sera la ville demain. Les arbres qui seront plantés dans les jardins demain ne suffiront pas à compenser nos pertes récentes étant donné les modestes surfaces – 300 m² en moyenne – des nouveaux terrains constructibles à Pornic.

Habitante de Pornic :

Dans la lignée de ce qu'il vient d'être dit, je me demande comment il sera possible de replanter des arbres sur de si petits terrains. En ce qui concerne la fibre, son installation nous impose de couper les branches de nos haies et la facture est évidemment envoyée aux propriétaires desdites haies. Il est vrai que ce sujet constitue un vrai problème.

Un intervenant :

Je suis particulièrement préoccupé par la question de l'entretien de ces haies sauvages. J'observe qu'il s'agit, de plus en plus, de massacres plutôt que de réels entretiens. J'avais d'ailleurs soulevé ce point lors de la réunion publique qui s'était déroulée, il y a quelques mois, à Machecoul. Je m'étonne que les personnes qui disposent des responsabilités nécessaires ne se rendent pas sur le terrain pour en palper la réalité. Cela est lamentable. Comment la biodiversité peut-elle vivre lorsque les haies ne font plus que 30 ou 40 cm d'épaisseur ?

Animateur :

Je vous propose de conclure notre temps d'échange en vous rappelant l'adresse internet du CESER des Pays de la Loire avec laquelle vous pouvez nous contacter : ceser@paysdelaloire.fr. N'hésitez pas à nous écrire sur cette adresse. Je cède immédiatement la parole à Xavier de La Bretesche pour la conclusion de cette réunion.

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Je souhaite revenir rapidement sur la question du marché du carbone. Il ne faut pas s'y tromper. J'ai évoqué, Madame, la contribution volontaire des entreprises. Il faut savoir qu'il existe deux marchés distincts. Il existe, d'un côté, le marché réglementaire du carbone qui permet aux grandes entreprises d'émettre des droits à polluer. Si ces entreprises sont vertueuses, elles peuvent obtenir un crédit qui peut être vendu à une entreprise défaillante sur la question. La contribution volontaire des entreprises est une chose différente. Elle peut concerner, par exemple, une société de services près de chez vous qui a déjà pris des engagements en termes de neutralité carbone à l'horizon 2030-2050. Cette société va anticiper cette question RSE parce qu'elle y retrouve son intérêt. Il n'y a nulle obligation. L'entreprise peut aussi décider d'en faire un peu plus par rapport aux engagements pris à cet horizon. Nous sommes là assez éloignés du marché réglementaire ; il s'agit d'une contribution volontaire. Je m'adresse bien à ces gens-là, qui sont présents sur notre territoire.

Le marché régional du carbone m'intéresse beaucoup car il sera mis en place sur notre territoire et soutenu et financé par des contributions volontaires au bénéfice du ralentissement du cycle de l'eau en Pays de la Loire. Il vaut mieux que l'entreprise achète la tonne de carbone à 105 € sur notre territoire plutôt qu'à 20 € au Brésil.

Tout cela doit être mis en place au bénéfice des quatre thèmes que j'ai déjà évoqués devant permettre de lutter contre les effets du réchauffement climatique. Cette lutte ne se mènera pas toute seule ; elle se fera avec l'argent des impôts ou avec celui des entreprises.

Je reviens rapidement sur le sujet de la fibre optique même si je pense avoir été très clair sur cette question. Cela rejoint ce que vous avez pu dire, la mise en place généralisée de la fibre laisse penser qu'elle a été décidée sans vision à 15 ou 20 ans. Nous n'avons pas suffisamment réfléchi aux conséquences et aux principes de responsabilité. Grâce à ces réunions publiques, le président du conseil départemental de la Mayenne, Olivier Richefou, m'a contacté. La Mayenne était le département le plus fibré de France et je dis cela sans en tirer la moindre fierté – j'étais alors président de l'agence d'attractivité de la Mayenne, Made in Mayenne. Olivier Richefou, donc, est venu me voir en me disant avoir été interpellé par ce rapport, pensant sincèrement que la fibre optique ne pouvait que constituer un atout pour le département et ses habitants. Si, demain, nous ne pouvons plus dire que la Mayenne est le département le plus fibré de France, cela n'est pas bien grave – tous les départements de France sont en cours d'équipement.

En revanche, j'ai un problème si je ne peux pas dire, demain, que la Mayenne est un département bocager. Fort de ce constat, Olivier Richefou a contacté le responsable collectivités d'Orange.



Nous devons le rencontrer, ensemble, prochainement. Nous commençons à peser politiquement, ce qui est bien. Stéphane Le Foll, ancien ministre de l'Agriculture et fils d'agriculteur, a décalé la réunion prévue au Mans afin d'être sûr de pouvoir y assister. Le sujet intéresse. Il nous faut être optimiste pour partir de l'avant.

Un intervenant :

Mais quel est votre poids véritable face aux grandes entreprises multinationales ?

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Nous devons leur faire comprendre que tout le monde a le même intérêt. Vous ne devez pas croire qu'Orange nous reçoit pour nous envoyer promener. La société Orange nous dit, dans sa communication RSE, qu'elle fait ce qu'il faut d'un point de vue environnemental. Si, demain, nous démontrons que des haies sont détruites à cause d'Orange, cela fera grand bruit. Nous devons leur montrer qu'ils ont intérêt à enterrer les lignes ici et là. Le surcoût financier lié à l'enfouissement des lignes, par rapport à l'aérien, est désormais d'un pour deux ou trois – contre un pour sept auparavant. Orange fait bien attention de ne pas mettre en péril son empreinte environnementale et, surtout, sa communication RSE. Leurs raisons de nous écouter seront peut-être mauvaises mais il nous faut faire preuve de pragmatisme et d'efficacité.

Jacques Brousseau :

Il me revient de conclure cette réunion. Il est vrai que les paysans ont été peu représentés dans nos échanges sur le territoire mais nos nombreuses réunions ont attiré du monde. Il y a eu des débats où le monde agricole était très représenté. Je souhaite partager un exemple qui a été cité lors de la précédente réunion qui s'est tenue, récemment, à Saint-Aignan-de-Grand-Lieu. Il y a été dit que lorsqu'il pleuvait en amont de la commune, il y a encore 20 ou 30 ans, l'eau tombée du ciel et rejoignant l'Ognon mettait plus d'une semaine à se jeter dans le lac de Grand Lieu. Désormais, cette eau se déverse dans le lac, au niveau de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, en 48 heures.

Je vous invite vivement à nous contacter pour partager vos remarques, commentaires ou interrogations à l'adresse qui a été rappelée. Je rappelle que le tome II de ce rapport sortira à la fin de l'année. Nous l'enverrons à toutes les collectivités qui nous ont reçus une fois qu'il aura été validé en séance plénière par le CESER. Je vous remercie d'avoir effectué le déplacement pour partager vos questions et vos témoignages. Je remercie particulièrement les élus locaux – que l'on attaque parfois injustement – pour leurs prises de parole.

Je remercie, enfin, la mairie de Pornic et sa représentante, Mme Brigitte Diericx. Enfin, je vous rappelle que nous devons encore nous rendre à Château-Gontier le 31 mai – cela fait, certes, un peu loin – mais aussi dans le marais poitevin le 13 juin, au Mans le 19 juin et sur le territoire de l'EPCI Erdre et Gesvres le lundi 26 juin.

CONTRIBUTION ECRITE RECUE APRES LE DEBAT PUBLIC

Henri Jouselin

Je suis venu à cette soirée, en tant que Président de l'Association des Propriétaires de Préfailles, accompagné du Président de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement de Préfailles, sur invitation de la 1ère adjointe de Préfailles en charge de l'environnement et de l'urbanisme.

La place de l'arbre dans la commune, est notre préoccupation, car comme la ville de Pornic l'a évoqué lors de cette soirée, les arbres dans les propriétés vieillissent, sont gênants pour les divisions parcellaires qui sont un des moyens de densification des logements pour ne pas prendre sur le peu d'espace agricole qu'a la commune, et les espaces naturels à préserver.

Notre commune de bord de mer, voisine de Pornic a environ 1 200 habitants à l'année, il y a plus de 2 300 logements dont près de 70% sont des résidences secondaires.

Tout abattage d'arbre doit faire l'objet d'une demande d'autorisation. La commune n'a pas les moyens de mettre en place comme la ville de Pornic, un service dédié à ce suivi, et réfléchit à d'autres solutions.

Ces 2 associations et la commune réfléchissent depuis 3 ans à l'évolution de l'arbre dans le cadre de cette densification urbaine et du changement climatique. La commune possède des terrains classés en zone naturelle, sur laquelle des plantations d'arbres pourraient réalisées. Nous avons appelé ce projet « Petite Forêt du Futur », dont les objectifs principaux sont :

- Planter plusieurs espèces d'arbres (dont des fruitiers) plus compatibles au changement climatique en cours et aux conditions climatiques d'une commune de bord de mer : les deux principales espèces actuelles sont des Cyprès de Lambert et des chênes verts
- Faire de cet endroit un lieu de promenade et pédagogique sur ces arbres
- Faire de la communication sur ce projet en y impliquant les habitants, les enfants de l'école et les propriétaires de la commune, dans la plantation de ces arbres, mais aussi dans le suivi de l'évolution de ces plantations.
- Créer une journée de l'arbre, manifestation annuelle pour faire de la communication sur la place de l'arbre dans la ville
- Impliquer les acteurs de l'entretien des jardins pour créer avec eux une synergie sur ce sujet
- Apprendre à planter et à entretenir les plantations.

En dehors de ce témoignage sur nos actions en cours pour la suite de votre étude, pourriez-vous nous apporter du conseil dans la mise en œuvre de notre projet ?



SOIRÉE-DÉBAT. L'arbre, poumon de nos vies

Dans un contexte de réchauffement climatique accéléré aux conséquences néfastes, le Conseil économique social environnemental (CESER), assemblée consultative du Conseil régional des Pays de la Loire, affirme « **la nécessité d'inverser les conséquences, d'une part du remembrement à la campagne depuis 1950 et d'autre part, en ville, de la minéralisation systématique due à l'hyperurbanisation sur notre environnement naturel dans son ensemble pour tenter de lutter contre les effets du réchauffement climatique** ». L'étude du CESER redonne sa place à l'arbre et à la haie au cœur de nos territoires, « **de façon pérenne** ». Ses préconisations concernent l'ensemble de la société, les collectivités, les entreprises, les exploitations agricoles et les particuliers. Le CESER qui a considéré que suite à son étude devait avoir lieu une contribution au débat public avec l'ensemble des différents acteurs du territoire, organise conjointement avec la Ville de Pornic, une soirée débat le mardi 23 mai, à 18 h 30, à l'Espace Val Saint-Martin. Cette soirée, en présence du maire de Pornic Jean-Michel Brard et des membres du CESER, consistera à présenter l'étude régionale visant à émettre des préconisations auprès de tous, afin de protéger les arbres.

! Mardi 23 mai à 18 h 30, Espace Val Saint-Martin à Pornic. Pour tous (entrée libre). ■

CHATEAU-GONTIER (Mayenne)

31 mai 2023

Philippe HENRY

Maire de Château-Gontier sur Mayenne
Président de la Communauté de communes
du Pays de Château-Gontier
Vice-Président du Conseil Régional



Jacques BORDREAU

Président du CESER
des Pays de la Loire



vous invitent à une soirée-débat sur le thème
L'ARBRE EN VILLE ET À LA CAMPAGNE

**le mercredi 31 mai 2023
à 18h30**

Espace Saint-Fiacre
Château-Gontier sur Mayenne

Inscriptions à : <https://urlz.fr/11qp>
ou via le QR Code





EXPRESSIONS DU PUBLIC

Animateur et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

Je vous propose désormais de prendre la parole. Nous prévoyons environ une heure de débat.

Paysan à Chemazé :

Je souhaite apporter deux petites remarques. Vous avez présenté des chiffres relatifs à la disparition des haies qui paraissent inexacts d'après votre propre aveu. Nous aurions pu faire le parallèle avec la disparition des paysans. Moins il y a d'arbres dans nos campagnes, moins il y a de paysans. Je pense qu'il faut, aujourd'hui, remettre des paysans dans nos campagnes. Il faut stopper les politiques d'industrialisation de l'agriculture et recentrer nos paysans dans nos campagnes. Je pense ainsi que la situation sera meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui. Par ailleurs, j'observe qu'il y a eu beaucoup de subventions pour la plantation des haies. Ces subventions proviennent, pour partie, du conseil départemental de la Mayenne mais ce même conseil départemental remet à plat le haut du talus lorsqu'il s'occupe de l'entretien des bords de route. Lorsque je me suis installé dans ma ferme, à Chemazé, la clôture se trouvait en haut du talus, au bord de la route départementale. Je l'ai mise en retrait de deux mètres, sur mon terrain, en me disant qu'une haie finirait bien par apparaître sur le sommet du talus. Mais, le conseil départemental touche à ce talus chaque année lors de l'entretien des bords de route. Il est dommage de mener une politique publique, en mettant de l'argent sur la table, en faveur du bocage alors qu'il suffirait, par exemple, de ne pas toucher aux hauts des talus lors de ces entretiens. Nous aurions alors quelques centaines de kilomètres de bocage en plus dans le département.

Un intervenant :

Je suis un urbain qui vit à la campagne. J'abonde dans le sens de ce que vous avez pu dire lors de la présentation. Il est vrai que nous avons coupé des arbres pour permettre l'installation de la fibre. Nous les avons d'ailleurs coupés de manière préventive. Mais je souhaite particulièrement rebondir sur la fin de votre intervention. Nous avons identifié l'enjeu sur notre petite commune d'Origné. Nous avons à notre disposition de nombreuses informations via les réunions que vous organisez, les médias et diverses lectures.

Nous ne manquons donc pas d'informations mais nos concitoyens – dans lesquels je m'inclus – n'ont pas encore franchi l'étape suivante. Cette étape s'appuie sur la réflexion suivante : en quoi puis-je, individuellement, contribuer à cette mutation ? Comment conduire ce changement pour chacun d'entre nous ? Il nous faut passer de déni – ce n'est pas de ma faute, c'est celle des Chinois ou des paysans – à l'implication. Il serait bien que les élus locaux, lors des prochaines réunions, développent leur propos sur la façon de passer ces différentes étapes.

Nous allons tous perdre certaines habitudes. La question est donc la suivante : que ferez-vous, au niveau de votre organisation, pour réaliser des présentations précises mais simples et compréhensibles par tous pour que chacun puisse s'approprier le sujet pour en être un acteur véritable ?

Un intervenant :

Vous avez beaucoup parlé de haies bocagères. Mais, il serait bien de préciser de quelles variétés nous parlons là. Sommes-nous prêts à replanter ce qui a été enlevé ? La plantation de nouveaux peupliers ou acacias demande nécessairement du temps et beaucoup d'entretien. Et, je rejoins ce qui a été dit précédemment, il faut des fermiers pour réaliser cet entretien. L'État aidera-t-il, demain, à cette réinstallation du paysage bocager ? Un chêne, c'est 200 ans. Cela demande du temps.

Un intervenant :

Je souhaite parler des chemins ruraux, lesquels font aussi partie du paysage bocager. J'ai travaillé sur près de 300 dossiers d'enquête publique et jamais je n'ai pu voir que le chemin, devant être vendu, allait être conservé comme zone naturelle. Dans certains dossiers, le chemin rural est même détruit avant que l'enquête publique ne commence. En ce qui concerne la mise en place de la fibre, nous avons enregistré, au niveau de l'association, près de 75 destructions. Il s'agit d'un nombre considérable. La situation s'est quelque peu calmée mais les destructions sont toujours là. Il est bien de dire que l'on protège mais encore faut-il le constater réellement sur le terrain. Tous les ans, des chemins sont détruits et personne ne fait rien. Nous avons beau alerter mais rien n'y fait. Un jour, le chemin disparaît complètement et il ne reste plus qu'à le vendre.

Un intervenant :

Vous avez, de nombreuses fois, prononcer le terme « cycle de l'eau ». J'ai vu, il y a quelques années, le film " Le cycle de l'eau " qui relate une expérience menée en Slovaquie, dans un territoire qui pourrait très bien être le sud de la Mayenne. Les gens ont mobilisé de l'argent pour réinstaller un paysage bocager. Une augmentation du captage et de la restitution d'eau a été mesurée en seulement 10 ou 15 ans. Des prairies avaient aussi été réinstallées.

Nous parlons beaucoup d'agriculture et je pense qu'il ne faut pas hésiter à remettre en cause le volet environnemental de la PAC. Il serait bien également d'associer les citoyens qui vivent dans les territoires concernés. J'ai la chance d'être propriétaire de plusieurs terrains et j'y plante, chaque année, nombre de fruitiers. Je pense qu'il est nécessaire de sensibiliser les gens à ce patrimoine, lequel demande aussi des savoir-faire importants en matière de taille, par exemple.

Je conçois que des décisions politiques doivent être prises en matière de routes et de logements mais ces décisions-là vont bien plus vite que le rythme de la nature. Nous mettons des territoires à nu en quelques années seulement là où la nature met plusieurs décennies à reprendre sa place. Il nous faut interroger nos projets de fonctionnement. Nous, consommateurs, avons aussi notre part de responsabilité.

Il convient de repenser le cycle du temps pour savoir quels moyens il est possible d'y mettre. Je pense que l'État, les régions, les communautés de communes et les communes peuvent y réfléchir mais cela est le cas, aussi, des citoyens. Je pense qu'il faut réapprendre à nos enfants à planter des arbres. Et, ce n'est pas parce que nous avons planté un certain nombre d'arbres au cours d'une journée citoyenne qu'il faut s'en contenter. Il ne faut pas négliger l'entretien.

Ancien agriculteur :

Je souhaite vous remercier pour cette présentation et j'en profite aussi pour remercier M. le maire pour cette invitation. J'ai appris, il y a peu, que l'arbre ne compensait pas. Le fait de planter des arbres ne doit pas constituer une justification à, par exemple, un voyage en avion. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?



Un intervenant :

Je souhaite aborder la thématique relative aux plans de gestion durable des haies (PGDH). Il est important d'avoir en tête cette problématique et l'entretien que nous effectuons dans le bocage. Je pense qu'il est bien, aussi, d'aller plus loin et de travailler sur le label Haie et sur les débouchés que nous pouvons avoir autour de ces haies. Par ailleurs, une question ouverte se pose également concernant les essences adaptées à nos climats. Nous pouvons prendre l'exemple du chêne. Nous avons, cette année, quelques maladies et ravageurs qui attaquent nos chênes anciens. Nous avons déjà constaté la disparition de l'orme dans les années 1990 à la suite de l'arrivée et du développement de la graphiose. Ces ormes, qui représentaient 40 à 45 % des essences bocagères, ont aujourd'hui disparu. Il est bien de planter des espèces adaptées à nos territoires mais je me demande s'il ne serait pas intéressant de planter de nouvelles essences.

Xavier DE LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Je vous remercie pour ces nombreux témoignages. Je vais réagir de manière globale ne vous partageant mon sentiment. Vous dites qu'il faudra s'adapter et sortir du déni en acceptant nos peurs. Le grand sujet est celui-ci : que suis-je prêt à abandonner de bon cœur pour construire quelque chose d'un peu plus vertueux ? Nous ne demandons pas à une révolution.

Nous ne demandons pas que Château-Gontier devienne, demain, une place boueuse sur laquelle nous sommes obligés de marcher en bottes. Nous demandons simplement que soient aménagées, de manière intelligente, des plages dans lesquelles l'eau peut s'infiltrer. Je précise d'ailleurs que nous ne le demandons pas mais que nous le suggérons. Il est intelligent de faire en sorte que la goutte d'eau de pluie puisse s'infiltrer dans le sol plutôt qu'elle rejoigne la rivière en quelques heures. Nous avons besoin que la nappe phréatique puisse se reconstituer. Nous avons enfin compris que nous étions dans un monde dont les ressources ne sont pas inépuisables. Comment faire pour que l'eau s'infilte ? Comment faire pour que la biodiversité puisse retrouver sa place au milieu d'un monde moderne dans lequel nous voulons vivre de manière harmonieuse ?

Nous ne disons pas qu'il faille vivre sans voitures ou sans confort mais nous voulons donner une chance à notre société de vivre en harmonie avec les éléments qui l'entourent, dans un monde devenu un peu plus hostile qu'hier. Nous devons abandonner de bon cœur certaines choses pour que, demain, nous puissions être armés pour lutter contre les effets du réchauffement climatique. Je rappelle que cela correspond à ce qu'a dit M. le ministre, Christophe BECHU, la semaine dernière. De notre côté, cela fait cinq ans que nous en parlons.

Pourquoi avons-nous choisi la thématique de la lutte contre les effets du réchauffement climatique ? Certains ont pu trouver cela banal. M. Christophe BECHU nous dit que cette formulation n'avait pas été utilisée car cela revient à dire que nous avons perdu d'avance la bataille. Or, ce n'est pas du tout le cas. Cette lutte contre les effets du réchauffement climatique ne s'oppose nullement à la lutte contre le réchauffement. Nous disons simplement que la région, à elle seule, ne peut pas se préoccuper du réchauffement climatique, lequel devra se régler à l'échelle internationale et, aussi, au niveau des individus. En revanche, la lutte contre les effets de ce réchauffement peut être menée à l'échelle de la région.

Nous devons parvenir à recréer, dans nos territoires, des espaces qui permettront de ralentir le cycle de l'eau. Je suis désolé de dire, ici, que toute l'eau qui tombe à Château-Gontier et qui part rejoindre la Mayenne est définitivement perdue. À l'inverse, si cette eau infiltre le sol et rejoint la nappe phréatique, elle bénéficiera à Château-Gontier et aux communes alentour. Que pouvons-nous faire à notre échelle ? Remettre une trame bocagère en place au bénéfice des habitants de la région. Quant au carbone séquestré par cette remise en place du paysage bocager, cela participe de la lutte contre le réchauffement en lui-même. Cela signifie bien que la lutte contre les effets du réchauffement climatique ne va pas à l'encontre de celle contre le réchauffement.

Vous avez, en outre, raison de dire qu'il faut absolument préserver les chemins ruraux. Sylvain Tesson, dans son livre sur les chemins noirs, se tait lorsqu'il en vient à décrire la Mayenne et son bocage lui, pourtant, si verbeux habituellement. Il n'a rien eu à dire. J'avoue l'avoir mal vécu. Vous avez parlé des haies, de leur reconstitution et de leur entretien en vous interrogeant sur la disparition des paysans qui entretiennent ces haies. Nous allons remettre en place un système bocager dans un monde hostile. Nous connaissons, oui, des échecs. Nous ne sommes pas Mao, lequel ne voulait plus d'oiseaux, qui mangent les graines, dans le ciel et qui demandait, l'année suivante, le retour de ces oiseaux pour lutter contre la prolifération de moustiques. Il est aisé de détruire mais la reconstruction, elle, nécessite davantage de temps que la destruction. Aujourd'hui, la Chine reboise l'ensemble de son territoire dans une proportion hallucinante afin de devenir, demain, le poumon de la planète après avoir déforesté à tour de bras. Nous n'agissons pas comme cela. En France, nous expérimentons et suggérons tandis qu'il y aura des débats entre les experts et spécialistes des haies.

Lorsque nous avons commencé à travailler sur ce sujet, nous pensions qu'il était logique de faire venir des essences en provenance de territoires situés à 2 000 km au sud. Puis, après des échanges avec des experts forestiers, il est apparu qu'il fallait plutôt aller les chercher plus à l'est, dans des environnements où règne un climat plus continental. Les espèces qui sont présentes dans une région ayant un tel climat sont déjà habituées à supporter de forts stress hydriques. Les génétiques des chênes de ces régions sont, en outre, fort nombreuses. Une étude récente indique que les glandées de chênes nées les années de canicule et de sécheresse ont une résilience naturelle face aux années sèches. Nous disposons donc d'un outil passionnant pour réinstaller des haies. Nous ne devons pas procéder de manière dogmatique. La haie est un environnement joyeux, de liberté et de biodiversité ; la haie du sud Mayenne n'est pas la haie du nord Mayenne. Il ne manquerait plus que la haie s'inscrive dans un environnement normé. Il ne faut surtout pas cela.

Il faut, par ailleurs, que l'entretien des haies, grâce à l'environnement des PGDH, soit associé au marché régional du carbone afin que cela puisse bénéficier de la contribution volontaire des entreprises (CVE). En effet, il est illusoire de penser que l'agriculteur aura, demain, le temps d'entretenir la haie qui est sur sa ferme. Il est nécessaire que l'entretien des haies puisse s'appuyer sur des financements connexes.



M. Jacques BROUSSEAU, Président de la commission “ Aménagement des territoires-Cadre de vie ” du CESER : Je souhaite appuyer mon propos sur deux exemples concrets après deux débats qui se sont tenus précédemment. Je me souviens que le maire d’une petite commune nous disait, lors d’un débat précédent, qu’il avait été contraint de procéder à l’arrachage des arbres et il ne savait pas quelles essences plantées à la place de ces arbres. Une personne, présente dans la salle, lui a dit qu’il fallait absolument s’adresser à la chambre d’agriculture. Une Conseillère départementale, également présente, l’a également invité à la contacter. Cette personne, élue d’une petite commune, n’avait aucune idée de l’endroit où il fallait s’adresser. En ce qui concerne le cycle, je peux prendre l’exemple de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, commune de la Loire-Atlantique située sur le bord du lac de Grand Lieu. La rivière, l’Ognon, qui passe sur le territoire de cette commune et se jette dans le lac a été calibrée il y a quelques années. Un pêcheur nous disait que les conséquences d’un fort orage en amont de la rivière se font sentir, aujourd’hui, en 24 ou 48 heures alors qu’elles ne se faisaient sentir qu’au bout de six ou sept jours il y a encore quelques années. S’attacher à la conservation des haies en bord de rivière me semble être une chose tout à fait importante.

Un intervenant, agriculteur :

Je porte un regard sur l’arbre en ville et j’invite les élus locaux à regarder les fiches techniques du Conseil de l’architecture, de l’urbanisme et de l’environnement (CAUE) de la Seine-et-Marne, lequel a beaucoup travaillé sur cette thématique. Je suis impressionné par les fiches techniques produites et les 14 propositions qui ont été faites sur la taille des arbres en ville. Le CAUE de la Mayenne a, lui, travaillé de concert avec la chambre d’agriculture, il y a 40 ans, sur la question de l’arbre. Il me semble essentiel de s’appuyer sur une structure officielle portant sur la difficulté d’implanter des arbres en milieu urbain. La question est complexe pour de nombreuses raisons (hauteur, ombre, feuillage, etc.). La taille de l’arbre en ville est une chose particulière qui doit être pensée différemment de celle de l’arbre agricole.

Une intervenante, membre de la Jeune chambre économique française :

Nous allons sensibiliser les plus jeunes par la mise en place d’ateliers portant sur l’écoute de la biodiversité. Je suis interpellée, ce soir, par le sujet – important pour nous, membres de la Jeune chambre – de la coopération et de la mise en relation des différents acteurs. Il s’agit de savoir comment nous devons travailler ensemble sur une thématique aussi importante que celle-ci. Pour le moment, je ne vois pas comment il est question de coopérer et ce qui pourrait être mis en place pour faciliter une telle coopération. La santé de l’eau et des arbres – et de la nature en général – commence par l’observation. Je m’interroge sur la coopération pour mener un travail sur ces sujets-là. Que pourrait en dire le CESER ? Et comment écouter aussi la santé du territoire par la base, c’est-à-dire via l’écoute du sol ? Je pense que les nouvelles générations sont assez sensibles à ces sujets-là. J’ai eu le temps de me former à la nature à la suite d’un très récent séjour de trois jours dans la Drôme.

Président du MEDEF Pays de la Loire :

Je remercie, en liminaire, Xavier de La Bretesche pour la qualité de son exposé. Je l'ai trouvé très intéressant et notamment le point rappelant que c'est l'homme qui a planté les haies. Et c'est l'homme – toujours – qui a été responsable de sa destruction en partie. Nous pouvons donc être quelque peu optimistes car nous voyons bien que la méconnaissance du sujet a été responsable de la mise en place de ces politiques en défaveur de la haie et des comportements collectifs inadaptés. Il est bien de ne pas stigmatiser tel ou tel groupe de personnes. Il s'agit bien d'un sujet collectif.

Les solutions que nous devons trouver passeront par la pédagogie, laquelle commence, ce soir, avec la promotion de ce rapport. Il est dommage, néanmoins, que nous ne puissions pas toucher directement un plus grand nombre de personnes, et notamment les plus jeunes. Il faut absolument que les populations soient, le plus tôt possible, informées et sensibilisées à ces sujets. Cela fait partie des connaissances qu'il faut transmettre. J'ignore comment il est possible de le faire. Il ne faut pas que ce sujet demeure celui d'un monde en particulier ; il faut, au contraire, que ce sujet rapproche les personnes. Nous devons créer, de concert avec l'Éducation nationale, les passerelles nécessaires pour que cette question-là soit considérée comme essentielle en Pays de la Loire. Cela permettra aux acteurs divers qui mènent des politiques publiques d'être attentifs à cela.

Je précise, pour les personnes qui ne me connaissent pas, que je suis impliqué au sein du Medef, organisation – pour ceux qui l'ignorent – qui a pour but de défendre l'entreprise. Nous militons, notamment, pour une croissance responsable. J'apprécie le ton qui a été adopté au cours de cet exposé. Je ne pense pas qu'il faille opposer l'écologie et l'activité économique. Il faut imaginer que nous puissions vivre et travailler durablement dans les Pays de la Loire. Il nous faut pour cela des activités et des infrastructures – routes, voies ferrées, etc. – mais il faut également maintenir un certain confort de vie.

Les politiques publiques doivent être partagées collectivement. Il convient, lorsque nous construisons une route, de s'assurer que le talus est à bonne distance pour des questions de sécurité et d'entretien. Le but n'est pas de faire des Pays de la Loire une jachère sur laquelle il n'y aurait que des haies et des arbres. Enfin, je souhaite revenir sur des initiatives sur lesquelles nous sommes engagés. Les entreprises ligériennes consomment du CO2 et ne s'inscrivent pas toutes, aujourd'hui, dans une logique vertueuse. Nous sommes donc amenés à faire de la compensation. Une initiative formidable a été conduite par la FNSEA : il s'agit de Solenat dont le sujet principal de préoccupation est la haie. Solenat permet aux entreprises du territoire de compenser leurs émissions en finançant la plantation mais, aussi et surtout, l'entretien de haies par des paysans. Je pense que ces initiatives ne sont pas suffisamment connues et répandues. Les entreprises du territoire ligérien devraient toutes connaître cette initiative.

Une intervenante :

Château-Gontier a parfaitement réussi une révolution, ou pour le moins une très grande évolution, celle du tri des déchets. Je crois qu'il convient de réappliquer une pédagogie pour acculturer – comme vous le dites – la population. Il n'est, par exemple, peut-être pas nécessaire de goudronner l'entrée du garage ; si un permis de construire accordé nécessite l'arrachage de trois arbres, il convient alors de les replanter ailleurs. Dans de nombreux cas, ces arbres ne sont pas remis en place.

Un intervenant :

Je souhaite faire remarquer l'évolution du comportement de nos élus en ville. Je vois avec plaisir, à Château-Gontier, une évolution très positive sur la question écologique. J'en veux pour preuve, à titre d'exemple, la route d'Angers qui a été moins minéralisée qu'on aurait pu le craindre. J'ai pour habitude de me déplacer à vélo à Château-Gontier et qu'elle ne fut pas ma surprise de voir, au sortir de la route d'Angers – laquelle est bordée de nombreux arbres – une piste cyclable longue de 2 km et au bord de laquelle ne figure aucun arbre. J'espère que la municipalité de Château-Gontier entendra ce message car il est tout à fait possible d'y planter également des arbres. La minéralisation de cette route est, selon moi, trop importante. Je viens, de plus, de traverser le parking de la maison de santé de la Motte Vauvert et j'ai constaté que trois arbres minables, seulement, sont plantés sur ledit parking. Or, nous pourrions profiter de l'hectare disponible pour y planter de très nombreux arbres. Je souhaite que l'évolution visible à Château-Gontier se poursuive et que nous puissions revenir en arrière.



La minéralisation de cette route est, selon moi, trop importante. Je viens, de plus, de traverser le parking de la maison de santé de la Motte Vauvert et j'ai constaté que trois arbres minables, seulement, sont plantés sur ledit parking. Or, nous pourrions profiter de l'hectare disponible pour y planter de très nombreux arbres. Je souhaite que l'évolution visible à Château-Gontier se poursuive et que nous puissions revenir en arrière. profite, par ailleurs, de la présence de Mme la sous-préfète pour rappeler que l'ancien préfet de la Mayenne a pratiquement autorisé la disparition de plusieurs hectares de forêt pour la mise en place d'une carrière, laquelle a entraîné aussi la suppression d'une partie du bocage et la mise au jour d'une nappe phréatique. Nous sommes là à 10 km de Château-Gontier. Je pense qu'il vaudrait mieux protéger ces nappes – si importantes pour notre climat – et éviter de les découvrir. Enfin, je rejoins ce qu'a pu dire l'intervenant, membre du Medef, lorsqu'il dit qu'il faut mettre en œuvre une politique avec l'école. Je peux vous assurer, en tant qu'ancien professeur de SVT, que nos jeunes sont déjà très motivés par ces questions. Il nous faut encore enfoncer le clou.

Un intervenant :

Il a été dit qu'il fallait installer de nouveaux agriculteurs pour remettre en place la trame bocagère de la Mayenne. Or, la tendance est plutôt à l'agrandissement de la superficie des fermes. En appui de cette idée, je souhaite évoquer aujourd'hui, l'événement qui aura lieu le samedi 3 juin à Château-Gontier, au lycée agricole : il s'agit de l'assemblée générale de Terres de Lien Pays de la Loire. Terres de Lien est une association qui soutient l'installation de jeunes en achetant du foncier pour vivre sur des fermes qui ont été libérées. Le contrat qui est passé avec Terres de Lien est toujours un bail environnemental. Vous êtes tous conviés à cette assemblée générale et, notamment, à la table ronde devant se tenir dans l'après-midi et dont le thème sera Qui nous nourrira demain ?

Responsable du service des espaces verts de Château-Gontier :

Je me positionne en tant que gestionnaire de l'arbre en ville. Il est vrai qu'il devient de plus en plus compliqué d'installer des arbres en ville. Cela fait bien longtemps, maintenant, que nous ne faisons plus n'importe quoi. Nous savons très bien que des agents pathogènes peuvent venir pourrir les arbres dès que nous leur faisons des plaies. Nous avons conscience que l'idée est de planter le bon arbre au bon endroit mais le problème est qu'il n'y a plus de bon endroit. Aujourd'hui, le sous-sol de nos villes abrite un maillage important de nombreux réseaux (gaz, eaux usées, télécom, etc.). Cela nous amène parfois à devoir planter des arbres au milieu de la route sur une avenue qui fait, pourtant, au moins 12 mètres de largeur. Je pense qu'il faut bien prendre en compte ces réseaux – indispensables de toute évidence – lors des prochains aménagements. Il convient de les regrouper autant que faire se peut. Nous avons pu nous dire que nous aurons moins de soucis en enterrant nos réseaux mais désormais se pose la question du manque de place pour planter nos arbres en ville. J'ai entendu aussi parler de la jeunesse au cours des échanges précédents mais je peux vous assurer que ce ne sont pas les jeunes gens qui se plaignent le plus de la place des arbres en ville.

Maire de Château-Gontier :

J'insiste sur la question de l'arbre en ville, laquelle fait partie de notre quotidien à Château-Gontier. Nous avons beaucoup parlé des réseaux aériens mais se pose désormais la question des réseaux souterrains. Aujourd'hui, des systèmes racinaires percent des canalisations, ce qui fait que nous nous retrouvons avec des effluents gris à même le sol. La question de la sécurisation du réseau de gaz, qui alimente les maisons, se pose également. Les systèmes racinaires ne sont pas compatibles avec cette problématique. Nous avons vu, aussi, que les systèmes racinaires avaient complètement écrasé, sous la route de Laval, les fourreaux mis en attente pour l'installation de la fibre. Il arrive aussi que la mairie reçoive la facture de couvreurs intervenus chez des particuliers pour enlever des feuilles – issues d'arbres appartenant à la mairie – obstruant des gouttières. Nous avons aussi une question de responsabilité par rapport aux particuliers.

Nous sommes en train d'expérimenter un certain nombre de choses. Nous avons positionné sur la route d'Angers évoquée précédemment – il s'agit de l'avenue du Maréchal Joffre – des cuves de 9 m³ afin que l'arbre qui sera planté puisse s'y développer avec aisance sans venir perturber les réseaux et façades. Sur la route de Laval, nous expérimentons les plantations centrales pour éviter les réseaux souterrains. Sur la rue René Perreault, nous avons prévu la mise en place d'une haie basse pour récupérer les eaux de ruissellement et garantir la récupération des eaux de pluie. Nous nous posons moins de questions dans des espaces comme le Bout du Monde où nous pouvons planter en pleine terre

Je me souviens d'une histoire dramatique, vécue le 31 août 2003, alors que j'étais jeune maire de Château-Gontier : nous avons pris la décision, sur la base de référentiels techniques, d'abattre les vieux tilleuls présents sur l'avenue Carnot. Nous savions qu'il fallait le faire techniquement mais cela a créé un émoi. Nous avons, depuis, replanté sur cet espace des micocouliers de Provence. Il a fallu attendre quelques années pour que ces arbres puissent se développer mais aujourd'hui cet espace a été régénéré. Aujourd'hui, nous avons des micocouliers de grande taille qui ont remplacé les tilleuls. Il est donc nécessaire, parfois, de prendre une décision semblant impopulaire sur le coup mais plus acceptable ensuite. Le retour de la biodiversité sur les promenades de la Résistance et de Mahier agace certaines personnes car les oiseaux ont repris leur habitat naturel. Ce n'est pas bon, certes, pour les toits des voitures qui y sont stationnées mais cela fait la fortune des stations de lavage.

Animateur :

Je vous propose de céder la parole au rapporteur, Xavier de La Bretesche, afin qu'il nous livre une conclusion synthétique de ce qui a été dit avant que M. Jacques Brousseau et M. Philippe Henry ne concluent cette réunion.

Directrice départementale des territoires :

Nous avons organisé, récemment, un débat au sein de la communauté de communes des Coëvrons. Je partage tout ce qui a été dit et souhaite soumettre un sujet important au CESER des Pays de la Loire. Il convient de reconsidérer l'aspect productif de la haie. Autrefois, le métayer taillait la haie pour se chauffer. Nous savons que nous conservons plus facilement un objet qui a une certaine valeur. Cela rejoint la question de la filière courte du bois de chauffage. Nous nous chauffons, de plus en plus, avec le bois, lequel prend désormais la forme de granulés. Ces granulés de bois proviennent, dans le meilleur des cas, de l'est de la France alors qu'il est peut-être possible de poser le sujet de la filière courte de ce bois de chauffage.



Xavier DE LA BRETESCHE :

Je reviens sur le sujet de la compensation abordé brièvement au cours des échanges précédents. Il n'y a pas d'arbre magique qui compenserait un voyage en avion ; une forêt pourrait, à la rigueur, le compenser. Les deux éléments majeurs de la compensation sont les océans et les végétaux, et la forêt en particulier. L'arbre ne constitue qu'un premier pas. Ainsi, en luttant contre les effets du réchauffement climatique, nous luttons aussi contre le réchauffement climatique lui-même. Nous le faisons en replantant des arbres dans notre région.

Je reprends les propos de l'intervenante qui s'est exprimée au nom de la Jeune chambre économique. Comment devons-nous coopérer ? Il nous faut irriguer nous dit M. Samuel TUAL. Vous dites tous les deux la même chose. La région des Pays de la Loire, l'une des plus attractives du pays, a une responsabilité car elle détient entre 15 et 20 % du linéaire de haie bocagère en France. Nous avons là l'occasion de nous saisir d'un sujet de formation, du CAP aux écoles d'ingénieur. Les gens de l'extérieur viendront, un jour, chercher ce sujet de formation sur notre territoire. Tout cela serait très bien. Le Président de la région Centre-Val de Loire contactera son homologue des Pays de la Loire lorsqu'il recherchera des compétences dans ce domaine. Les compétences en matière de haies bocagères doivent être recherchées naturellement au sein de notre région. Il y a un travail à mener sur ce sujet. Je vous rappelle que nous apprenions la définition de la haie bocagère en CE1 dans nos livres de géographie. Je vous avoue que j'ignore à quel moment cet apprentissage a disparu. Je n'ai que 52 ans.

En ce qui concerne Solenat, je pense qu'il est nécessaire de s'appuyer sur un interlocuteur unique. Tout cela dépend effectivement de la volonté humaine. Nous devons savoir reconstruire ce que nous avons détruit auparavant. Cela doit être à la portée de tous. Il doit y avoir un architecte à l'échelle de la région et des EPCI. Ce ne doit pas se faire avec un agriculteur par ci ou un agriculteur par là. Ce ne serait pas intéressant pour les quatre items que j'ai cités lors de ma présentation. Je ne critique nullement la démarche de Solenat mais je ne sais pas très bien comment elle est organisée. L'habitude est prise. La contribution volontaire des entreprises (CVE) est mise à disposition, ce qui est très bien. Il nous faut désormais dupliquer cela et le mettre en place au bénéfice d'une trame intelligente et collective.

Enfin, je vous remercie vivement pour votre présence. Personnellement, je pourrais me déplacer quatre fois par mois pour discuter d'un tel sujet et je crois que je le fais déjà. Je souhaite terminer mon propos en parlant de notre département, la Mayenne. Lorsque nous sommes dans le nord du département, cela n'a pas tout à fait à voir avec le sud Mayenne. Les cartes du GIEC et de Météo France indiquent objectivement que l'urgence est ici. L'eau arrive des Alpes mancelles et découle naturellement vers le nord de la Mayenne. Ici, dans la région de Château-Gontier, nous sommes dans la limite haute de ces ennuis.

L'urgence se situe donc plutôt dans le sud du département. Je dis cela en toute amitié et sans revêtir la tunique du redresseur de torts. Il ne s'agit pas de compter les bons et mauvais points sur les 70 dernières années. Cela n'a aucune importance. Nous devons avancer dans le même sens pour reconstituer les réserves en eau, induire la fraîcheur, limiter l'érosion des sols et reconquérir la biodiversité. Cela doit se faire au bénéfice de tous pour les années à venir. Nous le faisons donc pour nos enfants et petits-enfants. Je vous remercie.



Animateur :

Je constate que cette conclusion a été dite à Château-Gontier et non à Mayenne. Je cède désormais la parole à M. Brousseau.



M. Jacques BROUSSEAU :

Vous avez dû comprendre que nous ne sommes pas des experts comme le sont les membres du GIEC. Le CESER rassemble des personnes issues de la société civile, dans toute sa diversité. Cette première étude a été faite avec une quarantaine de personnes au sein de la commission " Aménagement des territoires-Cadre de vie " et nous allons maintenant pouvoir l'enrichir grâce à ces échanges. Les 22 débats que nous organisons participeront vivement à enrichir notre contribution. Il s'agit d'une démarche innovante.

En effet, c'est la première fois que nous organisons d'aussi nombreux débats publics. Il est important pour nous de nous rendre dans les territoires. Je suis issu du département de la Vendée. Nous sommes déjà allés dans le marais Breton, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie et nous devons nous rendre prochainement dans le Sud Vendée, dans un paysage tout à fait différent. Nous allons essayer d'inclure la richesse de nos échanges dans le tome II de notre rapport.

Nous participons à un processus pour améliorer la situation mais il faut rappeler que nous ne sommes pas les décideurs. Nous faisons nos propositions auprès de l'État, des élus du conseil régional et, aussi, auprès de toutes les EPCI dans lesquels nous nous sommes rendus. Nous enverrons le tome II de notre rapport dans tous les EPCI où nous avons organisé un débat. Les personnes qui n'ont pas osé prendre la parole ou qui souhaitent ajouter des éléments à leur propos peuvent le faire en nous contactant à l'adresse suivante : ceser@paysdelaloire.fr. La retranscription de nos échanges figurera dans le tome II tout comme les contributions que vous nous ferez parvenir à la suite de cette réunion.

Enfin, je tiens à répondre à l'intervenant qui a fait référence aux très intéressantes fiches techniques du CAUE de la Seine-et-Marne. Nous les consulterons bien évidemment. Je vous remercie, M. le maire, les élus locaux et décideurs politiques présents aujourd'hui pour ce débat.



Maire de Château-Gontier :

Je tiens à remercier les membres du CESER pour cette présentation et pour l'organisation de ces temps d'échanges. Aujourd'hui, l'objectif est clair : il s'agit de partager la connaissance. Il nous faut, pour avancer ensemble, au moins partager les constats qui sont faits et les approches scientifiques. Ensuite, il faut fédérer. Il est vrai que nous ne sommes pas 12 000 personnes ce soir. Nous allons essayer d'avancer sur un certain nombre de sujets sans attendre tout le monde. Même si la mobilisation doit prendre une plus forte ampleur, l'enjeu est de faire avancer ces sujets-là. Dès la rentrée, nous mènerons une campagne de sensibilisation sur l'irrigation et le débranchement des gouttières à destination des propriétaires particuliers, qui ont des parcelles d'environ 500 m². Nous pourrions ainsi toucher quasiment la moitié de notre territoire pour en assurer la réirrigation. .



Je tiens à remercier les membres du CESER pour cette présentation et pour l'organisation de ces temps. Je pense que nous pouvons, dès aujourd'hui, engager la population sur un certain nombre de sujets comme celui-ci. Nous pouvons aussi attendre des pouvoirs publics un certain nombre de réponses et d'actions.

Il serait bien que nous nous assurions de préserver ce que nous allons reconstruire à partir de ce que nous avons détruit. Nous devons, pour ce faire, lui donner une valeur environnementale et une valeur économique. Cela a été dit, par exemple, sur la valorisation du bois sur notre territoire avec les chaudières qui viennent alimenter nos réseaux de chaleur. L'enjeu est de partager, ensemble, cette ambition commune. Je vous remercie, très sincèrement, pour cette présentation. Nous aurons l'occasion de nous revoir sur d'autres sujets très prochainement. Merci pour votre participation.

LA TAILLEE - MARAIS POITEVIN (Vendée)

13 juin 2023



L'arbre
poumons
de nos vies

ARBRE DES VILLES | ARBRES DES CAMPAGNES | ARBRES DES HAIES

Bocage ~ carbone ~ eau ~ végétaux

Les enjeux de la biodiversité sur nos territoires

CONFÉRENCE | DÉBAT

MARDI 13 JUIN 2023 18 H 30
Salle socio-culturelle Michelle Porcheron - 59 rue du 8 mai
LA TAILLÉE (85)



EXPRESSIONS DU PUBLIC

Conseiller départemental :

Nous commençons à reprendre des pratiques vertueuses même s'il reste du chemin à faire. Le département a réagi en mobilisant de l'argent pour que le territoire soit respecté dans ses particularités, notamment dans les espaces naturels, à proximité des espaces protégés.

Intervenant :

Je souhaite revenir sur l'exode rural dont vous avez parlé et sur la date, 1950, que vous avez mentionnée. Je suis né dans le bocage en 1941 et je peux vous dire que l'exode rural était déjà conséquent à cette date. Il y avait, à l'époque, quelque 3 millions d'exploitants agricoles en France. Aujourd'hui, ces exploitants sont bien moins nombreux, ce qui signifie que nos campagnes se sont vidées. Des populations y reviennent mais ceci n'est pas sans conséquences sur le problème de l'aménagement du territoire. La tâche n'est jamais terminée mais elle devient quelque peu difficile.

Intervenante, habitant de La Taillée :

La présentation que vous avez effectuée nous promet un avenir merveilleux, d'ici quelques années, pour nos campagnes. La commune de La Taillée dispose d'un territoire très agricole. J'entends que vous proposez un réaménagement du territoire avec des haies bocagères, des parcelles de taille plus modeste et davantage de verdure. Je me demande si cela est bien réalisable. Cette question, ouverte, est posée à vous mais aussi à Monsieur le Maire de La Taillée et aux agriculteurs de la commune ici présents. Il y avait, en face de chez moi, 15 000 m² de prairies avec des arbres, de la verdure. Puis, cet espace a été transformé en lotissement composé de maisons construites sur de petites parcelles. Aujourd'hui, cet espace est un véritable désert blanc de maisons et de poussières. Envisagez-vous de végétaliser ce lotissement ?

Intervenant, habitant de La Taillée :

Je réside sur le territoire communal de La Taillée depuis une dizaine d'années. Je suis issu du bocage et cela fait maintenant une vingtaine d'années que j'habite dans le marais. Un certain nombre de choses me choquent et notamment ce chantier qui a débuté sur les bords de la Vendée il y a maintenant trois ou quatre ans. Je me suis rendu sur le chantier. Je comprends qu'il faille dégager les arbres morts mais il m'a été dit que tout arbre incliné d'au moins 45 degrés au-dessus de la rivière devait être coupé. En conséquence, il n'y a quasiment plus d'arbres sur les rives de la Vendée. Si vous souhaitez observer les belles couleurs de la Vendée, je vous invite à vous y rendre sans tarder car l'eau de la rivière deviendra rapidement verte cet été, ce qui n'était pas le cas lorsqu'il y avait des arbres sur son rivage.



Un autre chantier m'a particulièrement choqué : il concerne les fils électriques. De beaux saules ont été sabrés à la mauvaise saison. Monsieur le Maire, que j'ai sollicité, s'est rendu sur place et m'a expliqué que les personnes n'avaient pas respecté la période de taille qui figure, pourtant, dans les contrats. Deux magnifiques saules ont été saccagés avec une taille réalisée au mauvais moment. Je ne comprends pas que cette entreprise, pourtant assez réputée, ne respecte pas la saisonnalité des tailles. Je me souviens que Monsieur le Maire partageait mon écœurement ce jour-là car il n'avait pas pu empêcher cette taille à temps.

Monsieur le maire de La Taillée :

Il est vrai, pour répondre à Corinne XXX, que le secteur qu'elle évoque s'est beaucoup développé depuis 2017. Aujourd'hui, 19 habitations sont sorties de terre sur cette parcelle. Il s'agissait de la dernière opportunité foncière, pour la commune, d'apporter un peu de renouveau, ce qui fait partie du cycle des communes. Nous avons là quelque chose à compenser. Nous sommes en train de sélectionner les entreprises pour effectuer les travaux de voirie. Nous prévoyons des emprises, sur cette voirie, pour réaliser des plantations. Et, ce que nous avons vu ce soir ne constitue que le point de départ en matière de verdissement. Les habitants viennent d'arriver au sein de ce lotissement ; les maisons sont en cours de finition. Pour le moment, et cela est heureux, personne n'a goudronné sa parcelle. Nous avons essayé de favoriser les clôtures basses et les plantations. Nous ne rattraperons pas le coût du lotissement, ce n'est pas possible, mais nous planterons en compensation ailleurs. Nous avons des programmes en route pour continuer de verdir, notamment la parcelle qui se situe près de l'école. En ce qui concerne l'entretien des arbres, nous parlons là de secteurs couverts par la haute tension. Dans ces secteurs, Enedis ne choisit pas forcément les entreprises sur leur fibre écologique ; Enedis choisit plutôt des prestataires qui agissent vite et de manière durable. En conséquence, les coupes sont rases. Il est vrai que cela a constitué une très mauvaise surprise, très éloigné de ce sur quoi nous nous étions engagés. Fort heureusement, le plus petit des deux saules a repris, aujourd'hui, de la vigueur. Nous essayons de prendre soin de ces deux arbres que j'estime remarquables. Nous allons éviter de les faire repartir trop haut afin qu'Enedis ne réitère une telle opération.

Président du syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre niortaise, communauté de communes Sud Vendée Littoral :

Je complète la réponse de Monsieur le Maire. La fibre optique est enterrée partout où cela est possible et la ligne est aérienne sur le territoire des communes où il y avait déjà des fils électriques en aérien. La fibre est enterrée partout où il a été possible d'anticiper son installation. En réponse à Mme Corinne, il faut savoir que les PLUi prévoient à l'horizon 2050 une densification de l'habitat, ce qui signifie que nous en pourrions plus construire de maisons individuelles. Il faudra alors construire en hauteur. Je rappelle que nous pourrions construire entre 200 et 250 logements par an à l'échelle de la communauté de communes avec des communes comme Luçon, Sainte-Hermine, La Faute-sur-Mer ou La Tranche-sur-Mer. Je rappelle que nous en avons besoin de 500 à 600 par an aujourd'hui. Cela veut donc dire que nous serons contraints de construire des habitations à plusieurs étages. Je pense que l'État insistera pour que nous construisions des habitations de type R +1 ou R +2 voire R +3, et ce quels que soient les territoires. Cela provient d'une demande de l'État qui vise un objectif de zéro artificialisation à l'horizon 2050.



Par ailleurs, en tant que président du syndicat de marais, je précise que nous ne pouvons plus laisser certains arbres sur les digues présentes sur les rives. En effet, lorsque ces arbres tombent dans la rivière, ils emportent avec eux, le plus souvent, la digue sur laquelle ils se trouvaient. Nous avons affaire à deux textes contradictoires. Le premier nous dit qu'il ne faut pas couper ces arbres tandis que le second, issu du ministère, nous impose de les couper. Il faut souligner un autre problème pour la Vendée avec ce système d'endiguement. Depuis 2023, nous devons étudier le système de digues afin de protéger les habitations qui se situent sur les deux rives. Vous, habitants de La Taillée, savez que certaines maisons sont vulnérables. Il sera donc nécessaire de construire un système d'endiguement, ce qui nécessitera de supprimer une partie des arbres présents. Je précise, enfin, que cette demande émane directement du ministère de l'Environnement. Il nous avait été demandé de créer une digue sur le territoire communal de Chaillé-les-Marais pour protéger les habitants. Et, nous avons été interpellés par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) à la suite de l'abattage d'un arbre, situé en plein milieu de la digue, dans lequel se trouvait un nid. La LPO nous a fait savoir que nous avons détruit une héronnière. Je précise toutefois que l'abattage de l'arbre a eu lieu au mois de décembre, c'est-à-dire à une période pendant laquelle les hérons ne se reproduisent pas.



M. Xavier de LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Je souhaite revenir sur le sujet de la fibre optique. Le sujet est intéressant. Il se trouve que le département de la Mayenne, duquel je suis issu, a été le premier département fibré de France. J'étais, à l'époque, président de Made in Mayenne et nous avons placé la fibre optique comme leitmotiv de l'attractivité de notre département. Vous dites que la fibre utilise les supports des lignes aériennes d'Enedis mais il faut préciser que les communes n'ont pas la charge de l'entretien du réseau Enedis, ce qui est différent avec la fibre.

En effet, l'entretien le long de la fibre est à la charge du propriétaire, en Vendée comme partout ailleurs. L'environnement de la fibre optique est sensiblement différent de celui des autres. Nous devons rencontrer, avec M. Olivier Richefou, président du conseil départemental de la Mayenne, Orange le 21 juin pour essayer de trouver une solution à ce problème. Mais, Orange vient de nous faire savoir que ce rendez-vous était annulé. Je pense que si l'ensemble des conseils départementaux associés à la présidente du conseil régional – qui, évidemment, n'est pas là dans sa responsabilité – alertent Orange sur les risques que fait courir l'installation de la fibre sur nos systèmes bocagers, cela peut avoir un poids.

Président du syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre niortaise, communauté de communes Sud Vendée Littoral :

Je précise cependant qu'Orange ne dispose que de trois zones : Mareuil-sur-Lay, l'agglomération de La Roche-sur-Yon et Les Sables-d'Olonne. Cela correspond aux trois secteurs qui ne sont pas faits. Le reste du territoire vendéen dépend de Vendée Numérique. Les collectivités et le conseil départemental de la Vendée ont financé cette installation en mobilisant des sommes très importantes. La fibre a été enterrée partout où cela a été possible et je précise qu'il y a eu des aides destinées aux communes pour l'enterrement de leurs réseaux. Il y a aussi des spécificités dans certains secteurs, comme le Marais poitevin, pour lesquels des enveloppes supplémentaires ont été allouées au vu des intérêts que représente l'enterrement des réseaux d'un point de vue environnemental. Cela a été fait même s'il est vrai qu'il peut toujours y avoir, à tel ou tel endroit, un poteau qui gêne un arbre. Je précise enfin qu'il avait été demandé aux propriétaires, en amont de l'installation de la fibre, de réaliser l'entretien de leurs haies. Il leur a été dit d'entretenir leurs haies et non de les couper. J'insiste sur cette nuance qu'il me semble important de souligner.

M. Xavier de LA BRETESCHE :

Je me souviens que nous avons eu cette discussion à Machecoul. J'insiste sur ce sujet car il me semble qu'il revêt un intérêt majeur. Le rapport économique entre l'aérien et l'enfouissement était de 1 à 7 à l'avantage de l'aérien lors de la mise en place de la fibre en Mayenne. Le président du conseil départemental de la Mayenne, qui supporte l'essentiel du coût d'installation, a donc logiquement fait le choix de l'aérien. Aujourd'hui, certains intervenants nous ont dit, à Machecoul, que ce rapport était descendu à 1 pour 2 ou 2,5 même si cela reste à vérifier. Nous devons aussi travailler en bonne intelligence. Nous n'avons pas besoin d'enterrer la fibre dans tous les territoires. Il existe des zones dans lesquelles un travail précis peut être fait car des choses sont à préserver. Il semble visiblement que vous avez su faire de travail en Vendée. La Mayenne, elle, qui a eu cinq ans d'avance sur ses voisins, a semble-t-il essuyé les pots cassés. Nous sommes allés trop vite et M. Richefou, président du conseil départemental de la Mayenne, me l'a encore dit récemment. La Mayenne et la Vendée sont deux pays de bocage et sont identifiées comme tels. Nous aurons beau être reliés au monde grâce à la fibre optique, rien ne nous différenciera des autres si ladite fibre n'est pas installée correctement, de manière à respecter notre bocage.

Directrice du PNR du Marais poitevin :

Je profite de cette occasion pour rappeler que nous avons mis en place des dispositifs très incitatifs et volontaristes pour replanter. Cela concerne des peupliers, des arbres têtards, etc. Nous travaillons aussi sur le végétal et la désimperméabilisation. Vous avez la chance, habitants du Marais poitevin, de compter sur grand nombre de dispositifs pour vous accompagner et vous financer. Je cède la parole à ma collègue Mme Léa Moreau.

Chargée de mission forestière, PNR Marais poitevin :

Le Marais poitevin est une région populicole. Le territoire comptait, dans les années 1950, environ 800 000 peupliers, essentiellement en alignement, ce qui est spécifique au Marais poitevin. Or, aujourd'hui, nous en recensons moins de 200 000. Le Parc naturel régional du Marais poitevin accompagne les propriétaires pour les replantations avec un objectif de favoriser la spécificité du Marais poitevin que constitue l'alignement. Cet alignement est associé nécessairement à des prairies pâturées et, en conséquence, à des bovins. Au niveau des aides, nous avons travaillé avec la région voisine de Nouvelle-Aquitaine pour proposer des dispositifs spécifiques au Marais poitevin. Ces dispositifs incitatifs favorisent les replantations. Je précise que nous travaillons aussi au côté de la région Pays de la Loire.



Technicien chantiers plantations, PNR Marais poitevin :

Je m'occupe du programme de plantation qui s'intitule « Plantons les têtards de demain ». Pour le moment, ces arbres ne sont pas têtards car nous devons attendre qu'ils grandissent avant de les tailler. De façon assez simple, nous accompagnons les propriétaires lorsqu'ils ont une demande de plantation, sur les têtards mais aussi sur les haies. Nous recueillons leurs attentes, nous leur partageons les nôtres, puis nous établissons, ensemble, un programme de plantation. L'intégralité du financement est supportée par le PNR du Marais poitevin. Le but est de convaincre les personnes à adhérer à cette démarche. Vous pouvez déjà vous faire le relais de cette démarche. Le Marais poitevin comprend essentiellement du frêne, ce qui correspond aux pratiques de bûchage d'autrefois. Le paysage va nécessairement en pâtir mais nous comptons sur la responsabilité des propriétaires qui peuvent, potentiellement, nous aider à redresser ce paysage.

Directrice du PNR du Marais poitevin :

Nous avons fait un point récemment avec Monsieur le maire de La Taillée sur les espaces communaux qui mériteraient d'être désimperméabilisés. Nous nous engageons dans un projet de désimperméabilisation qui a l'intérêt de reprendre les grands enjeux du Plan vert. Cela nous permet de capter des financements de l'Agence de l'eau qui intervient sur ces sujets-là. Des dispositifs existent et il nous faut faire preuve d'ambition en proposant des projets sérieux qui justifient les engagements que nous prenons. Je pense que nous avons les moyens et l'énergie pour y parvenir sur votre commune. L'idée est de lancer ce projet à La Taillée dès la rentrée, le dérouler sur l'année 2024 pour une mise en travaux dès que possible ensuite. Les programmes de plantation de haies existent, partout, depuis plusieurs dizaines d'années. Aujourd'hui, un agriculteur peut solliciter le financement de ses haies ; les dispositifs existent. Le programme est que nous avons un déficit de demandes. À mon sens, ce ne sont pas les financements qui manquent mais l'engagement des propriétaires à planter et entretenir. Le fait que les agriculteurs soient moins nombreux aujourd'hui a pour conséquence que nous n'arrivons plus, aujourd'hui, à replanter et à entretenir suffisamment. Il y a là un vrai sujet.

Intervenant, habitant de La Taillée :

Il faut avoir conscience que l'augmentation de la population humaine va à l'encontre des intérêts de la nature. L'homme prend alors la place de la nature. Cela entraîne une hausse du nombre de constructions, des besoins supplémentaires en matière d'alimentation.

Animateur, Chargé d'étude au CESER des Pays de la Loire :

Je vous propose de conclure cette réunion en vous partageant les différentes propositions qui ont pu être émises dans les différents territoires dans lesquels nous nous sommes déjà déplacés, de façon que vous puissiez voir ce que produisent ces débats publics organisés sur l'ensemble du territoire régional.



M. Jacques BROUSSEAU, Président de la commission “ Aménagement des territoires-Cadre de vie “du CESER :

En conclusion, nous allons insister, avec Xavier [de LA BRETESCHE] sur les quelques points dont il n’a pas été question aujourd’hui. À Machecoul, il nous a été dit que l’ADEME aidait les grosses structures ayant des chaudières à bois en oubliant les plus petites structures. Associer la haie à l’agriculture et non pas seulement à l’élevage est un autre sujet qui nous a été souvent remonté. Je passe les sujets relatifs à la fibre optique, la responsabilité des propriétaires et au PLUi que nous avons évoqués aujourd’hui. Ne pas autoriser, sur les espaces privés, des systèmes de voirie non poreux afin de faciliter l’écoulement de l’eau dans le cadre du cycle de l’eau est un autre sujet. Monsieur le Maire a évoqué ce sujet lorsque nous avons parlé du nouveau lotissement construit à La Taillée. Xavier [de LA BRETESCHE] a pu prendre l’exemple, au cours des réunions précédentes, de ces citoyens qui veulent de la nature dans leur ville mais qui commence par goudronner chez eux lorsqu’ils emménagent. Le sujet du soutien des collectivités à destination des particuliers pour la plantation des haies a, aussi, été évoqué de nombreuses fois. À ce sujet, il est vrai que les aides existent mais, le plus souvent, les personnes souhaitant les solliciter ne savent pas où s’adresser.

Je souhaite, en guise de conclusion, partager brièvement trois messages. Le premier est que l’intérêt de cette démarche réside dans le fait que nous ne nous adressons pas seulement aux élus du conseil régional des Pays de la Loire. Les éléments qu’ont pu apporter les associations, les citoyens lors de nos nombreux échanges seront disponibles, sous la forme de comptes rendus. Les documents seront envoyés à toutes les communes dans lesquelles nous nous sommes déplacés. Il nous semble important que de ces échanges puissent ressortir les avis exprimés par les citoyens. De plus, cet exercice de démocratie participative nous semble particulièrement intéressant car nous participons au processus de la décision politique prise par les élus, en restant à la place qui est la nôtre. Je trouve que cela est intéressant. Enfin, j’invite les personnes qui ne se sont pas exprimées mais qui ont des contributions à partager à nous contacter, à l’issue de cette réunion, à l’adresse suivante, ceser@paysdelaloire.fr. Je vous remercie.



Président du Parc naturel régional du Marais poitevin :

Je remercie les membres du CESER des Pays de la Loire pour leur travail complet et très important qui montre que tout le monde peut agir sur ces problématiques très concrètes. Nous en sommes parfois, sur ces questions environnementales et climatiques, à attendre des solutions qui ne viennent jamais alors même que nous pouvons agir sur ces questions via de multiples leviers qui dépendent de chacun d’entre nous, des collectivités, des responsables de réseaux aussi, etc. Tous les acteurs ont leur importance sur cette problématique-là. Cela rejoint la manière dont nous travaillons au sein des parcs naturels régionaux. Il convient de trouver les solutions en se gardant bien de céder à l’invective, au dogme et de donner de grandes leçons. Il s’agit, au contraire, de proposer des actions très concrètes. Nous aurions pu aborder davantage le sujet relatif au cycle de l’eau en soulignant le rôle important que joue l’arbre dans le ralentissement, nécessaire, de ce cycle. Vous avez, par ailleurs, rappeler fort justement les incidences en matière de biodiversité : conserver la biodiversité exceptionnelle du Marais poitevin dépend, aussi et fortement, de l’arbre en laissant, par exemple, se décomposer les souches afin que celles-ci puissent participer à l’enrichissement des sols. Je vous remercie. Au-delà des aspirations des membres du CESER et des élus de la région Pays de la Loire, ce sont tous les habitants qui doivent en tirer des leçons de leur quotidien. Cela est essentiel.



Monsieur le Maire de La Taillée :

Je vous remercie de vous être déplacés à La Taillée, territoire de la Taillée, modeste mais auquel nous sommes fortement attachés. Je remercie les membres du CESER et les équipes du PNR du Marais poitevin avec lesquels nous travaillons depuis, maintenant, plusieurs années. Les élus de l'équipe municipale précédente avaient déjà saisi l'importance de travailler sur ces questions-là. Vous savez que tout ce que nous engageons au niveau du conseil municipal se fait pour vous et avec vous ; les portes de la mairie vous sont toujours ouvertes. La mairie de La Taillée n'a jamais eu de problèmes à ce niveau-là et elle n'en aura pas. Nous restons accessibles. Nous allons tout faire pour que les actions se poursuivent grâce à l'accompagnement que nous proposent les équipes du PNR du Marais poitevin ainsi que le département de la Vendée. Je pèse bien l'importance des responsabilités que nous partageons tous et que je supporte, pour le moment, en tant que maire de la commune. Je vous remercie de votre présence et vous invite désormais à partager un pot, tous ensemble.

SAINT-MARS-DU-DÉSERT (Loire-Atlantique)

16 juin 2023



Le 26 JUIN

18h00 à 21h00

Agriculture, Conférence - Débat, Environnement

Soirée débat "l'arbre, poumon de nos vies ligériennes"

Contact :

agriculture-alimentation@cceg.fr

Le lundi 26 juin, la communauté de commune Erdre & Gesvres vous propose une soirée-débat sur le thème de l'arbre dans notre environnement. Cet événement sera animé par des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) des Pays-de-la-Loire, suite à la publication de leur rapport : « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes ».

Cette soirée se déroulera de 18h00 à 21h aux Pépinières du Val d'Erdre à Saint-Mars-du-Désert, avec des visites des pépinières à partir de 18h et la présentation du rapport du CESER suivie du débat public dès 19h.

Si vous comptez être présent, merci de bien vouloir vous inscrire par mail à l'adresse agriculture-alimentation@cceg.fr, et de préciser le nombre de personne qui vous accompagnera !





EXPRESSIONS DU PUBLIC

Une intervenante :

J'ai des compétences d'architecte paysage, j'ai travaillé 17 ans à la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique. Cela a gratté un peu quand on dit que la FNSEA a lancé un dispositif. Cela fait plus de 50 ans en Loire-Atlantique que l'on plante des haies bocagères avec les agriculteurs, on n'a pas attendu qu'il y ait des dispositifs. Il y a des dispositifs de financement du Département, de la Région depuis longtemps et même des financements privés. Je plante avec des agriculteurs, avec une association qui s'appelle « Des Enfants et des Arbres », qui plante avec les enfants et les agriculteurs. Je ne sais donc pas si les freins sont financiers, je ne pense pas parce que l'agriculteur peut très bien planter et que sa haie bocagère soit prise en charge financièrement quasiment avec l'AFAC-Agroforesteries. Je ne pense pas que le frein soit financier, des financements existent depuis très longtemps. Je voulais juste préciser cela par rapport à des dispositifs actuels. Cela fait très longtemps que cela existe, on a planté depuis très longtemps et beaucoup en Loire-Atlantique. Voilà, c'est juste un témoignage.

Animateur, Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire :

On a parlé des leviers économiques plus que des leviers financiers, mais je pense que le Rapporteur précisera un peu cela.

Une intervenante :

C'était dans les propositions...

Animateur :

Si l'on n'a pas été clair, je pense qu'il va préciser cela tout à l'heure.

Un intervenant :

Merci pour la présentation. Vous avez commencé par nous dire que vous aviez basé sur votre étude sur une citoyenneté, vous avez présenté ça comme cela. En réalité, je suis assez déçu. Pardonnez-moi, c'est très technique, on a eu beaucoup de chiffres, beaucoup de rapport à la loi, aux règlements, beaucoup de choses que l'on voit dans les documentaires, au journal télévisé, dans les journaux. On commence aujourd'hui à comprendre pourquoi. Nous tous, on est citoyen, on a beaucoup de difficultés à entrer dans ces transitions, à les mettre en œuvre. C'est tout simplement parce que l'on n'est pas dans l'affect. Tant que l'on ne sera pas affecté directement par un phénomène, on aura beaucoup de difficultés à entrer dedans.

Ce qui me manque, dans cette présentation, c'est l'affect. Quand on vient ici aux Pépinières du Val d'Erdre pour acheter un arbre, on ne vient pas acheter 53 kg de carbone séquestré, on vient acheter un arbre parce qu'il est beau. Je pense que tout ce qui manque, à part tout à fait à la fin dans votre démonstration, c'est que l'arbre n'est pas un allié, mais un ami. C'est parce qu'ils sont beaux que l'on plante des arbres et c'est parce qu'ils sont beaux que l'on est peiné quand certains les arrachent. Je pense que c'est tout ce qui manque à votre démonstration.

Encore une fois, il manque le côté humain et je suis sûr que si vous étiez allés chercher des citoyens sur le terrain et si vous aviez fait des sondages pour étayer votre étude, vous auriez beaucoup plus cette sensation-là. Vous savez, quand on interroge les gens, quand ils arrivent en Erdre et Gesvres, on leur demande ce qu'ils trouvent bien en Erdre et Gesvres et c'est ce que vous avez évoqué : ce sont les arbres, les haies, les bocages et les rivières. C'est cela qu'ils retiennent d'Erdre et Gesvres et c'est cela qu'il manque dans votre présentation.



Animateur :

Très bien, on n'est pas venu pour rien, cela fait écho.



Une intervenante :

Je suis citoyenne, et non élue ou agent. Il se trouve que j'ai été filmée pour les vœux de la Communauté de Communes. Parmi les vœux que j'ai formulés, j'ai demandé que l'on entretienne et garde les haies bocagères et les arbres sur le territoire. Pourquoi ? Parce que depuis 10 ans que j'y vis, ou un peu plus, j'ai vu beaucoup de haies et d'arbres tomber autour de chez moi. J'ai alerté, par bien des biais et des moyens, sans obtenir beaucoup de retours positifs. Je suis en peine quant à l'exercice, en tant que citoyenne, des droits, des obligations de chacun et d'un écho par rapport à ce que les enjeux climatiques nous imposent. Vous dites que c'est beau. Je suis très touchée par le cadre de vie dans lequel je vis et que je vois transformer en direct, mais je suis inquiète.

Comme vous dites : « on » mais je pense que l'on n'a pas tous la même approche. J'ai vraiment un gros stress avec le changement climatique et j'observe que les vaches autour de chez moi, qui avaient beaucoup d'ombre, sont dix sous un pauvre arbre. En fait, c'est en direct que les choses ont lieu.

Ma question est : « Comment fait-on pour que élus et citoyens, nous soyons main dans la main ? » parce que je me suis sentie vraiment toute seule et isolée, et que j'ai terminé par une conciliation avec l'agriculteur. Franchement, je n'avais pas besoin de cela, ce n'était pas cela mon sujet. Merci.



Une intervenante :

Bonsoir. Je suis là au titre de citoyenne de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, mais aussi en tant qu'ancienne élue adjointe à l'environnement dans la commune de Nort-sur-Erdre. J'ai été adjointe à l'environnement de 2008 à 2020, en charge de toutes les problématiques qu'il y avait sur la commune. Je dois dire que quand on est élu dans une commune qui a relativement beaucoup d'espaces verts, il y a quand même une ambiguïté, c'est-à-dire que l'on a à la fois les habitants qui veulent maintenir les arbres pour lesquels il ne faut mettre aucun coup de scie ou de tronçonneuse parce que c'est un scandale quand on touche aux arbres. Il y a aussi tous ceux qui ne supportent pas toute la période où les feuilles tombent ; c'est un scandale parce que c'est dangereux, parce que cela fait « dégueulasse ».



Pour avoir expérimenté tout cela, c'est extrêmement difficile de concilier à la fois ceux qui veulent maintenir les arbres et ceux pour qui c'est une véritable gêne. En plus, dans la problématique de devoir construire avant tout, il y a considérablement beaucoup d'arbres, qui sont de vieux arbres, que l'on est obligé d'abattre. On peut comprendre mais à un moment donné, on n'a pas pris suffisamment en conséquence l'importance de l'arbre. C'est tellement facile de faire tomber un arbre pour mettre une maison à la place, pour mettre un bâtiment.

Il y a cela et je voudrais aussi parler de mon expérience. À la base, je suis technicienne en environnement donc ce n'est pas léger. Pour avoir travaillé sur la préservation d'arbres, sur la plantation de haies bocagères ou d'arbres, nous, dans les communes, il y a quand même un manque de compétence au niveau des agents notamment. C'est-à-dire que ce sont des gens qui ont été formés pour faire de l'entretien, du fleurissement, de l'embellissement. Je constatais que l'on plantait des arbres mais ils n'ont pas les compétences pour aller suivre l'arbre dans les premiers temps. C'est primordial de bien suivre l'arbre mais je constate, quand je me balade dans les zones d'activité, dans les bourgs, que l'on voit des arbres qui ont été plantés, qui sont rachitiques, qui font franchement pitié. On se demande ce qu'ils font là. Au bout d'un moment, ils vont « crever », on va les remplacer. Systématiquement, on est dans ce genre de cycle. Pour moi, on manque de compétence avec des gens de terrain qui savent entretenir l'arbre, où l'on a vraiment cette culture. Si l'on veut aller sur une replantation d'arbres dans les communes, il faut vraiment que les compétences soient là.

Dans la commune de Nort-sur-Erdre, on avait la problématique de gens qui abîment les arbres avec des voitures, les associations de randonneurs qui balisent sur les arbres, qui vont avec des serpettes abîmer les arbres, laissent leur balisage sur les arbres, etc. Cela veut dire que l'arbre sert à tout. On avait donc travaillé sur une réglementation, c'est-à-dire qu'un arbre a une valeur. On a donné une cotation de points. Un arbre abîmé, c'est quand même une perte, c'est quand même un préjudice. On avait essayé de faire avancer la façon dont on regardait les arbres. Je voyais simplement une chose : c'était la fin de mon mandat et j'étais tellement fatiguée que je me suis formée à la sylvothérapie. Quand tu parles de l'affect, moi aussi je vais rebondir là-dessus. Je pense que dans ce diaporama, qui est très bien fait, qui nous amène beaucoup d'informations, il faut parler de l'affect. Si l'on ne parle pas de l'affect, notamment de tout ce que l'arbre peut apporter au niveau du bien-être, de la santé... Quand on va en vacances, on ne va pas en ville, on cherche tous la campagne, on cherche tous le bord de l'eau, la mer. Pourquoi ? Parce qu'il y a un effet bénéfique sur la santé. Si l'on passe à côté de cela, on ne va pas réussir à amener les gens, un autre regard. L'arbre, ce n'est pas simplement pour faire beau. Tout ce qui a été listé est très important mais si l'on n'y mêle pas l'affect, c'est hyper important.

Pour finir, juste une petite anecdote. Pour créer une association environnementale, en 2003, on avait fait une plantation de haies bocagères. On était à planter cette haie avec des scolaires (des CM2) et moi, j'étais avec un petit garçon qui avait un chêne dans la main et qui m'avait demandé ce que c'était. Je lui avais dit : « C'est un chêne ». Heureusement, à côté, il y avait un chêne qui avait au moins 200 ans. Je lui ai dit : « Quand tu seras arrière-arrière-grand-père, le petit arbre que tu plantes ressemblera à cela ». L'enfant a regardé l'arbre, il m'a regardé et puis il est resté en réflexion. Je pense que c'est là-dessus qu'il faut jouer, c'est-à-dire qu'aux enfants : « Ce petit arbre que tu as dans la main, quand tu seras arrière-arrière-grand-père, il ressemblera à cela ».

 **M. Xavier DE LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :**

Oui, parce que je voudrais tordre le cou à deux, trois idées, je suis un peu embêté. « Tordre le cou » est une façon de parler. D'abord, vous êtes notre 18e ou 19e public à qui je parle.

Je suis un peu bluffé que vous puissiez penser que les gens qui ont rédigé cela n'aient pas un affect particulier pour l'arbre. Si l'on a choisi ce sujet, c'est parce que... On l'appelle « allié ». Que l'on puisse penser qu'il n'y ait pas une passion autour de l'arbre dans nos propos et que la passion de l'arbre ne transpire pas dans nos propos, c'est sans doute que je suis fatigué et Georges, rappelle-moi de ne pas faire la prochaine. Sois gentil, interdis-moi de représenter le CESER la prochaine fois.

Oui, c'est technique, c'est vrai. Oui, il y a un petit peu de technique. C'est vrai, on ne s'adresse pas aux CM1. On a quand même une volonté de rappeler que tout cela s'inscrit dans un schéma qui est celui de la grande lutte contre les effets du réchauffement climatique. J'aurais pu vous parler de de sylvothérapie que l'on a fait au Gâvre. On pourrait en parler pendant trois heures mais à un moment, il faut que l'on se comprenne un petit peu.

Évidemment, cela ne touche pas toujours tout le monde au même moment, je m'en excuse mais je vous assure : j'ai autant envie de l'arbre que vous. Vous avez raison, c'est majeur de donner envie de l'arbre. C'est comme cela que je voulais faire.

Ensuite, Madame, vous avez raison. Il se trouve que j'ai parlé de Solenat. D'habitude, je parle de l'AFAC et les personnes de Solenat me disent : « Tu es gonflé, tu parles de l'AFAC et tu ne parles pas de Solenat ». Pardon, j'ai parlé de Solenat et non de l'AFAC. Je n'ai pas parlé des 4,7 millions d'euros de la DRAAF mais vous m'auriez dit : « Tu es trop technique ! ». Il se trouve que la dernière fois, j'ai eu Solenat.

Oui, il y a énormément de choses que l'on plante mais ce que l'on plante aujourd'hui m'intéresse plutôt moins que ce que l'on arrache. Je dirais même que, dans le plan de la Région – je ne vous ai pas parlé du plan de la Région, il y a tellement à dire – on nous annonce 150 km, demain, d'aides à la plantation par la Région. Ce qui est encore plus intéressant est que l'on nous annonce 300 km d'aides à l'entretien de l'existant. Je trouve cela encore plus intéressant parce qu'il y a trois ans, jamais de la vie on ne nous aurait parlé d'aides à l'entretien. Vous êtes d'accord que l'intérêt objectif n'est pas la haie nouvelle, mais c'est la haie ancienne. La haie nouvelle ne sera vraiment intéressante en termes d'aménité que dans de nombreuses années.

Oui, il y a déjà des aides. La Vendée a commencé la première, puis elle s'est arrêtée, puis elle recommence. L'avantage, avec la contribution volontaire des entreprises, associée à la DRAAF, associée aux aides du Conseil régional... Vous savez, quand l'AFAC ou Solenat vont chercher de l'argent, c'est de l'argent issu de la contribution volontaire des entreprises, entre autres. C'est un peu un puits sans fond parce que c'est volontaire.

Je voudrais répondre à ce que vous disiez tout à l'heure, qui était très intéressant. Enfin, tout ce que vous dites est très intéressant. Florian BERCAULT, le Maire de Laval, me disait exactement la même chose que vous. Il dit : « C'est incroyable, quand je rencontre mes administrés, c'est incroyable comme mes administrés sont exigeants avec moi dans la commune et quand je vais chez eux, c'est minéralisation des sols à outrance – mais à outrance, rien ne dépasse : pelouse en plastique, les voitures, ... Vous voyez ce que je veux dire –, les arbres, pas chez moi, pas chez mon voisin... »



Une intervenante :

Et pas sur l'espace public.

M. Xavier DE LA BRETESCHE :

Sur l'espace public, oui, mais plutôt devant, derrière, à cause de l'ombre, parce que le tilleul salit mon pare-brise, les feuilles bouchent les gouttières, etc. Je vous en passe et des meilleures. En fait, on est très exigeant avec la puissance publique et on est en totale désinvolture avec le sujet chez soi, donc vous avez raison, acculturer la société, c'est aussi parler de cela. Mais là, je deviens un peu redresseur de torts. Là, vous êtes, mais dites cela à votre voisin quand vous allez faire un barbecue à gaz chez lui : « Dis donc, c'est bien propre chez toi. Ce n'est plus très propre chez moi. Peut-être que chez moi on peut marcher en chausson toute l'année dans mon jardin, on n'en sait rien, c'est facile ».

À Saint-Gilles-Croix-de-Vie, une jeune femme nous a dit : « C'est très bizarre, dans le Maine-et-Loire, quand j'ai construit ma maison, j'avais l'obligation de planter deux arbres. Quand je suis arrivée à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, rien. J'ai acheté 1 500 m², j'ai construit ma maison, rien au PLU ni au PLUi me demandant de planter un arbre ». Quand vous arrivez à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ce n'est pas comme si l'on débordait d'arbres. Elle a donc dit : « C'est incroyable. J'arrive du Maine-et-Loire, il y avait des arbres partout, on m'a demandé d'en ajouter et là, on ne m'en demande pas ».

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous donner le temps de souffler et de trouver d'autres sujets.

Animateur et Chargé d'études au CESER:

Le PowerPoint est réducteur. Vous ne trouverez pas toutes les réponses, mais des éléments de réponse dans le document par rapport aux questions que je vous engage à lire tranquillement. Sur la question des ressources, vous avez raison, on l'a vécu à Machecoul par exemple où une chargée de mission spécifique a été recrutée pour accompagner les particuliers sur la question des plantations. Cependant, j'ai cru comprendre qu'il y avait des professionnels, ici à Erdre et Gesvres, qui sont aussi à votre disposition pour cela. Vous avez raison, la question de la ressource technique est essentielle, notamment pour accompagner les citoyens.

Un intervenant :

Bonsoir, je suis agriculteur et élu à Saint-Mars-du-Désert. Qui va faire le travail ? En tant qu'agriculteur, il y a de moins en moins de main d'œuvre. J'ai planté des haies chez mes enfants, qui étaient très motivés. Honnêtement, planter une haie, il y a l'entretien derrière. Quand les tracteurs passent, il faut la tailler. Je suis prêt à déléguer totalement, à faire un projet de plantation dans ma ferme et déléguer totalement la plantation de mes haies. Honnêtement, les habitants ne sont pas là uniquement pour planter des haies, il y a d'autres travaux que l'on ne voit pas. Qui va faire le travail ?



Animateur :

c'est quelque chose que l'on pointe dans le document.



Une intervenante :

Merci pour cette présentation, c'était très intéressant. Je rebondis sur ce que nous disait Jean-François. Je suis agent à l'Urbanisme à Saint-Mars-du-Désert et je suis fille d'agriculteur et agricultrice. C'est vrai que ce sont des questions au quotidien, tous les jours. On dit que les agriculteurs sont les premiers façonneurs du paysage. C'est vrai que l'on demande tous les jours toujours plus aux agriculteurs : « Faites du bio. Faites du local. Faites plein de choses ». C'est parfois difficile quand on vient incriminer en disant : « Vous avez arraché une haie » alors que si ça se trouve, derrière, on va peut-être en replanter d'autres. C'est une charge en plus que l'on va donner aux agriculteurs. Les haies se situent en zone agricole donc les agriculteurs ont forcément la charge de cela, c'est dans leur parcelle. Je pense qu'il est important de partager le travail dans la plantation des haies et on a tous un rôle à jouer. Moi directement en tant qu'agent en Urbanisme, qu'est-ce que l'on fait pour préserver les zones agricoles et qu'est-ce que l'on fait pour préserver la végétation existante en bordure de ferme agricole et dans les copropriétés ?

C'était juste pour intervenir sur le fait que l'on a tous un rôle à jouer dans la reconstruction de nos paysages et de nos haies bocagères. Finalement, pour moi, c'est un accompagnement commun qu'il faut faire. Je suis très fière d'être fille d'agriculteur et agricultrice mais je pense qu'un jour je le serai parce que je suis convaincue du métier et je pense que c'est un très beau métier, qui mérite d'être accompagné par des gens qui sont aussi compétents. En tant que citoyen, on a tout intérêt à se connecter avec eux.



Animateur :

Très bien, c'est un beau témoignage. Madame.



Une intervenante :

Je voudrais juste parler de deux choses. D'un côté, il y a la casquette « conseil de développement ». En termes de témoignage, le conseil de développement avait travaillé sur le PLU en 2015 et 2016. Il faut savoir que, dans toutes les concertations citoyennes qu'il avait pu faire, il était ressorti l'attachement des habitants du territoire à leur paysage, avec les haies bocagères. C'est vraiment quelque chose qui était ressorti dans cette étude, donc il faut avoir à l'esprit qu'il y a vraiment cet attachement.

À côté de cela, c'est vrai que je me pose la question : « Pourquoi est-ce que tout le monde est convaincu et que l'on continue d'arracher des haies ? » C'est une question que je me pose en tant que citoyenne, cette fois-ci.

Je me pose aussi la question de la valeur. Normalement, si je ne me trompe pas, l'entretien des haies peut aussi servir en bois de chauffage ou, après broyage, en paillage, donc cela a une valeur marchande. Ainsi, sur ces arbres et ces haies qui peuvent à la fois apporter du bien-être, lutter contre les effets du réchauffement climatique et rapporter de l'argent – malheureusement, aujourd'hui, on vit dans un monde économique – pourquoi ne fait-on pas plus pour ces haies ?



Un intervenant :

À l'Intercommunalité, on avait monté une filière bois énergie. Elle est tombée par terre, ce sont des agriculteurs, ils n'avaient pas le temps. Dans les documents, c'est facile de dire qu'il faut entretenir s'il n'y a pas le temps. C'est clair qu'il faut que tout le monde vienne le faire et après, vous allez vite voir que l'on vient un week-end et après l'autre week-end, on se dit : « On a autre chose à faire », et c'est cela, le problème. C'est facile à dire.



Un intervenant :

Vous parliez des 150 km que la Région va planter et des 300 km qu'elle va entretenir. Il faut savoir combien de kilomètres vont être arrachés, s'il va y avoir de l'arrachage. On parle par exemple des 3 000 km plantés tous les ans, mais comme vous le disiez, 3 000 km sont arrachés à côté.

Je voulais aussi demander comment est-ce que l'on juge de la qualité d'une haie. En fait, cela fait 50 ans que l'on plante des haies mais finalement, cela n'a pas l'air d'avoir beaucoup d'effet.

Une intervenante :

Je voulais juste savoir s'il y avait des études ou des actions sur le changement d'évolution des essences dans les haies, parce que l'on parle du maintien de la haie. Je voulais savoir s'il y avait des réflexions là-dessus.

Un intervenant, fondateur des pépinières du Val d'Erdre :

Il y a des essences mais il faut quand même rester sur des origines locales, il ne faut pas déplacer. On parlait d'essences qui montaient de plus en plus du Sud-Ouest mais il faut quand même rester sur des plantes qui vont donner du bien-être. On n'a peut-être pas assez parlé de l'arbre, de ce qu'il représente. Un arbre, dans ce qu'il représente, fait qu'il va produire de l'eau. On n'en parle pas assez mais un arbre produit de l'eau. On n'a pas parlé de l'eau justement, il y a beaucoup de sujets qui sont vraiment à aborder. C'est vrai que l'on a beaucoup parlé de ce qu'il s'est passé. Il est clair qu'il y a eu des années où c'était la productivité avant tout et partout. Le monde économique était comme cela et reste encore comme cela, malheureusement. On est souvent pris par l'économie mais il y a une jeunesse qui arrive aujourd'hui qui est sensible, ce qui est intéressant. Je le vois bien dans les recrutements des jeunes qui nous accompagnent aujourd'hui à la pépinière, ils sont très, très sensibles au niveau des plantes, des arbres et de voir de nouvelles essences arriver, chercher et ils observent, c'est surtout cela.

Ce qu'il manque vraiment, on a beau faire des réunions et autres, on remarque que l'on ne parle quasiment plus du tout de nature sur 40 ou 50 ans, ou très peu. Il n'y a plus de moyens du tout. Un exemple : j'ai rénové un moulin, ici, sur le site. C'était un peu une lubie je voulais produire de l'électricité. C'était mon rêve de faire cela. Aujourd'hui, on ouvre la pépinière tous les ans, on fait des journées portes ouvertes, on fait visiter. Aux Journées du Patrimoine, on parle toujours du patrimoine mais c'est quand même malheureux, on ne parle jamais du patrimoine « paysage ».

On ne parle jamais de l'arbre. On va protéger, on va donner des millions d'euros pour protéger des lavoirs, des châteaux. Dernièrement, j'ai participé à l'avion le Super Constellation, mais on ne parle jamais d'arbre, de protéger les arbres, le patrimoine. Il n'y a jamais eu un centime de mis dans le patrimoine des arbres, c'est quand même incroyable, donc on se pose des questions.



Animateur :

Je propose de prendre deux ou trois interventions pour terminer et après, je laisserai Xavier [DE LA BRETESCHE] réagir, puis on conclura. Madame.



Une intervenante :

J'interviens en tant qu'habitante. J'ai une question sur de potentiels outils mis à disposition des Services et des élus pour qu'ils puissent reverdir plus facilement les bourgs ; je parle évidemment d'arbres et non de plantations. On peut traverser des bourgs qui ont font presque 1 km sous le cagnard. J'ai mis un thermomètre au sol l'année dernière, c'était « sympa » : dans les 60 °C, je crois. On voit des gens qui font des malaises et quand on aborde les plantations d'arbres dans nos bourgs, on se retrouve confronté à des difficultés techniques, c'est-à-dire les réseaux, les trottoirs, les routes, ce qui est tout à fait logique. Ainsi, peut-être qu'il existe des solutions ou qu'ils ne les connaissent pas. C'est là qu'il serait peut-être intéressant de savoir si elles existent.



Une intervenante :

Le Département de Loire-Atlantique subventionne les communes qui souhaitent renaturaliser à la fois les cours d'école et les centres-bourgs. C'est un dispositif, qui n'est parfois pas connu, mais qui existe.



Animateur :

Une dernière ? Monsieur le Conseiller départemental.



Maire de Petit-Mars et Conseiller départemental :

C'est plutôt le Maire qui va s'exprimer. J'ai entendu un certain nombre de témoignages et je glissais au Président tout à l'heure : « Il y a quand même une commune qui est largement préservée avec ses bocages, qui est Notre-Dame-des-Landes ». Tout le monde connaît l'histoire, il n'y a pas eu de remembrement, il n'y a pas eu de choses comme cela donc ils ont conservé toutes les haies.

J'entends les dilemmes. J'ai entendu Jean-François qui est agriculteur à Saint-Mars-du-Désert et qui dit : « On a la charge de sculpter le paysage mais après, derrière, il faut l'entretenir ». Cela, je peux l'entendre et économiquement, ce n'est pas forcément cela qui va faire tourner la boutique et apporter du beurre dans les épinards. Il faut donc que ce soit l'objet de la ferme qui permette à un moment donné d'avoir un revenu. Cela n'est vrai que sur l'espace privé.

J'ai un exemple, très dernièrement : j'ai été interpellé par un agriculteur parce que le bus de la Communauté de Communes n'arrivait plus à passer sur la route communale, parce que les arbres débordaient trop. Je suis donc allé voir et j'ai constaté que les arbres étaient sur l'espace privé et non pas sur l'espace public, donc j'ai répondu à l'agriculteur en question : « Je ne peux pas tailler non plus, je n'ai pas non plus les agents nécessaires s'il fallait faire tous les kilomètres de routes communales pour tailler toutes les haies qui bordent les routes communales ». Il est donc vrai que chacun doit prendre un peu le poids de cette mission et l'on essaye de le faire sur les communes.

À certains moments, il y a des choses qui se développent beaucoup, ce sont des eaux douces, ce que nous faisons pour essayer de ne pas générer de gaz à effet de serre. Si l'on ne les génère pas, on n'a pas besoin de les capter donc c'est déjà une première chose, une première réponse. Je sais que, le long des eaux douces, notre volonté est de planter. Planter, on en a parlé aussi tout à l'heure pour le bien-être. Quand on se promène à pied, à vélo et que l'on est à l'abri des arbres, il n'est rien de plus agréable que cela. Planter, c'est ce que l'on essaye de faire sur la commune de Petit-Mars. Je regarde mon adjoint au Développement durable, Stéphane [DROUAUD]. Il peut en témoigner, c'est aussi dans le cadre des aides de la Région : « Un arbre, une naissance ». On essaye de profiter de toutes ces opérations pour justement pallier et améliorer une situation, une éventuelle déficience en arbres que l'on pourrait avoir sur nos territoires.



Maintenant, sur l'espace beaucoup plus « bourg », c'est vraiment une difficulté. Pour moi, c'est quotidien. Enfin, ce n'est pas tous les jours, j'exagère quand je dis cela, mais c'est très souvent. L'arbre du voisin qui gêne, tous les problèmes des feuilles qui vont tomber : « Monsieur le Maire, c'est à moi de ramasser les feuilles de l'arbre de la commune ». C'est vrai qu'à un certain moment, on me demande de couper les arbres, et voilà. Parfois, il peut y avoir un double discours chez nos administrés, mais c'est souvent chez nous, les Français, et je pense que l'on est assez là-dessus : on veut bien des choses, mais surtout chez les autres et pas chez soi, parce que l'on ne veut pas en subir les nuisances. C'étaient quelques éléments de réponse que je voulais apporter à ce débat.

une intervenante :

Merci pour la présentation. Je voulais juste revenir sur le témoignage de tout à l'heure. Je suis issue d'une famille d'agriculteurs, j'habite à Nort-sur-Erdre. Je souhaitais également parler de mon voisin qui est maintenant à la retraite. Quand on parle d'exploitation, du fait vous n'avez pas le temps de vous occuper des haies, de quelle taille d'exploitation parle-t-on ? C'est peut-être cela l'un des points clés du problème. Je voyais, chez mon voisin, son travail d'hiver était de tailler les haies, de les entretenir. Dans la mesure où, en hiver, même s'il avait ses vaches à s'occuper, il n'avait plus de travail sur la terre à faire, donc l'hiver, il s'occupait des haies. Il les entretenait. En plus, il récupérait le bois et cela lui permettait de se chauffer.

Dans ma famille, on fait exactement la même chose. Ce ne sont pas de grandes exploitations, ce sont des exploitations à taille humaine et ils n'étaient pas seuls sur les exploitations. Aujourd'hui, le revenu des agriculteurs est aussi l'un des problèmes. On est souvent seul ou en GAEC mais au niveau des revenus ils ne connaissent peut-être pas tous la problématique.

Je voulais juste faire ce témoignage par rapport au temps alloué sur l'exploitation, à l'entretien des haies.

Animateur :

C'est bien, c'est un débat d'un point de vue différent. Concernant ce que dit Xavier [DE LA BRETESCHE] sur la fibre, il ne se fait pas que des amis en disant cela, il fait réagir.

Un intervenant :

Sur la fibre, peut-être qu'il faudrait faire remonter aux décideurs le fait d'imaginer une fiscalité beaucoup plus verte, beaucoup plus incitative pour les propriétaires terriens qui ont des haies, qui ont des arbres. Payer moins d'impôts parce que l'on est utile à la société pour les bienfaits, cela a du sens. Il faut aller chercher cela. Trop de schémas, pas assez de plan d'action. Désolé, mais je pense que beaucoup de Ligériens ne savent pas ce que ce sont ces aides. Quand, derrière, on va leur dire : « On fait un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) », c'est inconnu. Alors, quel est l'objectif ? Faire un SRADDET ou sauver les arbres ? Vous avez dit que l'on ne s'occuperait pas de la forêt française mais pourquoi cela fonctionne sur la forêt française ? Elle a été pensée par un ministre extraordinaire qui était Colbert.



Elle était planifiée, elle est gérée par des hommes et des femmes ultra compétents de l'ONF, en partenariat avec les producteurs locaux, les associations et parfois les chantiers d'insertion.

Il faut plutôt s'appuyer sur ce qui fonctionne, c'est fatigant de lutter contre quelque chose. Mais eux, ils ont besoin de positif, donc il faut les emmener sur quelque chose qui fonctionne. Je suis d'accord, créons des passerelles, des ressources, de grands services publics de l'arbre. On va s'ennuyer dans les services Urbanisme, il n'y aura bientôt plus de permis de construire. On a des jeunes compétents, avec des masters, on va les former. On va voir le particulier, on ne montera plus de grillage, on plantera. Les transitions sont là, je pense que c'est cela qu'il faut faire. Faites remonter cela.

Sur la fibre optique, je pense qu'il faut effectivement accompagner, faire à la place des particuliers, des propriétaires, parce qu'ils n'ont pas la compétence. Peut-être qu'ils voudraient conserver cela. On est capable de la poser. On est capable d'une grande infrastructure, de l'ingénierie, donc on est capable de préserver les haies et de les entretenir. C'est juste une question de choix, c'est tout.

Animateur :

On parle des schémas mais on vient aussi vous voir, pour entendre ce genre de témoignage. On a bien conscience que la parole du terrain, la parole du citoyen, la parole des élus locaux est essentielle sinon on ne serait pas là. C'est pour cela que, comme je l'ai dit tout à l'heure, on va en faire des verbatims parce qu'il faut que tout cela remonte pour que les décideurs puissent se l'approprier. C'est un enjeu que l'on a, nous, en tant que CESER. On n'est pas décideur politique mais on peut participer un peu à la décision politique, c'est l'exercice dans lequel on est à travers ce type de soirée. Je vous rappelle que l'on a eu une vingtaine de soirées à l'échelle du territoire régional, plus de 2 000 personnes rencontrées, ce n'est pas mal. C'est la première fois que l'on entend cette histoire d'affect et je peux vous dire que le Rapporteur donne de son énergie et de son affect dans l'ensemble des présentations qu'il fait un peu partout. Je peux en témoigner parce que je les fais toutes avec lui.

M. Xavier [DE LA BRETESCHE] – Pas dans l'ordre, mais l'ONF, c'est 2 millions sur les 17 millions d'hectares de forêt en France, donc la forêt française, ce n'est pas que l'ONF. Par contre, là où vous avez dit un truc intéressant, non pas que tout ne soit pas intéressant...

Oui, la forêt française est issue d'une décision politique. Non pas qu'il y ait un homme providentiel, il y avait de la forêt avant Colbert mais un jour, on a dit : « Il y aura plus de forêts en France ». L'ONF, etc., vous connaissez tout cela par cœur – moi aussi. La haie bocagère est une création artificielle issue de la mousse, donc ce que l'homme a construit, abîmé, détruit, l'homme est capable de le refaire, donc je vous rejoins complètement.

Un intervenant :

Je rebondis. Vous parliez d'éducation pour les enfants ; il faut être en face de droit et faire du droit de l'environnement pour comprendre la forêt française. Si vous dites à un enfant : « Louis XIV, Colbert, Versailles, c'est génial, on va visiter le château de Versailles ». Allons plus loin. Si l'on veut rapprocher de l'éducation, les transitions et continuer à vivre sur cette planète, il faut aller droit au but, mais dès le primaire. Vous voyez ce que je veux dire ?

M. Xavier [DE LA BRETESCHE] :

Oui, je crois.

Ensuite, les essences à choisir : pour le coup, c'est en effet un débat d'expert. Il y a de vastes débats. Je sors de quatre jours à Saint-Bonnet-de-Joux (71) là où toutes les conférences Euroforest étaient associées au réchauffement climatique et à quelles essences demain. Ce sont des sujets absolument passionnants. En effet, a priori les essences que l'on trouve en Europe, mais lesquelles ? On va faire l'expérience de l'échec mais on va tenter des choses.



Qui va faire le travail ? Vous avez raison, c'est très, très intéressant, mais quand la Région dit qu'elle est en train de proposer son plan, elle dit : « Je vais m'associer à l'entretien de 300 km de haies par an ». C'est bien qu'elle remet de l'argent sur la table et je vous signale que ce n'est pas anodin puisque c'est la première fois qu'elle le fait. Je ne dis pas que c'est grâce à nous, je dis que c'est grâce aux Chambres régionales d'Agriculture, que c'est grâce à Sarah COLOMBIÉ, je dis que c'est grâce à l'AFAC, je dis que c'est grâce à tous ceux qui, depuis des années, disent : « Attention, on a un patrimoine à sauvegarder, il est majeur, c'est lui qui est source d'aménité et donc il va bien falloir le protéger ». Si l'on n'aide pas les agriculteurs à le faire, ils ne le feront plus parce qu'il n'y a rien à faire, la structure des fermes n'est plus ce qu'elle était et les revenus de la haie ne sont plus non plus ce qu'ils étaient. De plus, le bois déchiqueté pour les chaudières que vous pouvez avoir dans vos mairies pour chauffer le stade d'école, il n'y en a pas partout. Elles sont en concurrence avec les coûts des produits forestiers, donc la filière n'est pas complètement organisée, mais cela se met en place.

Personnellement, je suis chauffé avec une chaudière à copeaux de bois et c'est un GAEC qui me fournit ; c'est un GAEC agricole. Croyez-moi, c'est la forêt qui me nourrit, ce n'est pas l'agriculture mais c'est ce qu'il y avait de plus près. Quand on joue ce jeu, on va au plus près. Quand on s'inscrit dans cette démarche, on va au plus près. Ainsi, quand il y aura un plan de gestion durable des haies associé à votre commune, a priori vous irez chez l'agriculteur à côté de chez vous qui aura mis en place un plan de gestion durable des haies et qui deviendra le fournisseur ; la problématique d'entretien ne se posera plus, surtout si elle est co-subsentie par le marché régional du carbone installé par la Région, par la coopérative de la commune, par la Communauté de Communes ou que sais-je encore. On est en train d'inventer quelque chose. Qui parlait du marché régional du carbone il y a 10 ans ? Personne.

Un intervenant :

Je ne pense pas que l'on ait un intérêt économique à planter des haies. Il ne faut pas rêver, l'intérêt économique est relatif...C'est surtout du temps passé. Quand on dit : « L'hiver, on va couper du bois », je veux bien. J'invite tout le monde à venir, tous les hivers, couper du bois chez moi mais je vais quand même récupérer le bois.

M. Xavier [DE LA BRETESCHE] :

On est en train d'expérimenter quelque chose de nouveau, c'est certain.

Monsieur, vous disiez : « On se gargarise des haies plantées. Combien sont arrachées ? ». Oui.

Un intervenant :

Je n'ai pas dit : « On se gargarise »



M. Xavier [DE LA BRETESCHE] :

Évidemment, à chaque fois qu'il y a 150 mètres de haies, vous faites la Une de Ouest-France : « 150 mètres de haies plantées ». C'est comme ça, que voulez-vous. Évidemment, celui qui plante une haie est content, il appelle trois journalistes et évidemment que celui qui arrache une haie, se cache. Que voulez-vous ?



Une intervenante :

Parfois, c'est le Maire.



M. Xavier [DE LA BRETESCHE] :

C'est la limite de mon exercice, je me bats autant que faire se peut pour convaincre de l'utilité, au nom du bien commun, de la haie bocagère partout où je vais, où je me déplace. Après cela, je balance le relais, je balance, non pas la « patate chaude » mais plutôt le témoin. J'essaye de convaincre, j'ai eu la chance de rencontrer le ministre de l'Agriculture qui a sorti le rapport du CGAAER le 23 avril. La semaine dernière, on a rencontré le nouveau député, associé à la forêt. On a Olivier RICHEFOU sur la fibre optique qui nous emmène chez ORANGE comme opérateur pour travailler cette question de la fibre optique. Tout cela, c'est grâce à vous parce que nous, on rapporte. Vous avez raison, le SRADDET, c'est insupportable. Cela veut dire quoi le SRADDET ? Même moi, cela fait trois ans que j'y suis et je ne sais toujours pas, mais on se pose quand même des questions terre-à-terre. J'insiste, il y a trois jours, j'étais à Saint-Bonnet-de-Joux. Je serais mieux chez moi. On a tous envie, c'est ce que je veux dire.



Un intervenant :

Je pense que l'on a une obligation, tous autant que l'on est. Les acronymes. L'ADEME, c'est une agence. Cela fait plus de 30 ans qu'elle existe, mais qui la connaît ? L'ABS, c'est un système de freinage, alors que c'est l'analyse des besoins sociaux. Et le PEL, cela a toujours été le plan épargne logement.



M. Xavier [DE LA BRETESCHE] :

Il se trouve que ça fonctionne comme cela.



Un intervenant :

Oui, mais cela ne fonctionne pas.



M. Xavier [DE LA BRETESCHE] :

Si, il y a des choses qui fonctionnent. Regardez, c'est ce que disait Madame. Si l'on peut accélérer le bazar, on va essayer. Après cela, s'il y a des éléments de langage à modifier, parce que « ici je suis compris, ici je ne suis pas compris », je m'adapterai. La vérité c'est que, à chaque fois, je suis « vachement » content, vous voulez me « rancarder », je dirais « enfin ». Là, vous me dites : « Vous ne m'avez pas donné la passion de l'arbre », donc je suis peu tristounet parce que je l'ai, la passion de l'arbre. Je me dis : « Zut, ils n'ont pas compris ».



Un intervenant :

Si cela aboutit à ce qui a été fait pour les zones humides, il a fallu 25 ans pour sanctuariser. Cela ne souffre aujourd'hui d'aucune contestation. Si l'on dit que les arbres, les bocages, on en a besoin pour vivre, alors mettons les moyens. On les a mis pour les zones humides.



M. Xavier [DE LA BRETESCHE] :

Ils sont en train d'être mis. Est-ce que vous vous imaginez qu'entretenir le bocager ancien, il y a trois ans, cela aurait été une ligne dans le budget de la Région ?



Une intervenante :

La Région finance déjà les plans de gestion bocagers, donc oui.

M. Xavier [DE LA BRETESCHE] :

Les plans de gestion durable des haies. On parle de 300 km, cela va être inscrit, ce n'est pas un avenant, ce n'est pas de temps en temps, c'est un projet.

Animateur :

Je vais passer la parole à Georges [PLESSIS]. On va passer trois ou quatre slides pour que Georges [PLESSIS] conclut la soirée. Ce sont des slides qui vous donnent à voir ce qui a été dit sur les territoires.

M. Georges PLESSIS, Conseiller du CESER Pays de la Loire, ancien agriculteur :

Il vient de dire ce que j'allais vous dire. Je trouve que la soirée était intéressante. D'abord, vous avez tous posé de bonnes questions, toutes les questions étaient bonnes. Dans certains cas, cela conforte ce que l'on a déjà dit dans le livre. La présentation est très sommaire par rapport à tout ce qui est écrit dans le livre, n'est-ce pas Xavier [DE LA BRETESCHE] ? Il y a donc un certain nombre de choses qui ont été soulevées, qui sont écrites. Cela, on l'a fait, parce que vous avez soulevé de nouvelles questions, qui sont intéressantes, que l'on va reprendre.

Un témoignage : on parlait beaucoup du stockage carbone et il y a eu une réunion, à Mayenne précisément, où un agriculteur, qui est sans doute le premier dans le département, a contractualisé avec une entreprise de cartonnerie. Dans le cadre de la RSE de l'entreprise, l'entreprise a accepté de payer chez lui 93 euros la tonne de carbone, alors qu'habituellement, dans les échanges qui sont faits, soit avec le Brésil, soit avec d'autres pays, on est à 20 ou 25 euros la tonne. C'est donc un effort significatif de l'entreprise. Là où on le raisonnait de façon théorique parce que l'on n'avait pas de concret quand on a écrit l'étude, on disait : « stocker local » comme on dit « manger local », plutôt que d'aller stocker loin de chez nous. Par contre, cela va rejoindre des choses qui ont été évoquées ce soir : le même agriculteur, après la réunion, me dit : « Maintenant que j'ai mis énormément de vieilles haies, j'ai beaucoup de bois. Il y a 15 ans, à Evron, les salariés de BEL ou les salariés de SOCOPA venaient faire le bois chez moi l'hiver. Le raisonnement, c'était : « un tiers pour moi, deux tiers pour eux ». Il dit : « Aujourd'hui, je n'en vois plus un seul qui veut venir faire le bois ». Vous voyez, au travers des témoignages, cela rejoint des choses qui ont été évoquées ce soir.



Personnellement, j'étais agriculteur il y a quelques années et on a planté, il y a plus de 40 ans, 3 km de haies. Les haies, aujourd'hui, sont très belles. On les a déjà exploitées plusieurs fois pour se chauffer à la maison (chaudière, chauffage central au bois). Par contre, Xavier, quand tu dis : « Il faut surtout s'attaquer à préserver l'existant ». Si, à cette époque-là, on avait dit finalement : « la jeune haie ne vaut pas grand-chose », peut-être que je n'aurais pas été motivé pour planter ma haie. Ainsi, ne sous-estimons pas la haie qui est plantée aujourd'hui, même si pendant un certain nombre d'années elle ne produit pas beaucoup. C'est l'investissement que l'on fait aujourd'hui ; 40 ans, c'est vite passé. Je m'en aperçois, j'ai l'impression d'avoir planté hier. Il y a donc tout cela derrière. Au travers de ce témoignage, j'essaie de répondre à quelques questions.

Pour terminer, merci encore à vous tous d'être venus. Merci aux élus d'être présents, que ce soit au niveau local, des communes, des Communautés de Communes, du Département ou de la Région. Je crois qu'il est important que vous ayez le message des gens qui sont dans la salle. Chacun à notre niveau, essayons d'être acteur, d'être dans la sensibilisation, dans l'affect. Mon épouse est là ce soir, elle m'a accompagné. On était heureux d'avoir des haies autour de nous, c'était un élément de plaisir d'avoir cette partie arborée au-delà de l'utilité. Je parle aussi des agriculteurs autour de chez moi qui disent : « On a du bois, on ne sait pas quoi en faire » donc pensons aussi à mettre en place des structures qui permettent de valoriser ce bois et de ne pas être obligé de le mettre dans un tas pour mettre le feu dedans. Je crois que c'est important.

Intervenante, Maire de Saint-Mars-du-Désert :

Deux choses. Peut-être une chose en tant que Maire. Je rejoins ce qu'a dit Jean-Luc sur l'ambiguïté des personnes qui veulent des arbres et d'autres qui n'en veulent pas. Peu importe, il y a quand même du positif. Je trouve que ce qui était vrai sous le mandat dernier ne l'est plus sous ce mandat-là ; comme quoi, les mandats se suivent et ne se ressemblent pas. Les citoyens sont quand même beaucoup plus au fait et beaucoup plus demandeurs d'avoir des plantations, des arbres. Ils sont plus vigilants, ils viennent plus nous dire : « Mon voisin taille sa haie ou l'arrache et ce n'est pas la période ». Je prends plutôt ce positif-là. Je sais qu'il y a une prise de conscience collective, ce qui est important.

Deuxième chose : un grand merci. C'est vrai que l'on a la chance, dans la commune, d'avoir une pépinière. Je pense que l'acculturation commence dès le départ. Il est vrai que l'on a de la chance que la pépinière soit très ouverte. Elle accueille beaucoup : des jeunes, des très jeunes, des moins jeunes, de nouveaux arrivants. Que font les nouveaux arrivants quand ils viennent habiter Saint-Mars-du-Désert ? La maison et après ils viennent aux pépinières. Il y a les conseils : « Vous devez planter cela », « On a une petite parcelle ». Il y a tous les conseils, etc. Et nous, dans les cahiers des charges, en plus des lotissements, on le fait aussi avec vous, on préconise les essences pour les haies. Les haies sont obligatoires pour avoir la délivrance du permis de construire. C'est important, je pense que l'on passe aussi par ces outils-là.

Dernière chose, en tant que citoyenne, c'est Barbara [NOURRY] qui va vous parler. Je suis persuadée que l'arbre, c'est sacré. Pour moi, un arbre, c'est sacré. Pour ceux qui me connaissent bien – il y en a qui me connaissent très bien dans la salle –, je peux vous assurer que quand on doit arracher un arbre, j'en pleurerais presque. Pour moi, c'est viscéral. On se moque de moi parfois en disant : « Non mais franchement, tu ne vas quand même pas pleurer pour ce pauvre arbre ». Oui, mais il était là avant. Pourquoi est-ce que l'on ne fait pas un projet en fonction de l'arbre qui est là ? C'est facile de dire : « On arrache l'arbre parce que l'on a le projet ». Non, on fait le projet avec l'arbre qui est là et l'arbre deviendra un atout. Je rebondis parce que l'on a une belle place de la mairie. Il y a un tilleul, un marronnier. Marie-Laure [BRIAND] était là sous le mandat précédent, je peux vous assurer que le tilleul et le marronnier ont eu très chaud à un moment : « C'est bon, le tilleul et le marronnier, on les coupe. En plus, c'est allergène, etc. ». On était trois ou quatre dans le Conseil Municipal un peu vent debout en disant : « Il est hors de question. Je m'attacherai aux arbres, il en est hors de question. Ils vont souffrir.



Je n'en ai rien à faire, ils ne souffriront pas » et ils sont là, ils ont résisté et je suis hyper fière d'avoir le tilleul et le marronnier. Je serai hyper fière quand la rue Julienne David sera plantée et quand l'avenue des Lilas sera plantée. Je le dis parce que c'est important, il y a toujours des contraintes de travaux : « Oui, mais il y a les racines qui vont dans les réseaux ». Non, on plante des arbres et on est hyper heureux d'en avoir parce que c'est hyper important. Je crois que c'est vous qui avez dit : « 60 degrés ». C'est bien minéral, c'est beau, c'est propre. Les gens disent : « qu'est-ce que c'est propre, les rues ». Oui, c'est propre mais ce serait bien s'il y avait des arbres avec un petit peu de feuilles qui tombent. Je n'ai pas de problème. Quand il fait 40 °C, on cherche tous de l'ombre. Je suis là au moins jusqu'en mars 2026 et je partirai en 2026 en ayant planté. Voilà.

À L'AGENDA

ERDRE ET GESVRES

Conférence-débat sur le thème de l'arbre

Lundi 26 juin prochain, la communauté de commune Erdre & Gesvres, en collaboration avec le Conseil économique et environnemental (CESER) du Pays de Loire, propose une soirée débat sur le thème de l'arbre dans notre environnement. Après sa récente étude « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes, un enjeu à partager », le CESER organise des débats publics dans les territoires afin d'enrichir son enquête. La réunion aura lieu de 18h à 21h aux Pépinières du Val d'Erdre à Saint-Mars-du-Désert. Des visites des pépinières seront aussi organisées à partir de 18h, suivies d'une présentation du rapport du Ceser et du débat public dès 19h.

Entrée gratuite sur inscription
à agriculture-alimenta-
tion@erdre-et-gesvres.fr

ROUILLON - PAYS DU MANS (Sarthe)

19 juin 2023

L'arbre, poumon de nos vies ligériennes



Stéphane LE FOLL, Président du Pays du Mans, Maire du Mans,
Président de Le Mans Métropole, ancien ministre
&

Jacques BODREAU, Président du Conseil Economique Social
Environnement des Pays de la Loire (CESER)

ont le plaisir de vous inviter à une soirée-débat sur
les enjeux autour de l'arbre.

Jeudi 19 juin 2023 - à partir de 18h45
Rouillon - AgroCampus de la Germinière

Programme :

Accueil par Didier JAHAN, directeur de l'AgroCampus
et Stéphane GALIBERT, président du conseil de développement du Pays du Mans
Contexte sur le Pays du Mans
Présentation de l'étude du CESER des Pays de la Loire
Échanges et moment convivial

Ouvert à tous - Gratuit
sur inscription à partir du lien suivant :

Soirée "L'arbre, poumon de nos vies ligériennes" ([google.com](https://www.google.com))





EXPRESSIONS DU PUBLIC

ACCUEIL PAR LE PRÉSIDENT DU PAYS DU MANS ET ANCIEN MINISTRE, STÉPHANE LE FOLL

Intervenant :

J'ai la chance d'avoir été invité à m'exprimer sur le sujet. Aujourd'hui, j'ai un double statut : celui de retraité, mais de retraité actif, militant encore sur la question de l'arbre, qu'il soit forestier ou agroforestier. J'ai quatre idées à formuler.

- La première, excusez-moi, Monsieur le Président, est qu'il faut abandonner le terme « entretien ». Parlons plutôt de gestion, parce que l'entretien, les agriculteurs en pratiquent tous les jours, avec leurs outils. Ils entretiennent le bocage depuis toujours. En revanche, pour la gestion, lorsque je suis gestionnaire, je remplace les volets de la maison lorsqu'ils sont usés. Je ne fais pas que de la peinture. Je change, j'agrandis, je modernise et j'aménage. Il faut permettre à nos agriculteurs d'aménager l'espace aux règles d'aujourd'hui. On a fait de l'aménagement foncier par le remembrement. À mon sens, aujourd'hui, il faudrait faire de l'aménagement foncier par la réorganisation de l'espace, en donnant à l'arbre une place qui est conforme aux enjeux d'aujourd'hui. Cela veut dire que l'on doit arrêter de parler de protection systématique, parce qu'aucun d'entre nous ne vit sur les meurtrières des châteaux féodaux. Nous avons tous mis des baies vitrées, des fenêtres, donc nous avons modifié l'espace et l'organisation. C'est ce que nous devons faire. Pour cela, à mon sens, il faut qu'il y ait du personnel sur le terrain. Dans mes activités aujourd'hui, au niveau national, avec les associations, nous avons fait un calcul. Il y a à peu près un conseiller agricole, qu'il soit dans le domaine économique ou dans le domaine de la gestion technique de l'exploitation agricole, pour 60 à 75 agriculteurs. Je vous pose la question : combien y a-t-il d'agroforestiers, en France, aujourd'hui ? On considère qu'il y en a à peu près un pour un millier. Et nous avons la chance, en Pays de la Loire, d'en avoir un stock faramineux. Dans les débats et dans mes rencontres avec les gens, en France, aujourd'hui, les gens me disent : moi, je cherche et je ne trouve pas. Il faut donc des personnes formées.
- Autre idée : faisons une nuance importante entre sensibiliser et former. Pour moi, un agriculteur sensibilisé, c'est ce que l'on fait dans certaines grandes écoles. Quand vous demandez aux jeunes, aux ingénieurs, combien de temps on leur a parlé de l'arbre, ils répondent qu'ils ont eu une journée, une journée et demie sur l'arbre, qu'on leur a expliqué à quoi cela pouvait servir. Cela, ce n'est pas de la formation : on n'est pas acteur de la décision. On est sensible au fait qu'il faut des arbres. Former, cela veut dire permettre à un agriculteur ou à des ingénieurs agronomes ou autres d'être des décideurs et de prendre des décisions d'aménagement. Cela, c'est de la formation. Ce n'est pas de la sensibilisation. Il s'agit là d'une nuance extrêmement importante.

- Dernier point : je pense qu'il est très important de considérer que le statut de l'arbre en campagne et celui de l'arbre en ville sont les mêmes. Il faut donc que la sensibilisation aille au plus bas de l'école, parce que les feuilles, cela embête tout le monde, les arbres sont un problème, l'organisation de la place de l'arbre dans les espaces est un véritable problème pour tout le monde, pour une mairie comme pour un agriculteur. Remettre l'arbre dans sa véritable place, cela doit se faire au quotidien. Cela commence chez les petits, à la maternelle, et cela se termine lorsque l'on est entre six planches au cimetière.

Intervenant :

Je suis conseillère en agroforesterie à la chambre d'agriculture. J'ai eu le plaisir de travailler avec Philippe. Il y a quelque chose qui me semble important et qui est souvent oublié et qui est inaudible. On fait des projets de plantation, on a de l'argent, mais on ne trouve pas d'arbres. À un moment, il faudra trouver plus d'arbres disponibles pour pouvoir les planter. Même si l'on regorge de bonnes idées : la régénération naturelle, le semis, la gestion des haies..., que l'on pratique, bien évidemment, on a besoin d'arbres dans les pépinières.

Intervenant :

Je suis entrepreneur de travaux agricoles et de travaux forestiers à Louplande, dans la Sarthe. Je rebondis sur ce que disait Philippe à l'instant, quand il parlait de gestion des haies bocagères. Pour la partie intérieure des parcelles, les agriculteurs me sollicitent. Nous sommes amenés à passer l'épaveuse et/ou à passer le lamier pour entretenir les haies afin qu'elles n'empiètent pas sur la partie agricole tout en maintenant leur existence et le rôle qu'elles jouent. La problématique qui se pose concerne la partie extérieure des parcelles. De plus en plus, on en arrive à une situation de blocage. Je réagis à ce qui a été dit au sujet de la fibre. Certes, la fibre s'est développée à une vitesse grand V et avec une efficacité que je ne soupçonnais pas.

Mais, pour ce qui concerne la maintenance et l'entretien, j'ai toutes les peines du monde, depuis des années, maintenant, à savoir comment ce sera géré. Nous, nous entretenons 35 communes sur le territoire sarthois, où nous entretenons la berge, le fossé, le talus et le pied de haie. J'ai demandé à mes ouvriers de ne plus s'approcher de la fibre. Pour la partie haute, que nous ne traitons pas lors des entretiens annuels mais que nous faisons sur demande, lorsque les arbres et les branches prennent trop d'ampleur, jusqu'à présent, nous étions amenés à intervenir avec le lamier : on élaguait, on évacuait, et les déchets verts étaient exploités derrière. Tout allait bien dans le meilleur des mondes.

Désormais, je ne veux plus que mes épaveuses approchent la fibre, pour les risques que vous évoquiez tout à l'heure. Je n'ai aucune connaissance de mes responsabilités et de ce qui se passerait si par inadvertance, une débroussailleuse venait couper la fibre ou si une branche que l'on vient de couper tombait sur la fibre. Avant, pour les réseaux, il y avait des courants faibles, on raccordait, cela repartait et personne n'y voyait rien.

Avec la fibre, ce n'est pas la même chose. Je suis dans l'incapacité d'obtenir des informations sur la répartition des responsabilités et sur le coût qui serait engendré par une casse et qui devrait l'assumer. Par conséquent, je n'entretiens plus les arbres à proximité de la fibre. Mes collègues ont à peu près le même raisonnement. À quelques collègues, nous couvrons énormément de communes sur le territoire sarthois. Jusqu'à maintenant, nous avons fait le travail préparatoire : nous avons élagué pour laisser la place à la fibre pour qu'elle puisse s'implanter. Il n'y avait pas de risques avant qu'elle soit là. Nous l'avons fait. Aujourd'hui, les arbres n'ont pas arrêté leur croissance et continuent de pousser et le problème se pose maintenant. Je ne sais pas comment nous allons entretenir tout cela.



Intervenante :

Je suis du sud du département et je suis bailleuse. J'ai un fermier en face. J'ai plusieurs inquiétudes. Je vais vous parler de remembrement. C'est un dossier que je connais particulièrement. J'avais connu le remembrement dans ma commune, il y a trente ans. Je l'ai vécu une deuxième fois avec l'arrivée de la LGV. Mais là, c'était déjà complètement différent. Il n'y a pas eu autant d'arrachage d'arbres. Des replantations ont été effectuées. Les remembrements d'aujourd'hui ne sont plus des remembrements d'hier. D'abord, on appelle cela des « aménagements fonciers ». Ce sont bien des aménagements. Et dernièrement, j'ai suivi, en tant que présidente des expropriés quelques aménagements, il y a eu le droit d'arracher des haies seulement en bordure de la LGV. Autrement, l'aménagement se calait sur les haies existantes. Je dirai même que pour certains, cela a été l'opportunité de replanter dans des endroits qui étaient adaptés à l'agriculture d'aujourd'hui. Il a été tenu compte de la biodiversité. Je crois qu'aujourd'hui, les aménagements sont complètement différents. Il ne faut donc pas toujours dénigrer tout ce qui se passe sur notre territoire.

En tant que bailleuse, je m'inquiète aussi. J'ai des prairies en vallée du Loir et l'on nous dit qu'il ne faut plus de bovins. Moi, j'ai beaucoup de prairies, qui sont entretenues par les bovins. On sait bien que les prairies ont beaucoup de haies. Il va falloir être cohérent dans le discours parce que s'il n'y a plus de bovins, les prairies vont disparaître et les haies avec elles. C'est une interrogation.

En revanche, en tant que bailleurs, il y a une réflexion qui nous intéresse, au niveau régional, notamment en Vendée, où des députés auraient travaillé sur un projet de loi pour que l'entretien des haies sous la fibre soit à la charge de ceux qui possèdent la fibre. Je pense que ce serait quelque chose d'important, pour nous, les bailleurs, les propriétaires, de ne plus avoir l'entretien des haies sous la fibre à notre charge.

Intervenante :

En attendant, on passe la tronçonneuse sur la fibre.

Intervenant :

Je suis ingénieur forestier et ingénieur du bois à l'école de Nantes. Je fais partie de ceux que l'on appelle les « scientifiques forestiers ». Je connais bien M. de La Bretesche depuis longtemps, qui nous a persuadés de beaucoup de choses, dans les Pays de la Loire, du point de vue forestier et que j'admire, autant que j'admire le maire du Mans, ancien ministre. Mais je ne veux pas qu'on lui fasse dire des choses fausses : 1 mètre cube de bois ne stocke pas une tonne de carbone. Il stocke une tonne de CO₂, ce qui n'est pas pareil. Le carbone n'intervient que pour 27 % dans le CO₂. Il faut le dire.



Je suis membre du conseil de développement du Pays du Mans. Je vous demande de noter un deuxième livre : « L'arbre en ville », de Francis Hallé, qui fut mon professeur en agro à Montpellier. Il explique aux élus ce qu'il faut faire et ne pas faire lorsque l'on plante un arbre en ville. On voit tellement de bêtises...

Mon propos s'oriente plutôt sur une question de cohérence entre les PLU, aujourd'hui PLUI, et les lois, et l'environnement. Aujourd'hui, vous pouvez fouiller la loi ALUR dans tous les sens : elle va donner la priorité à un abattage de forêt, même si elle est en ville depuis des siècles, parce qu'elle se situe derrière une gare et que la priorité est donnée au développement, à la diminution du carbone, en incitant les gens à aller au travail sans leur voiture. Il y a un travail de parlementaire très important à faire pour nettoyer les lois de leurs incohérences.

Par ailleurs, vous parliez de la valeur des haies. Vous savez ce qu'est un marmenteau, en Pays de la Loire. Cela vient des coutumes du Maine que nos amis anglais nous ont laissées. Chez un bailleur, le fermier devait absolument respecter l'arbre de pleine tige qui était dans la haie. En Mayenne, vous savez quelle est la richesse qu'ont les Mayennais avec les chênes de haie. C'est merveilleux ! Dans une haie, on peut cultiver des arbres, qui, plus tard, à l'échéance de 2050 ou 2060, feront du matériau.

Enfin, s'agissant des limites entre urbain et agricole, il arrive forcément, un jour, une limite entre le PLU, qui a dit que l'on rendrait telle zone constructible jusqu'à tel chemin de commune, et, l'agriculteur qui est derrière. L'agriculteur ne peut pas mettre son engrais, parce que le citadin voisin va lui dire qu'il ne peut pas le faire à cause du mariage de sa fille ou du baptême de son petit-fils. L'agriculteur fait très attention à passer son produit le soir pour épargner les abeilles, mais le soir, il y a l'apéritif du rural et du néo-rural. J'ai proposé, avec quelques amis, que dans les PLU, on conçoive un territoire qui serait déduit de la propriété de l'agriculteur, sur lequel il ne paierait pas de MSA et pour lequel le manque serait compensé, mais où il pourrait avoir une haie plus importante, qui permettrait par exemple le blocage des incidents, lorsqu'il y en a, qui permettrait tout de même une récolte et qui constituerait une vraie limite entre l'urbain et le sous-urbain.

Je terminerai avec la question des trames. Dans les PLU, aujourd'hui, avec les SCoT, nous avons l'obligation de créer des trames. Commençons par les respecter ! Je ne dirai pas de quelle commune je suis – mais tout le monde le sait... Nous avons fait des trames vertes et des trames bleues et trois jours après, j'ai vu une DDR qui venait tout saccager. Il faudrait savoir ! La question de la cohérence est primordiale.



Intervenant :

J'ai une entreprise de travaux agroforestiers qui est également bureau d'études. Je me suis interrogé, en lisant votre rapport, sur la forêt Miyawaki. Il ne me semble pas que ce soit le meilleur système pour le rapport coût/performance en termes de biodiversité et de stockage de carbone. Cela coûte dix ou vingt fois plus cher qu'une forêt normale, voire davantage. Ce sont souvent des travaux participatifs. Il est donc difficile de l'évaluer. Je pensais que pour une ville comme Le Mans, par exemple, et pour l'espace périurbain, puisque c'est là que nous pourrions travailler, nous avons plutôt à nous inspirer des techniques agroforestières et des techniques forestières, mais en travaillant sur les bosquets. Le ratio serait beaucoup moins défavorable. Ce serait forcément plus cher que les techniques forestières, deux à trois fois plus cher, mais cinq à dix fois moins cher que la forêt Miyawaki.



Intervenant :

Je suis agriculteur retraité. J'ai eu l'occasion de croiser Xavier de La Bretesche lors de mon court passage au CESER, au moment où le projet de rapport sur l'arbre démarrait. Parmi les sujets que vous évoquez, dans ce rapport, sur la disparition de la haie, vous n'évoquez jamais l'aspect sanitaire. J'habite à Parcé-sur-Sarthe et Dieu sait qu'il n'y a plus beaucoup de haies à Parcé, parce qu'elles ont subi les affres du remembrement de 1976, où les bornes étaient systématiquement disposées en diagonale, à deux mètres de chaque côté. Le peu d'ormes qui restaient ont disparu derrière à la suite d'un problème sanitaire. Sinon, vous évoquez la question du carbone. Il se trouve que j'étais jusqu'à récemment président d'une association régionale mise en place par la profession, le syndicat majoritaire à la chambre d'agriculture régionale, qui s'appelle Solenat, et qui œuvre à la mise en relation entre des entreprises privées et des agriculteurs pour mettre en place des dispositifs de gestion durable des haies, dans un processus labellisé, Carbocage. Je voulais dire que la profession, à travers ce genre de structure, s'inscrivait complètement dans cette revalorisation de la haie pour les agriculteurs, parce que comme vous l'avez dit, les agriculteurs – et j'en étais un – ne prendront intérêt à la haie que s'ils y ont aussi un intérêt économique. Historiquement, c'était le bois de chauffage, c'était le manchon des outils, c'était parfois même l'alimentation animale, les étés secs. Lorsque la haie ne devient plus qu'une charge, elle a un peu plus de mal à résister.



Intervenant :

Je suis forestier. D'un point de vue pratique, si vous voulez aller voir des expériences qui ont lieu depuis quelque temps, intéressez-vous à la communauté de communes de Pouzauges, en Vendée, qui a mis en place une filière complète de bois local, et qui fonctionne.



M. Xavier de LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

Je ne vais pas réagir à tout ce qui s'est dit, parce que c'était très riche.

Monsieur Guillet, pardon pour tout à l'heure. J'ai vraiment un très bon souvenir de tout ce que vous nous avez appris, à l'époque. Pour Michel Dauton, c'est un peu la même chose.

En effet, j'ai employé le terme « entretien ». Mais dans le rapport et dans le tome 2, nous allons énormément parler du plan de gestion durable des haies. Les forestiers ont inventé quelque chose qui a très, très bien fonctionné, qui s'appelle, le plan simple de gestion, qui a fait ses preuves, qui inscrit la forêt patrimoniale dans la durée. L'AFAC, l'organisme qui, de mon point de vue, est aujourd'hui l'organisme le plus représentatif, qui fédère un certain nombre d'associations qui s'occupent beaucoup de cette question, et qui a été très en lien avec le ministère de l'Agriculture au moment où il a sorti son plan national des haies, insiste largement sur la notion de plan de gestion durable des haies et la réhabilitation des haies.



L'idée force est que les communes qui mettront en place des systèmes d'achat au bénéfice des chaudières à copeaux de bois, par exemple, le fassent à partir des haies bocagères qui seront labellisées, qui bénéficieront d'un plan de gestion durable des haies. On parle donc bien de gestion de la haie et c'est bien ce que j'ai en tête, pour répondre à cette question. Pardonnez-moi si je cite l'AFAC : il y a d'autres personnes qui ont pris les choses en main et qui n'intègrent pas l'AFAC. Il se trouve qu'aujourd'hui, ce sont les plus visibles. Lorsque j'ai rencontré les gens de l'AFAC, il y a trois ans, je disais qu'ils n'existaient pas. Qu'est-ce que j'ai pris ! Mais moi, mon monde est forestier. Aujourd'hui, il n'y a pas d'association de défense de la haie bocagère au sens où il en existe pour la forêt. Mon point de repère était celui-là. J'insiste parce que les choses sont relativement frêles. Et je ne suis pas le ministre... Nous discutons. Donc témoignez, je vous en prie !

Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit au sujet de la responsabilité sur la fibre optique. Vous avez parfaitement raison. Celui qui, avec son lamier – ou son outil de gestion... –, coupera la fibre sera mis en cause par l'opérateur. Mais la problématique d'entretien ne règle pas la question de la responsabilité. Le propriétaire a l'obligation de l'entretien. En Vendée et dans le Maine-et-Loire, pour un certain nombre de communes, le Département a dit : j'ai bien compris, les propriétaires ne feront pas l'entretien. On le leur a imposé mais ils ne le feront pas.

Je vais donc le faire. Mais comment le font-ils ? Ils le font 25 centimètres au-dessus de la ligne, pour que ce soit le moins cher possible. Mais lorsque la charpentièrre va tomber, elle tombera de 5 mètres au-dessus et là, nous serons dans un système de responsabilité du fait des choses et c'est le propriétaire qui sera attaqué. Il ne sera pas attaqué au nom du défaut d'entretien mais en qualité de gardien de la chose. Je peux vous en parler : c'est mon métier... J'ai plus de mises en cause de la part des opérateurs de fibre optique que de la part du réseau électrique, aujourd'hui. Il se trouve qu'ils sont très mal organisés en matière de recours. Tant mieux pour les propriétaires, parce que pour l'instant, on botte en touche. Mais un jour, ils sauront faire les recours.

Intervenant :

La problématique va se poser aussi pour les communes et les communautés de communes, parce qu'il y a une partie des haies qui leur appartiennent.

Xavier de la BRETESCHE :

Exactement. Mais pour l'instant, mon sujet, ce sont les propriétaires privés. C'est mon expérience auprès des privés qui m'amène à vous dire cela. Il faut être vigilant, sinon c'est le péril. Madame Manceau, vous avez raison d'être optimiste. Il y a des choses bien qui se font !

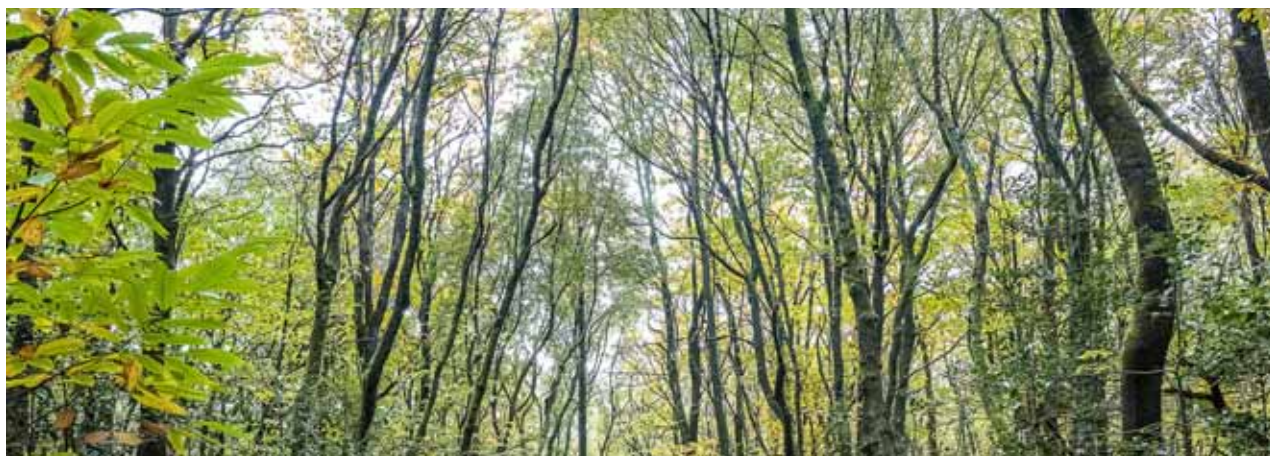
Quand je me promène autour de La Guerche-de-Bretagne et que je vois les systèmes bocagers qui ont été mis en place autour de l'aménagement nouveau du contournement de la commune vers Rannée, avec de belles haies bocagères faites sur talus, c'est absolument magnifique ! Quand on repasse dix ans après, on a l'impression qu'elles existent depuis toujours ! C'est un aménagement réussi. Quand vous passez autour de Cossé-le-Vivien, pour ceux qui connaissent, c'est une catastrophe... On a envisagé le rond-point mais on n'a absolument pas réfléchi l'environnement autour. Il y a donc des exemples réussis et des exemples qui, eux, sont des échecs objectifs. Tout cela doit s'anticiper, se travailler. Et j'insiste, pour les gens qui aujourd'hui, sont en responsabilité : on doit absolument travailler la trame qui accompagne la route en même temps que l'on travaille la route. Il est facile de faire un enrobé : cela prend six mois. Faire un talus pour tous les éco bénéfiques dont je vous ai parlé, cela ne prend pas six mois. C'est plus. De la même manière, si l'on veut ne pas avoir à couper les charpentières des haies le long des routes tous les quatre ans, voire plus souvent, on peut peut-être exproprier 5 mètres de plus, c'est-à-dire la longueur d'une charpentière. Cela m'est venu l'autre jour : je me suis dit que quitte à exproprier, dès lors qu'il y avait un sujet d'expropriation, on pourrait très bien mettre la haie un peu plus loin de la route. Cela éviterait cette problématique de taille.

Ensuite, Michel, tu parlais de la problématique sanitaire. Très bien. Quand les ormes ont disparu, ils ont disparu. Ce n'était la faute de personne. On dit que c'est de la faute du lamier. Très bien... Moi, je crois que ce n'est pas de la faute du lamier. C'est comme avec la chalarose du frêne : tous les frênes n'ont pas pris un coup de lamier. Ils sont pourtant tous en train de mourir, même dans le marais poitevin, où j'étais la semaine dernière. Dans le marais poitevin, tous les frênes têtards du marais poitevin sont en train de mourir. Ils sont en train de les remplacer par des hybrides résistants à la chalarose. Mais excusez-moi, par quoi ont-ils été remplacés ? Est-ce que cela n'a pas été une aubaine ? Je ne le pense pas. Dans certains endroits, on n'a pas remplacé les ormes par autre chose. On a dit : « zut, les ormes ont disparu... » Et l'on n'a pas remis de hêtres têtards à la place.

C'est un sujet politique, cette histoire, vous avez raison de le dire. C'est pourquoi je regrette un peu que M. le Ministre soit parti. Il a été question de « péril nouveau ». J'adore le monde agricole, vous l'avez bien compris : j'en suis issu. Comprenez bien que nous, nous sommes porteurs d'une idée à laquelle globalement, ici, agriculteurs ou amoureux de l'arbre, nous adhérons à peu près tous. Nous, avec nos petits bras, nous faisons ce que nous pouvons, mais nous avons besoin que des hommes politiques, si possible de premier niveau, portent les idées et se disent : « finalement, cette histoire de fibre optique, ce n'est pas idiot. Nous n'y avons pas pensé... » Eh bien oui ! Personne n'y avait pensé. On a installé la fibre optique parce que tout le monde la voulait, de la même manière que le remembrement, tout le monde le voulait.

Mais, on constate, cinquante ans après, quatre-vingts ans après, que l'on a fait une bêtise. Cela dit, il y avait eu des lanceurs d'alerte avant... Mais en l'occurrence, notre travail à tous, et celui, à tous les échelons, de tous les élus qui sont dans la salle, est de faire remonter cela. Ce n'est pas possible ! Lorsque j'ai rencontré le président du Conseil départemental de la Mayenne, nous étions le premier département fibré, et c'était un élément de fierté. Il m'a invité à déjeuner au moment où nous avions fait notre premier rapport sur l'arbre en Mayenne.

Nous lui avons dit que nous ne nous étions pas rendu compte de la chose mais qu'à l'époque, en 2011, lorsque nous avons commencé, entre utiliser les anciens poteaux et enfouir la fibre, le rapport était d'un à sept. Et lorsque nous vous rencontrons à Machecoul, on nous dit que le rapport est entre un et trois. Dès lors, la question se pose... D'autant plus que l'on n'est pas obligé de le faire partout. Il y a beaucoup d'endroits, dans les communes, où l'on n'est pas obligé de l'enfouir. C'est ce que je voulais vous dire. Que ceux qui sont aujourd'hui en lien avec leur député fassent remonter ce sujet.



Pour ce qui concerne la forêt Miyawaki, je suis complètement d'accord avec vous : c'est un peu de marketing. Mais nous avons tous besoin d'un peu de marketing : moi-même, je ne suis pas extrêmement convaincu par la forêt Miyawaki. Mais il se trouve qu'il y a des gens à qui cela plaît. De vous à moi, au début, il y a beaucoup de biodiversité dans une forêt Miyawaki. Mais il y a ici de nombreux forestiers et des gens qui vivent à la campagne et qui savent très bien que lorsque la végétation fera 25 mètres de haut, d'abord, il y aura trois arbres sur quatre qui auront crevé et ensuite, il n'y aura aucune biodiversité au sol, absolument aucune ! Mais que voulez-vous, c'est mieux que rien... S'ils ont envie de faire une forêt Miyawaki, qu'ils fassent une forêt Miyawaki. C'est toujours mieux que de ne rien faire sur ces espaces... D'autant plus qu'une forêt Miyawaki, c'est grand comme cette salle. C'est de cela que nous parlons. Qu'ils aient envie de s'amuser avec cela et s'ils ont de l'argent à dépenser, qu'ils le fassent. De toute façon, si cela ne s'appelle pas Miyawaki, ils ne le font pas. Soyons clairs !

Intervenante :

Je travaille au CIVAM agriculture durable de la Sarthe et je suis animatrice « énergie renouvelable » et bocage. Je travaille à la fois sur l'accompagnement de projets de chaleur renouvelable et de chaudières à bois déchiqueté et sur la gestion durable des haies. En Bretagne, la Région a monté un programme Breizh-bocage, qui a été financé par la Région. C'était vraiment la traduction d'une volonté politique régionale. Ils en sont à leur troisième essai. Ce qu'ils ont constaté, lors des deux premiers temps de Breizh-bocage – le premier, de 2015 à 2018 et le deuxième, de 2019 à 2021, 2022 –, c'est que 80 à 90 % des financements de Breizh-bocage allaient à la plantation. Par conséquent, oui, c'est un beau montant, mais est-ce que c'est vraiment là que l'on a le plus d'effets ? Je ne sais pas. Ils ont fait un bilan de Breizh-bocage 2 en 2020 : une bonne partie des haies qui avaient été plantées ont été arrachées derrière. Il y a vraiment là un enjeu fort autour de la mise en place d'une politique régionale visant à travailler sur la question et à mettre les moyens financiers et d'animation sur le territoire, parce que l'une des choses qui a été mise en place dans le cadre de Breizh-bocage, c'étaient des conseillers en agroforesterie dans quasiment tous les territoires de Bretagne, qu'ils soient portés soit dans des syndicats de bassin, soit dans les communautés de communes, à des échelles différentes. Mais en tout cas, il y avait toujours, sur tous les territoires, un conseiller en agroforesterie. Sauf que la plupart du temps, ils travaillaient à la plantation parce que les objectifs étaient sur la plantation et que les moyens financiers étaient donnés sur la plantation. S'il y a une volonté politique de mettre quelque chose en place au niveau régional, tirons des leçons des erreurs de Breizh-bocage, chez nos voisins, et sinon, faisons quelque chose sur le plan régional.

Intervenante :

Je suis agricultrice et élue à la Métropole. Je voudrais apporter un témoignage et une confirmation. Mon témoignage porte sur la coopérative carbone. Vous n'avez pas parlé de coopérative carbone mais de marché carbone. Sur le territoire de la Métropole et plus précisément, sur celui du Pays du Mans, nous sommes en train de créer, avec une réelle volonté des collectivités, ensemble, une coopérative carbone, qui a vraiment pour vocation de tenter et même, de réussir – nous voulons aller au-delà de la tentative – le pari de faire le lien entre le monde qui a envie de compenser et le monde qui a envie de séquestrer. C'est peut-être un pari un peu fou, en 2023, mais nous sommes convaincus que c'est aussi de cette façon que l'on va booster les initiatives qui nous permettront, demain, de séquestrer du carbone. Séquestrer du carbone, c'est sans doute planter des haies, mieux gérer nos haies. C'est aussi, pour l'agriculture, réaliser des diagnostics CAP'2ER pour avoir une approche, sur son exploitation agricole, au travers des prairies, mais pas uniquement, de la façon de cultiver, de manière à moins en émettre et à en séquestrer davantage. C'est quelque chose que nous avons mis en œuvre sur six exploitations pilotes, qui, à l'échelle du Pays, ont mis en œuvre ces techniques. Ce sont deux entreprises du territoire qui ont accepté de mettre des fonds pour que ces entreprises agricoles puissent réaliser ces investissements. Ce sont des mesures que nous devons amplifier et renouveler. Nous l'avons également vu grâce à Solenat en tant que partenaire pour nous accompagner dans le concret.

Par ailleurs, je voudrais apporter une confirmation. Je fais partie de la génération du Soltner de l'arbre. Je l'ai eu mais je n'ai pas le sentiment de l'avoir utilisé. Nous avons tous appris, les agriculteurs et les agricultrices de ma génération, à cultiver du blé, à faire du rendement, à être optimistes sur ce que nous faisons. Mais nous n'avons quasiment rien appris sur l'arbre. Je pense que plus que jamais, il faut rattraper le retard. Ce sera difficile, mais il faut vraiment le réintroduire dans la formation. Je trouve que c'est encore timide. Il faut vraiment l'accélérer. C'est important. J'ai eu la chance, vendredi, d'aller à l'AFAC, pour un témoignage. Il y a un moment, dans l'agriculture, où pour planter et pour gérer de la haie, il faut savoir de quoi l'on parle en termes d'économie. Il ne faut pas faire abstraction de l'économie. C'est la première fois que j'entendais, à cette rencontre, qu'au bout de quinze ou vingt ans, l'agroforesterie pouvait, dans de bonnes conditions d'entretien et de gestion, générer un chiffre de 380 € par hectare et par an de valorisation. Je trouve que c'est aussi par ce type de témoignage, de formation, que l'on arrivera à convaincre les agriculteurs de faire cette expérience sur quelques surfaces.

Intervenant :

J'ai deux ou trois petits commentaires à faire ou petits compléments à apporter et ensuite, j'enfoncerai peut-être des portes ouvertes parce qu'il y a eu beaucoup de bonnes expressions. Je suis en cours d'installation en maraîchage et plutôt en verger maraîchage. Vous avez demandé, à un moment donné, si trop de CO2 faisait crever l'arbre. Pour information, il y a une étude réelle et concrète qui existe au Canada, où l'on met des arbres sous cloche et où on leur souffle plus de CO2 que ce qu'il y a dans l'atmosphère. Il a été demandé s'il valait la peine d'abattre un arbre pour déminéraliser. Eh bien non. Il est dit, dans un livre qui a été cité tout à l'heure, qu'il fallait laisser l'arbre, qu'il fallait se débrouiller, faire comme les Japonais, entourer les racines, par exemple, mais laisser l'arbre où il était, quitte à se déplacer, en tout cas, le laisser vivre. La question financière a également été abordée. Concrètement, aujourd'hui, je m'installe.

Au SPI, ce que l'on appelle maintenant le CREA, on ne parle pas d'arbre. On parle rapidement de projet agroécologique, mais simplement parce qu'au travers de la DJA, on peut toucher un peu d'argent. Mais au bout de quatre ou cinq ans, une fois que la DJA est passée, si vous voulez arracher la haie, vous pouvez y aller. Il y a quelque chose à faire du côté du SPI ou CREA. S'agissant de l'aspect financier, Mme la Maire de Pruillé évoquait la coopérative carbone. Je crois qu'il y en a une qui se monte à Nantes, ou alors c'est déjà fait.



Intervenant :

Il y en a une qui existe, mais c'est à La Rochelle. Elle existe depuis 2020. Une deuxième vient de se créer. J'espère que la troisième sera au Mans et est en réflexion,

Intervenant :

c'est effectivement le genre de chose qui peut amener le pollueur à payer des plantations. En tout cas, ce que je vois par rapport à mon stage de préparation à l'installation CREA et ce que je vois même à Rouillon, alors que nous sommes plutôt bien lotis, c'est qu'il y a encore des agriculteurs, et même de jeunes agriculteurs, qui continuent d'arracher des haies. Je pense que si nous sommes ici c'est parce que nous avons envie d'arbre. Mais comment allons-nous attirer ceux qui ne sont pas à cette table ? Je pense qu'il y a un biais, avec la PAC. Il y a une aide pour les haies. Mais elle est ridicule : pour 2 hectares, je touche 21 €. Mais c'est peut-être là que le Département ou le Région peut se greffer sur cette aide en disant que ce n'est peut-être pas intéressant si l'on prend juste la PAC originale mais qu'il y a peut-être un coup de pouce à donner de ce côté : ce ne serait pas juste une aide à la plantation mais aussi un suivi à plus long terme pour la conservation des haies, déjà, dans un premier temps, et ensuite, on y ajouterait les professionnels qui vont faire du bois de coupe et de chauffage.

Ma dernière remarque se réfère à l'observation de Mme L : si l'on ne trouve pas d'arbres en pépinière, on peut aussi planter des graines.

Intervenante:

Mais c'est ce que j'ai dit.

Intervenant :

Il y a des graines en forêt.

Jean-Marie LHOMMEAU, Conseiller du CESER des Pays de la Loire :

Je suis membre du CESER. J'ai participé à l'élaboration de l'étude, avec une sensibilité par rapport à la profession, parce que je suis aussi agriculteur retraité. Il n'est pas évident d'entendre tout ce que l'on a pu entendre par rapport à l'évolution de notre métier, parce que c'était aussi, en quelque sorte, un choix de la société, qui nous incite à chercher à produire massivement pour que cela coûte le moins cher possible dans le panier de la ménagère. Cela, nous le concevons. Nous devons tous l'assumer, par rapport à l'évolution du paysage qui nous entoure aujourd'hui. Mais je voudrais aussi intégrer, comme pour le projet de l'eau que nous discutons ou que nous allons discuter demain, le fait que la société nous accompagne dans ce sens-là. C'est très beau de dire qu'il faut que les agriculteurs replantent. Certes. Nous avons replanté. C'est nécessaire par rapport à l'élevage.

Mais dans les PLU – nous en avons parlé avec Isabelle, puisque nous faisons partie de la même commune –, et que demain, nous serons voisins –, je vois toutes les haies en plastique qui se mettent en place autour des maisons parce que les gens n’ont pas le courage de tailler leur haie, de ramasser les feuilles – il faut le dire –, ni d’avoir des problèmes juridiques avec les voisins.

Cela a été mentionné dans le rapport, mais je tiens à le redire parce que l’on a passé outre à ce sujet : il faut que la société évolue. Quand on parle de biodiversité, de la diminution du nombre des oiseaux, ce sujet en fait également partie. Et s’agissant de l’eau, sujet qui sera débattu demain dans le cadre de la présentation du rapport au Conseil régional, s’il y a aussi des haies dans les espaces privés, demain, ce seront également des prélèvements d’eau dans les nappes phréatiques. Les deux vont de pair.



Xavier de LA BRETESCHE :

Oui, je voudrais ajouter deux petites choses, tout de même. En effet, on peut planter des graines. Mais les graines ne remplaceront jamais la pépinière dans la réglementation actuelle, parce que vous savez que d’un pays européen à l’autre, on n’a pas le droit de transporter de graines. On a le droit de transporter des plants.

Madame la Vice-Présidente, vous parliez des agriculteurs et vous disiez qu’on vous avait mis l’ouvrage de Soltner dans les mains mais que vous l’aviez oublié ensuite. Moi, j’ai été très surpris, dans nos rencontres avec les Ligériens. Je pensais que Jean-Marie Lhommeau était le dernier des dinosaures de la profession et que les jeunes avaient été formés différemment. Mais ce n’est pas du tout le cas ! À l’installation, il y a une période d’impunité d’arrachage de haies. Les 23 000 kilomètres ou les 15 000 kilomètres n’ont pas été arrachés par Jean-Marie Lhommeau au cours des dix dernières années de sa vie professionnelle... C’est le fait de jeunes agriculteurs qui s’installent actuellement. Tel est le constat que nous faisons. Qu’est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le goût de l’arbre n’est pas suffisamment donné dans les écoles. En tout cas, ce n’est pas compris. Il y a quelque chose qui ne va pas. Je suis là pour vous faire réagir.

Cela fait une quinzaine de rendez-vous au cours desquels on m’entend.

Vous parliez de plantations nouvelles. C’est très intéressant. Cela fait trois, quatre ou cinq mois que l’on entend parler de l’entretien des haies. Mme ROGÉON a évoqué Breizh Bocage. Dans les plans et dans le plan national des haies, si vous lisez le rapport du CGAER, qui est sorti le 23 avril, vous verrez qu’un très important travail sera fait sur la gestion et l’entretien des haies sous une nouvelle forme. Par conséquent, la prise en compte de l’existant va clairement s’inscrire dans les textes.



Intervenante :

Peut-être, mais pas financièrement.



Xavier de LA BRETESCHE :

Ce sera fait financièrement. La Région annonce 150 kilomètres de haies nouvelles et 300 kilomètres associés à l’existant. Honnêtement, avec l’équipe du CESER, nous avons démarré nos travaux en 2019. C’est un travail de longue haleine. Parlez-en à Philippe Guillet...

Voilà ce que je voulais vous dire en conclusion.

Environnement

Arbres et haies : inverser la tendance

Une conférence-débat organisée par le Cese¹ se tenait lundi à l'Agrocampus la Germinière sur la place de l'arbre et de la haie bocagère. Un patrimoine à préserver et à reconstituer.



Xavier de la Bretesche, rapporteur pour le Cese Pays de la Loire.

Il y avait du beau monde lundi à Bouillon puisque Stéphane Le Foll en personne s'était déplacé pour écouter les préconisations de Xavier de la Bretesche, rapporteur pour le Cese Pays de la Loire sur le thème « L'arbre, patrimoine de nos vies légères ». La place de l'arbre en ville est en effet un sujet abordé dans le rapport. De nombreux agriculteurs du pays du Mans étaient également

présents. Peut-être certains d'entre eux craignaient-ils d'être stigmatisés et montrés du doigt pour la disparition progressive des haies bocagères en France et dans notre région, comme le dénonçait le dernier rapport du CGAES² sorti en avril dernier. Que

nenhi, bien au contraire ! Le rapporteur a d'emblée rappelé la responsabilité collective sur le sujet : « Depuis les années 50, on estime que 70 % des haies bocagères auraient disparu en Pays de la Loire. Les agriculteurs ont été l'un des bras armés de cette dégradation. Mais ce n'étaient pas les seuls, car il y a eu aussi toutes les grandes infrastructures. Et il faut rappeler que tout cela n'est fait avec l'assentiment général de la population, car personne n'y voyait à redire à l'époque. Aujourd'hui, le regard sociétal sur ce patrimoine naturel a changé. Mais là encore, tout le monde en ville est d'accord pour expliquer aux agriculteurs ce qu'il leur faut à faire. Pas grand monde pour en mesurer ou en assumer les impacts et les conséquences ! »

Pour Xavier de la Bretesche, par ailleurs assureur de profession, spécialisé dans le monde forestier, les nombreux bienfaits apportés par

les arbres et les haies ne font pourtant pas l'unanimité d'un côté. Il cite en particulier « le ralentissement du cycle de l'eau, la limitation de l'inoculum, la biodiversité qu'il héberge, la brulière qu'il apporte notamment en ville, et enfin la séquestration du carbone ». Pour le rapporteur légier, c'est très clair : « notre région dispose encore de 15 à 20 % des haies françaises. Il faut capitaliser là-dessus. Nous devons quelque chose à préserver et à reconstituer pour lutter contre les effets du changement climatique ! »

Acculturer les agriculteurs à l'arbre

Mais alors comment faire pour inverser la tendance ? « Une chose est sûre, je ne suis pas pour de nouvelles réglementations. L'arsenal juridique existe déjà, et condamner les agriculteurs de haies n'a jamais fait venir les haies », pointe-t-il.

Autre difficulté soulevée, celle de l'entretien des haies sèches sous les linéaires de la fibre optique, qui a colonisé l'ensemble du territoire régional au gré du réseau. « C'est la même chose que le remembrement dans les années 60-70. On a installé la fibre parce que tout le monde la voulait, mais personne n'a envisagé quoi qu'il en soit de l'entretien des arbres et des haies soit source de revenus pour l'agriculteur ou celui qui le fait ». Deuxièmement, « il faut acculturer les jeunes dans les écoles d'agriculture sur la place de l'arbre. On y apprend à cultiver du blé, c'est la base, mais encore trop peu à considérer la haie et l'arbre comme des alliés ». On peut lui, ce sont les jeunes qui ont un rôle à jouer, car c'est encore trop souvent dans les exploitations reprises par les jeunes que l'on voit le plus d'arrachage, car ils bénéficient alors d'une fenêtre de tir ». Enfin, le spécialiste préconise

des réglementations réfléchies à l'échelle des intercommunalités, afin de reconstituer des trames bocagères utiles et bien pensées. Sur ce point, il fustige les opérations de communication « où on fait venir les journalistes pour se gargariser d'avoir replanté 100 m de haies par ci, 200 m par là », mais dont l'implantation « qui n'a pas été pensée sur une plus grande échelle, n'a pas toujours un grand intérêt, par exemple pour ralentir l'eau à l'échelle d'un bassin versant ».

Le nouveau péril de la fibre optique

Autre difficulté soulevée, celle de l'entretien des haies sèches sous les linéaires de la fibre optique, qui a colonisé l'ensemble du territoire régional au gré du réseau. « C'est la même chose que le remembrement dans les années 60-70. On a installé la fibre parce que tout le monde la voulait, mais personne n'a envisagé

quoi qu'il en soit de l'entretien des arbres et des haies soit source de revenus pour l'agriculteur ou celui qui le fait ». Deuxièmement, « il faut acculturer les jeunes dans les écoles d'agriculture sur la place de l'arbre. On y apprend à cultiver du blé, c'est la base, mais encore trop peu à considérer la haie et l'arbre comme des alliés ». On peut lui, ce sont les jeunes qui ont un rôle à jouer, car c'est encore trop souvent dans les exploitations reprises par les jeunes que l'on voit le plus d'arrachage, car ils bénéficient alors d'une fenêtre de tir ». Enfin, le spécialiste préconise

des réglementations réfléchies à l'échelle des intercommunalités, afin de reconstituer des trames bocagères utiles et bien pensées. Sur ce point, il fustige les opérations de communication « où on fait venir les journalistes pour se gargariser d'avoir replanté 100 m de haies par ci, 200 m par là », mais dont l'implantation « qui n'a pas été pensée sur une plus grande échelle, n'a pas toujours un grand intérêt, par exemple pour ralentir l'eau à l'échelle d'un bassin versant ».

Ils ont dit

- **Stéphane Le Foll, maire du Mans** : « L'arbre de la Baume est majeur pour une grande métropole comme la nôtre ».
- **Philippe Guillet, ancien conseiller bois et agroforestier à la Chambre d'Agriculture de la Sarthe** : « Sensibiliser les agriculteurs ne suffit pas. Il faudrait surtout leur permettre d'être formés pour qu'ils puissent prendre les bonnes décisions d'aménagement ».
- **Jacqueline Mancaou, présidente de la section des baillieux de la FOSEA** : « Les remembrements d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. On est plus sûr du remembrement. Par ailleurs il faut pointer l'incohérence de certains discours qui visent à réduire l'élevage. Or sans élevage, plus de prairies et sans prairies, plus de haies ».
- **Franck Manneheu, dirigeant d'une EDT à Louplande** : « On demande à mes gens de ne plus s'approcher de la fibre quand on fait de l'entretien de haies, car je suis dans l'incapacité d'obtenir la répartition des responsabilités, que je ne puisse de toutes façons pas assumer ».

À BRUCET

¹ Conseil économique, social et environnemental.

² Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

NANTES (Loire-Atlantique)

FIBOIS - 5 juillet 2023

Questions publiques

L'arbre, poumon de nos territoires

Mercredi 5 juillet 2023 - 18h30
Maison de l'Arbre - 84 rue de Nantes

Dans la continuité du petit déjeuner du FIR sur l'étude de l'[FIBOIS](#) : "[Les villes ardent les arbres](#)", nous vous invitons à la prochaine rencontre-débat qui s'inscrit dans le cadre du cycle de conférences de l'Institut Kervégan sur la nature en ville.

Une rencontre Questions publiques orchestrée par la [repose Place publique Nantes/Saint-Nazaire](#), le [Conseil économique social et environnemental des Pays de la Loire](#) et l'Institut Kervégan autour de l'étude du CESER : "[Villes, nature et nos vies déclinées](#)".

Façon au changement climatique qui s'accroît (+1,6 degré en moyenne ann en Pays de la Loire) et à ses conséquences sur la biodiversité (40 % des poissons, 30 % des oiseaux et amphibiens, 21 % de la flore menacés d'extinction selon le GBC régional), l'arbre et les haies doivent retrouver leur place, toute leur place. Aussi bien dans les campagnes, où il faut inverser les effets du réchauffement, que dans les villes où l'urbanisation consomme des sols et crée des îlots de chaleur.

Comment remettre l'arbre au cœur de nos villes et de nos vies, comment retrouver la perméabilité des sols pour lutter contre les effets du réchauffement climatique ? Quels services nous rendent les arbres et les haies ?

Participants :

- **Xavier de la Brosse**, rapporteur de l'étude « L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager » au nord de la commission « Aménagement des territoires - Cadre de vie » du Conseil économique social et environnemental (Ceser) des Pays de la Loire
- **Pascal Praz**, vice-président de Nantes Métropole, en charge de l'urbanisme, des projets urbains et de l'urbanisme durable, maire de Saint-Jean-de-Montaux, président de l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (Auran)
- **François Freynet**, responsable « Arbres et paysage », direction « Nature et jardins » de la ville de Nantes et Nantes Métropole



EXPRESSIONS DU PUBLIC

M. Pascal PRAS, Vice-président de Nantes Métropole, Maire de Saint-Jean-de-Boiseau :

Je suis très heureux de vous retrouver, aujourd'hui, dans cette maison au sein de laquelle il m'arrive très souvent de présenter les projets de la métropole. Nous sommes engagés, sur le territoire métropolitain, sur les problématiques environnementales de préservation de la biodiversité et du cycle de l'eau. J'aime à dire que les 24 communes qui composent le territoire de la métropole nantaise – laquelle s'étire du centre-ville de Nantes à des communes très rurales comme celle de Saint-Léger-les-Vignes, au sud-ouest de Nantes – comprennent 65 % d'espaces agricoles et forestiers. Il s'agit donc d'un espace où les espaces naturels agricoles et forestiers prennent une place importante. Nous portons une attention particulière à la limitation de la consommation de cet espace. La lutte contre l'étalement urbain marque les divers documents d'urbanisme de la métropole, notamment le dernier document qui est le PLUM et dans lequel nous avons pris des engagements très forts en matière de réduction de consommation de ces espaces naturels.

Que signifie réduire cette consommation de 50 % ? Je rappelle que la métropole nantaise consommait, entre 2010 et 2015, environ 174 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers au service de l'habitat, des zones d'activité économique ou de la voirie. Nous avons pris la décision de réduire cette consommation de 50 % afin de tomber à 74 ha de moyenne annuelle autorisée dans le PLUM adopté en avril 2019. Aujourd'hui, nous constatons que la consommation annuelle moyenne de ces espaces est plutôt de l'ordre de 50 ha au cours de ces cinq dernières années. Nous sommes donc au-dessous du chiffre que nous nous étions autorisé à définir comme objectif. Cela veut dire que nous étions déjà engagés dans la démarche du zéro artificialisation nette (ZAN) avant que le gouvernement ne la propose. Aujourd'hui, la mise en œuvre de cette ZAN a été inscrite dans la loi 3DS par le gouvernement. Nous nous inscrivons déjà dans cette perspective de limitation de la consommation des espaces naturels.

Pourquoi une métropole telle que la nôtre, particulièrement dynamique sur les plans économique et démographique, fait-elle ce choix ? J'aime à dire, lorsque je parle de la dynamique démographique de notre territoire, que ce dynamisme est porté à hauteur de 60 % par des arrivées extérieures et à hauteur de 40 % par le solde naturel. Cela signifie que nous faisons, sur ce territoire métropolitain, davantage d'enfants qu'ailleurs. Et, ces enfants restent sur le territoire. La dynamique démographique est intimement liée à l'activité économique de la métropole. Les élus de la métropole souhaitent accompagner ces dynamiques territoriales et, en parallèle, prendre en compte, de plus en plus, des qualités environnementales du territoire. La préservation de la biodiversité commence par le fait de porter une attention particulière à ces espaces naturels agricoles et forestiers et que cela se traduise par la mise en œuvre d'un certain nombre d'éléments.

Cette politique repose sur la relance de l'agriculture sur notre territoire, la lutte contre les friches, la remise en culture d'un certain nombre de terres. Je suis issue d'une commune périurbaine de l'agglomération nantaise, Saint-Jean-de-Boiseau

Il s'agit d'une commune de tradition rurale qui se situe au sud-ouest du territoire métropolitain. Nous avons fait le choix de relancer l'activité agricole car il s'agit d'un des moyens pour entretenir ces espaces naturels.

Nous portons, de plus, une forte attention sur nos cours d'eau. Nous sommes un territoire d'eau, traversé par le plus long fleuve de France métropolitaine, la Loire, qui compte deux affluents majeurs que sont l'Erdre, au nord, et la Sèvre, au sud. Mais, il existe de nombreux autres cours d'eau tout aussi important sur notre territoire. Notre territoire – et les gens ne le savent que trop peu – compte de nombreuses zones humides. La morphologie de notre sol fait que notre territoire repose sur une belle éponge. Cela nous a posé des problèmes au moment du développement urbain. La préservation de ces zones humides nous conduit à limiter ce développement.

Il s'agit de préserver la richesse naturelle de notre territoire. Cela commence par la préservation des espaces naturels – l'arbre, la haie – pour s'assurer d'une bonne qualité environnementale de notre territoire. La présentation a évoqué le rôle important que joue l'arbre dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique en stockant le carbone notamment. Nous avons développé des outils avec un certain nombre d'éléments réglementaires devant permettre la préservation des arbres, des haies, des espaces naturels. Si vous vous intéressez au document réglementaire d'urbanisme, vous y découvrirez des espaces boisés classés. Cela ne signifie pas qu'il est interdit d'entretenir et de tailler les arbres qui se trouvent dans ces espaces. De la même manière, nous avons développé dans ce PLUm des espaces paysagers protégés (EPP). Ce sont des éléments qui vont venir protéger sur l'ensemble du territoire, y compris dans la ville, ces espaces. Aujourd'hui, nous développons des éléments de protection et de préservation mais nous incitons aussi à la renaturation de notre territoire.

Aujourd'hui, nous sommes engagés fortement dans l'accompagnement à la revégétalisation des sols. Lorsque je parle de revégétalisations, je ne parle pas de beau gazon, bien entretenu, qui ne revêt que peu d'intérêt du point de vue de la préservation de la biodiversité. Nous sommes très attachés aux espaces de haies arbustives et au repositionnement des arbres. Nous travaillons, en ce moment, sur un règlement de préservation des arbres et d'accompagnement de ce remplacement en proposant un barème de la valeur des arbres. S'il nous faut intervenir sur un arbre, nous devons être capables d'estimer sa valeur pour travailler à son remplacement si le besoin s'en fait sentir. Nous sommes en train d'intégrer cela dans le règlement d'urbanisme de la métropole, le PLUm.

Mais, nous ne sommes pas seulement dans une démarche de défense. Nous nous inscrivons aussi dans une démarche de promotion. Dans la commune dans laquelle je suis maire, nous offrons systématiquement un arbre au propriétaire pour qu'il le plante sur son terrain. Aujourd'hui, nous nous sommes engagés à développer le principe d'un arbre pour une naissance. Cela fait écho avec la démarche qu'entreprend aujourd'hui la région Pays de la Loire. Tous les ans, nous organisons, à Saint-Jean-de-Boiseau, un temps de plantation des arbres. J'évoque la commune de Saint-Jean-de-Boiseau car j'en suis le maire mais il faut savoir que d'autres communes mènent d'autres actions en la matière.

Pourquoi sommes-nous engagés dans cette démarche ? Aujourd'hui, vous savez que nous ne faisons pas une ville pour des élus ou pour les urbanistes et les architectes. Nous fabriquons la ville pour nous, citoyens, afin que nous puissions nous y sentir bien. J'en reviens à la question de la qualité de nos environnements. La qualité de vie et la santé sont aujourd'hui des éléments majeurs dans nos politiques publiques, lesquels doivent trouver leur traduction dans la manière dont nous fabriquons et développons la ville. Le développement de la ville et la préservation de sa qualité environnementale sont deux aspects que nous devons prendre en compte. Le but est de faire une ville la plus agréable possible, dans laquelle l'on souhaite tous s'installer pour y vivre. Aujourd'hui, il est beaucoup question de la lutte contre le réchauffement climatique et, notamment, les îlots de chaleur urbains.



Et, l'arbre joue un rôle important sur ce sujet. Nous savons que ces arbres participent au rafraîchissement des villes.

Je suis Vice-président de la métropole mais je suis aussi Président de l'agence des villes urbaines de la région nantaise (AURAN). Nous développons actuellement au sein d'AURAN de grands travaux portant sur la problématique de l'arbre au sein de la ville. Nous avons mené un travail important pour réaliser un Atlas des îlots de chaleur, lequel est publiquement consultable sur notre site. Vous pourrez y voir les îlots de chaleur à l'échelle de toutes les villes du département. Vous y verrez également, a contrario, les îlots de fraîcheur. Les différences entre ces espaces très urbanisés et les espaces végétalisés sont très importantes en été. Nous enregistrons, l'année dernière, des différences de température entre ces deux types d'espace de l'ordre de 6 à 8 °C.

En conclusion de mon propos, je souhaite rappeler que nous travaillons, en ce moment, sur un projet à Nantes, dans un lieu central que tous les habitants de l'agglomération connaissent. Ce lieu, c'est la place de la Petite Hollande. Cette place constitue, depuis plus de 50 ans, un espace entièrement réservé au stationnement des voitures. Aujourd'hui, nous sommes engagés dans un projet de reconquête de cet espace. Je peux vous dire que ce projet a pour but de revégétaliser cet espace. La place de la Petite Hollande est l'un des endroits les plus chauds de la ville de Nantes. Et, nous avons la volonté d'y replanter des arbres et de végétaliser cette place. J'ai pris cet exemple, du fait du caractère emblématique de la place de la Petite Hollande, mais il faut savoir que les 24 communes de Nantes Métropole sont aujourd'hui engagées dans cette démarche, à des degrés divers. Nous sommes, notamment, engagés dans un travail de revégétalisation des cours d'écoles, lesquelles – vous le savez – ont toutes été bitumées. Il nous faut réapprendre aujourd'hui à recevoir des enfants quelque peu crottés en salle de classe après la récréation. En tout cas, il s'agit du prix à payer pour que les cours d'école ne constituent pas des îlots de chaleur.

Directeur Nature et Jardins de la ville de Nantes :

Je vais vous dire quelques mots sur le métier que j'exerce et qui n'est pas très connu. J'ai une formation d'ingénieur forestier mais je me revendique ingénieur arboriste, terme ancien que l'on réhabilite pour désigner les professions d'ornement. J'ai eu le plaisir de travailler dans d'autres villes – Lille et Toulouse – avant d'arriver à Nantes et, à chaque fois, le travail que j'ai mené a été réalisé de pair avec la création d'un service centré sur la question de l'arbre. Cela est courant aujourd'hui. Mais, il faut se rappeler que ce sont, d'abord, les paysagistes qui ont été intégrés, à une époque, à la fonction publique. Depuis quelques années, c'est le tour des arboristes, des élagueurs et des techniciens et ingénieurs arboristes. Cela rejoint tout à fait les préconisations du rapport en matière de formation à destination des techniciens devant s'occuper des arbres en ville.

Cela revêt des particularités car la question du risque est très présente du fait des densités de population. Il faut savoir accompagner ce risque par la mise en place de certaines mesures.

Je suis responsable d'un service qui gère le patrimoine métropolitain réparti sur l'ensemble des 24 communes. Cela concerne notamment l'ensemble du patrimoine arboré de la ville de Nantes. Il convient là de s'occuper de quelques dizaines de milliers d'arbres. Cela nécessite tout une organisation en matière de recensement, de diagnostic et de renouvellement de plantations.



Animateur et Chargé d'études au CESER des Pays de la Loire:

Je rappelle ici que nos échanges s'inscrivent dans le cadre d'une série de débats que nous avons enclenchée sur le territoire régional. Aujourd'hui, nous arrivons quasiment au terme de ce processus de débats publics. Nous souhaitons que se tienne, ce soir, un véritable débat de salle. L'idée, pour nous, est de recueillir vos avis, vos critiques. Il faut que vous vous exprimiez afin que nous puissions enrichir notre travail. Nous vous présenterons prochainement un tome II qui rassemblera une contribution proposée par le CESER à travers ce qui aura pu être dit dans les territoires mais, aussi, les quelque 150 pages de verbatim, issues de l'enregistrement de nos débats, devant rendre compte des débats que nous avons eus dans le cadre des nombreuses réunions publiques que nous avons organisées. Il s'agit de quelque chose d'important car nous considérons que la parole citoyenne est importante et nous souhaitons la préserver.



Un intervenant :

Je souhaite dire l'importance de s'intéresser à la forêt puisque je rappelle que cette forêt représente un espace de 400 000 ha dans les Pays de la Loire. Cela représente tout de même 12,5 % de notre territoire et même environ 15 % si l'on y ajoute nos espaces de bocage. Je précise que ces chiffres sont des ordres de grandeur car nous ne connaissons pas très bien le kilométrage de haies que possède la région. Les arbres en forêt revêtent un caractère important car ces arbres constituent l'habitat d'un certain nombre d'espèces forestières notamment. Aujourd'hui, il faut savoir qu'une grande partie de la biodiversité se réfugie dans les forêts. Les autres zones sont de plus en plus pauvres sur le plan de la biodiversité. La nourriture y est moindre pour les insectes et, en conséquence, pour les ravageurs. Ces espèces sont importantes en forêt mais elles ne se nourrissent pas uniquement en forêt, surtout dans un territoire tel que le nôtre qui ne comporte pas de grands massifs forestiers mais, plutôt, une multitude de petits boisements. Il est donc important que les espèces puissent circuler et se nourrir également en dehors des zones forestières.

En outre, l'arbre en forêt joue un rôle important au niveau du cycle de l'eau. Il faut savoir que nous augmentons les surfaces forestières de manière continue. En région Pays de la Loire, cette surface augmente d'environ 1 500 ha chaque année. Mais nous pouvons aller plus loin. Les vertus de l'arbre en forêt sont nombreuses. Ces arbres génèrent du bois pour nos matériaux, en priorité, et pour notre énergie.



Un intervenant :

J'ai exercé au sein du service de l'INSEE et au ministère de l'Agriculture. J'en profite pour préciser que je suis également fils de paysan. J'ai vu le remembrement qui a causé des dégâts considérables à partir des années 1950. Les chiffres cités dans le document présenté par le CESER me semblent, pour ce qui concerne les haies, relativement faibles. J'ai pu voir, en Bretagne, dans la région de Paimpont, des remembrements étant à l'origine de destructions extraordinaires. Je précise que ce remembrement a été financé à partir des fonds de l'État mais, également, grâce au soutien financier des conseils généraux de l'époque. Les ingénieurs du génie rural touchaient alors des primes assez substantielles sur les fonds des collectivités locales.



Président de l'Afac-Agroforesteries Pays de la Loire :

Je précise, en liminaire, que je suis une personne issue du bocage. Je pense que nous ne devons absolument pas opposer le bocage à la ville, l'arbre des champs et l'arbre des villes. Il s'agit de notre bien commun et nous avons besoin de tout le monde pour réagir à l'urgence climatique. Il est vrai que nous demandons à nos agriculteurs d'agir mais je crois que chaque citoyen peut agir à son niveau. Chacun peut agir par des gestes engagés. Je pense que nous sommes en pleine phase de réflexion et de construction. Je pense que le rapport du CESER constitue en quelque sorte un incubateur des nouvelles pensées sur le sujet. Je souhaite que nous construisions tout cela ensemble.

Un intervenant :

Je souhaite formuler deux observations. La première est que l'arbre est une matière première renouvelable, ce qui est assez extraordinaire pour notre vie quotidienne. La seconde est que la durée de vie des arbres est très importante, ce qui signifie que la reconstitution d'une haie nécessite, pour le moins, 25 à 30 ans. Par conséquent, il convient de développer une politique du temps long même si nous sommes, aujourd'hui, davantage habitués aux politiques à court terme.

Directeur général de la Fédération des maraîchers nantais :

J'ai la chance de suivre de nombreuses conférences organisées par le GIEC régional. Les rapports du GIEC régional sont intéressants car commence à se faire jour l'idée d'une ligne de désertification, reliant approximativement La Rochelle à Grenoble, en deçà de laquelle la production sera moindre dans les années à venir. Il sera alors nécessaire de compenser ce manque en produisant davantage au nord de cette ligne. De ces réflexions, ressortent quelques éléments intéressants. La plantation des arbres doit se faire en tenant compte du changement climatique qui s'opère. Il convient de planter des arbres qui seront résilients face au climat qui sera celui de notre territoire dans 50 ou 60 ans.

M. Xavier de LA BRETESCHE, Conseiller du CESER des Pays de la Loire et Rapporteur de l'étude " L'arbre, poumon de nos vies ligériennes. Un enjeu à partager " :

La question qui a été soulevée concernant les espaces forestiers est, selon moi, majeure. J'ai pu, dans le cadre de mon travail, interviewer de très nombreux experts forestiers. Je reviens également sur la remarque relative aux chiffres qui figurent dans notre rapport. Il est vrai que ces chiffres mériteraient une complète mise à jour. Lorsque nous avons commencé notre travail en 2019, il était très difficile d'obtenir des chiffres. Je pense que l'Afac peut appuyer ce propos. Nous avons obtenu des écarts types hallucinants.

Puis, tout cela s'est affiné de manière progressive et nous commençons, aujourd'hui, à avoir des chiffres à peu près clairs. Je prends, ce soir, quelques précautions car je suis à Nantes mais je dis clairement, dans les autres endroits que nous avons visités, que l'on peut considérer que ces chiffres sont faux. Nous nous approchons à peu près des chiffres que nous donnons dans notre rapport. Je m'étonne d'ailleurs que nous ne puissions être plus précis en effectuant des mesures satellitaires. Si vous parcourez 30 km en sortant de Nantes, vous pourrez voir des haies, des arbres d'alignement puis des arbres isolés. Cela est très compliqué ; nous n'avons que des ordres de grandeur.

Nous avons pour habitude de dire que 70 % de tout cela auraient disparu mais l'on se fiche de savoir que cela est plutôt 60 % ou plutôt 80 %. Nous savons que nous aurons besoin, demain, de reconstruire une trame bocagère. Il est, de plus, absolument essentiel de préserver l'existant. Nous savons que l'existant ne sera pas compensé, avant de très nombreuses années, par tout ce que nous pourrions mettre en place. Nous pouvons nous réjouir des mises en place des haies bocagères que nous pouvons observer aujourd'hui mais celles-ci n'auront un réel intérêt, pour les quatre items présentés précédemment – ralentissement du cycle de l'eau, limitation de l'érosion des sols, reconquête de la biodiversité et fraîcheur – que dans plusieurs années. La préservation de l'existant est essentielle.

Parler de l'arbre en ville, de la haie bocagère et demander aux gens de la ville ce qu'ils pensent de cette question est une chose fondamentale. Je suis obligé, lorsque je m'adresse à des urbains comme je le fais ce soir, de vous mettre devant vos responsabilités. Nous sommes tous d'accord pour dire que la disparition du système bocager constitue un drame car c'est ce système bocager qui nous garantira, demain, une eau claire et de qualité. Mais qui devra se battre pour cela ? Ni vous, ni moi ; ce sont les agriculteurs. Lorsque vous vous promenez dans les alentours de Londres, en Angleterre, vous pouvez observer un système bocager absolument idéal. Parmi les quatre voyages que vous propose Jancovici avant la fin de votre vie, figure ce voyage à Londres. Vous savez que les Anglais ont un sens incroyable du jardinage. Il est incroyable de voir que ce que les Anglais ont réussi à maintenir. Il faut savoir que le système bocager anglais est soutenu par les finances publiques.

Dans les environnements privés, il n'existe pas 36 solutions. Il y a des revenus générés par la haie, des subventions ou des contributions volontaires des entreprises. Nous n'irons tailler ces haies bénévolement. Aujourd'hui, les agriculteurs n'ont plus trois ou quatre personnes employées sur leur ferme pour réaliser cette tâche en période hivernale. Il faut avoir en tête que tout le monde veut profiter des bénéfices connexes de la haie mais, aujourd'hui, la pression repose sur eux. Je ne suis pas un redresseur de torts et je ne souhaite agresser personne mais se posera, demain, une vraie question : qui fera quoi et comment ? Il va falloir des coopératives « carbone » et que tout le monde mette la main à la poche.

Cela me ramène, M. Pascal PRAS, sur votre propos relatif à la déminéralisation des cours d'école de l'agglomération. Je trouve cela fantastique. Mais il faut savoir que nous avons pu recueillir des témoignages incroyables de certains maires de notre territoire, lesquels nous disent que des habitants encouragent cette déminéralisation des espaces publics tout en minéralisant à outrance leur espace privé. Cela est incroyable. Le niveau d'exigence est bien plus élevé chez les autres. Il est très confortable de se dire que la végétalisation des vastes espaces publics de la métropole nantaise dépendra du travail réalisé par le vice-président, M. Pascal PRAS, et non de ses propres efforts. Dans les lotissements, nous nous rendons compte que les gens ont oublié les plans qu'ils recevaient au moment du dépôt de leur permis de construire. L'arbre est encore objectivement perçu comme une gêne. Tout le monde déteste le soleil lorsque le thermomètre affiche 40 °C ou plus mais ce n'est pas le cas lorsqu'il fait 26 °C. Ce sont toujours les excès qui agacent mais nous savons fort bien que la moyenne du réchauffement climatique convient bien aux populations des Pays de la Loire et de la Bretagne. Le problème, pour nous, est de vivre avec ces pics de température et ces excès mais vivre avec la moyenne ne constitue, pour nous, pas une réelle difficulté.



Un intervenant :

Je souhaite revenir sur la question de la haie dans la ville. Nous parlons des haies comme étant d'une grande utilité du point de vue du ralentissement du cycle de l'eau. Aujourd'hui, nous parlons des haies bocagères mais pas de la ville. Ma question est donc la suivante : existe-t-il encore des haies bocagères dans un périmètre tel que celui de Nantes Métropole ? Par ailleurs, concernant l'attitude du particulier, il faut savoir qu'il n'y a pas de préconisations. J'ai la chance d'avoir un morceau de terrain autour de ma maison. J'ai, sur mon terrain, une haie – qui correspond à la définition précisée dans le rapport du CESER – mais celle-ci a été installée pour me protéger du vis-à-vis. Je regrette de n'avoir aucune préconisation au sujet de ma haie qui a 30 ans. J'observe bien que des oiseaux s'y nichent quelques fois et qu'elle abrite de la biodiversité mais tout cela sans que je n'aie reçu, à un moment, le moindre conseil ou le moindre encouragement. Des politiques sont-elles mises en place sur ce sujet à destination des particuliers que nous sommes ?

Pascal PRAS, Vice-président de Nantes Métropole, Maire de Saint-Jean-de-Boiseau :

Je précise que je ne suis pas scientifique ; François [FRATAIS ?] répondra de manière plus précise à ces questions. Je peux vous affirmer qu'il y a des haies sur le territoire métropolitain. Cela est évidemment le cas pour des communes telles que la mienne qui recouvre un caractère périurbain et rural. Il reste fort heureusement des haies bocagères même s'il est vrai qu'un certain nombre de haies ont été supprimées. Le doublement de la RD 723 – communément appelée route de Paimbœuf – a conduit à la suppression de nombreux éléments végétaux sur les territoires des communes de Bouguenais, de Bouaye, de La Montagne et de Saint-Jean-de-Boiseau. Cela a entraîné un remembrement afin de compenser les pertes foncières des agriculteurs consécutives au doublement de la route de Paimbœuf. On associe souvent le remembrement à la suppression des haies bocagères mais il s'agit avant tout de réorganiser l'espace agricole. Malheureusement, il est vrai que ce remembrement s'est souvent traduit par des arrachages nombreux de haies.

En dehors de ces espaces naturels agricoles, il existe des espaces urbanisés dans lesquels sont maintenues ou développées des haies à travers des pratiques individuelles, privées, de personnes qui aménagent leur jardin. Très souvent, ces haies sont préservées en tant qu'espaces paysagers protégés (EPP) dans le PLU. La ville de Nantes en recense de nombreuses. Les élus de la ville de Nantes, au même titre que les élus des 23 autres communes de la métropole, ont fait cet important travail dans le cadre de l'élaboration du PLUm. Nous avons été accompagnés par les services de la ville et de la métropole dans ce travail. Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) nous a aidés à déterminer, sur le territoire de la métropole, des espaces boisés à protéger et des repérages d'arbres remarquables. Et nous l'avons fait sur des terrains privés.

D'aucuns peuvent se plaindre qu'ils ne peuvent plus faire ce qu'ils veulent de leur haie, désormais protégée. Mais il faut bien garder à l'esprit que cette protection ne signifie pas que vous n'avez plus le droit d'entretenir votre haie. Nous avons aussi pastillé des arbres de telle manière à interdire leur coupe. Il s'agit, aujourd'hui, d'un élément très fort et très réglementé qui est inscrit dans le PLUm. Il arrive, certes, que des personnes coupent un arbre sans s'en vanter avant de déposer, auprès de nos services, un permis de construire. Si l'arbre en question n'est pas répertorié, il est difficile de saisir le pétitionnaire sur le sujet. Néanmoins, certaines pratiques peuvent être stoppées par des éléments réglementaires. Les particuliers doivent s'intéresser au document d'urbanisme de leur commune. On est chez soi, certes, mais on n'a pas forcément le droit de faire ce que l'on veut. Il est toujours difficile de verbaliser les particuliers mais il faut rappeler que nous avons bien le pouvoir pour ce faire.

Intervenant de la Direction Nature et Jardins de la ville de Nantes :

La ville de Nantes s'appuie sur un héritage bocager qui se retrouve, aujourd'hui, dans le tissu urbain de la ville du fait de son étalement. Nous avons la confrontation entre des arbres, parfois très grands, des structures linéaires incluses dans le tissu urbain avec des usagers qui ne sont plus les exploitants agricoles d'autrefois. Ces particuliers ont des besoins, des attentes, des idées préconçues – parfois – et peuvent avoir le sentiment d'être menacés par ces grands arbres. Un travail d'acculturation est en cours et doit se poursuivre. Un travail doit être mené également en direction des haies des exploitants agricoles.

Une politique est mise en œuvre pour passer par des intermédiaires, des associations comme la Fédération régionale des chasseurs (FRC) et d'autres, subventionnés par Nantes Métropole pour agir auprès des agriculteurs en proposant un Plan de gestion durable des haies (PGDH) qui est un document permettant de réaliser un inventaire et constituant un véritable cahier de recommandations pour l'entretien des haies existantes, leur renouvellement dans le but de maintenir et développer la trame bocagère. S'ensuit, aussi, le cas des haies urbaines, dérivées plus ou moins qualitatives de la haie bocagère : cela va de la véritable haie à celle que le particulier peut acheter en grande surface. Leur qualité en termes de canopée, d'ombrage, de biodiversité est très variable. Des recommandations ont été écrites pour donner quelques pistes indicatives et quelques moyens d'action. Cette démarche est souvent déclinée au niveau de la commune. À titre d'exemple, la commune de La Chapelle-sur-Erdre a élaboré, de concert avec le CAUE, un document à l'attention des habitants pour la réalisation ou l'entretien de leur haie. Les documents qui portent sur ces sujets-là existent bien.

Je souhaite dire un mot sur le choix des essences, sujet évoqué lors d'une intervention précédente. Il s'agit d'une question importante, complexe. J'avoue avoir quelques doutes quant au choix de planter systématiquement des essences plus méridionales que celles de nos régions. S'il est très clair que nous observons des pics de chaleur intenses, je ne suis pas sûr de ce qu'il en sera demain en termes d'excès de froid. Tout miser sur des espèces méridionales constitue, selon moi, un risque. Je pense qu'il nous faut agir sur un certain nombre d'autres leviers comme, d'abord, l'amélioration des sols. La qualité des sols est responsable, pour partie, de la mortalité de certains arbres et de l'absence de développement d'autres.

Je pense qu'il nous faut, aussi, réinterroger les techniques que nous mettons en place : planter de très grands arbres issus de pépinières n'est pas la meilleure solution pour les placer dans les meilleures dispositions face aux excès de température. En effet, ce sont des arbres dont le système racinaire s'est développé en pépinière. Or, ce phénomène de culture provoque des perturbations très importantes au niveau du développement du système racinaire. Ces arbres ont alors peu de chances de reconstituer le système racinaire propre à leur espèce et qu'ils auraient eu naturellement. Enfin, je pense que nous devons nous interroger sur la palette végétale. Je crois qu'il vaut mieux ne pas mettre ses œufs dans le même panier et, donc, diversifier au maximum les espèces. Les ravageurs et les pathogènes sont de plus en plus nombreux et se pose la question de la résistance aux agressions. Les ravageurs émergents sont légion, cela en liant avec l'intensification des échanges commerciaux dans le monde.



M. Stéphane BIS, directeur technique et maîtrise d'ouvrage de la Semitan, Président de l'Institut Kervégan :

J'ai également la chance de compter, sur mon terrain, une belle haie composée d'essences variées. Je souhaiterais revenir sur la question de l'eau. L'été dernier, particulièrement chaud et sec, je n'ai pas arrosé ma haie, suivant en cela les restrictions prises en matière d'utilisation de l'eau par les particuliers. En conséquence, j'ai pu observer un vrai carnage au niveau de ma haie. J'entends cette évidence qui consiste à dire que l'eau doit être économisée mais cette économie d'eau génère, par effet de bords, la perte de nombreux sujets. Je n'ai pas forcément les réponses aux questions que je soulève.

Je m'interroge également à titre professionnel, étant entendu que, la plupart du temps, je n'agis pas en tant que Président de l'institut Kervégan, mais en tant que directeur de projets d'infrastructures linéaires comme, notamment, la création de lignes de tramways. Je peux témoigner que les choses ont beaucoup évolué au cours des 30 dernières années. J'ai, malheureusement, à mon actif de trop nombreux coups de tronçonneuse pour la réalisation des projets d'infrastructures linéaires que vous connaissez tous. Mais, depuis quelques années, les choses changent fortement. Je peux vous dire que la nouvelle ligne de tramway que nous allons construire à quelques pas d'ici ne se fera pas de la même façon qu'il y a 15 ans ou même 5 ans. Cette évolution, que nous observons depuis quelques années, s'illustre par l'arrivée d'une nouvelle génération d'ingénieurs au sein des équipes. Cette mauvaise idée qui consiste à tronçonner à outrance est passée de mode. Ce changement de mentalité constitue une bonne nouvelle.

Comme toute personne qui gère ce genre de projet d'infrastructures linéaires, je dois répondre à l'injonction suivante : éviter, réduire, compenser. Je me demande s'il ne serait pas possible d'aller un peu plus loin que cela à l'échelle de la région et à celle de la métropole. Ne pourrions-nous pas commencer par régénérer ? Cela pourrait être une marque de fabrique des projets que nous conduisons sur notre territoire. Je pense qu'il y a un sujet à creuser et que le projet de la place de la Petite Hollande – évoqué précédemment – en est un symbole. Nous allons, dans le cadre de ce projet, régénérer la nature. Il serait peut-être bien que cette régénérescence constitue le socle de tous nos projets.

Intervenante, animatrice régionale AFAC-Agroforesteries :

Je souhaite rebondir en complétant les deux interventions précédentes portant sur le choix des essences. Il est très clair qu'il ne faille pas, sur ce sujet, mettre ses œufs dans le même panier. Nous devons faire, à la fois, le pari d'essences issues d'aires géographiques très éloignées mais, aussi, regarder du côté de l'adaptation des essences que nous trouvons déjà sur notre territoire, ce sur quoi travaille la marque Végétal Local. Cela consiste à récolter les graines de nombreux individus de différentes espèces, en local, et de les faire pousser en pépinière pour les adopter au climat local. Par ailleurs, des travaux sont menés pour commencer à comprendre et simuler le comportement de différentes essences sur la France. Cela a abouti à un outil, ClimEssences, ouvert à tous.

Nous n'y retrouvons pas toutes les essences – cela concerne essentiellement les espèces forestières – mais il y en a déjà un très grand nombre. Cet outil permet de réaliser des simulations à différents horizons appuyées sur les divers scénarios que proposent les rapports du GIEC.

Nous parlons beaucoup de plantations car nous, humains, sommes très interventionnistes mais nous pouvons tout à fait pratiquer, à certains endroits, la régénération naturelle assistée qui permet d'avoir des essences complètement adaptées à l'endroit où elles poussent. Il nous faut juste leur laisser un espace suffisant et stopper l'entretien dudit espace. Un changement de mentalité reste à faire sur ce sujet. La question de l'acculturation des populations est très importante. Il nous faut déconstruire la notion de « propre ». La ville de Nantes s'intéresse depuis de nombreuses années à ses arbres. Le barème de l'arbre a déjà été développé, il y a quelques années, par Plante & Cité. Cela constitue un très bon exemple car toutes les collectivités ne sont pas arrivées à ce niveau-là.

Intervenant :

Je souhaite réagir par rapport aux protections possibles. Il est vrai que nous pouvons prévoir de nombreuses protections juridiques. Mais, la meilleure protection est constituée par la valorisation. Nous devons, demain, pour sauver les arbres, développer une gestion durable des bocages passant par la germination durable de petits individus dans le bocage. Je peux prendre l'exemple des réseaux de chaleur. Si l'on développe le réseau de chaleur de la ville de Nantes, nous devons nous engager à prendre, pour ce réseau, une partie de cet approvisionnement en bois bocager. Cela permettra aux agriculteurs de valoriser leurs haies. Un PGDH sera là pour les conseiller et les orienter dans cette gestion. L'agriculteur protégera ses haies si celles-ci sont valorisées. Nous ne pourrions sauver le bocage que si nous décidons de la valoriser.

Intervenante, Conseillère du CESER des Pays de la Loire :

Je précise que j'ai participé à cette étude. Une préconisation de ce rapport concerne la création d'une micro forêt urbaine et je trouvais intéressant de le souligner, ce soir, à Nantes. Nous savons que ces micro forêts urbaines ont des avantages sur les corridors écologiques et le maintien, voire le développement, de la biodiversité. Par ailleurs, je souhaite revenir sur un deuxième sujet qui n'a pas été abordé ce soir : la végétalisation des toits. J'habite dans le quartier d'Haluchère-Batignolles dans lequel se construisent actuellement de très nombreux immeubles. Or, je n'observe que trop peu de végétalisations au niveau de ces nouvelles constructions.

Intervenant :

Je souhaite partager une réflexion en prenant pour exemple le projet de végétalisation de la place de la Petite Hollande à Nantes. Je pense que cela est génial mais ne sommes-nous pas engagés dans une espèce de lutte des territoires ? Le fait de végétaliser ce vaste espace entraîne la disparition de très nombreuses places de stationnement, lesquelles sont, aujourd'hui, utiles pour un certain nombre de personnes qui résident à l'extérieur de Nantes. Ce projet doit s'inscrire dans une réflexion plus globale incluant la question de la mobilité. Comment faire en sorte d'avoir des besoins moindres en termes de places de parking ? La question se pose aussi pour l'immobilier. Nous sommes sur un territoire, Nantes, où les besoins en matière de logement sont très importants. Cela nécessite de beaucoup construire. Or, installer de vastes espaces verts limite mécaniquement les constructions possibles. Tout cela nécessite l'implication des différentes politiques. Quelles sont les réflexions en cours sur l'articulation entre politiques de végétalisation, immobilière et de transport à Nantes ?

Intervenant, architecte urbaniste :

Je souhaite partager trois réflexions par rapport à ce qui a été dit. Je me suis rendu, il y a peu, dans une commune qui ne fait pas partie de Nantes Métropole mais qui s'appuie sur un patrimoine végétal assez exceptionnel.



Une réflexion était alors engagée sur ce patrimoine végétal communal. Cette réunion publique était intéressante. À l'issue de cette réunion, des citoyens se sont retournés vers le maire pour lui faire part du caractère très intéressant de l'étude qui était présentée. Se posait la question de la prise de conscience et la sensibilisation, sur ce sujet, des gens, dans son acception la plus large, qu'ils soient habitants, agriculteurs mais aussi la promotion immobilière. Des actions de sensibilisation importantes doivent être menées et il semble que les communes se retrouvent quelque peu démunies face à cela. La réunion à laquelle j'ai assisté a rassemblé environ 1 500 personnes, ceci dans une commune qui compte 8 000 habitants. Outre, cette présentation, la commune prévoit de partager quelques documents sur son site internet mais la communication n'ira pas au-delà de cela. Il faut réfléchir à l'organisation d'actions à plus large échelle. Je crois qu'il s'agit d'une des préconisations émises dans votre rapport.

Par ailleurs, il faut savoir que tout un répertoire des espaces verts existants est réalisé lorsque des paysagistes et urbanistes interviennent sur le territoire d'une commune. Ces espaces à préserver sont inscrits dans les documents communaux.

Mais, une fois que nous avons fait le constat, nous nous apercevons – comme l'a souligné précédemment M. Stéphane BIS – que ce patrimoine bocager a été, pour partie, détruit pour des questions de remembrement. Et, il faut le reconstituer. Nous sommes force de proposition face aux communes pour leur dire qu'il faut renforcer tel ou tel secteur, au niveau d'une zone humide ou d'un cours d'eau. Mais, in fine, il s'avère que nous sommes quelque peu démunis sur plan réglementaire. Nous intervenons nécessairement sur des propriétés foncières. Or, le bon développement d'une haie bocagère le long d'un ruisseau ne nécessite pas une réservation foncière de 5 mètres mais plutôt de 15 mètres au minimum. Je pense qu'il va falloir travailler sur la création de réserves bocagères dans le cadre de l'élaboration des PLUi et des PLUm. Je rejoins tout à fait ce qu'a dit M. Stéphane BIS : il nous faut aller de l'avant et ne pas se limiter à la seule compensation.

M. Pascal PRAS, vice-président de Nantes Métropole, maire de Saint-Jean-de-Boiseau :

Je précise que mon intervention précédente ne portait pas sur tous les éléments du PLUm, et notamment sur le dernier point qui a été évoqué. Un point de ce PLUm porte sur la préservation des cours d'eau et des ruisseaux. Il est prévu sur les deux rives de ces cours d'eau une bande de recul inconstructible de 10 mètres. Le périmètre de préservation autour d'un cours d'eau est donc de 20 mètres de large. Comment agissons-nous concrètement ? En refusant un permis de construire à un pétitionnaire souhaitant s'installer sur une zone humide. Il existe, au sein de ce PLUm, une grande orientation d'aménagements qui vient protéger l'ensemble des réseaux et corridors écologiques présents sur notre territoire. Cette règle du recul autour d'un cours d'eau existe sur l'ensemble du territoire de la métropole même s'il est fort possible qu'il ne s'agisse pas de la règle la plus connue de ce PLUm.

Intervenant architecte urbaniste :

Je souhaite immédiatement réagir en précisant que Nantes Métropole est à la pointe sur ces sujets-là. Les territoires voisins n'arrivent pas au niveau de la métropole nantaise. Il faut que ces actions portant sur les réserves que vous évoquez soient également menées ailleurs.

M. Pascal PRAS, vice-président de Nantes Métropole, maire de Saint-Jean-de-Boiseau :

Lorsque j'évoque toutes ces règles avec mes collègues élus issus des EPCI voisines, ou lorsque je les évoque dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) à une échelle dépassant celle de nos intercommunalités, cela paraît déjà énorme.

Je souhaite revenir sur la question des forêts urbaines. Il faut savoir que la métropole s'est engagée sur le développement de trois forêts urbaines depuis 2007. Une vice-présidence de la métropole nantaise a la charge du développement de ces forêts. Nous avons la volonté d'avoir ces trois forêts sur des surfaces assez importantes. Une de ces forêts se trouve à cheval sur le territoire des communes de Saint-Herblain, Couëron et Sautron. Une autre forêt – assez imposante – se situe au sud de la Loire, sur le territoire des communes de Rezé, des Sorinières et de Vertou. Enfin, une troisième forêt se situe, elle, au sud-ouest de l'agglomération sur le territoire des communes de Bouguenais et de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu. Elle a pour objet de compléter un espace qui aurait pu connaître des évolutions dans le temps et de préserver toute la partie ouest de la zone aéroportuaire de Nantes-Atlantique. Ces forêts prennent appui sur des éléments forestiers déjà existants.

S'y ajoutent d'autres massifs forestiers sur le territoire de la métropole. Ils sont certes moins importants en termes de volumes mais n'en demeurent pas moins de grande qualité. Je peux prendre l'exemple du Bois des Fous qui se situe à cheval sur les communes de Saint-Jean-de-Boiseau et de La Montagne. Il s'agit d'un endroit absolument remarquable du point de vue de sa qualité. Nous essayons de préserver et d'accompagner tous ces massifs. Je peux prendre, en dernier exemple, le petit bois des Gripots à Saint-Sébastien-sur-Loire que nous essayons de préserver.

J'ai oublié d'évoquer le sujet du coefficient biotope par surface (CBS). Il s'agit d'un engagement très fort pris par la métropole. Ce coefficient impose une certaine surface de pleine terre au pétitionnaire. La végétalisation des toitures participe, certes, au décompte du CBS mais nous savons tous, aujourd'hui, que la valeur de la pleine terre n'est pas compensée par la végétalisation de ces surfaces. Cela peut participer au stockage de l'eau et à la fraîcheur d'un bâtiment mais cela n'a pas la valeur de la pleine terre. Nous prenons cela en compte mais nous ne lui appliquons pas la même valeur. Nous avons également envisagé la végétalisation des murs mais cela ne correspond toujours pas à la valeur de la pleine terre. Tous ces éléments s'observent et s'appliquent à l'aulne des politiques publiques.

Je m'occupe de l'urbanisme durable, de la politique de l'habitat et de l'action foncière sur le territoire métropolitain. Je travaille beaucoup en lien avec les mobilités. Un territoire ne s'envisage pas uniquement sous l'angle d'un seul aspect mais sous l'angle de divers éléments. Nous devons être équilibrés sur les politiques du logement, de l'emploi et, aussi, des mobilités. Cela est tout l'enjeu des politiques urbaines et du développement de la ville aujourd'hui.



Intervenant Direction Nature et Jardins :

Je souhaite revenir sur la question de l'eau. Nous avons suivi, l'été dernier, avec beaucoup d'attention, les effets de la canicule. L'arrosage des arbres de moins de deux ans a toujours été exclu des restrictions. Le fait de planter des arbres lorsqu'ils ont une taille réduite, en travaillant sur des solutions de paillage, permet de réduire considérablement ses besoins en eau. Pour autant, les chiffres de l'année 2022 ont montré que le taux de mortalité des jeunes plants forestiers était bien supérieur à la moyenne.

Enfin, à propos des micro forêts, je souhaite rappeler que la ville de Nantes n'a pas attendu l'émergence de ce concept, il y a cinq ou six ans, pour agir en développant, en 2006, un système qui s'appelle désormais Boisement d'avenir. Le principe est le même : il s'agit de planter de petits arbres, jeunes et divers. Un travail avait été réalisé, à l'époque, par le botaniste de la ville, lequel avait étudié les essence naturelles dans la ville et avait cherché à les reproduire en ayant préalablement travaillé le sol. Cela fonctionne très bien. Nous mettons cela en oeuvre de manière régulière, ce qui fait que nous comptons désormais de multiples boisements d'avenir. Ces arbres poussent fort bien.

M. Pascal PRAS, Vice-président de Nantes Métropole, Maire de Saint-Jean-de-Boiseau :

Si vous suivez l'actualité du développement urbain, vous connaissez forcément le projet de la zone Pirmil – Les Isles. Le secteur des Isles, qui se situe sur la commune de Rezé, est un endroit qui a été très fortement chamboulé. Le sol de cette zone est complètement artificialisé. Et, aujourd'hui, dans le cadre de ce projet urbain, un travail expérimental est mené avec le cabinet Obras. Nous travaillons sur des essais de plantation dans deux jardins expérimentaux. Nous plantons les individus qui serviront à renaturer ce site qui, aujourd'hui, n'a rien de naturel. Il s'agit d'une zone de comblement qui a été chahutée et polluée tout au long de son histoire récente. Ce projet est l'exemple même de la renaturation d'un site très artificialisé.

M. Xavier de LA BRETESCHE :

Il était intéressant de conclure cette phase de débats et d'échanges à Nantes après avoir parcouru divers territoires au sein de la région. La métropole nantaise ne dispose évidemment pas des mêmes moyens qu'une petite commune du Marais poitevin ou, même, d'une ville de taille moyenne comme Mayenne.

Vous l'avez dit M. RIALLAND, la haie bocagère est une alliée de la forêt. Nous pouvons donc dire que la forêt, la haie et l'arbre en ville forment un ensemble. Il y a un environnement magique, la forêt, dans lequel l'eau n'est soumise à aucune altération ; s'ensuit, après, la haie bocagère qui n'est pas aussi bien que la forêt pour l'eau ; puis, vient l'arbre en ville qui doit composer avec des contraintes terribles. Tout cela est mis en place au bénéfice de nos quatre items qu'il me plaît de rappeler : ralentissement du cycle de l'eau, ralentissement de l'érosion des sols, reconquête de la biodiversité et mise en place d'îlots de fraîcheur. Nous aimons l'arbre au bénéfice de cela.

Il va falloir nous habituer à une nouvelle vision de la propreté. Je me souviens d'un slogan, qui date de quelques années, disant que le gazon est bidon. J'aime le gazon et il n'est pas question de le bannir mais nous vivrons, demain, dans un monde où le gazon devra côtoyer autre chose. Il va falloir nous habituer à un monde qui change. Demain, nous expérimenterons des choses nouvelles sur les essences. Des espaces seront colonisés par des espèces pionnières. Ces espèces, nous les connaissons en forêt. Nous en apporterons en provenance du Sud, de l'Est et nous ferons le pari, aussi, que les glands nés en 2022 – en pleine période de stress hydrique – auront en eux la capacité de supporter ces périodes de sécheresse et de forte chaleur. Ce n'est pas la première fois que nous connaissons des années sèches depuis la fin de la dernière glaciation. Nous connaissons des échecs mais nous recommencerons.

Vous disiez M. Stéphane BIS, qu'il va falloir régénérer en plus de compenser. Or, régénérer c'est réparer. Il nous faudra réparer 75 ans d'erreurs consenties. Nous ne sommes pas là pour dire que l'erreur est due à un tel ou à un tel. Nous sommes là pour reconstruire, tous ensemble. Nous faisons ce choix collectivement au bénéfice des personnes qui seront encore là dans 40, 50 ou 60 ans. J'insiste aussi sur le fait que la sanction, dans ce domaine, si elle peut faire plaisir, n'apporte aucune plus-value environnementale. Une fois que la haie a disparu – et ses bénéfices avec elle – il est de toute façon trop tard. La sanction n'apportera rien de plus sinon une satisfaction mal placée.



M. Jacques BROUSSEAU, Président de la commission "Aménagement des territoire-Cadre de vie " du CESER :

Je vous remercie pour l'organisation de ce débat. Il est très important, pour nous, d'avoir pu mener ces différents échanges. Le verbatim de ces échanges sera prochainement disponible. Nous prévoyons d'envoyer le tome II à l'ensemble des EPCI dans lesquels nous sommes intervenus. Sa sortie est prévue d'ici la fin de l'année.

J'ai souvent l'habitude de dire, en conclusion de nos échanges, que si des personnes n'ont pas osé s'exprimer ce soir, elles peuvent le faire en nous contactant à l'adresse suivante : ceser@paysdelaloire.fr. Enfin, pour conclure, il est vrai que la ville de Nantes et sa métropole sont à la pointe de ces sujets. Je me souviens du débat que nous avons organisé dans une petite commune – que je ne citerai pas – dans le Maine-et-Loire au cours duquel le maire partageait sa perplexité ne sachant pas quelles essences planter à la place des arbres qu'il avait été contraint d'arracher sur le territoire de sa commune. L'acculturation me semble être un élément très important.

Il nous avait été dit, lors d'un débat, que l'on pourrait planter des haies au milieu des rues pour remettre l'arbre en ville. Puis, quelque temps plus tard, nous avons eu l'exemple de la ville de Château-Gontier, laquelle a végétalisé le milieu de ses avenues – rétrécies pour l'occasion – car il n'était pas possible de végétaliser les bords de cette avenue du fait de la présence des réseaux souterrains. Je trouve cet exemple relativement intéressant. Il existe peut-être dans la métropole nantaise.



M. Philippe Audic de Place publique :

Je souhaite, en guise de conclusion, reprendre un slogan – que vous connaissez tous – : « Aux arbres citoyens ! ».

CONTRIBUTION ECRITE RECUE APRES LE DEBAT PUBLIC

MISSIR Quentin (Nantes)

Je vous contacte pour une contribution post-événement suite à la conférence-débat « L'arbre, poumon de nos territoires » à laquelle j'ai eu le plaisir de participer le mercredi 5 juillet, dans le cadre du Grand Débat de Nantes Métropole sur la fabrique de la ville.

Je suis chargé d'études au sein de la Chaire Réalités-Audencia « Faire vivre l'intelligence des territoires » et je réalise actuellement une étude sur la perception de la densité urbaine par les usagers. Aussi, j'aurais une contribution à proposer sur le lien entre les arbres en ville et la perception de la densité urbaine, sujet qui a été peu abordé :

Contribution

Dans le contexte du ZAN, les villes sont amenées à se densifier, ce qui amène à s'interroger sur la manière de faire en sorte que cette densité urbaine soit bien vécue par les usagers, en sachant que de multiples facteurs conditionnent la perception et le vécu de la densité. Parmi ces facteurs, la présence des arbres en ville est intéressante car, au-delà de ses vertus purement écologiques, elle pourrait contribuer à atténuer les perceptions négatives associées à la densité urbaine. Voici 3 hypothèses en ce sens :

Une présence plus importante des arbres en ville participe pleinement de la renaturation. Les arbres peuvent donc contribuer à la compensation de l'étalement urbain résiduel, cette compensation étant centrale dans le concept du « zéro artificialisation nette ».

En termes psychologiques, la connotation négative de la « ville dense » peut être reliée à un sentiment d'étouffement ou à une sensation d'écrasement. A l'inverse, les arbres apportent de la fraîcheur et de la légèreté.

D'un point de vue plus visuel, la densité urbaine est souvent associée à un « effet de masse » que renvoient des bâtiments hauts. Les arbres urbains ont l'avantage d'être des éléments qui sont également de grande hauteur, mais appréciés, et pourraient donc atténuer cet « effet de masse ».

**RESTITUTION DE L'ETUDE
L'ARBRE POU MON DE VIE LIGERIE NNE.
UN ENJEU PARTAGE. VOL.2**

LAVAL
14 décembre 2023



Florian Bercault
*Maire de Laval
Président de Laval Agglomération*

Jacques Bodreau
*Président du CESER
des Pays de la Loire*

vous invitent à la restitution du tome 2 du rapport du CESER sur

**L'ARBRE EN VILLE ET À LA CAMPAGNE :
UN ENJEU PARTAGÉ**

Soirée débat

Jeudi 14 décembre à 20 h
salle du Conseil - hôtel de Ville de Laval



S'inscrire





EXPRESSIONS DU PUBLIC

M. Florian BERCAULT, Maire de Laval :

Comme chacun d'entre vous le sait peut-être, 75 % du vivant est né sous la terre. Cette terre, nourricière, nous devons la préserver. Il nous faut la préserver de son artificialisation même si nous avons, aussi, le droit de nous développer. Il faut trouver la bonne conciliation entre développement et préservation de notre planète. Le même rapport équilibré doit être trouvé dans la nature, entre l'homme et son environnement.

Il me faut saluer le local de l'étape, Xavier de La Bretesche, qui, de par son activité, a tout de même quelques connaissances sur le sujet. Cela est une vraie fierté de voir des Mayennais qui s'engagent activement sur ces sujets. Je salue le très beau travail, très équilibré, qui a été effectué et qui fait résonner, dans le cœur des Mayennais – nombreux dans cette salle – ce qu'est la Mayenne, sa haie bocagère, ses agriculteurs. La question de la place de l'arbre se pose aussi à nous, Lavallois, qui sommes urbains. Peut-on abattre cet arbre sacralisé, fétichisé qui possède, pourtant, et lui aussi, une durée de vie somme toute limitée ? Il est important, aussi, de le renouveler, de le transplanter et, parfois, d'en planter de nouveaux. La ville de Laval a un rapport à l'arbre qui est à la fois pragmatique et ambitieux car de nombreux arbres sont régulièrement plantés sur le territoire communal. Nous replantons, aussi, des haies bocagères. Je pense que cette démarche est amenée à s'accélérer à la suite de l'écoute de cette présentation et de la lecture de ce rapport.

Je souhaite, à tous les visiteurs, la bienvenue à Laval. N'hésitez pas à faire vivre l'économie locale lavalloise – commerçants, restaurateurs, etc. – dont les acteurs ont bien besoin de vous en cette période.

M. Jacques BODREAU, Président du CESER Pays de la Loire :

Je souhaite saluer, en liminaire, M. Florian Bercault, maire de Laval, M. Guillaume Garot, M. Philippe Henry, qui représente ce soir la Région Pays de la Loire, M. Samuel Tual, Président régional du Medef ainsi que les conseillers et les conseillères du CESER ici présents.

Vous dites, Monsieur le maire, que vous êtes honoré, ce soir, de la présence du CESER. Or, il convient plutôt de dire que le CESER est honoré d'être présent, en cette soirée, à Laval, et cela à deux titres. Nous sommes honorés de nous déplacer, pour la seconde fois, dans le département de la Mayenne, après un précédent déplacement à Loiron. Il est important que nous puissions être présents dans des territoires – parmi d'autres – tels que la Mayenne. Il s'agit, aussi, d'un moment particulier pour le CESER qui est à la veille de la dernière semaine de cette mandature qui s'est étirée, durant six années, entre 2018 et 2023.

En 2024, une nouvelle page s'écrit, pour six nouvelles années, aux côtés de nouvelles équipes, de nouveaux conseillers ainsi que d'une nouvelle présidence. Ce moment témoigne de ce que nous avons souhaité faire au cours de cette mandature.

Nous avons considéré qu'il était important d'être « hors les murs ». Désormais, nous disons, de manière plus précise, que le CESER doit être immergé au sein des territoires qu'il représente. Au fur et à mesure de nos rapports que nous conduisons avec les élus régionaux, lesquels sont nos premiers prescripteurs, nous voulons faire en sorte que les Ligériens et les Ligériennes, dans leur diversité – de territoire ou de population –, puissent réagir à nos travaux. Nous voulons que nos rapports suscitent le débat. La chambre consultative régionale qu'est le CESER doit évoluer comme cela, au plus près de la population, afin de faire fructifier ses travaux. Nous entendons évoluer sur nos rapports et c'est la raison pour laquelle est d'ores et déjà prévue la construction d'un deuxième tome. À ce jour, 18 débats ont été organisés au sein de 15 EPCI différentes. Ces débats, portant autour de l'arbre et de la haie, ont rassemblé plus de 2 000 personnes.

Aujourd'hui, le CESER s'ancre dans les territoires et travaille, de plus en plus, de concert avec les élus locaux, et ce sur diverses thématiques. Il s'agit de quelque chose de très important pour nous. Le CESER est une chambre consultative régionale mais le lien que nous avons avec les EPCI et les élus locaux donne un sens à nos actions. Il s'agit d'une soirée importante qui concrétise, en quelque sorte, notre démarche. Ensuite, nos successeurs reprendront le flambeau et seront – je l'espère – encore plus proches des Ligériens.

Pour ce qui concerne la thématique, celle de l'arbre et de la haie, qui nous occupe ce soir, je céderai la parole à la commission et au rapporteur de ladite commission. C'est une thématique qui a tout de suite rencontré son public. Il est vrai – il faut le dire en toute franchise – qu'il y a pu avoir quelque moment d'incertitude lorsque Xavier de La Bretesche est arrivé avec cette thématique, à la suite des séquences difficiles – mouvement des Gilets Jaunes, crise sanitaire mondiale – que nous avons connues. Néanmoins, il a su convaincre la commission et son président, Jacques Brousseau. Au fil du travail qui a été réalisé, nous avons pu voir que cette thématique de l'arbre et de la haie constituait le déclencheur de nombre de sujets en lien avec la ville, les Ligériens et la nature. Elle met en relief tout ce qui concerne la vie dans notre région.

Je vous remercie de nous recevoir pour ce moment très particulier pour les membres du CESER ; je remercie également les personnes présentes ce soir.



M. Éric BUQUEN, animateur et Chargé d'études au CESER :

La présentation de ce soir revêt un aspect particulier car elle mettra en lumière les propositions que le CESER a choisi de faire émerger à la suite des nombreux échanges qui se sont déjà tenus. Cela s'ajoute au verbatim – reprenant l'ensemble des échanges que nous avons eus au cours de nos 18 réunions – qui constituera le deuxième tome dont la publication interviendra au cours de l'année 2024.

Madame le secrétaire d'État chargé de la biodiversité auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires doit intervenir, à distance, à la suite de la présentation de ce document. Elle souhaitait, même si elle ne pouvait être physiquement présente ce soir, témoigner son intérêt sur la démarche entreprise par le CESER. Ensuite, la parole sera donnée à la salle pour créer les conditions du débat. Ces débats sont enregistrés et font l'objet d'un verbatim qui garantit l'anonymat des personnes qui le souhaitent. Vous pouvez vous exprimer librement. Je cède la parole au Rapporteur, Xavier de La Bretesche.

ALLOCUTION VIDEO DE
MME SARAH EL HAÏRY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA BIODIVERSITÉ AUPRÈS DU
MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire de Laval, très cher Florian Bercault, Monsieur le Président du CESER, très cher Jacques Bodreau, Monsieur le Rapporteur, cher Xavier de La Bretesche, Mesdames et Messieurs les élus, chères Lavalloises, chers Lavallois, Mesdames et Messieurs, je ne puis être avec vous ce soir car – comme vous le savez peut-être – nous attendons un très bel événement pour cette fin d'année, ce qui ne me permet plus de faire de tels déplacements. J'aurais souhaité, pourtant, voir le chêne vert planté au jardin de la Perrine et les platanes des bords de la Mayenne.

Monsieur le Rapporteur, vous avez déjà présenté les enjeux. Notre région dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, en particulier grâce à ses 160 000 km de haies, ses 337 000 hectares d'espaces boisés. Érables, chênes, sureaux, ormes, cormiers, châtaigniers, la richesse des essences de notre région est immense. L'arbre constitue un véritable puits de carbone et représente l'architecture de nos corridors biologiques. Ce patrimoine naturel fait également partie de notre identité. Nous sommes nombreux à garder en mémoire les paysages de notre enfance mais, de la même manière, ces paysages font aussi le choix de notre région au regard de la beauté de son patrimoine naturel.

Pour autant, vos travaux révèlent l'immense chantier qui est devant nous. L'étude Arbre : poumon des villes ligériennes a conduit à une réelle appropriation de cet environnement. Pendant un an, vous avez arpenté le territoire ; vous avez enrichi vos analyses des réalités locales en organisant 17 débats avant celui qui se tient ce soir. Vous avez mobilisé, très largement, des citoyens ruraux, urbains ; des citoyens de Pornic et de la corniche vendéenne, de Nantes au Mans et de Laval à Angers. Au total, ce sont environ 2 000 personnes qui ont pris part à ces débats. Nous le savons, les desseins les plus aboutis sont ceux qui sont le plus concertés.

Je tiens à saluer le travail qu'ont réalisé les membres du CESER. Votre engagement a valeur d'exemple et j'y suis particulièrement sensible. J'en effectue, d'ailleurs, la promotion de manière régulière, quelque peu par fierté régionale je dois l'avouer. Le gouvernement, vous le savez, a pour ambition de planter 1 milliard d'arbres d'ici 2030 et de parvenir à un solde net de 50 000 km de haies supplémentaires. Votre travail a créé les conditions pour que la région Pays de la Loire soit à l'avant-garde pour répondre à ces enjeux et à ces défis.

Monsieur le maire, Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une excellente soirée. Je suis convaincue que vos expertises, vos remarques, vos idées contribueront – ce soir, à l'hôtel de ville de Laval – à enrichir ces travaux et à générer des projets en faveur de l'arbre et de la haie. Chers amis, je sais que vos débats ont été riches et fructueux. Je vous dis à très bientôt dans la plus belle région de France.



M. Xavier de LA BRETESCHE :

Je vous remercie. Je précise, en liminaire, Monsieur le président, qu'il s'agit du quatrième débat que nous organisons en Mayenne et du deuxième débat que nous organisons, en revanche, dans le pays de Laval. Merci Monsieur le député, merci Monsieur le président régional du Medef et merci à toutes et à tous pour votre présence.

Rattrapé par des conditions climatiques délicates, je n'ai pas eu le temps de sacrifier à mon rituel habituel qui est d'offrir un livre lors de chacun de mes déplacements. La présentation du jour revêt un caractère particulier en ce sens qu'elle propose de retracer les 17 débats précédents qui se sont tenus dans les territoires. Elle a vocation à s'adresser aux élus de la Région, à ceux qui forment la loi et font les règlements. Je pense qu'il est intéressant que vous sachiez comment une idée, travaillée par 35 personnes, puis votée par 120 membres issus de la société civile et, enfin, débattue avec près de 2 500 personnes, a pu aboutir à la construction d'un verbatim devant se placer au service des décideurs. Cela constitue un document unique et consolide l'importance, dans l'organisation des institutions, de ce CESER.

Ce sujet environnemental est né un jour où j'étais fatigué d'entendre diverses choses en ce qui concerne la forêt. Ce jour-là, au mois de juillet 2019, j'étais dans le train qui reliait Bordeaux à Paris et je voyais, par la fenêtre, la campagne française brûler sous le soleil. Je notais déjà la faible place de la haie tandis que je trouvais que la forêt, elle en comparaison, n'allait pas si mal que cela. Je me suis dit : quand allons-nous nous occuper des haies ? C'est de là qu'est née cette idée que j'ai suggérée au CESER. Merci à la commission n° 5 et au CESER de nous avoir donné une audience. Je pense que le CESER a encore de beaux jours devant lui.

Nous avons traversé l'ensemble de notre territoire et je peux vous assurer que notre région est à la fois vaste et mal fichue. Vous devez prévoir la journée si vous souhaitez débattre à Saint-Gilles-Croix-de-Vie en partant de Laval. Ce soir, nous nous retrouvons pour tenter de réaliser une synthèse de ce qu'ont bien voulu nous dire ces quelque 2 000 personnes sur un sujet qui passionne. Tout le monde a un avis sur l'arbre et sur la haie bocagère et je pense que cela ira en grandissant. Le besoin de nature chez une population de plus en plus urbaine – et qui continue de l'être de plus en plus – deviendra prégnant. Nous avons besoin de l'eau, de ralentir son cycle. Pour cela, il n'y a pas 36 solutions. L'outil multifonctionnel, véritable couteau suisse, pour ralentir le cycle de l'eau et préserver l'environnement est non dans une éprouvette mais dans l'arbre.

Notre tome II s'orientera autour de trois grands chapitres. Le premier chapitre identifiera les sujets qui ont émergé à la suite de ces nombreux débats. L'idée n'a pas été de faire de l'entre-soi mais de confronter nos préoccupations aux citoyens afin de vérifier si elles étaient pertinentes et, aussi, pour les enrichir de nouvelles suggestions. Cette première partie sera disponible dès le mois de janvier 2024. La deuxième partie, très importante, comprend l'interpellation de la Région. Le CESER a vocation à s'adresser aux décideurs publics que sont les élus régionaux. Nous sommes des agitateurs d'idée travaillant pour le bénéfice de la Région. Concernant la troisième partie, je me souviens, lors de mon arrivée au CESER, que le président de la République, Emmanuel Macron, disait qu'il souhaitait que le CESER soumette ses idées aux décideurs publics, aux chambres et au gouvernement. Nous n'avons pas considéré que la Région était notre seule interlocutrice. L'émergence des grandes questions nouvelles constituera la troisième partie de ce tome II.

J'insiste, d'abord, sur un point important : la région Pays de la Loire détient entre 15 et 20 % du résiduel bocager français. Cela constitue à la fois une chance mais, aussi, une grande responsabilité. Nous passons notre temps à nous gargariser sur la plantation de haies nouvelles à grand renfort d'articles de la presse régionale, Ouest-France en tête. Mais, le principal est de préserver le système bocager ancien. Nous l'avions déjà dit dans le tome I et tous les territoires disent la même chose. Il est absolument nécessaire de lutter pour la préservation du système bocager ancien. Une haie nouvelle ne devient intéressante qu'au bout de 10, 20, 35 voire 70 ans. Il peut se passer des décennies voire des générations avant qu'une chouette ne s'installe dans un arbre que l'on plante aujourd'hui. La haie nouvelle ne revêt aucun intérêt en termes d'aménité environnementale même si, bien sûr, nous devons aussi en planter. La préservation de la trame ancienne doit constituer notre principale préoccupation.

Nous disions aussi qu'il était important de respecter une certaine unité de lieu. Planter 100 mètres de haies ici et 100 mètres de haies là n'a strictement aucun intérêt structurel. Il faut réfléchir en termes de trame. Les choses doivent être vues à une large échelle, celle de l'EPCI ou du bassin-versant. Les 150 mètres de haies nouvelles doivent rejoindre un système bocager déjà existant. La trame s'arrête dès lors que vous avez 40 mètres de vide entre deux haies. Or, vous avez besoin de continuité. La haie bocagère constitue un environnement artificiel requérant une extrême technicité. La haie se pense nécessairement à grande échelle. Il s'agit donc de s'inscrire dans un environnement disposant de ressources. Un financeur devra trouver les moyens de proposer un financement intelligent. Si nous décidons de placer du foncier à disposition de la haie, il faudra vérifier, préalablement, que ce foncier est pertinent. Il y a de l'argent à disposition mais il doit être dépensé de manière intelligente.

Acculturation et connaissance. Il est clair que nous ne protégeons bien que ce que nous connaissons. Cela est fondamental. Nos enfants résident en ville. L'arbre doit être au cœur des formations à tous les étages. Cela va de soi lorsqu'on s'adresse aux élèves des écoles primaires mais cela est moins le cas pour les étudiants en école d'agriculture. La haie bocagère est, certes, inscrite dans les programmes mais nous pouvons dire, objectivement, qu'il s'agit davantage d'une évocation. Dominique Soltnner, et son célèbre ouvrage, L'arbre et la haie, était enseigné partout dans les années 1970 tandis qu'il a malheureusement complètement disparu des enseignements aujourd'hui.

Nous ne ferons jamais rien sans argent. Il faudra nécessairement savoir où il convient de trouver cet argent. Un agriculteur me disait qu'il se demandait comment faire pour développer l'agroforesterie sur sa parcelle. Il existe, pourtant, depuis 2019, le label bas carbone. Il faut trouver des ressources et, dans tous les cas, rémunérer dès lors qu'il y a un engagement. Aujourd'hui, nous savons que nous pouvons faire la même chose avec le Plan de gestion durable des haies (PGDH) que ce que nous faisons déjà avec les forêts. Ce qui fonctionne, aujourd'hui, en forêt fonctionnera, demain, avec le système bocager. Nous pouvons rémunérer le maintien grâce au marché du carbone.



La séquestration du carbone génère des financements en contrepartie des crédits. La haie nouvelle ou l'arbre qui pousse ne génèrent pas de revenus. Nous devons donc générer des revenus par ailleurs car l'agriculteur ne pourra pas assurer ce financement, seul, au nom de l'intérêt commun.

La Région a des responsabilités tandis que le CESER, dont notre commission, dispose d'un fil rouge. Il est important de rappeler que le rapport du GIEC indique que la région Pays de la Loire – aux côtés des régions Centre – Val de Loire et Grand Est – sera l'une des régions qui souffrira, le plus, des effets du réchauffement climatique. Nous avons donc une vraie problématique de ressources en eau. Le fait que nous disposions encore de 15 à 20 % du résiduel bocager français ne doit pas nous faire oublier que nous avons perdu près de 70 % de nos haies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Notre capacité à reconstituer nos nappes phréatiques qui, par ailleurs, ne sont pas immenses est limitée. Nous avons donc une problématique en matière de réserve d'eau.

Deux types d'eau se distinguent : l'eau bleue et l'eau verte. Vous avez, d'un côté, l'eau qui ruisselle, celles des rivières, et, de l'autre, l'eau qui s'infiltre. Avec l'arbre, un autre phénomène se met en place. Les scientifiques commencent à identifier cette eau dite neuve, que l'arbre régénère par lui-même. Il s'agit de l'eau issue de l'écosystème forestier. Je faisais dire dans le tome I de notre rapport que la superficie des forêts en Pays de la Loire n'était pas suffisante pour permettre à notre région de générer son propre écosystème. Nous comptons 12 % de surface forestière en Pays de la Loire. Puis, j'apprends dans l'environnement de la sylvosphère qu'un mètre cube de matière ligneuse générée par l'équation de la photosynthèse permet à l'arbre de créer cette eau dite nouvelle. Cela explique que les régions situées autour de l'équateur aient généré un tel système autogénérateur. Si nous considérons que la haie bocagère – la vraie haie bocagère d'une largeur convenable et non un ensemble d'arbres d'alignement – peut générer cette eau nouvelle, cela permet d'envisager l'entrée dans un système vertueux. Je reviens sur cette notion de responsabilité de la région Pays de la Loire, première région bocagère de France. Il s'agit aussi d'un élément d'attractivité et qui permet de nous transposer ailleurs. Nous avons le devoir et la légitimité de créer un pôle d'excellence en matière de formation. Ainsi, toutes les régions de France pourront rechercher ces compétences au sein de notre région. Nous devons créer une offre de formation fidèle à l'ADN des Pays de la Loire et au fait que nous soyons la dernière région française d'envergure en matière de bocage.

Un vrai travail de pédagogie reste à faire en ce qui concerne le monde de l'agriculture. Mais, nombre d'agriculteurs nous alertent, lors de nos nombreux échanges, en nous demandant qui fera le boulot. Les agriculteurs s'étonnent qu'ils doivent se mettre à planter des haies tandis que l'on consomme beaucoup d'énergie sur le cloud et que l'on prend l'avion pour partir en vacances. Je caricature volontairement le propos. Mais je peux prendre une autre allégorie. .

Monsieur le maire de Laval, Florian Bercault, me disait récemment que ses administrés étaient très sévères à l'encontre de la politique environnementale de la ville tandis que rien ne dépasse chez eux. Nous sommes tous durs avec les autres mais nous le sommes moins avec nous. Les agriculteurs entendent qu'ils doivent planter des haies mais ils nous disent aussi que leur taille ne se fera pas toute seule. Qui fera le boulot si cette mise en place se fait au nom du bien commun ? L'agriculteur qui dit cela travaille 60 heures par semaine et ne peut pas poser des RTT pour s'occuper de la taille qui représente une tâche supplémentaire pour lui. Il y a donc un sujet. Il est très important d'organiser le financement du maintien du système bocager. L'agriculteur sera en mesure, demain, d'effectuer cette tâche s'il est rémunéré pour cela.

Pour aider tout cela, nous demandons à la Région de créer une filière spécifique. Je regrette que M. Mickaël Marquet, maire de Nuillé-sur-Vicoin, qui possède un système bocager sur son exploitation ne soit pas présent ce soir.

Il broie régulièrement et vend les copeaux, produits de ses broyages, aux personnes qui se chauffent avec. Il possède donc un système d'économie circulaire autour de sa haie bocagère. D'autres projets existent comme, par exemple, la création de forêts type Miyawaki en milieu urbain. Cela se finance, certes, mais il y a de l'argent disponible. Il suffit, parfois, de lever le doigt pour les trouver. Et, tout le monde peut planter des arbres. Néanmoins, cela ne doit pas dispenser de recruter des animateurs formés. L'arbre – en particulier l'arbre en ville – est un domaine qui requiert des compétences techniques.

Je dois dire un mot, désormais, de la fibre optique en rappelant brièvement le problème de fond. Nous avons fibré les territoires en utilisant la méthode qu'utilisaient les PTT, celle de l'installation aérienne. Cela a entraîné des catastrophes. Nous avons installé quelque chose de fragile dans cet environnement naturel. Les nouveaux fils sont très fragiles et se cassent à la moindre branche qui tombe. Nous en arrivons à des situations ubuesques que j'ai observées hors du département de la Mayenne : l'opérateur se retourne en mise en cause de responsabilité contre le propriétaire de la haie incriminée. Cela entraîne inévitablement la suppression de la haie ou, pour le moins, la taille trop importante, à une hauteur de 1,50 mètre, du système bocager. Il arrive même que des communautés de communes, comme cela est le cas en pays d'Auge, envoient des courriers aux propriétaires des haies pour qu'ils taillent leur haie à une hauteur comprise entre 1,20 et 1,50 mètre de haie et suggèrent même l'arrachage.

Je me rendais, il y a trois jours, à L'Huisserie, au sud de Laval, avec ma fille. Je voyais, en longeant la Mayenne, près de la station d'épuration de Laval, que la bordure forestière avait été supprimée le long de la fibre. Je comprends pourquoi cela a été fait mais cela se fait sur des kilomètres partout en France. Ce qui vaut, dans cet exemple, pour la haie bocagère vaut également pour la bordure forestière. Pourtant, la haie et la bordure constituent d'importantes sources d'aménité environnementale. Nous voulons de la fibre optique mais de quoi aurons-nous besoin demain par-dessus tout ? Nous nous retrouvons dans des situations ubuesques avec une fibre aérienne, qui aurait pu être enfouie. L'enfouissement coûte plus cher à court terme mais rien n'est moins sûr sur un temps plus long. Je peux vous dire que les Bretons, particulièrement touchés par la tempête Ciaran du début du mois de novembre, ne sont pas près d'être de nouveaux connectés par la fibre aujourd'hui par terre. La dépense d'investissement est alors exactement égale à celle de fonctionnement.

Il se trouve que j'ai évoqué ce sujet avec le sénateur de la Mayenne, M. Chevrollier, lequel a adressé une question écrite au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, M. Christophe Béchu, et s'empare de ce sujet au sein de sa commission sénatoriale.

La Présidente de la Région m'a invité à lui faire parvenir rapidement le tome I au moment de sa publication. Elle me demandait si le CESER suivrait la Région dans l'optique de la mise en place d'un marché du carbone.



Je lui ai dit que je la suivrais si la Région mettait en place un marché régional du carbone innovant plaçant la conservation du système bocager ancien au cœur du sujet. Aujourd'hui, il existe des coopératives régionales, au Mans et à Beaupréau par exemple.

Le marché du carbone permet, aujourd'hui, de capter la Contribution volontaire des entreprises (CVE). Vous avez des sociétés fortement émettrices de CO₂ qui se trouvent dans un environnement contraint, le marché obligatoire, tandis que d'autres sociétés peuvent, elles, aller dans le marché volontaire pour investir dans des environnements et récupérer des crédits, lesquels permettent le financement de projets utiles. Nous avons là une manne importante à disposition pour les projets agroforestiers, de forêts urbaines, et pour toute sorte de projets dont le maintien de l'existant. Aujourd'hui, le label forêt, qui fait un carton, permet de faire durer les forêts mûres. Aujourd'hui, le propriétaire qui prend le risque de couper ses chênes à 160 ans plutôt qu'à 130 ans, par exemple, se voit racheter la séquestration additionnelle de carbone correspondant à ces 30 années supplémentaires par des entreprises telles que Total ou Enedis. Nous pouvons associer la haie ancienne à ce marché.

La question de l'arbre en ville est prise en main par l'ensemble des conseils municipaux. Toutes les municipalités prévoient une place pour l'arbre en ville mais il faut rappeler que nous partions d'une page blanche. La capitale allemande, Berlin, est considérée comme une ville éponge depuis 1972. Il est clair que nous avons un train de retard par rapport à nos voisins. Il reste beaucoup à faire. La Région peut nous aider et apporter des financements sous réserve d'éco conditionnalité.

M. Jacques Bodreau l'a rappelé tout à l'heure, cette démarche est assez innovante. Ce sujet nous a tous passionnés. Nous avons suscité l'envie en recherchant de la technicité et en allant à la rencontre des EPCI. L'idée était de partir à la rencontre, de se nourrir et de mettre à la disposition des territoires un socle permettant de justifier les politiques de demain. Nous avons eu, parfois, des débats houleux. Tout n'a pas été simple. Notre travail est désormais terminé. Le rapport sera soumis au vote d'ici les prochains jours.

M. Emmanuel LELIÈVRE, agriculteur et président de la SCIC Mayenne Bois Énergie :

Nos valeurs, depuis 2008, sont de créer une filière qui participe à la valorisation de la haie. Je suis, par ailleurs, administrateur au sein de l'AFAC Pays de la Loire. Je salue le travail réalisé par le CESER qui constitue une alerte portant sur un événement tragique qui se déroule depuis 20 ou 30 ans qui est la disparition d'une partie de notre patrimoine. Auparavant, 13 000 km de haies disparaissaient chaque année. Or, aujourd'hui, cette disparition s'accélère encore puisque ce ne sont pas moins de 23 000 km de haies qui disparaissent tous les ans.

Nous parlons de plantation et il est certain qu'il faille planter de nouvelles haies. Néanmoins, et vous l'avez très justement rappelé, nous devons absolument préserver l'existant. Pour ce faire, il faut que les haies redeviennent un atelier de production dans les exploitations. Ces haies ne disparaissaient pas jadis car leurs bois servaient pour constituer des bûches ou des charpentes. Je me souviens encore de ce que mon père me disait, étant jeune, au sujet d'un chêne dont le bois devait servir à la fabrication de son cercueil. Depuis les années 1970, nous avons perdu cela. Il nous faut, aujourd'hui, redonner la valeur qui est la sienne est à la haie. Sans cela, dire qu'il faut préserver les haies ne constituerait qu'un simple vœu pieux. Il est essentiel de créer des filières de valorisation de ces haies.

Depuis, nous nous sommes engagés dans la filière bois énergie. Nous avons alimenté, depuis 2008, de très nombreuses chaufferies. L'idée n'est pas de faire du business mais bel et bien de sauver des haies. Nos critères de résultat ne sont pas constitués par notre chiffre d'affaires mais par le nombre de kilomètres de haies que nous sommes parvenus à préserver ou le nombre d'agriculteurs engagés dans cette démarche. Il existe d'autres filières que la filière bois énergie. La filière du bois litière se fait de plus en plus et fonctionne bien : l'idée est de substituer la paille en provenance de la Beauce, voire de plus loin, par du bois de production locale. Je rêve, aussi, que les collectivités locales fassent appel à des artisans locaux lorsqu'ils achètent du mobilier d'intérieur ou d'extérieur.

En ce qui concerne le marché du carbone, je pense, très sincèrement, qu'il réduit la haie à une seule fonctionnalité. Et, cela me dérange. Comme vous l'avez fort justement dit lors de votre présentation, la haie est un couteau suisse qui ne peut se réduire au stockage du carbone. Elle participe au ralentissement du cycle de l'eau et à la préservation de la biodiversité. Je pense que le fait de réduire la haie à une unique composante l'expose dans un marché complexe que nous ne connaissons pas forcément. Pourquoi parler de marché du carbone et ne pas parler, plus largement, de paiement pour des services écosystémiques ? Que les entreprises et les collectivités contribuent aux services rendus par les haies dans leur globalité. Enfin, je souhaite revenir sur un élément qui n'a été qu'effleuré dans votre présentation. Nous avons perdu, depuis les années 1970, ce qu'est la sylviculture d'une haie. Je me suis engagé, dans les années 2000, dans des filières de conservation des haies en pensant bien faire. Or, je me suis rendu compte, via un travail dans lequel s'est engagée Mayenne Bois Énergie, qu'il fallait s'intéresser à la gestion pérenne des haies. Nous savons ce qu'il faut pour une haie mais comment y parvenir ? Aujourd'hui, nous ne savons plus le faire. Nous nous apercevons que les agriculteurs ne savent plus par quel bout prendre une haie. J'ai alors appris quels étaient les bons gestes à adopter à travers le travail ayant conduit à la création du label haie.

Vous pourrez me dire qu'il s'agit, encore, d'un label supplémentaire venant complexifier un système ressemblant déjà à une usine à gaz. Ce n'est absolument pas le cas. Je vous invite à venir me voir dans ma ferme. La bonne gestion d'une haie commence déjà par la laisser tranquille et ne rien faire ; et, lorsqu'on intervient, il s'agit de mener cette intervention correctement. Il ne suffit pas de réaliser des diagnostics à un instant donné en réalisant de beaux dossiers – lesquels serviront ensuite à caler les coins de table – mais d'accompagner les agriculteurs en leur expliquant, concrètement, comment il faut procéder pour que la haie puisse rendre ses services écosystémiques qui donnent droit, ensuite, à une juste rémunération que l'entreprise ou la collectivité peut verser de façon certaine.



Agricultrice dans le Maine-et-Loire :

Je représente la Chambre d'agriculture au sein du conseil de développement d'Angers Loire Métropole. Je me demande comment s'explique le fait qu'il n'y ait pas eu de consensus, au niveau national, sur l'importance de conserver les haies face au développement de la fibre. Près de chez moi, des communes ont fait la demande d'abattre certaines haies pour favoriser l'installation de la fibre.

Citoyen :

Je souhaitais savoir si la haie bocagère était clairement définie et ce qui faisait que des arbres avaient, ou non, cette appellation de haie bocagère.

Habitant de Laval :

Nous parlons des arbres en zone rurale mais nous pouvons également évoquer la place de l'arbre dans les espaces urbains. Lors de la construction d'une maison, le propriétaire doit réserver 50 % de son terrain pour une parcelle végétale. En revanche, et c'est cela que je ne comprends pas, des bailleurs sociaux ont, eux, le droit de n'en réserver que 30 %. Cette loi s'explique peut-être mais je ne la comprends pas. Peut-être mériterait-elle d'être modifiée ?

Par ailleurs, je pense que l'on devrait dire aux propriétaires qu'il n'est pas intéressant de planter une pelouse sur cette moitié de terrain réservée à la végétalisation. Il faudrait leur dire de planter des arbres. Enfin, si le propriétaire décide de planter un arbre, il faut qu'il puisse le pérenniser. Je pense que l'on pourrait être plus directif envers les propriétaires, au moins pour les espaces collectifs, qui s'engagent sur ce sujet afin qu'ils remplacent leur arbre si toutefois si celui-ci devait mourir.

M. Xavier de LA BRETESCHE :

Pour revenir sur ces questions de définition, il faut savoir que l'on distingue, en règle générale, l'arbre isolé, l'arbre d'alignement et la haie bocagère. Cette haie bocagère doit avoir une certaine largeur, d'au moins quatre mètres. Le talus, lui, n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Et, surtout, vous devez avoir plusieurs étages de végétation : des arbres de haute tige, des arbres de basse tige, de la végétation ligneuse et de la végétation herbacée. Ceci pour accueillir un écosystème complet. La largeur de cette haie peut être variable mais dans l'idéal elle devrait être de 12 mètres. Les anciens chemins creux communaux qui se sont transformés en haies bocagères sont les premiers à avoir disparu des plans cadastraux. Si vous en voyez sur des plans cadastraux, je vous invite à les signaler avant qu'ils ne disparaissent. La haie, elle, n'apparaît pas sur le plan cadastral mais on peut y voir le vieux chemin communal.

En ce qui concerne la fibre optique, il faut savoir qu'il existe différents modèles suivant que vous êtes en Bretagne, en Mayenne ou en Normandie. Vous avez un donneur d'ordre, un opérateur privé associé à un environnement public, le conseil départemental dans ce cas-là, et une commune.

La relation entre l'opérateur et le propriétaire du bocage sera une relation de tiers à tiers. Le seul moment où vous êtes signataire d'une convention avec l'installateur de la fibre est dans le cas où celui-ci a été contraint, pour une raison ou une autre, de passer chez vous. Dans ce cas-là, une convention se met obligatoirement en place entre l'opérateur et vous.

 Agricultrice dans le Maine-et-Loire :

Je précise ma question. Comment se fait-il que nous ne puissions pas interdire l'abattage des haies au niveau national en contraignant l'enfouissement de la fibre ? Nous avons un peu l'impression d'être dans les années 1970 avec tous ces câbles aériens. Mais je sais bien que la question financière explique en partie cela.

 M. Xavier de LA BRETESCHE :

Nous faisons deux propositions. Nous disons, d'abord, que l'enfouissement le long d'un système arboré est mieux. Si ce n'est pas possible, organisons un abandon de recours du fait des arbres le long du système bocager ou forestier. En résumé, nous disons que nous entendons que le choix de l'aérien ait été fait pour des raisons économiques. Mais, dans ce cas-là, il n'est pas possible d'imposer l'entretien au propriétaire de la haie. Ceci va dans le sens de la proposition de loi que nous avons demandé au sénateur Chevrollier de déposer.

 Agricultrice dans le Maine-et-Loire :

Cela ne peut pas fonctionner. Même s'il y a un abandon de recours, une fois que la haie est cassée, il est trop tard.

 M. Xavier de LA BRETESCHE :

L'idée est que l'opérateur reconnaisse qu'il a installé sa fibre dans un environnement accidentogène afin qu'il ne fasse pas de recours si toutefois la fibre devait être abîmée par des arbres. L'opérateur doit alors prendre à sa charge les frais de réparation. Au bout de trois ou quatre réparations, l'opérateur fera le choix de l'enfouissement.

Il faut savoir que l'entretien de la haie, tel qu'il existe aujourd'hui, ne peut pas empêcher un accident de survenir. La fibre se situe à une hauteur approximative de 3,50 mètres mais un arbre de haute tige, présent dans votre haie, peut largement dépasser cette hauteur. Nous sommes actuellement dans une période dramatique pour la vie végétale. Nous avons donc besoin de réaliser un travail soigné. Mais il est illusoire de croire que ce travail sera soigné sur des dizaines de milliers de kilomètres de haies. L'élagage résout une partie du problème mais il ne répond pas au problème constitué par les branches situées à une certaine hauteur et qui, en cas de tempête, risquent à tout moment de tomber.

Il faut savoir que nous connaissons un exemple d'abandon de recours dans l'histoire des réseaux. Lors de la mise en place du réseau moyenne et haute tension, des propriétaires fonciers et forestiers ont mis à disposition du foncier pour la haute tension au nom du bien commun, pour le bénéfice de tous. À ce moment-là, ces propriétaires ont conservé la propriété du foncier mais se sont retrouvés avec un pylône haute tension sur leur propriété. Une convention a été signée entre le réseau de l'époque et EDF avec un abandon de recours du fait des arbres, sachant qu'il serait possible que des problèmes surviennent dans cet environnement très accidentogène. Nous savions, il y a 70 ans, que les arbres pouvaient tomber et il est tout de même étonnant que nous ne le sachions plus aujourd'hui.

Je pense qu'il faut aussi faire preuve de bon sens. Le réseau Télécom est cinq fois plus vaste que celui de la fibre optique. Les câbles Télécom chahutés par le vent et, parfois, mis au sol, peuvent continuer de fonctionner pendant quelques années. Ce n'est pas le cas de la fibre. Par conséquent, nous disons que nous ne pouvons pas, au nom d'une économie, faire reposer le succès de la fibre sur la responsabilité des particuliers.



Agricultrice dans le Maine-et-Loire :

Pendant ce temps-là, cependant, la collectivité ne doit pas puiser dans sa trésorerie pour procéder à l'élagage de la haie.

M. Xavier de LA BRETESCHE :

Demandez aux Bretons du Finistère ce qu'il va se passer au cours des prochaines semaines. La dépense pour remettre en place le système sera absolument égale à celle qui a été initialement investie pour sa mise en place. Un enfouissement aurait, in fine, permis une économie.

En ce qui concerne la question de la différence de surfaces à réserver pour la végétalisation observée entre propriétaires privés et bailleurs sociaux, je la trouve logique car vous avez parfois une quarantaine de familles qui vivent dans un immeuble. Je vous assure pourtant que je suis un ardent défenseur de la déminéralisation.

Intervenant :

Aujourd'hui, le propriétaire est contraint de planter un arbre à deux mètres, au moins, en retrait de sa limite de propriété. Mais, au fil du temps, cet arbre grandit. Il est dommage que le propriétaire soit contraint de casser cet arbre-là, qui a bien grandi, parce qu'il ne respecte plus, du fait de sa croissance, ce règlement. Il faudrait prendre en compte l'importance que revêt désormais cet arbre qui peut avoir plusieurs dizaines d'années.

Sophie DESCARPENTRIES, Conseillère du CESER Pays de la Loire :

Je souhaite rebondir sur la remarque qui a été faite par le représentant de l'AFAC en ce qui concerne le marché carbone. Je veux, d'abord, vous assurer que nous avons largement débattu sur ce sujet, se disant que le marché carbone était une bonne mais aussi une mauvaise chose. De nombreuses voix se sont exprimées dans les deux sens. Il est vrai que ce marché carbone ne doit pas constituer une occasion de se débarrasser de certaines haies.

Néanmoins, j'ai été convaincue de l'intérêt que revêt ce marché via une référence au Petit prince qui dit : « Les grandes personnes aiment les chiffres. Lorsque vous parlez d'un nouvel ami, elles ne vous questionnent jamais sur l'essentiel. Elles ne vous disent jamais : quel est le son de sa voix ? Quels sont les jeux qu'il préfère ? Est-ce qu'il collectionne les papillons ? Non. Elles vous demandent : quel âge a-t-il ? Combien pèse-t-il ? Combien a-t-il de frères ? Combien gagne son père ? Alors seulement, elles croient le connaître ». Je pense que le marché carbone, c'est un peu cela. Nous allons donner des chiffres sur l'arbre mais pas sur ce qu'il peut apporter en matière de ralentissement du cycle de l'eau, ce qui paraît trop abstrait pour les « grandes personnes ». Or, pourtant, ce sont bien elles qui décident des lois. Je pense qu'il y a besoin d'avoir une approche plus concrète pour elles.

Philippe HENRY, vice-président du conseil régional des Pays de la Loire, Maire de Château-Gontier :

Je remercie Xavier de LA BRETESCHE et la commission n° 5 d'avoir mené ce travail. Il était intéressant – je pense – de se confronter aux populations de notre territoire afin d'enrichir votre travail. Cela permet de nourrir les échanges. Nous observons une concomitance entre les travaux du CESER et ceux du conseil régional puisqu'il est prévu que le conseil régional présente, jeudi 21 décembre, son rapport sur le bocage et son plan d'action en faveur du bocage, de la haie et de la forêt. La concomitance des travaux va nous permettre de trouver une certaine résonance. Il faut savoir que cela suit deux plans d'action déjà établis qui concernent la qualité de l'eau et la ressource en eau. Un quatrième plan suivra, au mois de mars 2024, en ce qui concerne le carbone. Ces différents travaux s'inscrivent dans une logique cohérente, suivant en cela les travaux menés par le GIEC.

La région Pays de la Loire a perdu, au cours des dernières années, environ 5 000 kilomètres de haies. Nous serons la première région française à nous doter, via l'IGN, d'un outil de suivi du bocage. L'idée est de suivre cette évolution du bocage ligérien, la caractériser et faire en sorte que l'on puisse avoir les outils pour infléchir ou accélérer les politiques publiques.

Nous avons beaucoup parlé de la fibre qui est, je le sais, un sujet important mais nous n'avons pas évoqué les changements structurels de nos exploitations agricoles. La céréalisation prend, aujourd'hui, le pas sur l'élevage dans nos régions. Il serait bien pourtant que l'élevage puisse demeurer le meilleur ami du bocage. Aujourd'hui, nous observons une sorte de remembrement accéléré. Nous devons prendre garde à la bonne application des textes qui, aujourd'hui, prévoient la sauvegarde de ce bocage. Si le message politique ne suffit pas, nous avons cependant la possibilité d'inscrire cette sauvegarde dans les documents d'urbanisme tels que le PLU ou le SCOT. Le maillage bocager peut être inscrit dans ces documents afin non de le sanctuariser – le terme est un peu fort – mais de faire en sorte de le préserver.

Le second volet important concerne la question du travail qui sera fait sur les haies déjà existantes. Il convient de faire en sorte, aujourd'hui, de qualifier et d'améliorer le bocage existant. Enfin, le troisième volet – que nous avons évoqué précédemment – concerne la valorisation du bocage. Il est très important que le service environnemental qui doit être rendu par les propriétaires de haies soit reconnu et justement valorisé. Nous devons trouver une réalité écologique mais, aussi, économique si nous souhaitons entretenir le bocage existant. C'est la raison pour laquelle la Région entend, à ce propos, s'appuyer sur les acteurs du territoire. Il ne s'agit pas de tout décider depuis Nantes mais de s'appuyer sur les Départements, sur les associations afin que l'on puisse avoir un maximum d'interactions.

Enfin, il est malheureusement juste de dire que l'on ne parle ni de bocage, ni de haies dans les écoles d'agriculture. Pourtant, ce patrimoine ne conservera sa valeur que s'il garde une valeur et un intérêt agronomique. Il est vrai que ce sujet passe quelque peu à côté de la maille de nos radars. La Région s'impliquera fortement, comme elle l'a fait pour l'eau, pour travailler ce sujet dans les lycées et études agricoles afin que l'on puisse sensibiliser les exploitants et futurs exploitants agricoles sur l'importance du bocage.

Pour ce qui concerne le marché carbone, je ne le considère pas comme une façon de se dédouaner de sa consommation carbone. Ce marché carbone doit nous donner la possibilité d'accélérer tous nos points environnementaux. Il y a enjeu réel en matière d'urgence climatique. Ce marché doit être l'occasion de trouver des fonds, lesquels nous permettront d'accélérer nos politiques publiques en ce qui concerne la décarbonation et la captation du carbone. Nous pouvons travailler sur le carbone capté de manière définitive avec les constructions en bois et le biosourcé.



Nous souhaitons mettre en place un outil devant nous permettre de travailler, en interface, entre ceux qui souhaitent compenser leur consommation et ceux qui veulent, aujourd'hui, traiter cette question-là. Il devra permettre aux entreprises d'avoir des référentiels. Je pense, notamment, aux parcs nationaux ou aux parcs naturels régionaux. L'idée, pour les entreprises qui conduisent leur politique RSE, est d'avoir, aussi, une certaine visibilité. Je salue le travail réalisé par les membres du CESER. Je trouve qu'il entre en parfaite résonance avec les travaux que mène actuellement le conseil régional des Pays de la Loire. J'ai apprécié travailler avec les membres de cette commission n° 5. Je sais qu'un certain nombre d'entre eux nous quittent à la fin de cette mandature mais j'espère que d'autres seront avec nous lors de la prochaine mandature.

Samuel TUAL, président régional du MEDEF :

Je souhaite réagir, particulièrement, sur le sujet du carbone. Je souhaite rappeler que le MEDEF, comme vous le savez sans doute, préconise un modèle de croissance économique responsable. Je dis cela car je pense que la région Pays de la Loire constitue un terreau très favorable pour la sensibilisation des entreprises de la région sur la question environnementale. J'ai recueilli de nombreux témoignages d'entreprises qui ont pris conscience, certes assez récemment, de l'importance du sujet. Elles affichent désormais la ferme volonté de faire autrement. Nous ne devons pas être inquiets sur ce sujet relatif au carbone. Je pense que cela est nécessaire mais insuffisant. Il faut voir cela comme une étape en se rappelant que toute transition demande du temps. La création de filières, le fait de donner de la valeur économique à une haie en créant le modèle économique adéquat demandera nécessairement du temps. Cette transition doit s'organiser et corriger la situation en la transformant. Les entreprises de la région doivent pouvoir s'inscrire dans une démarche générative.

Tout cela demandera du temps. Mais, en attendant, nous sommes très contents de contribuer aux efforts que vous avez évoqués. Il faut saluer, ici, certaines initiatives portées par la Région. Je tiens à citer l'association Solenat, association ligérienne qui collecte des fonds des entreprises au profit des agriculteurs de la Région pour planter, mais aussi entretenir, des haies. Ce sont des initiatives intéressantes qui vont dans le sens de nos propos. Le marché carbone ne constitue pas une fin en soi mais bel et bien un point d'étape qui nous permettra de nous inscrire collectivement dans une démarche vertueuse.

Intervenant :

Je rejoins ce que vous avez pu dire et qui correspond à ce que nous faisons, dans notre quartier. [...] Qui sont les décideurs ? Sont-ce les bureaucrates, les politiciens ? Qui a décidé l'emmurement de notre quartier ? Rien de ce que vous dites n'est pas possible sans l'inclusion des personnes issues des classes populaires. Je vous demande, Monsieur le maire de Laval, d'avoir aussi accès à votre bureau.



M. Xavier de LA BRETESCHE :

Je vais demander, une fois n'est pas coutume, à mes amis du CESER de venir me rejoindre pour la conclusion de ces échanges.

La commission " Aménagement-Cadre de vie" a bien travaillé sur ce sujet. Marie, ici présente et qui a effectué le rapport sur l'eau, expliquait être quelque peu jalouse de ce rapport sur l'arbre que nous avons très bien vendu. Merci, Monsieur le maire, de nous avoir reçus pour cet exercice quelque peu différent que le précédent et qui facilitait un peu moins les débats. Je veux remercier vivement la commission n° 5 pour son soutien et M. Éric Buquen pour son appui et son aide et sans lequel il n'y aurait pas eu ces nombreux débats. Il faut remercier le Président M. Jacques Bodreau pour son soutien ainsi que les Lavallois qui se sont déplacés ici ce soir.

Comme l'a rappelé M. Samuel Tual dans son intervention, il s'agit d'un sujet en devenir sur lequel la prise de conscience est à peu près réalisée. Les choses sont plus prégnantes en certains endroits. Je crois savoir qu'il y a, à quelques kilomètres de là, une ferme école. L'Afac-Agroforesterie est, elle, devenue un référent pour le gouvernement et la Région. Aujourd'hui, il est intéressant de constater qu'un bon syndicat porte ce sujet, ce qui n'était pas le cas il y a cinq ans. Nous sentons que le train est en marche et j'espère que le CESER a pu apporter sa pierre à l'édifice. C'est à cela qu'il sert. Je vous remercie.



M. Florian BERCAULT, maire de Laval :

Il n'est pas simple de conclure un débat aussi riche que celui-ci. Je retiens que nous devons assurer la place qui est la leur à l'arbre et à la haie. Nous avons pu nous éloigner de la nature, de sa faune et de sa flore, et nous nous sommes, par notre faute, quelque peu déshumanisés. Cela remet le débat à sa juste place. Nous sommes dans un territoire à la fois urbanisé et rural. Et, je pense qu'il est important que nous montrions que le monde rural et les villes puissent mener des combats communs. Nous voyons bien que nous sommes tous en train d'essayer de concilier les contraires afin de trouver le juste équilibre en matière de développement.

J'entends que la puissance publique doit tout faire – parfois tout et son contraire – mais je peux vous assurer que nous sommes en action depuis de nombreuses années comme l'a rappelé Philippe [HENRY]. Laval agglomération a bien effectué son travail de repérage de ses haies et de ses arbres remarquables qu'elle tient à préserver autant que possible. Je tiens aussi à rappeler que 80 % des espaces situés dans une ville telle que Laval, appartiennent au domaine privé.

La question suivante se pose alors : que faisons-nous pour l'entretien de nos jardins ? Je pense qu'il faut se poser cette question-là avant de regarder les 20 % d'espaces appartenant au domaine public à Laval et que – j'ose l'espérer – nous entretenons convenablement. Je pense que la ville de Laval parvient à trouver le bon équilibre lorsqu'elle enlève 25 % de pleine terre sur la place majeure qu'est la place du 11-Novembre et préserve les jardins de l'ancienne Banque de France. Je rappelle que l'OMS explique qu'il faudrait 12 m² d'espace vert de proximité par habitant pour bien vivre dans nos villes. Je pense que les villes moyennes parviennent à trouver ce bon équilibre, raison pour laquelle elles jouissent d'une certaine attractivité.

Enfin, je prends, en dernier exemple, celui du chantier de la gare : l'opérateur en charge de la construction du parking silo conservera un espace de pleine terre. Nous essayons, autant que faire se peut, de préserver de la terre dans nos diverses opérations d'urbanisme. Nous devons aussi composer avec de nombreuses contraintes comme les nombreux tuyaux présents sous la rue de Rennes. Il faut avoir conscience, aussi, que le temps de l'administration ne correspond pas au temps du citoyen. Néanmoins, j'ai bon espoir d'inaugurer, d'ici la fin du mandat, une rue entièrement végétalisée qui fasse la fierté des Lavallois. Nous avons la volonté, aussi, de planter des espèces locales, résilientes aux effets du réchauffement climatique. Tout cela doit se faire en toute transparence, dans le respect des règles démocratiques.



Je pense également que la préservation du bocage et le dynamisme des agriculteurs mayennais constituent un point d'attractivité pour la Mayenne. Je retiens qu'ils doivent être accompagnés, que cela passe par le marché du carbone, une filière ou, par exemple, l'installation d'une usine de déméthanisation. Je crois que les solutions sont multiples.

Je suis résolument optimiste. Je souhaite, d'ailleurs, une belle vie à ce rapport du CESER. Je remercie le CESER pour la qualité du débat public qu'il a organisé, ceci alors que les conditions de débat politique tendent, elles, à se dégrader. Je crois qu'il est bien de replacer la société civile au cœur du débat public. Cela permet de revenir à l'essentiel. Je remercie chacun d'entre vous.



Quelle place pour l'arbre, en ville et à la campagne ? Une rencontre à Laval jeudi 14 décembre

La ville de Laval (Mayenne) et le Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire proposent une restitution issue des 17 débats publics qui se sont tenus dans les cinq départements entre octobre 2022 et novembre 2023. Rendez-vous à l'hôtel de ville de Laval, jeudi 14 décembre 2023.

Ouest-France
Fabien JOUATEL
Publié le 12/12/2023 à 07h02

2 mois = 2€

LIRE PLUS TÂRD

PARTAGER

Newsletter Laval

Chaque matin, recevez toute l'information de Laval et de ses environs avec Ouest-France

Votre e-mail OK



Une rencontre est programmée à Laval, jeudi 14 décembre 2023, pour savoir quelle place doit être donnée à l'arbre, en ville et à la campagne. J ARCHIVES OUEST-FRANCE

Le Conseil économique social environnemental (Ceser) des Pays de la Loire et la ville de Laval (Mayenne) proposent une restitution du tome 2 du rapport sur « L'arbre en ville et à la campagne », jeudi 14 décembre 2023 à 20 h, à l'hôtel de ville de Laval.

Une restitution après 17 débats publics en région

Au cours de cette rencontre, « le Ceser restituera le travail issu des 17 débats publics », lancés entre octobre 2022 et novembre 2023, dans « les cinq départements de la région Pays de la Loire », explique la ville, dans un communiqué. « Ces événements se sont déroulés dans différents types de territoire : ruraux, urbains, périurbain, zones littorales », ainsi que dans trois métropoles et deux Parcs naturels régionaux. Des rendez-vous qui ont drainé « plus de 2 000 personnes ».

Xavier de la Bretesche, rapporteur de ce travail, présentera « le fruit des échanges ainsi que les principaux enjeux et propositions qui en découlent ».



L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

Un enjeu partagé – Vol.2

L'arbre est un facteur important de différents processus environnementaux tels que le ralentissement du cycle de l'eau, la séquestration du carbone disponible dans l'air, la reconquête de la biodiversité et la lutte contre les effets du réchauffement climatique. C'est un véritable enjeu que le CESER a fait le choix de mettre en débat auprès des décideurs publics et de la population, à travers ses propres réflexions sur le sujet.

Ceci s'est traduit par l'organisation de 17 débats publics auxquels environ 2 500 personnes ont participé.

Cette démarche participe pour notre instance d'une approche inédite qui vise à ce que, dans le territoire où il réside, chacun s'approprie cette question et que le CESER de son côté puisse confronter ses propres propositions à la réalité vécue par les habitants et les élus eux-mêmes.

Tout ceci a produit des éléments au-delà de nos espérances en termes de qualité des échanges notamment et surtout a permis de produire un tome 2 qui enrichit notre premier travail mais aussi rend compte, sous forme de verbatims, de l'ensemble des propos exprimés dans les territoires.

Au-delà de ce que cela a apporté en termes de visibilité du CESER et d'une approche nouvelle de travail, cela permet, à la lumière de toutes ces analyses, recommandations et échanges, de produire auprès du Conseil Régional le fruit d'une réflexion collective, constituant un véritable levier d'action pour enrichir la mise en œuvre de ses politiques publiques liées à la biodiversité dans sa globalité.

**CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ENVIRONNEMENTAL
DES PAYS DE LA LOIRE**

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes cedex 9
Tél. 02 28 20 53 14
ceser@paysdelaloire.fr

 ceser.paysdelaloire.fr

 [@ceserPDL](https://twitter.com/ceserPDL)

 [CESER Pays de la Loire](https://www.youtube.com/CESER Pays de la Loire)

 www.linkedin.com/company/ceser-pdl/

